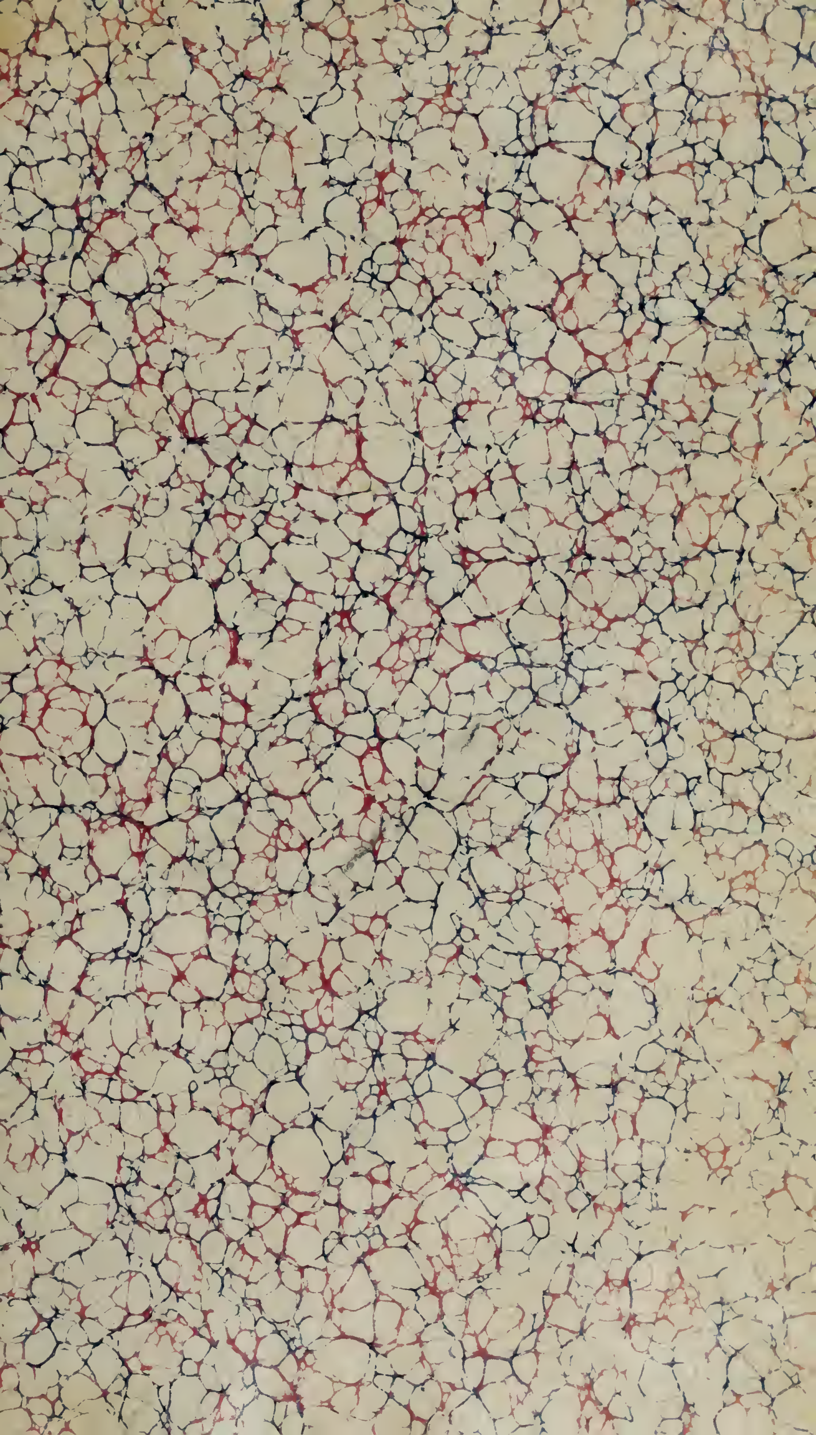
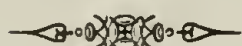


LES DUCS
DE BOURGOGNE.



PARIS TYPOGRAPHIE PLON FRÈRES, RUE DE VAUGIRARD, 36.



LES DUCS

DE

BOURGOGNE

ÉTUDES

SUR

LES LETTRES, LES ARTS ET L'INDUSTRIE

PENDANT LE XV[e] SIÈCLE

ET PLUS PARTICULIÈREMENT

DANS LES PAYS-BAS ET LE DUCHÉ DE BOURGOGNE

PAR

LE COMTE DE LABORDE

MEMBRE DE L'INSTITUT

SECONDE PARTIE

TOME II

PREUVES

PARIS

PLON FRÈRES, ÉDITEURS

36, RUE DE VAUGIRARD

1851

Voici, Monsieur, ce second volume enfin sorti des mains de l'imprimeur et du brocheur. J'avais toujours gardé pour cet envoi les pièces originales que vous m'avez confiées elles étaient même enveloppées et cachetées depuis longtemps.

J'espère que votre santé répond à votre activité, j'entends parler de cette bonne activité qui anime et soutient le corps par l'esprit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens affectueux et de ma haute considération

Léon de Laborde

le 14 Mars 1851.

Je joins à mon envoi les volumes destinés à Mr. d'Hennebert de Tournay, l'abbé Carton de Bruges, Gachard de Bruxelles, et Jules de St Genois de Gand. Si vous avez quelqu'occasion pour les leur faire parvenir, profitez en.

INTRODUCTION.

Un homme érudit, qui est en position de connaître le fond des choses, m'écrit de Bruxelles : *Vous aurez raison de ne pas vous fier aux promesses des Académies; croyez-moi, faites comme si l'Académie royale de Belgique n'avait rien dit.*

Si j'en croyais mon correspondant, je devrais donc renoncer à voir les documents de l'histoire des arts, aux XIVe et XVe siècles, réunis par le premier corps savant de la patrie des Van Eyck, c'est-à-dire que j'aurais dérangé mon plan de publication et changé l'ordre de mes recherches sans autre résultat que la triste victoire d'un chercheur isolé sur tout un corps de l'État.

Non, je ne crois pas que la Belgique, qui a tant fait pour son passé, en même temps qu'elle assurait sagement son avenir, recule devant la tâche si facile et si belle de mettre en évidence et en relief sa gloire la moins contestable et la plus grande; qu'elle renonce à écrire l'histoire des arts dans les Flandres, quand elle possède des historiens qui généralisent

aussi bien que MM. Kervyn van Lettenhove[1], de Gerlach[2], Schayes[3], qui secouent la poussière des archives d'une main aussi vigoureuse que M. Gachard, ou qui savent pénétrer dans les détails de la monographie, comme MM. A. Wauters[4], Polain[5], Van der Meersch[2], et tant d'autres archéologues dis-

[1] L'histoire de Flandre, conduite jusqu'à l'année 1792, a déjà six forts volumes in-8°. C'est un monument d'érudition consciencieuse, de style élevé, de narration facile. L'auteur a trouvé dans son patriotisme et dans une sorte de libéralisme communal, qui sent son cru, une couleur chaude et des élans passionnés. L'histoire exigeait peut-être, à l'égard des souverains, de la noblesse et des alliés, une impartialité plus grande; elle pouvait demander à l'écrivain qu'il n'oubliât pas que ce luxe, que ces fêtes, que tous ces encouragements donnés aux arts, loin d'être une source de corruption et d'immoralité, ont plus fait pour la prospérité et la gloire des Flandres, que la turbulence des communes. Il est évident pour tout esprit non prévenu que si les comtes de Flandres, si les ducs de Bourgogne n'étaient pas intervenus entre les cités flamandes, elles se dévoraient entre elles. La parcelle de patriotisme qu'on aperçoit dans leurs dissensions, dans leurs rivalités, elles la doivent à l'antagonisme du sujet contre son souverain. Sans doute ces princes ont eu des torts, ils étaient hommes; mais n'est-ce pas se montrer par trop Flamand que d'admirer et de vanter, à Bruges même, l'esprit libéral des Gantois!

Après un long siècle de vertige le temps est venu de faire la part aux peuples comme on l'a faite à la noblesse et aux rois. Les peuples, il est vrai, n'ont rien à gagner à ce retour vers l'impartialité.

[2] L'histoire moderne de la Belgique est un titre littéraire parmi les autres titres de cet homme distingué.

[3] L'histoire ancienne de la Belgique a été approfondie par ce savant.

[4] M. Alexandre Wauters a écrit l'histoire de la ville de Bruxelles en collaboration avec M. Alex. Henne. Sans sortir d'un cadre dont la critique peut approuver les limites, il a trouvé dans son sujet la matière de trois volumes de 650 pages, d'une impression serrée et d'un grand format. Recherches originales, données heureuses, aperçus nouveaux, style facile et en rapport avec le sujet, tout est réuni dans cet ouvrage.

[5] L'histoire de Liége, la chronique de Jean le Bel (une découverte importante) et vingt dissertations, qui sont des ouvrages, forment l'excellent bagage littéraire de cet érudit.

[6] Il est l'auteur d'une histoire des imprimeurs belges, dont l'industrie, comme on sait, s'est répandue dans toute l'Europe.

tingués dont elle a formé les classes de son académie. Non, encore une fois non, elle ne laissera pas un étranger compulser sous ses yeux ses riches archives et conquérir cette gloire à son détriment. J'ai confiance en sa promesse et j'attends d'elle, comme le monde érudit l'espère, ce nouvel effort de dévouement patriotique.

Ce second volume des preuves de mon Histoire des ducs de Bourgogne se ressent défavorablement du plan nouveau que j'ai adopté. Tandis que le premier est rempli de faits importants, tandis que le troisième le surpassera en indications neuves, en données d'une grande portée, celui-ci languit quelque peu dans les inventaires, les pièces détachées et les rectifications, mais c'est le sort de toutes ces collections et, pour être moins apprécié ou plus difficilement appréciable, le labeur de l'auteur n'en a pas été moins pénible.

Les inventaires et les pièces comptables forment donc le fond de ce second volume; inutile d'insister sur l'intérêt de ces documents, il n'y a pas une science, pas un art, pas une industrie, qui ne trouve à y puiser des renseignements curieux; notre langue elle-même y a son histoire anecdotique.

L'ordre par dépôt littéraire et par grandes archives adopté dans ma publication, m'obligeait à publier en tête de ce volume l'inventaire de Charles-le-Téméraire, qui est conservé à Lille[1]. Cet ancien

[1] N° 2001 à 3988.

brouillon original, écrit sur papier, n'est pas daté et il n'a pas d'intitulé, mais il est facile de se convaincre par la nature des objets décrits, comme par la rédaction de plusieurs articles, que nous avons là l'inventaire des joyaux, livres, linge, tapisseries et meubles laissés par Philippe-le-Bon à son fils[1], et rédigé par le garde des joyaux du duc Charles, qui fondit ensemble les objets appartenant en propre au duc régnant[2], avec ce que lui laissait son père. On trouve même plusieurs additions postérieures à l'année 1467, date de la mort de Philippe-le-Bon, et quelques retranchements, dont l'un est daté du 12 février 1469[3].

Le comptable avait enregistré tout d'abord les articles au fur et à mesure de leur entrée et pêle-mêle comme ils se présentaient, il comprit plus tard qu'il fallait adopter un ordre méthodique pour qu'on se retrouvât dans ce dédale. Il est résulté de là deux rédactions distinctes, qui présentent des différences non-seulement dans le libellé, mais aussi dans le détail des descriptions et jusque dans le nombre des articles. J'ai cru devoir publier ces deux rédactions qui se complètent l'une l'autre[4].

Les archives de Lille, comme je l'ai déjà dit, ont perdu, à l'époque de la révolution de 93, la presque

[1] Nos 2043, 2408 et suivants.
[2] Nos 2361, 2701.
[3] No 2227.
[4] Le premier va du no 2001 au no 3351 ; le second du no 3352 au no 3988.

totalité des pièces comptables, telles que mandements et ordonnances de payement, certifications de dépenses faites et quittances de sommes reçues. Ces pièces, écrites sur de petites feuilles, souvent sur des lanières de parchemin, furent enlevées des archives par des commissaires républicains qui prétendaient les envoyer patriotiquement aux arsenaux pour la confection des gargousses, tandis qu'on sait très-bien que les grandes chartes étaient seules propres à ce service. Elles furent vendues au poids, au profit des commissaires, toujours par pur patriotisme, et perdues pour l'érudition. L'histoire doit les pleurer. C'est la plus sensible de nos pertes, car tandis que les comptes n'enregistrent que sommairement le fait, ces actes le relatent en détail, souvent dans ses circonstances les plus minutieuses. J'espérais beaucoup d'un résidu de pièces non classées que je trouvai dans une salle basse de l'hôtel des archives de Lille[1], et le peu de temps que je consacrai à son examen fut assez fructueux pour me donner la certitude qu'un dépouillement complet et régulier produirait des résultats importants. Ce travail, que je n'ai pu qu'ébaucher, revenait de droit au garde des archives et à ses employés; il n'a pu être exécuté dans les trois années qui viennent de s'écouler, et j'offre aux érudits[2] ce que j'ai recueilli et ce que je dois aux communications obligeantes de M. Le Glay.

[1] Voyez tome I, page LX.
[2] Du nº 3991 à 4062.

Il y a dans ces pièces des renseignements dont je ferai ressortir en son lieu toute l'importance. Qu'il suffise ici de dire que les noms de Claiz de Fribourg[1], le célèbre orfévre, de Jean Le Tavernier, l'habile enlumineur, s'y trouvent en association avec de nouveaux renseignements sur des artistes déjà cités, tels que Hue et Jean de Boulogne, Jean Hennequart, Pierre Coustain, etc., etc. Ces renseignements sur des artistes tombés dans l'oubli, acquièrent une valeur toute pratique quand ils se rapportent à des monuments encore existants. Ainsi les offrandes nombreuses apportées à l'église de Saint-Esprit-lez-Rue, devraient se retrouver dans la chapelle construite à cette époque déjà reculée et si heureusement conservée à la nôtre[2]. La statue de la sœur du duc Philippe-le-Bon, sculptée par Guillaume Vlenton[3], de Paris, en 1440, ornait encore, il y a cinquante ans, l'église des Célestins. La duchesse de Bedford avait été enterrée dans un caveau à droite du chœur. En 1847, alors que l'administration municipale voulut donner plus d'extension aux casernes de la garde municipale, elle décida qu'on les construirait sur l'emplacement de l'ancienne église des Célestins, si toutefois la commission des monuments historiques autorisait la suppression de ce qui restait de l'ancien édifice, et après qu'on aurait retiré des ca-

[1] N° 3991.

[2] Dans l'arrondissement d'Abbeville. La commission des monuments historiques l'a classée et la restaure.

[3] N° 4016.

veaux, sous la surveillance de personnes honorables, les ossements qui pouvaient encore s'y trouver. Je fis partie de ces deux commissions. L'invasion des vandales révolutionnaires n'ayant laissé à l'église que ses quatre murs, et ces murs n'ayant, ni dans leur appareil, ni dans leurs moulures, aucun caractère archéologique, je votai pour son abandon aux nécessités municipales. La seconde commission procéda dès lors à l'exhumation des ossements. On déblaya le sol jusqu'à une profondeur où la sonde indiquait que le travail des générations s'était arrêté. Là tout était en désordre, les caveaux avaient été effondrés, toutes les tombes violées et les ossements entassés pêle-mêle à mesure que l'avidité sordide des patriotes s'était trouvée satisfaite. Dans un caveau de forte construction nous trouvâmes, mêlée à quelques ossements, une plaque de plomb[1] qui portait, gravée en creux et en caractères gothiques, l'inscription suivante :

Cy gist tres haulte, puissante princesse mada
me anne de bourg^{ne} *fille de feu treshault et puissant*
prince jehan duc de bourg^{ne} *conte de flandres dar*
tois et de bourg^{ne} *fame de treshault et puissant prince*
jehan gouvernant et regent le roy^{me} *de france duc de bedfo*
rd qui trespassa en l'ostel de bourbon à paris le XIIIIe
jour de novembre mil quatre cens trente deux.

Le doute n'était plus permis, nous avions là le

[1] Cette plaque a 34 centimètres de longueur sur 18 centimètres 50 millimètres de hauteur ; elle a été déposée dans le musée de l'hôtel de

caveau destiné à conserver la dépouille mortelle de cette sœur de Philippe-le-Bon qui fut quelque temps le gage et le ciment d'une union où le duc de Bedfort avait tout à gagner, où le duc de Bourgogne perdit jusqu'à sa qualité de Français. Devant cette tombe, il est bon de le rappeler, le fils de Henry V, le régent de la France, fut grand surtout parce qu'il resta Anglais. Oublions les torts de son beau-frère, il sut les réparer en les faisant payer cher à ses alliés.

Les comptes des dépenses du duc de Bourgogne sont remplis de prévenances galantes, d'attentions délicates pour sa sœur. La dernière, voilée de deuil, est consignée dans cette quittance. On voit dans cet acte le tombeau de la duchesse de Bedford, sculpté par Guillaume Vlenton, de Paris, s'élever aux frais de Philippe-le-Bon. Le caveau de la duchesse était surmonté d'un monument, dont le dessin doit se retrouver dans la portion de la collection Gaignières, recueillie sans aucun titre légitime à Oxford. Sur ce monument était couchée la statue de la princesse. Lors de la dévastation de nos églises, on fouilla les tombeaux uniquement pour chercher les joyaux d'or et les pierres précieuses. Si les ossements furent dispersés, c'est que, dans la hâte, on détacha la tête des morts ou qu'on arracha leurs doigts pour ravir plus vite la couronne, le collier et les bagues dont la

Cluny, et des épreuves en plomb en ont été données aux membres de la commission. Je compte réclamer l'original pour l'encastrer dans le piédestal de la statue de Vlenton, qui va figurer dans la salle de la sculpture du moyen âge, au Louvre.

piété filiale avait voulu les enrichir au delà de la vie. Les pierres sculptées n'avaient aucune valeur, on en mutila bon nombre, par pure gentillesse; mais, en général, on les abandonna à M. Lenoir, qui en meubla son musée à peu de frais. C'est ainsi qu'il recueillit les précieux monuments des Célestins, et la statue couchée de la duchesse de Bedford fut du nombre. En 1816, lors de la dispersion si regrettable de cette collection, la statue de Guillaume Vlenton fut mise dans les magasins de l'école des Beaux-Arts, et elle y resta jusqu'à ce que le roi Louis-Philippe la réclama pour Versailles. Je l'ai fait rentrer, cette année, au Louvre pour qu'elle prît place dans les salles de la sculpture française du moyen âge, et on trouvera, dans ma notice sur cette collection, une appréciation des mérites de cette œuvre conçue encore dans les données du moyen âge et exécutée avec toute l'habileté de l'école de Dijon.

D'autres renseignements intéressants sont contenus dans ces pièces comptables : je ne citerai ici que la quittance[1] annonçant l'arrivée, dans le port de l'Écluse, des galères de Venise chargées de ces verreries si recherchées dès lors, si recherchées encore de nos jours, et dont une partie est acquise, dans cette occasion, par le duc de Bourgogne.

J'avais résolu de procéder, dans la réunion de mes extraits, par dépôt littéraire public ou plutôt par l'ensemble des dépôts d'une même ville, mais

[1] N° 3992.

j'ai trouvé dans le titre d'appendice une excuse pour réunir quelques documents liés intimement à ceux qui précèdent. Ainsi l'inventaire du duc Philippe-le-Bon, daté du 12 juillet 1420, m'a semblé devoir gagner en intérêt, placé en regard de celui de son fils et à un demi-siècle de distance. Je n'en ai donné qu'un extrait, et cependant je crois n'avoir rien omis d'essentiel[1]. J'aurais pu également introduire dans ce volume d'autres documents appartenant à la chambre des comptes de Lille et qui ne se trouvent que par suite de désordres dans les dépôts publics de Paris, mais ces documents n'ont pas une véritable importance, et ils seront mieux à leur place dans le dépouillement général des archives et collections publiques de Paris[2].

J'évite de toucher de nouveau à un point sensible que j'ai abordé en commençant cette introduction, j'entends parler du travail qui reste à exécuter dans les archives de la Belgique. J'ai dit pourquoi j'avais changé mon plan, j'ai exprimé mes craintes et mes doutes ; ici j'expose en peu de mots comment j'ai été amené à introduire dans cet appendice quelques dé-

[1] N° 4063 à 4330.

[2] Les sept numéros des Archives sont des comptes de voyage écrits sur rouleaux de parchemin, et je n'ai rien trouvé d'intéressant dans les nos 590, 92, 93, 94, 95. Dans le rouleau 589 je lis : Neuf douzaines de pains pour les chiens — à Guyot du Tour façon d'oublies, 2 s. pour sucre, moustarde, 3 porcs, 3 veaux, 22 moutons, 213 poules, 200 œufs, pour l'amenage de 11 dains de Hesdin. Le n° 591 ne m'offre que ce passage : A l'oste de madame pour un douzaine de groz pains à faire tranchoirs. — Ces renseignements, on le voit, sont de peu d'intérêt.

pouillements qui rentrent dans la catégorie des travaux que je réserve à l'Académie royale de Belgique.

M. Émile Gachet m'a communiqué et libéralement offert le dépouillement qu'il a fait des registres de la chambre des comptes de Brabant depuis l'année 1368 jusqu'en 1389. Je connaissais personnellement le savant chef du bureau paléographique de Bruxelles, j'avais pu apprécier son aptitude dans ce genre de minutieuse exploration et la conscience qu'il apporte dans ses travaux. Je n'ai donc pas hésité à enrichir cet appendice de ses extraits [1]. J'ai déjà dit, à propos de la comptabilité des comtes de Flandres, qu'il était utile de faire connaître quelles furent, avant l'avénement des ducs de Bourgogne, les tendances et l'activité artistique des divers souverains des Pays-Bas et de la Bourgogne; les comptes de Brabant présentent un des côtés de ces aperçus [2]. On voit, du-

[1] N° 4331 à 4409.

[2] Je viens d'acquérir, à la vente de feu M. Monteil, trois volumes ou registres in-4° de comptes du comté de Hainault. J'espérais qu'ils contenaient des indications curieuses sur les arts ou sur l'industrie; mon attente a été trompée. Ils sont purement administratifs. J'en extrais les articles suivants :

« Item payet et delivret pour les fraiz et despens des vallez des ju-
» mens qui vinrent de Lombardie, depuis le jour de Pentecouste, l'an
» xxxv (1435), jusquez au jour saint Leurench, en celui an, que les
» dittes jumenz se partirent........ pour aler à St Ghillain et pour les
» frais et despenz de le gouvrenanche des dittes jumenz pour ce terme
» et pour plusieurs parties délivréez as vallez de Renault Sollie et de le
» Porkerie pour les estallons des diz lieus, ensi come il appert par les
» parties qui de çou, en j rolle, font plus parfaite mention, comptées par
» Jehannet Wardain de la maison Daymuer et par les genz MS Henry
» de Liedekergue. . . . . lvj liv. xix s. ix den. tour.

» Item delivret et payet pour les fraiz et despenz des buez et des vac-
» gues de Savoye MS de Haynau et pour les fraiz et le gouvrenanche

rant ces vingt années, le courant se diriger de la France dans les Flandres. Les artistes viennent de

» des vallez, qui wardèrent les dites biestez, tout l'iver, l'an XXXV, si » come en bleit et en saigle pour les diz vallez, et si come en veche, en » fuerre et en estrain pour les dites biestes tout le dit terme. Si come » il apert plus plainement en j rolle qui de chou fait mention. Compteit » par le dessusdit Jehannet en. . . . . . . IIIJ^XX liv. XI s. VI den. »

Toutefois on a relié à la fin du troisième volume les fragments d'un état des officiers domestiques du duc Philippe le Bon pour les dernières années de sa vie. Cet état est suivi d'une ordonnance dont je me réserve l'usage pour mon texte. J'extrais sommairement ce qui suit :

« Massin l'armurier, tousjours compté à trois solz par jour, présent et » absent et son cheval délivré en l'escuierie quant il est présent. (On » lit en marge et en surcharge.) Le premier jour de juillet, l'an mil CCCC » LXJ, MS le duc me commanda mettre et enregistrer, en ces ordon- » nances, Jehan Wagesquin, pour estre compté ou lieu de feu Massin » l'armurier, lequel est allé de vie à trespas et est le lieu du dit » Waghesquin aboly.

» VARLETS DE CHAMBRE.

» Jacques de Bresilles, garde des joyaulx de MdS, prendra de gages » par jour, absent et présent, dix huit sols. Jehan Coustain, premier » sommelier de corps de MdS, sera tousjours compté absent et présent » aux gages de dix huit sols. (Et en marge.) Obiit. Le XVe jour d'avril, » mil CCCC LXV, après Pasques, MS a retenu Philippe Martin, second » sommelier de corps. (Jean Martin remplaçait Jehan Coustain.)

» AUTRES VARLETS DE CHAMBRE.

» (Après quatre noms, sans intérêt pour nous, on lit :) MdS veult que » maistre Jehan Scaelkin serve aussi et soit comptez, lui estant devers » MdS, par quatre mois en l'an, comme les autres cydessus à sembla- » bles gages. Assavoir : may, juing, juillet et aoust, et ne sera son » lien impétrable comme dessus.

» AUTRES OFFICIERS DE LA CHAMBRE.

» MdS vuelt que Pierre Coustain, paintre, soit toujours compté, lui » estant devers MdS, à douze solz par jour. Et ne sera son lieu impé- » trable comme dessus.

» Jehan Aubry, tappissier et garde de la tappisserie, sera toujours » compté absent et présent à semblables gages de douze sols par jour.

» Regnaudin Aubry, son aide, lui estant devers MdS, sera compté à » neuf solz par jour.

» Hennequin Hermanszone, artilleur, tousjours compté lui estant » devers MdS aux gages de neuf solz par jour.

notre pays, les joyaux sont demandés à nos orfévres, le grand luxe flamand enfin s'approvisionne à Paris.

» MÉDECINS ET CYRURGIENS.

» MdS aura quatre médecins qui serviront en la manière qui s'en-
» suit, assavoir :
» Maistre Roland Lescrivain.
» Maistre Gondissalue de Varges. — Ces deux seront tousjours
» comptés, eulx estant devers MdS, aux gages de dix huit solz, chacun,
» par jour. Le VIIIe jour de janvier, l'an mil CCCC LXIJ, MS le duc retint
» maistre Pierre de Wede, son conseiller et phisicien, pour le servir
» et estre comptéz, six mois en l'an, c'est assavoir les mois d'avril, may,
» juing, juillet, aoust et septembre, aux gages de XVIII sols par jour.
» — Le XIIIe jour d'avril M CCCC LXVI, après Pasques, MS le duc retint
» maistre Guillaume Brun, son conseiller et phisicien, pour estre tous-
» jours compté lui servant et estant devers lui, à XVIIJ sols par jour.
» Maistre Simon de Roches servira par six mois en l'an et aura de
» gages par jour, quant il sera devers MdS, dix huit sols.
» Maistre Henry Fusolis servira les autres six mois et aura de gages,
» semblablement quant il servira, dix huit sols par jour.
» Maistre Henry Sroenwol de Willa toujours compté quant il sera
» devers MdS selon sa retenue.
» Maistre Jehan Candel, cyrurgien, tousjours compté lui estant
» devers MdS, à dix huit solz par jour.
» Maistre Laurens Bruníncq, aussi cyrurgien, XII sols par jour.
» Le XVe jour de septembre, mil CCCC LXJ, MS retint maistre Estienne
» Chevalier, en son médecin ordinaire pour le servir, ou dit estat, pour
» demi an, oultre le nombre de ses antres médecins, aux gaiges tels et
» semblables que les a et prent, de MdS, l'un de ces autres médecins.

» TROMPETTES ET MENESTRELS.

» Andrieu Jambe, Laurens Vache, Anthoine Jambe, Jacotin Janszone.
» Jehan Quaresme, roy des ménestrelx.
» Pieter Claiszone de Brunc, Rogier de Bey.
» Le XVIIIe jour de juillet, l'an LIX, MS dit et déclara qu'il entendoit
» et vouloit avoir deux trompettes de ménestrelz, et pour ce retint
» Jacques le Rechter pour autre trompette de ses dits ménestrels. »

Une ordonnance, qui règle le service de l'hôtel, suit l'état des officiers, elle donne des détails intéressants, je n'en citerai que deux passages :

« Item pour ce que quant MdS va, de lieu à autre, les clercs des of-
» fices ont accoustume de faire et escrire en papier la minute de l'escroe
» du jour, laquelle escroe par cidevant lesdiz clercs, prestement que
» MdS estoit arresté en aucun lieu, ilz grossoient en parchemin et la
» mettoient en ordre avec les autres escroes du mois et que néant-
» moins, puis aucuns temps, lesdiz clercs d'offices ont esté neggligens
» de ce faire et aucune fois ont attendu et attendent de grosser lesdiz

C'est seulement lorsque nous leur eûmes envoyé jusqu'à nos princes, pour en faire leurs souverains, que les Flandres firent rebrousser chemin à nos produits. A partir des dernières années du quatorzième siècle le courant changea totalement, et nous devînmes, à notre tour, le malheur du temps aidant, tributaires, chaque jour davantage, de nos habiles voisins.

Le compte du receveur Fastre Hollet appartient aujourd'hui aux archives de Bruxelles par une erreur de classement. C'est dans les archives du Nord, à Lille, qu'il devrait se trouver, à la suite des registres de l'ancienne cour des comptes de cette ville. Je l'avais consulté déjà avant la publication de mon premier volume, et j'en parle comme voulant réserver l'étude complète de ce document

» escroes, par ung mois ou six sepmaines, parquoy l'en n'a peu si tost » ne si clèrement veoir l'estat de la dicte despense, MdS, voulant à ce » pourveoir, vuelt et commande que de cy en avant quant il yra et se » transportera ainsi de lieu en autre le clerc d'office, qui servira pour » le jour, soit tenu d'escrire de sa main ladite escroe en pappier et » incontinent que MdS sera arresté en ung lieu, au moins dedens deux » ou trois jours après au plustard la grosser en parchemin et mettre en » son ordre avec les autres escroes, et on cas que lesdis clercs d'offices » seroient negligens et en deffaulte de ce faire, MdS vuelt qu'ilz soient » cassez et roiez de leurs gages par huit jours entiers.

» Item vuelt MdS que son escuier d'escuierie, qui servira pour le » temps, face doresnavant partir les chariots et sommiers de MdS d'un » train et tous ensemble de tele et si bonne heure qu'ils soient au logis » avant que MdS y arrive, réservé ceulx desdiz sommiers lesquelx par » nécessité il conviendra attendre le partement de MdS.

» Item vuelt MdS que doresenavant tous les chevaliers et escuiers, » qui pour le temps seront devers lui comptez par les escroes de la » despence de son hostel, se partent avec lui des bonnes villes et logiz » dont il deslogera et lui tiengnent compaignie sans le laissier jusques à » ce qu'il sera arrivé au lieu où il vouldra estre et logier et les archers » semblablement, sur peine d'estre roiez et de non estre comptez. »

pour mes travaux dans les archives de Bruxelles. Plus tard, en rédigeant ma table, je crus devoir introduire dans la liste alphabétique des noms, cette longue suite d'artistes employés dans la fête de la Toison d'or et des noces de Charles-le-Téméraire, en 1468. Cette récapitulation alphabétique ne suffisait pas, il fallait présenter le tableau complet et la description de la fête, tel que le comptable le donne, afin qu'on pût comprendre, par la place qu'occupe chaque artiste dans les travaux et par l'élévation de son salaire, l'importance relative qu'il devait avoir alors. Je publie le document presque en entier[1]. J'ai transcrit toutes les descriptions destinées à donner une idée de ces *entremets* fabuleux pour les contemporains et très-extraordinaires pour nous-mêmes, j'ai copié les noms de tous les artistes[2] et ceux de leurs *varlets*[3], qui n'étaient autres que leurs élèves,

[1] Du nº 4409 à 4899.

[2] J'emploie ce mot dans sa plus large acception, en remarquant qu'il est moins moderne qu'on le croit. On le rencontre dans les vieux monuments de notre littérature, alternant avec le mot artisan, et il faut descendre assez avant dans le dix-septième siècle pour trouver la distinction formelle. A vrai dire, elle n'eut lieu que lorsque l'Académie prit sous sa protection les artistes, laissant aux vieux corps de métiers les artisans. Voici un passage d'une composition poétique du seizième siècle dans lequel un architecte est appelé artiste (tiré du tiers livre des Actes des Apôtres, folio LXXVIIJ verso, col. 2, du mss de Bordeaux) :

> Le roy où gist mon support,
> A qui les Yndoys sont submis,
> M'a cy envoyé et transmis
> Pour trouver ung très bon artiste
> Qui soit bien entendu et miste
> Pour faire ung palais royal...

[3] On a vu, nº 939, le duc de Bourgogne donnant une gratification

et de cet ensemble j'ai formé un des tableaux les plus curieux du luxe sans bornes de ces ducs de Bourgogne.

Mon voyage dans les Pays-Bas avait un autre but. Je désirais lire les deux registres de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, qui, par suite de notre révolution (celle de 93), avaient émigré des archives du Nord dans la collection de M. Goethals Vercruyse, pour de là, autre bizarrerie du sort, entrer définitivement dans le couvent des Sœurs-Noires de Courtray. Qu'a de commun, je vous prie, la comptabilité des receveurs Guy Guilbaut [1] et Richard Juif [2], avec la vocation des Sœurs-Noires et avec leurs occupations pieuses des articles de dépense comme celui-ci : *A damoiselle Jaquette, la Saubarde, mère de feu messire Guy, bastart de Bourgoingne, pour don, pour elle aidier à vivre* [3] ? Il faut espérer qu'au moyen d'un

aux *varlets* de Jean van Eyck, en sortant de son atelier : c'étaient ses élèves, probablement un Roger Van der Weyden ou d'autres peintres d'un grand avenir. Les élèves en tous pays, les apprentis d'un métier, portaient ce nom de domestique et valet. Nous voyons, à l'année 1483, dans le Liber ad causas de anno 1434-1488, p. 361, c'est-à-dire dans le registre de l'hôtel de ville de Würzburg, que plusieurs sculpteurs prêtent serment et on leur donne la qualification de *Malerknecht*, valets de peintre ou apprentis de peintre.

[1] Tome I, p. CXXIII, note 2.

[2] Tome I, p. CXXIII, note 3.

[3] N° 4922. Il y a beaucoup à dire, non pas chez les Sœurs-Noires, mais dans l'histoire, sur le rôle des bâtards au XVe siècle. Dunois, le bâtard d'Orléans, et Anthoine, le grand bâtard de Bourgogne, servent de diapason pour apprécier leur courage guerrier et l'importance qu'ils prennent dans l'État. Je trouve, dans un des sept cents volumes de la collection dite de Lorraine, de la Bibliothèque nationale, une lettre de Louis XI, qui a trait à la valeur de ce fils illégitime de Philippe le Bon.

échange, qui satisfera le couvent, on pourra faire rentrer dans les archives de Lille deux registres qui n'auraient jamais dû en sortir. J'allais partir de Bruxelles pour Courtray, lorsqu'on me retint, en me prévenant que ces deux volumes étaient à ma disposition, à Bruxelles même, la commission d'histoire les ayant fait venir de Courtray pour s'en aider dans des travaux historiques. Je les ai lus avec attention, et mes extraits [1] comblent une lacune, laissée à regret dans mon premier volume. Deux mentions nouvelles du peintre Jean van Eyck [2] ne sont pas tout l'intérêt de ces documents, ils offrent des détails précieux, surtout lorsqu'on les fait rentrer à leur rang chronologique dans l'ensemble des renseignements contenus dans le premier volume.

De même que j'avais accueilli le travail de

L'estime qu'il inspire au roi peut être mesurée à la vivacité de la peur du prudent monarque et à la nature des traitements qu'il lui ménage :

« Mon cousin, mon amy. J'ay receu les lettres que m'avez escriptes par Jehan Darson, mon maistre d'ostel, et à sa venue m'actendoye que sans nulle faulte m'envoyssiez le grand bastard de Bourgogne, mais quant j'ay veu vos lectres et que ne le m'envoyez point j'ay esté bien esmerveillé. Car j'avoye et ay bien intencion de vous en récompenser plus largement que en sçauriez avoir d'autre cousté. Mon cousin, mon amy. Vous entendez bien que si je l'avoye de ceste heure, que ce seroyt le grant bien de vous et de moy, et que la longue actente ne vous peust faire que dommaige, et, pour ce, je vous prie que le me vueillez incontinent envoyer par votre bailly d'Alemaigne, et vous me ferez très singulier plaisir et si le recongnoistray envers vous et vous en recompensseray tellement que en serez bien content. — Et adieu mon cousin, mon amy. Escript à Péronne le v° jour de Février. » — (Bibl. nat., orig. papier. Signé : Loys.)

[1] Du n° 4900 à 4962.

[2] Du n° 4943 à 4955.

M. Émile Gachet, je sollicitai, de M. Vandermeersch d'Audenarde, communication du dépouillement qu'il avait fait des registres municipaux de sa ville natale. Il se prêta à mon désir avec une complaisance que je ne puis assez louer, et dont les érudits de tous les pays lui sauront un grand gré. Je reproduis ses extraits [1], et je ne saurais mieux faire, pour les commenter, que de leur donner, en guise d'introduction, la lettre qui les accompagnait :

« Audenarde, 29 juillet 1849.

» MONSIEUR LE COMTE,

» Comme je ne puis maintenant dérober à mes occupations journalières que de temps en temps quelques heures, je regrette de ne pas avoir été plus prompt à répondre à votre honorée du 3 juin dernier.

» J'ai parcouru votre dernier ouvrage avec attention et un véritable plaisir, car je vois dans ce genre de *preuves* une source riche et trop souvent méconnue de ce qui doit former le fondement de l'histoire d'un peuple, tant sous le rapport de ses mœurs publiques et privées, que sous celui des arts qu'il cultiva jadis avec plus ou moins de succès.

» M. le baron de Saint-Genois paraît vous avoir donné un témoignage trop flatteur de mon genre d'études, lesquelles, pour des raisons indépendantes de moi, ne se bornent qu'à notre histoire lo-

[1] N° 4963 à 4995.

cale, et spécialement à celle d'Audenarde, lieu qui me vit naître.

» Ce que vous avez si laborieusement exécuté pour les registres aux comptes, reposant au dépôt de Lille, je l'ai fait, il y a une douzaine d'années, pour nos comptes échevinaux. J'en ai extrait une multitude d'articles que je croyais utiles à composer, dans la suite, des notices spéciales sur tel ou tel sujet historique, soit en français, soit en flamand, selon la nature et la quantité de matériaux authentiques dont je devrais me servir. C'est ainsi que je publiai, en 1838, dans le *Belgisch Muséum* (ouvrage périodique flamand, publié par feu M. Willems), une notice sur la Chambre du Conseil en Flandre, considérée sous un point de vue historique, depuis son institution, en 1385, jusqu'à sa translation d'Audenarde à Gand en 1409 (le duc Jean avait établi ce conseil à Audenarde en 1407, et il y tint sa résidence). Puis la chronique de nos chambres de rhétorique, depuis 1408 jusqu'en 1830 (même recueil, années 1842-1843), sans compter quelques notices purement littéraires. Ce que j'ai inséré dans le *Messager des sciences historiques*, publié à Gand, vous sera probablement plus connu, ce qui me dispense d'en parler ici. Mais, je le répète, c'est toujours à l'aide de mes documents, recueillis aux archives d'Audenarde, que je compose mes notices, et par ce moyen je peux quelquefois rectifier des erreurs échappées à nos historiens.

» Voici maintenant de quoi est composée la partie la plus intéressante de nos archives communales :

» 1° Les registres de l'enregistrement des bourgeois d'Audenarde et de leurs descendances, depuis la seconde moitié du XIIIe siècle jusqu'à la réunion de la Belgique à la république française en 1796. Série complète, ce qui est fort rare pour une ville qui a tant souffert des guerres et des troubles. Gand n'en possède presque pas.

» 2° Les registres aux comptes communaux, depuis 1407 jusqu'à l'époque française. Il y a quelques rares lacunes.

» 3° Les registres aux actes, contrats, sentences, etc., des échevins. Il y en a un de 1391 à 1398 ; plusieurs autres du XVe et du XVIe siècle. Cette série est fort incomplète.

» 4° Les registres des états de biens de bourgeois décédés et ayant laissé des mineurs, depuis 1371 jusqu'à l'époque précitée. — Série complète. — Documents précieux pour la généalogie de beaucoup de familles flamandes.

» 5° Un registre ou cartulaire des chartes d'institution des corporations et corps de métier. Il fut composé, en 1550, sur les pièces originales, maintenant perdues en grande partie. — Les priviléges communaux ont été confisqués en 1540 par Charles-Quint, et remplacés par une charte communale, nommée *la Caroline*. Les originaux confisqués doivent reposer à la Chambre des comptes, à Lille.

» 6° Les registres aux résolutions échevinales. Il n'en existe pas pour la période bourguignonne. On commença seulement à enregistrer les délibérations des échevins et du conseil, en 1540, par ordre de l'empereur.

» 7° Les lettres patentes d'octroi, pour les accises et impositions, etc., etc.; des registres de baux de propriétés appartenant à la ville; des restes d'archives des couvents et monastères; une variété de documents relatifs aux révoltes et émeutes communales, etc., etc., ; plusieurs titres et documents curieux de l'ancienne baronnie de Pamele, à Audenarde.

» Voilà, monsieur, les parties principales qui composent les archives de l'Hôtel-de-Ville, et bien d'autres communes importantes n'en possèdent pas autant.

» L'époque dans laquelle vous avez concentré votre travail est justement celle qui, sous le point de vue historique, m'a toujours plu de préférence aux autres. Ce fut un temps riche en événements chevaleresques; nos communes étaient alors dans toute leur splendeur, dans tout leur courage héroïque; et puis, la renaissance des arts, le progrès de la civilisation. Et, chose singulière! plusieurs de nos écrivains flamands s'obstinent à regarder la période bourguignonne en Flandre comme un temps funeste à la liberté du peuple. Selon eux, les ducs ne visaient à rien moins qu'à la tyrannie et à con-

fisquer, un à un, les anciens priviléges communaux, pour traîner leurs sujets flamands dans une vile dépendance, ce qui eût amené la ruine de leurs cités florissantes. Je n'ai jamais pu me rallier à eux sous ce rapport : et si la ville de Gand suscita souvent des embarras à leurs princes, la plupart du temps c'était l'égoïsme et un orgueil dominateur qui firent mouvoir cette fière et populeuse cité. Toutes les villes secondaires de la Flandre avaient quelque grief contre elle, et, en mainte occasion, le prince les protégeait. Chez nous, à Audenarde, entre autres, les priviléges communaux furent toujours religieusement observés par les ducs. En voici un échantillon, emprunté à notre registre aux comptes de l'année 1445-1446 :

« Item envoyé le messager de la ville à Louvain, » le XVIIe jour de février (1446), avec des lettres à » l'adresse de notre redouté seigneur et de monsei- » gneur le chancelier, à cause de la sentence pro- » noncée par les échevins (d'Audenarde) contre » *Cornil Den Drossaert*, qui pour un certain délit » avait encouru la peine du bannissement hors de » Flandre pour un an. Comme notre redouté sei- » gneur avait écrit aux échevins, afin qu'ils accor- » dassent rémission de peine au susdit banni et la » faculté de rentrer à Audenarde ; les échevins, par » leurs lettres responsives, notifient au prince que » telle grâce ne pouvait point être donnée, et que » partant ils demandent humblement à être ex-

» cusés. — Absent xv jours, à xv gros parisis par » jour, fait, » etc. (traduction du flamand presque littérale).

» N'est-ce pas montrer d'un côté une noble indépendance, et de l'autre, un respect profond pour les priviléges solennellement jurés? et cela, de la part d'un prince aussi puissant que l'était Philippe-le-Bon.

» Ce trait donne matière à réflexion, mais il ne se rapporte pas directement à vos études favorites. Pour celles-ci, il me faut parcourir mes cahiers ; cela demande du temps et du repos ; pour le moment, j'en ai peu à consacrer à mes études historiques ; toutefois, je tâcherai de recueillir le peu que je possède sur la matière, et vous le ferai parvenir en résumé et par traduction, sans pouvoir vous déterminer un temps fixe. Je crois avoir compris vos intentions par la lecture de votre savante *Introduction*. Cependant, un fait, que je ne veux pas vous laisser ignorer maintenant, est l'érection en corps de métier de nos fabricants de tapisserie. L'introduction à Audenarde de cet art important fut le commencement de la prospérité de notre petite ville. Pendant plus de deux siècles la tapisserie d'Audenarde jouit d'une réputation européenne, et devint une source féconde de bien être pour toutes les classes des habitants.

» La première charte d'institution de ce corps de métier date du 11 juin 1441. Elle fut octroyée, non par le prince, comme au siècle suivant, de triste

mémoire, mais par le corps échevinal et le conseil de la ville, sous l'agrément du grand bailli, représentant du droiturier seigneur, le duc de Bourgogne.

» Pour acquérir cette faveur, il fallait toujours la présence d'un certain nombre de fabricants et de chefs d'atelier. Or, il est probable que les premiers maîtres ont commencé à s'établir à Audenarde au moins une dizaine d'années avant qu'on jugeât à propos de leur octroyer cette franchise.

» J'ai suivi assez exactement vos extraits de la Chambre des comptes de Lille au sujet de la tapisserie. J'y ai vu que la fabrique d'Arras eut seule, pendant longtemps, la faveur de fournir à la maison du duc. Puis ce fut celle de Valenciennes, et surtout celle de Tournai. Des fabriques de Bruxelles et d'Audenarde, il n'en est pas fait mention, que je sache : serait-ce peut-être que leur réputation solide ne s'établit que plus tard, et notamment sous la période espagnole? Quoi qu'il en soit, notre registre aux comptes de 1468 fait une première fois mention de tentures de tapisserie, dont on décora notre vaste halle aux draps pour la réception et l'inauguration de Charles-le-Téméraire. Du reste, ce n'est qu'à dater de l'année 1499 que j'ai pu rencontrer quelques rares documents, autres que la charte susmentionnée, et des noms propres de fabricants.

» On a dit et écrit que notre manufacture était de *haute-lisse*. J'ai des raisons de croire que si dans le premier temps on a travaillé ainsi, cela n'a guère

duré. La tapisserie d'Audenarde est donc de *basse-lisse*, et elle n'en fut pas moins fort recherchée. Beaucoup de ces belles tentures (et il en existe encore), étaient fabriquées dans quelques villages environnants, par des paysans, pour des maîtres de la ville; celle-ci étant dépourvue de ces vastes établissements comme on en construisit plus tard en France.

» Agréez, etc.

» WANDERMEERSCH. »

Après avoir ainsi rempli mon volume, j'allais le clore, lorsque je reçus de M. Le Glay une aimable lettre qui répondait à mes instances réitérées et un peu bien importunes : *Le triage de l'énorme cumulus que vous avez vu*, m'écrit-il, *n'est pas achevé, il s'en faut, mais on en a extrait, de ce qui est trié, une assez bonne quantité de quittances, notes, fragments de comptes, d'inventaires qui ont paru se rattacher plus ou moins à votre projet. Ne sachant pas ce qui vous conviendra spécialement dans tout cela, j'en forme une liasse, que je vous enverrai, si M. le préfet m'en donne l'autorisation*. J'ai dépouillé cette liasse avec intérêt, et non sans fruit, comme on peut le voir par ce que j'en ai extrait et inséré à la fin de l'appendice [1]. M. Le Glay ajoute : *Je me suis avisé dernièrement de parcourir les inventaires après décès des chanoines de Cambrai qui ont vécu au* XVe *siècle, et j'y ai trouvé des séries d'argenterie et de joyaux qui semblent dignes de votre attention. Les chanoines de Cambrai avaient de*

[1] Du n° 4995 à n° 5298.

fort riches prébendes, et le mobilier qu'ils délaissaient était ordinairement assez somptueux. Il m'envoyait, à l'appui de sa lettre, deux inventaires, l'un de l'année 1433, qui ne m'a rien offert d'intéressant, l'autre, daté du 27 novembre 1427, qui donne la mesure assez juste de l'avoir modéré et honorable de ces prélats. J'ai publié ce document [1].

J'attendais peut-être plus du savant et aimable archiviste de Lille, mais j'attendais trop, car quand on considère combien faible est l'assistance et rare le concours que l'on trouve dans cet ordre de travaux [2], on se contente de peu, on se sent très-reconnaissant pour les moindres efforts [3].

[1] Page 400.

[2] Extrait de l'inventaire du mobilier de Mahieu de Herleville, chanoine de Cambray, le 1er juillet 1433. — Joyaulx : « Premiers, fu » trouvé, en un fardelet, où il y avoit une cédule de la main maistre » Mahieu, une longhe coroye de femme, à coert couronnés et perlés, » pesant. . . . . x onches x estrelins.
» Item une coroye de femme, dorée, sur I tissut noir, pesant. . . . » . . . . VI onches demie VII esterlins et demi.
» Item un annel, à I camahieu, pesant.... IIIJ esterlins moins I fretin. »
L'inventaire continue ainsi sans que le caractère du chanoine s'y dessine autrement ou mieux.

[3] Ma reconnaissance est d'autant plus grande pour ceux qui font exception à cette triste règle de la négligence. Ainsi M. de Baecker, jeune homme studieux et magistrat recommandable, m'écrit de Bergues (département du Nord) : « Il existe aux archives du département l'original » en parchemin d'une quittance passée le dernier août 1384 devant » Gerard de Ghistelles, sire d'Eskelbecq et de Ledringhem, chevalier, » chatelain du chastel de Lille, de IV livres par. payées par Robert du » Bus, receveur de Lille, à Gille le Vosele, masson du chastel de Lille. » Dans une autre lettre je trouve : « Sur une poutre de la nef méridio- » nale de l'église de Steenbecque, arrondissement d'Hazebrouck, on lit » ce qui suit : M. CCCC. XXXII, Jan Vanhue. » M. de Baeker voit là le nom de l'architecte de l'église, c'est aller trop vite en besogne, il faut attendre une plus formelle indication. « Dans le même arrondissement,

Ce ne sera pas tout à fait quitter M. Le Glay que de publier ici la curieuse épitaphe du peintre Simon Marmion, qu'il a trouvée dans un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai. Voici ce qu'on lit dans ce manuscrit : *En l'église nostre Dame la Grande, en Vallenciennes, estoit ycy devant l'épitaphe de Me Simon Marmion, peintre, lequel repose derrière le cœur de ladite église, dans la chapelle S. Luc :*

Je suis Simon Marmion vif et mort,
Mort par nature et vif entre les hommes.
Après le vif, moy vif peindiz la mort
Qui durement mal point et que s'amort
A mordre tous, comme nous que mort sommes.
Quand j'ay la mort, dormant le pesant somme,
Resuscité par vif art de peinture,
Aux vivans suis de le mort pourtraiture.

Du maistre peintre à qui devons homaige
Tellement fus peint et illuminé,
Qu'il me créa à sa divine imaige.
Autres voians mes traicts et mon imaige
Ont après moy leurs œuvres patronnez.
Quand j'ai tout peint et tout imaginez,
La mort terrible a broyez mes couleurs;
Au resveiller sont les griefves douleurs.

Ciel, soleil, feu, air, mer, terre visible,
Métaulx, bestiaux, habits rouges, bruns, vers,
Bois, bled, champ, pretz, toute chose sensible,
Par art fabricq ai atteint ès possible,
Aultant ou plus que nuls des plus experts.
Tant vivement que nuls bruicts je n'y perds,

» sur la cloche de l'église d'Hondeghem, on lit : Anno Domini. M CCCC » — Maria is mine nam — Drie Gebroederen maeckten mi. Be,qu Van- » norkelme. » Ici le renseignement est positif, les trois frères Vannorkelme ont fondu cette cloche en 1400.

« La cloche de l'église de sainte Marie Cappelle, au pied du mont » Castel, porte l'inscription suivante : Maria is myn naem, Gobel Moer » en Willem syn soen maeckten my int jaer ons heeren. M. CCCC XCV. » Gobel Moer et son fils Guillaume sont donc les fondeurs de cette cloche.

Je le répète, ma reconnaissance n'est pas mesurée à l'importance de ces communications, mais à la négligence générale et habituelle.

Car j'ay pourtrait tel mort gisant soubz lame
Qu'il semble vif et n'y reste que l'ame.

Les yeulx ont prins doulce réfection,
Et mes exploictz tant propres et exquis
Qu'ils ont donné grande admiration,
Riant object et consolation
Aux empereurs, rois, comtes et marquis.
J'ay décoré par art et sens acquis
Livres, tableaux, chappelles et autels,
Telz que pour lors ne sont guerre de tels.

Peintres mortels qui prenez patronnaige
Sur mes couleurs, vertes, noires et blanches;
Quand vous avez pourtraict vos personnaiges,
Après les miens, dont sont grand les sommaiges,
Octroyez nous les doulces bienveuillances,
Priez aux saincts dont j'ai fait les semblances
Que l'Éternel peintre pardon me face
Sy que lassus je tire après sa face.

Le jour et l'an de la nativité
Nostre Seigneur, mil avec quatre cens
Quatre vingt noef, lors fort débilité,
La fière mort, par son habileté,
Me despouilla avecq cœur, force et sens.
Vous qui voyez ces images présens,
Pryez saint Luc, dont voicy la chappelle,
Que Dieu lassus en sa gloire m'appelle.

La table d'autel, de la dite chapelle S. Luc, est de cest excellent ouvrier, Marmion, digne de très grande admiration, singulier en la draperie, relèvement de platte peinture, que l'on jureroit que c'est pière blanche, qui n'y prendroit garde de bien près et surtout en la table d'autel la chandelle qui samble vrayement ardre.

Henri d'Oultreman nous dit quel est l'auteur de cette épitaphe. On lit le passage suivant dans son histoire de la ville et comté de Valenciennes[1] : *A même temps que Molinet, vivoient à Valentiennes, Mre Simon*

[1] Page 382.

*Marmion, peintre (auquel le susdit Molinet fit un bel épitaphe); M*re *Pierre du Préau, vulgairement nommé Pierart Marmouzet, statuaire ou tailleur d'images et Jerosme de Moyennevile, orfèvre, tous trois excellemment accomplis en leur art et renommés par tout.*

Jean Molinet est donc bien l'auteur de cette curieuse et sotte épitaphe. Je pourrais publier sur le compte de ce poëte chroniqueur quelques détails peu connus, et fournir à l'appui plusieurs pièces autographes et inédites; mais il est, comme date, hors de mon cadre, et comme talent, trop au bas de l'échelle des historiens du xve siècle pour que j'en occupe l'attention du lecteur.

Après avoir parlé de la composition de ce second volume, je reviendrai brièvement sur quelques erreurs commises dans le premier et sur les critiques qu'il a subies. En général, celles-ci n'ont eu que le tort d'être trop bienveillantes; mais des hommes, profondément versés dans l'histoire de l'art, comme MM. Waagen [1] et Passavant [2], ont cru devoir encourager, de leur indulgence, des recherches qu'ils savent difficiles, et se porter garant de l'importance des documents que je publie, et dont eux seuls pourraient exploiter toute la portée. Leur analyse

[1] *Voir* trois articles étendus, contenant des aperçus propres à l'auteur et d'un intérêt tout particulier, dans la nouvelle série du *Kunstblatt*, publié et habilement dirigé par M. Rudolph Weigell, année 1850, n°s 3, 4 et 5, pages 21, 26 et 36.

[2] L'article de M. Passavant a paru dans le cahier de mars des *Brockhauses Blaettern für Litter. Unterhaltung.*

savante et lucide devance et facilite la publication des deux volumes de texte, dans lesquels je présenterai l'esquisse de cette belle époque et de ce grand mouvement des arts, des lettres et de l'industrie.

Ces deux juges, si compétents au point de vue de l'art, dépassaient, par cette approbation donnée à mon ouvrage, toutes les espérances que j'avais pu concevoir de mes pénibles travaux, et cependant j'avais encore d'autres encouragements à attendre, puisque des savants, occupés de poursuites différentes, l'examinant d'un point de vue particulier, ont bien voulu lui reconnaître quelque autorité historique. Ce sont MM. Kervyn de Lettenhove, l'auteur bien connu et déjà célèbre de l'histoire de Flandre, M. Douet d'Arcq [1], qui par sa position dans la garde des grandes archives du royaume est devenu familier avec ces documents; M. Feugères [2], l'auteur de recherches historiques très-estimées, qui lui donnent la mesure et le tact pour apprécier ce que valent des aperçus nouveaux, fondés sur des autorités inattaquables; M. Le Roux de Lincy [3], dont le nom est attaché aux travaux les plus piquants de l'érudition moderne; M. de Circourt [4], qui sème, dans une conversation toujours nourrie, la matière de dix ouvrages sérieux qu'il néglige d'écrire; d'autres encore, mais beaucoup trop d'indulgence

[1] Bibliothèque de l'École des chartes. Tome I, série III, p. 232.
[2] Journal de l'instruction publique, année 1849.
[3] Le Moniteur officiel.
[4] Bibliothèque universelle de Genève.

fait le fond de ces récensions, et je tairais jusqu'à ma reconnaissance, si je ne devais discuter quelques additions proposées, quelques critiques d'une portée utile.

M. Kervyn de Lettenhove débute ainsi [1] : *L'une des clauses du testament de Louis de Male était conçue en ces termes : Je esliz ma sépulture en li église collégiale de saint Pierre de Lille, en la chapelle de Nostre Dame à la Traille, et veulx par dessus mon corps soit faicte une tombe, par l'ordenance de mes exécuteurs, telle comme bon leur semblera et que du luminaire, draps d'or et autres choses qui seront nécessaires et convenables pour mes obsèques, il en soit du tout en leur ordenance. Le comte de Flandre prescrivait de plus le payement de ses dettes et celui des legs qu'il faisait à ses fidèles serviteurs ; enfin il recommandait à ses exécuteurs testamentaires sa nombreuse postérité illégitime : Le Haze Loys dit le Frison, Hannekin dit Sans Terre, Marguerite de Waurin, la nonnain de Peteghem, leurs frères et sœurs.*

Cet extrait du testament de Louis de Male, comme son histoire racontée par les contemporains, con-

[1] *Voyez* les *Annales de la Société d'émulation de Bruges* de l'année 1850. Ce titre ne donne pas une idée juste de l'importance de cette revue; dirigée par M. l'abbé Carton, elle puise dans la variété et dans la profondeur de ses études des ressources de toutes sortes et le droit de s'appeler revue philologique, archéologique et artistique : je crains même de lui voir, au point de vue de l'art national, prendre le pas sur le *Messager des sciences de Gand;* je le crains, parce que je n'approuve les *détrônements* d'aucune espèce, et que le *Messager* a tenu longtemps le premier rang dans ces recherches si glorieuses pour les Flandres et si intéressantes pour le monde érudit tout entier.

firme ce que j'ai dit de l'analogie des tendances et des habitudes à la Cour des comtes de Flandre et à la Cour des ducs de Bourgogne.

M. Kervyn de Lettenhove reconnaît à Maeseyck le droit de réclamer le berceau du grand peintre, en échange du nom qu'elle lui donna; M. l'abbé Carton, qui dans ses précieuses découvertes [1] sur la mort du chef de l'école flamande, avait accordé cet honneur à la ville de Bruges, revient à mon opinion dans une note où les sentiments patriotiques s'unissent dans une douce alliance aux sentiments religieux : *La fille de Jean, allant à Maseyck se sacrifier à Dieu, retourne au berceau de sa famille, le choix qu'elle fait d'un monastère situé dans une petite ville si inconnue, si éloignée, doit avoir été inspiré par le souvenir d'un grand-père, d'une grand'mère enterrés dans le cimetière d'une église où Lyennie venait vivre et mourir.* M. Kervyn ajoute : *Quant à Jean van Eyck, il s'est préoccupé assez peu de nous faire connaître quel fut son père; son siècle n'a pas mis plus de soin à nous apprendre ce que devint sa postérité. Il semble qu'un grand homme doive s'isoler dans sa supériorité : moins on aperçoit les liens qui l'attachent à la terre, plus il s'élève vers ces régions sacrées du ciel que devine l'œil de son génie.*

Il est impossible de mieux dire, mais tel est le privilége de la gloire; elle inspire les écrivains qui la racontent; les frères Van Eyck ont plusieurs fois

[1] Tome I, page LII.



déjà rendu ce service à leurs compatriotes. M. K. de Lettenhove parle de tous les personnages de ce temps, des plus célèbres comme des moins connus, avec une aisance, une assurance qu'il doit au long commerce qu'il a eu avec eux; au reste, il veut bien reconnaître qu'en dehors des artistes, et je comprends les hommes de lettres dans cette catégorie, je n'ai cité les autres noms qu'accidentellement, et alors seulement qu'ils se rattachaient à une mission littéraire ou à une œuvre d'art. Dix volumes n'auraient pas suffi à mes extraits si j'étais sorti de mon cadre.

Je réserve, pour le dernier volume de ces études, un *errata* complet sur tout l'ouvrage, sans que ce refuge assuré de mes fautes m'encourage à en augmenter le nombre. J'indiquerai ici quelques erreurs, échappées à l'attention la plus soutenue, en commençant par repousser une excuse que m'offre, avec bienveillance, M. Jules de Saint-Genois, mais dont je ne saurais me contenter. Ce jeune savant croit que j'ai défiguré des noms propres, parce qu'il les trouve écrits de plusieurs manières différentes, et souvent d'une manière très-contraire à la forme reçue; mais il ne m'en impute pas la faute, il accuse les *copistes que M. de Laborde a dû employer*[1].

[1] *Messager des sciences historiques de Gand*, année 1849, page 263. Cette revue trimestrielle a déjà atteint son vingt-cinquième volume, et elle a conservé la faveur d'un public littéraire d'élite. Je lui ferai cependant un reproche; il est grave. Pendant vingt-huit années, grâces à l'influence heureuse d'hommes passionnés pour la gloire nationale, le *Messager de Gand* était devenu le Moniteur de l'art flamand, et il présente ses archives presque complètes dans la suite des beaux travaux

Si mon copiste commet une faute, c'est ma faute, car je suis seul mon copiste; si des recherches plus patientes constatent plus tard des omissions dans des extraits, ces omissions devront m'être reprochées, car seul je fais le pénible dépouillement de ces volumineux registres; enfin, si mes épreuves sont mal corrigées, si mes tables sont fautives ou incomplètes, il faudra encore en charger ma responsabilité, car je suis mon seul correcteur, et les tables de cet ouvrage sont composées par moi. Cet excès de conscience a ses inconvénients, je le sais : dans toute grande opération il est sage de diviser et de répartir habilement les travaux. Tel qui fait un dépouillement avec la sagacité voulue ne saurait apporter dans ses transcriptions une fidélité assez scrupuleuse, ou bien il est incapable de saisir, au passage de la lecture, les fautes de l'imprimeur. Mieux vaudrait donc confier chaque nature de travail à l'esprit qui lui est le plus propre. Voilà bien la théorie; mais

par lui publiés sur les points les plus difficiles de la vie des peintres et sur l'influence de l'école du quinzième siècle. Depuis trois ou quatre ans cette revue semble s'être fermée aux recherches de ce genre, c'est à d'autres recueils qu'il faut demander ce qui devrait se trouver dans celui-ci. Et par quoi a-t-on remplacé ces dissertations qui avaient le mérite d'être éminemment nationales, tout en offrant un intérêt européen? Par des dissertations sur la loi salique, sur les antiquités celtiques, sur des minuties philologiques; par des biographies d'hommes fort inconnus en Europe et d'une célébrité contestable en Belgique même : quoi encore? Par un ensemble de rédaction vague à force de prétendre à l'universalité. Que les hommes distingués qui dirigent cette revue y prennent garde : on a perdu des empires en s'endormant sur des trônes qui semblaient aussi solides que la vogue dont jouit encore le *Messager de Gand*.

dans la pratique, cela produit l'incohérence et les contradictions les plus bouffonnes. C'est pour avoir été choqué de ces défauts dans la plupart de nos ouvrages modernes d'érudition, que j'ai résolu de n'appeler personne à mon aide et d'accomplir seul, moins bien sans doute et plus lentement, un travail qui compensera quelque peu, par sa suite et son ensemble, les incorrections qu'on pourra lui reprocher.

L'essai des canons fait à Tournay en septembre 1346 n'était pas, comme je l'avais cru, le plus ancien dont les documents fassent mention pour la Belgique : M. K. de Lettenhove en avait cité un exemple plus reculé de cinq années, dans son excellente histoire de Flandre[1]. On sait d'ailleurs combien cette grande question de l'invention ou de l'importation de la poudre en Europe a été élaborée tout récemment avec soin et discutée avec talent par MM. Reinaud, Lacabane[2], Ludovic Lalanne[3] et d'au-

[1] « Les beffrois que Froissart place au siége de Tournay sur les navires réunis par les communes flamandes, étaient vraisemblablement garnis de canons comme ceux dont le roi Jean fit usage devant Breteuil, car elles avaient dans leur camp, d'après les comptes de la ville de Bruges, un grand nombre de nouveaux engins qu'on nommait ribaudequins : — *Niewen engienen die men heet ribaude.* Ils étaient placés sous les ordres de Pierre Van Vullare : — *Pieter Van Vullare meester Van de ribauden.* — Comptes manuscrits de la ville de Bruges, 1340, folios 138, 148 et 150. Comparez les comptes de l'année suivante, folio 68, et voyez aussi dans les comptes de 1346, folio 161, l'énumération des matières inflammables qui servaient aux siéges. » *Histoire de Flandre*, tome III, page 247.

[2] *De la poudre à canon et de son introduction en France.* Bibl. de l'École des chartes. 2e série, tome I, page 28, et dans le *Journal des armes spéciales*, numéro de mars 1845.

[3] *Recherches sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe.* Brochure in-4°. Paris, seconde édition, 1845.

tres. Nous approchons d'une solution définitive et rigoureuse[1].

Dans les recherches auxquelles je me consacre, deux causes différentes et également puissantes rendent difficile la transcription des noms. C'est, en premier lieu, la négligence des anciens scribes ou plutôt leur complète indifférence, c'est ensuite la difficulté d'interpréter certaines lettres, telles que les n, les u et les v, qui ne se distinguent pas entre elles :

Van der Donck ou Van der Douck,
Artur Doucker ou Artur Doncker,
Nievene ou Nieneve.

Familier avec les langues germaniques, je me suis laissé guider par une sorte de goût musical en rapport avec l'étymologie et la prononciation et il

[1] Voici un renseignement qui, au milieu de ces discussions, est resté inédit. On le doit à M. Deval, qui l'a trouvé dans les archives du château de Brioule, situé à 18 kilomètres N.-N.-O. de Montauban. C'est une ordonnance de défense. J'en citerai seulement le titre et cinq articles :

« Aycho es le ordenansa facha per qual maniera, estaran las gens en las deffenssas, dins lo castel de Biole, lasquals fe mossenhor Huc, senhor de Cardalhac e de Biole, lo dimenge davan Rampalm, l'an M. CCC. XLVI.

» Que aia dos homes per trayre am las balestas de torn.

» Item, dos autres homes per trayre am los canos.

» Item, autres dos homes per trayre am las peyras.

» Item que al capitani de cascuna garda bayle hom la artilharia que mestier hi fara. E que aquelh se aia a prendre cura que no anes ges la artilharia a perdicio. E que aquelh se aia a prendre cura que aia be tota sa artilharia e tot son bezoulh.

» Item, que hi aia gran foyo de sulpre mort, e gran quantitat de sulpre vio, e de salpetra, e de camfora, e de glassa et de tot aycho per ar polveras als canos, o per gitar fuecas sobre los castels o quatas d'aquilh de foras »

est certain que j'ai dû souvent me tromper; le lecteur suppléera à mon insuffisance [1]. Toutefois et déjà je reconnais que j'aurais dû transcrire Roland d'Uuterke au lieu de Roland d'Unterke, et Georges Chastelain, dit de Masmines, au lieu de Manines; mais il faut faire la part de la fatigue et de l'espèce

[1] Voici les corrections proposées par M. l'abbé Carton, elles méritent d'autant plus l'attention qu'il a, pour cette série de noms, les documents originaux sous les yeux. Il faut remarquer toutefois que la véritable orthographe d'un nom s'établit par la comparaison de plusieurs documents, et que Pierre Coustain, par exemple, est le véritable nom du *peintre des princes* :

Van der Douck,	*lisez*	Van der Donck.
Dereis Weyts,		Dycus Weyts.
Pierre Nachtegaele,		Mr P. Nachtegaele.
George Van der Douc,		George Van der Donc.
Gils Van der Muelenc,		Gills Van der Muelene.
Pierre Bamaere,		Pierre Bramaerc.
Wautier Beraerc,		Wautier Beraet.
Jean Mulekyn,		Jean Malekyn.
Corneille Van der Driessche,		C. Van den Driessche.
Guillaume Malthys,		Guillaume Matthys.
Artur Doucker,		M. Artur Doncker, prêtre et peintre.
Chretien Bramaere,		Chrétien Bramaerc.
Jean Huguezuene,		Jean Hughezuene.
Ghillebyn Walens,		Ghillebyn Walins.
Pierre Coustain,		Pierre Consteyn, peintre des princes.
Ghesbert De Crane,		Ghisbert De Crane.
G. Baert,		G. Baerdt.
Wissinck,		Winscinc.
Michel Walens,		Michel Walins.
Jean Van Memsinghem,		Mre Jean Van Menninghen.
Nieuwerborch (Pierre Van),		P. Van der Nyeuwerborch.
Nicolas Ottozueue,		Nicolas Ottezuene.
Corneille Rycks,		Corneille Rycx.
Jean Morillee,		Jean Morillie.
Michel Den Cuenninc,		M. De Cuennenc.

Quelques noms, parmi ceux que M. Carton m'avait communiqués, ont été omis, je les ajoute ici :

Après Dycus Weyts,—Corn. Willaert. Après Jean Tavernier, — Jacob Haeuwe, Jacob Van Ghiseghem. Après Jean Coene, — Jean Messiaen. Après P. Van der Nyeuwerborch, — Geerard De Meestere, Cyprien Rape.

de torpeur dans laquelle on tombe au milieu de ces recherches. A la fin de la journée l'esprit suit avec peine les yeux, il les abandonne à leur incertitude, et la transcription s'en ressent. Puis, de retour à Paris, j'ai préféré conserver une erreur, qui pouvait n'être pas de mon fait, plutôt que d'introduire une correction qui, pour être motivée, demandait à être discutée.

Les professions ont formé les noms des individus, aussitôt qu'il y eut des professions, et ces noms sont devenus ensuite des noms de famille. Ce serait se tromper lourdement que de prendre pour des orfévres ou des gens d'autres métiers tous les Jacques et les Pierre dont les noms de baptême sont suivis de pareilles désignations. Travaillant sur les documents originaux, j'ai évité soigneusement cette faute qui dépare plus d'une compilation et devient la source de nouvelles erreurs. On peut donc être assuré que je n'ai fait entrer dans mes listes d'autres artistes que ceux dont les noms étaient accompagnés de détails précis qui fixent leur caractère[1]. Et, en effet, il s'a-

[1] Les qualifications étaient devenues de bien bonne heure des noms propres. Je trouve dans l'inventaire après décès de maistre Jehan de Rochefort, ancien chanoine de l'église de Beauvais, du 27 septembre 1397 (copié par M. Quesnet dans les archives judiciaires de Beauvais, fonds du chapitre) : « Franchois l'orfévre, chaussier, demourant à » Paris, confesse devoir au défunt x livres tournois » et en avoir « payé » xxij sols en chausses. » Dans ce même inventaire, qui n'a pas d'importance, on lit cet article : « Item, une autre houppelande longue, de » couleur de merde de aulx, fourrée d'escureus viex, avec le chappe- » ron de meisme. . . . . lxxij s. »

Dans le Ve livre des Mémoriaux, côté E, commençant le 16 septembre 1391 et finissant en 1394, Gaignières a lu : « Die 2 sept. 1382,

git bien moins d'allonger la liste des artistes du moyen âge que d'en offrir un catalogue authentique, et c'est ce qui explique ma réserve en face même des témoignages les plus imposants. Ainsi, quand j'ai lu dans les recherches d'un savant, qui est pour moi une autorité, La Curne de Sainte-Palaye : *On peut conjecturer d'un passage des poésies de Froissart que son père qui s'appelait Thomas estoit peintre d'armoiries;* j'ai voulu contrôler son témoignage : après avoir relu cette pastourelle, j'ai recherché les autres détails biographiques que Froissart donne lui-même, dans ses vers, sur son origine très-obscure et sur sa vie nomade, mais n'ayant pu me créer une certitude, j'ai rejeté, bien à regret, le Thomas Froissart qui s'était déjà introduit dans mes catalogues.

Mes transcriptions, scrupuleuses jusqu'au non-sens, ont donné lieu à quelques reproches injustes et à des critiques un peu tranchantes, que je ne relèverai pas. M. Douet d'Arcq n'a-t-il pas prétendu que j'aurais dû transcrire un cheval roncin et non pas un cheval Rouen; car, *qu'est-ce qu'un cheval Rouen?* Voici ma réponse : Lorsque Louis XII fit son entrée dans la capitale de la Normandie, on le figura dans un des carrefours en grande majesté royale, *sur un cheval rouen*, et, dit le narrateur de cette grande entrée, avec l'intention de faire allusion par la couleur de son poil à la ville de Rouen. La faute n'est donc

magister Petrus Aurifabri, advocatus in plato. » — Ce n'est pas un orfévre.

pas de mon fait, elle incombe au critique, mais ce sont de ces erreurs qui échappent au plus habile. M. Douet d'Arcq, dans ses excellents travaux, avait vu vingt fois cette expression employée pour désigner la robe fauve d'un cheval : seulement, au moment où il écrivait sa récension, la petite chambrette où il case dans sa mémoire les couleurs des chevaux s'était fermée, et il aura été tout étonné, en se relisant, d'avoir pu oublier si complétement ce qu'il savait si bien. Ma mémoire m'a joué un tour pareil, lorsqu'elle a laissé mon esprit chercher un peintre dans Jean Vandetar, le serviteur du roi Charles V et l'allié d'une nombreuse famille bourgeoise de Paris; mais j'espère que les érudits feront la part des difficultés de ces travaux, qui demanderaient le recueillement du cloître ou de l'abbaye bénédictine, tant ils se compliquent de détails et de minuties.

Dois-je enfin parler des fautes d'impression ? J'aurais beaucoup à dire, car de même que je fais moi-même extraits et copies, je corrige moi seul mes épreuves, et je suis, je le sais, un pauvre correcteur. Il y a toutefois des fautes qui se corrigent d'elles-mêmes; il y en a d'autres qui ne sont pas de mon fait : telles sont, par exemple, ces manières différentes, contraires même, d'écrire dans la même page, non pas seulement le même nom, mais le même mot. J'ai suivi aveuglément le copiste. Il y a d'autres fautes qu'il est indispensable de corriger. Ainsi, lorsque j'ai extrait du compte de Gautier Pou-

lain, l'article 1372, mon intention était de montrer que le nom de van Eyck n'était pas aussi rare qu'on le disait, et qu'il se rencontrait, parmi les officiers domestiques, à la cour même du duc. Henry van Eyck était son espriveteur dans le nombreux personnel de sa fauconnerie, et le compositeur en a fait *esprincteur*, mot dépourvu de sens et qui fait songer involontairement, mais à tort ici, au mot princter, imprimeur, et aux origines typographiques. L'article 771 mentionne *ung mireoir et deux granoirs d'ivoire :* le lecteur a déjà retourné l'*n* et trouvé deux gravoirs, instruments si nécessaires et si souvent employés dans la calligraphie sur parchemin. Au n° 1118 le cornet d'ivoire avec lequel on réclame l'épervier a été mal à propos imprimé cornet à *reclanier*. Quant aux substitutions du c au t et *vice versâ*, chacun sait que ces deux lettres se confondent dans l'orthographe du xve siècle ; il sera donc facile de changer *estusson* en escusson [1], de mettre mouthon à la place de *mouchons* [2] qui ne signifie rien, *estarmucheux* au lieu de escarmucheux [3] et ainsi de plusieurs autres.

Je pourrais, après ces remarques, ouvrir ici un long chapitre des omissions, s'il me fallait citer tous les ouvrages remarquables dont je n'ai pas parlé ; mais je réserve ces appréciations pour mon texte,

[1] N° 1205.
[2] N° 867.
[3] N° 864.

ne donnant place dans ces volumes de preuves qu'aux documents inédits puisés aux sources originales. J'ai cité, il est vrai, l'Histoire de Bruxelles de M. Wauters, mais je la considérais comme un résumé des archives municipales de cette ville, et, n'ayant alors à ma disposition que les fragments insérés dans le *Messager de Gand*, je n'en ai pas tiré tout le parti désirable. L'indifférence de nos bibliothécaires et les difficultés opposées par nos douanes à l'imprimerie belge, nous laissent plus étrangers aux livres qui paraissent chez nos voisins qu'à tout ce qui se publie à New-York ou à Calcutta. Je n'avais donc pu me procurer l'ouvrage de M. Wauters ni dans nos bibliothèques publiques, ni dans nos principales librairies; depuis lors j'ai fait venir les trois gros volumes dont se compose cette monographie, et je puis combler quelques lacunes en insérant ici plusieurs noms d'artistes qui déjà auraient dû prendre place dans mes premières listes.

Dans le compte communal de Bruxelles du mois d'octobre 1405 on voit que les architectes, maîtres *Jacques van Thienen* et *Jehan Bornoy*, dirigeaient les travaux de construction de l'Hôtel de Ville.

En 1430 *Boucquet de Latre* était maître de toutes les œuvres du duc Philippe à Bruxelles, et il construisait la nouvelle enceinte de son parc agrandi.

Dans les registres, où sont inscrits les cens et rentes du domaine de Bruxelles, on lit les noms des maîtres *Gilles Joes*, *Henri de Mol*, *Jean van Ruys-*

broeck et *Jean van des Eycken*, tous qualifiés de maistres de la maçonnerye de Sainte-Gudule : *Meester werckman van Sinte-Goedelen kercke.* Gilles de Joes mourut le 10 février 1460. Henri de Mol portait aussi le nom de Cooman, il fut conseiller municipal de 1448 à 1461, et bourgmestre en 1468. Jean van des Eycken paraît dans les comptes de la fabrique de Sainte-Gudule comme ne recevant plus de paye en 1491.

En 1452, *Guillaume de Vogel* fut chargé de construire, dans le palais du duc, une grande salle, aux frais de la ville.

En 1463, un contrat fut passé, le 5 septembre, entre la ville et *Guillaume d'Oyenbrugghe*, architecte, pour la reconstruction de la porte de la rue de Flandre.

Au nombre des ymagiers sculpteurs il faut compter *Jean van Routsvoort*, qui travailla aux ornements de l'Hôtel de Ville de Bruxelles en 1405 ; on voit que *Jacques de Germès* portait le sobriquet de *de Coperslaeger*, le batteur de cuivre, et habitait la rue de Rollebeeck. *Martin van Rode* se charge, en 1455, de fondre la statue de Saint-Michel, qu'on plaça à l'Hotel de Ville.

Walter van Pede entreprend, en 1411, les quatre fenêtres de la chambre des damoiseaux de Brabant. Il les orna d'écussons aux armes de Philippe le Hardi.

Tous ces artistes rentrent dans mon cadre, mais ils appartiennent aux recherches réservées à la Belgique; les tableaux de Jean van Eyck et ceux qui

ornaient les appartements de Marguerite d'Autriche sont, au contraire, du domaine des dépôts littéraires de Paris, depuis que j'ai trouvé, à la bibliothèque nationale, une rédaction de l'inventaire des meubles de cette princesse d'une autre main et d'une date plus récente [1] que la copie publiée par M. Le Glay [2]. On y voit enregistrés les mêmes tableaux de Jean van Eyck, de Roger Vander Weyden [3], de Hemling et de Dierick Stuerbout [4], mais ils sont

[1] J'ai publié des extraits de cet inventaire dans la Revue archéologique de Leleux, numéro du 15 avril 1850.

[2] J'en parle tome I, page XLIV.

[3] *Voir* l'épigramme de Robertet. Le peintre Rogier de Saint-Lo qu'il prend à partie n'a aucun rapport avec le grand peintre, élève de J. Van Eyck.

[4] Quelle liaison a-t-il existé entre ce Dierick et un peintre de Saint-Omer également nommé Dyrick, qui exécutait de grands tableaux aux environs des années 1500-1528? Voici l'extrait d'un registre de compte de l'abbaye de Saint-Omer :

Les tableaux de l'abbé.

En 1525, nous voyons figurer au logis abbatial un tableau fait à Bruges et acheté LXIIIJ s., puis un autre en platte paincture, vendu XV liv.

L'année précédente, sire Salmon avait reçu X s. pour avoir enluminé III ymages mis en I tabelet. En 1528 on allouait encore X s. à Deryck le paintre, qui avoit recollé et repainct de noire une ronde tablette, estant en la sallette hault, près de la chambre de MS; en 1530 ce même artiste faisait payer V liv. ung grand tableau, en platte painture, où y a ung Dieu de pitié, nostre Dame, sainct Jehan, et demandait 4 s. pour les deux foeulletz faicts depuis audit tableau, auxquels a paint en toille les armes de l'église et de MS.

Je n'ai pas fait moi-même cet extrait, j'ai pris ce passage dans la copie qui a été envoyée au ministère de l'instruction publique par l'un des correspondants du comité des arts et des monuments, mais je me réserve une recherche particulière dans ce qui reste des archives de la célèbre abbaye de Saint-Omer. On a fouillé à plusieurs reprises dans ce dépôt avec plus d'ardeur que de méthode, et j'espère encore, d'un travail suivi, des résultats significatifs. Je n'aurai de repos que lorsque

accompagnés cette fois de beaucoup d'autres, que la gouvernante des Pays-Bas avait acquis depuis 1516, date de son premier inventaire, jusqu'à 1530, époque de sa mort. On retrouvera ces mêmes tableaux ou partie de ces tableaux dans les inventaires très-curieux de Charles-Quint et des archiducs, que j'ai découverts aussi, et dont je prépare la publication.

Ces additions me conduiraient à des rectifications, si je ne devais pas ajourner, jusqu'à la publication de mon texte, tout ce qui sent la discussion. Mais qu'il me soit permis de remarquer qu'une de mes suppositions s'est déjà confirmée. Le copiste de l'inventaire des biens du duc de Berry avait écrit le nom de son peintre en titre d'office : *Jaquemart de Odin*, et je soupçonnais une erreur. Je trouve dans un fragment de compte de l'argenterie cet article qui me donne raison : *Jaquemart de Esdin, pintre de monseigneur Jehan, pour don à lui fait par*

je retrouverai la date, le prix et le nom du peintre de ce tableau en deux parties, qui, de l'abbaye, a été prendre place dans la galerie du roi de Hollande (nos 6 et 7 du catalogue). A quel homme de talent doit-on ces deux pages délicieuses? Est-ce Hemling dans une phase particulière de son talent, peignant d'une manière différente et à quelques égards moins précise qu'à Bruges? Est-ce un rival? Est-ce un élève? Si ce tableau est d'Hemling, il n'ajoute rien à sa gloire et fort peu de chose à l'histoire de l'art. S'il est d'une autre main, il faudra compter avec elle comme avec l'une des plus habiles, et quand on voudra citer les merveilles de la peinture, on mentionnera dans le nombre les deux tableaux de Saint Bertin, et plus particulièrement les deux scènes de la vie du saint, qui se détachent sur un fond de cloître, dont les murs ornés de peintures représentent une délicieuse danse des morts. Un élégant page, conduit par le frère-cicerone, admire attentivement cette décoration originale, et on l'admire avec lui.

mondit seigneur, tant pour soy vestir en l'iver, comme pour luy deffraier d'aucuns despens que luy et sa femme firent, en la ville de Bourges, avant qu'il preist aucuns gaiges ou salaire de monseigneur. Par cy, par mandement donné XXVIIJ[e] *jour de novembre mil* CCCIIIJ[xx] *et quatre.*

Les documents deviennent plus rares, ils sont aussi moins nécessaires, à mesure qu'on avance dans l'histoire de cette brillante maison de Bourgogne. Les mémoires du temps, les récits contemporains et une foule de traditions locales suppléent, avec une autorité suffisante, à l'absence des pièces officielles, conséquence du désordre de ces temps agités. Je ferai usage, dans mon récit, de tous ces moyens d'information; j'y ajouterai la recherche assidue de tout ce qui nous reste de monuments au milieu des ruines faites par nos révolutionnaires de toutes les époques. Nancy, comme on sait, recueillit la dépouille mortelle, restes glorieux pour tous, vainqueurs et vaincus, de Charles le Téméraire. Le duc René fit élever à sa victime un tombeau qui se donnait des airs généreux, tandis qu'il était en réalité le trophée de sa victoire, comme les nombreuses fondations pieuses instituées à l'occasion de cette mort sont le témoignage de la terreur inspirée par ce redoutable ennemi.

Du tombeau il ne reste qu'un dessin dans la partie de la collection Gaignières, qu'une fatalité inexpliquée a ravi à la France; mais voici une

lettre[1] qui se rapporte à la translation des ossements du duc de Bourgogne à Bruges, c'est le lien naturel et touchant entre le tombeau de Nancy et le tombeau de Bruges. La lettre a été écrite par Marie d'Autriche, la gouvernante des Pays-Pas sous Charles-Quint, qui n'est comparable pour la fermeté du caractère et l'esprit politique qu'à Marguerite d'Autriche, sa devancière, et la première gouvernante de ces mêmes provinces pendant le règne de l'empereur Maximilien; l'une fille, l'autre petite-fille de Marie de Bourgogne, deux femmes fortes. Marie écrit à sa nièce, en Lorraine :

Ma bonne niepce. Conforme à mes précédentes j'ay fait depescher le suffragan de Cambray, avec le justicier des nobles de Luxembourg, pour aller en Loraine quérir le corps et ossemens de feu, de très recommandée mémoire, le duc Charles de Bourgogne, que Dieu absoille, suyvant à l'accord et consentement sur ce fait. Chargez le faire sans bruyt, ou grant pompe, comme d'eulx entendrez, vous requérant bien acertés les croire et en l'exécucion de leur charge donner toute deue et favorable adresse, afin que tost ils soient de retour, comme ne doupte saurez bien faire et sur ce, ma bonne niepce, prie le créateur vous donner sa grace. Escript à Bruxelles le XXVJ *d'aoust* 1550.

Vostre bonne tante,

MARIE.

[1] Bibliothèque nationale. Collection dite de Lorraine, formée de près de 900 volumes de pièces, actes et copies de documents.

On voit, dans une autre lettre, que cette demande avait souffert des retards et des difficultés; puis par un rapport rédigé à Nancy, le 20 septembre, comment l'opération s'effectua : *après la grande messe avons faict faire à leur requeste* (celle des commissaires) *l'ouverture et assisté lesdits envoyés jusqu'à ce que lesdits ossemens ont esté trouvés, joingnant la sépulture dudit feu seigneur duc et trouvés à la profondeur de cinq ou six pieds dans terre, lesquels ils ont, en grande révérence, pris et mis en ung linge blanc et posé en ung cerceuil qu'ils ont fait faire.*

Les œuvres éparses des peintres et des sculpteurs de cette époque continuent à être l'objet de mon attention et de mes poursuites. Je n'ai pas voulu que la collection du roi de Hollande se dispersât avant que je lui eusse consacré une nouvelle étude ; et puisqu'un roi, contraint par les circonstances, la vendait; puisqu'un pays si riche reculait, sans pudeur, devant le sacrifice de deux millions pour conserver ce trophée de gloire formé par les efforts séculaires du génie de ses enfants, j'ai voulu lui faire mes adieux et vivre, encore un instant, dans cette douce société avant sa brutale dispersion. De ce voyage et de plusieurs excursions dans le pays, j'ai rapporté une série d'observations qui toutes tendent à confirmer l'importance que je donne, dans l'histoire de l'art, à l'école primitive de la Flandre. Je les réserve pour mon texte, il sera temps alors d'examiner si les acquisitions faites par le musée du Louvre, à cette

mémorable vente, ont répondu à l'attente des hommes d'étude, et de discuter l'authenticité de plusieurs tableaux que des recherches persévérantes, entreprises de côtés et d'autres, ont mis en lumière[1].

Que M. Reiset, portant son goût critique et son esprit méthodique dans les 50,000 dessins du Louvre, dont il a la conservation, y trouve une esquisse à la mine de plomb de la figure d'Adam qui surmontait le célèbre tableau de l'Agneau Pascal, cela n'a rien d'étonnant, et ce dessin, exposé publiquement, sera une consolation pour les amateurs qui n'obtiennent pas la faveur de pénétrer dans le grenier où Mgr l'évêque de Gand relègue et laisse se détruire les tableaux originaux de Jean van Eyck ; mais qui

[1] Un fort curieux tableau est venu, à l'improviste, s'offrir aux amateurs. On lisait dans le *Catalogue d'une jolie collection de tableaux anciens des écoles italienne, flamande et française, provenant du cabinet de M. B*** dont la vente aura lieu le samedi* 15 *décembre* 1849, les deux articles suivants :

« MEMMI (GUGLIELME-SIMONE, peintre du XIIIe siècle).

» 1. — Le Martyre de saint Denis, peinture sur fond d'or. Les figures, groupées avec art, sont d'une grande finesse d'exécution; tableau d'une parfaite conservation.

» 2. — Pendant du précédent, attribué à Dürer (Albert), né en 1470.

» Le Christ en croix. Au bas de laquelle sont les saintes femmes; saint Michel terrasse le démon, et un chevalier, couvert d'une cuirasse, est décapité. L'ensemble de cette composition offre trois sujets différents.

» Ce dernier, ainsi que le précédent, décorait autrefois la chapelle des anciens ducs de Bourgogne. »

La collection n'était nullement *jolie* et l'attribution de Memmi est aussi juste pour l'une de ces peintures que celle de Durer pour l'autre, mais de ces deux tableaux, que l'administration du Louvre aurait dû payer cher, et qu'elle pouvait acquérir pour quelques francs, l'un, le plus important, a été conservé à la France par M. Reiset, et nous en parlerons avec tout le soin qu'il mérite.

s'attendait à trouver dans un village, aux environs de Nantes, un tableau d'autel[1] du même maître, un tableau délicieux? Personne, sans doute, pas même son heureux propriétaire qui l'a payé dix-sept francs. Comment cette perle est-elle venue en Bretagne? Quel est le duc ou le seigneur du pays qui l'a commandé en Flandre ou qui l'a acquis de ces grands marchands, dont le métier ambulant servait de lien artistique et industriel entre les pays les plus éloignés? Car il faut bien se persuader que les tapisseries d'Arras, les tableaux de Bruges, de Gand et de Bruxelles, les joyaux et les étoffes des Flandres étaient autant de marchandises que ces pays industrieux expédièrent à l'étranger, sans interruption, depuis 1350 jusqu'en 1550. Souvent aussi les artistes flamands émigraient, et nos artistes, ceux de l'Allemagne et d'ailleurs, allaient en Flandre et rapportaient de cet actif foyer, avec le talent qu'ils y avaient porté, des méthodes heureuses et des procédés perfectionnés. De ces impor-

[1] Il est peint sur bois, et parfaitement conservé dans son cadre primitif. La Vierge tenant l'enfant Jésus sur son bras droit, est debout dans la nef principale d'une église dont on aperçoit le chœur fermé par un jubé. La Vierge, vêtue d'une robe de couleur rouge, enveloppée dans un grand manteau bleu (il a poussé au vert), a la tête ceinte d'une couronne chargée de brillantes pierreries. Il est inutile de décrire plus en détail et les délicieuses figures du fond et le charme mystérieux de cet intérieur d'église; il suffira de dire qu'il présente tous les caractères, toutes les qualités du talent de Jean Van Eyck, et que la miniature du double diptyque du musée Van Ertborn (nº 28) est une copie de ce tableau. Cette assertion, fondée sur un examen attentif, demande une démonstration en règle pour laquelle l'espace me manque ici. J'y reviendrai ailleurs.

tations continues, de ces imitations, devenues générales, il est resté, après les actes de vandalisme des révolutionnaires (les protestants compris), quelque chose, beaucoup de choses. Chaque jour, de nouvelles découvertes témoignent de ce fait et j'en citerai une en exemple, parce que la signature d'un tableau de cette époque est aussi un document. Vieure est un petit village situé à quelques lieues de Moulins (Allier). Son église délabrée possède quelques tableaux aussi maltraités par les intempéries que l'église elle même. L'un d'eux [1] représente l'évangéliste saint Luc peignant la Vierge, composition populaire rendue ici conformément aux traditions de l'école. On lit sur la bordure du manteau de la Vierge : Colin de Coter — pingit me in Brabancia — Bruselle VII.... Voilà donc un artiste de talent, recherché au xve siècle, probablement par les ducs de Bourbonnais, dont le château de La Chaussière est voisin de Vieure, et qui nous est parfaitement inconnu. Il a suffi d'un coup d'éponge pour l'amener à la lumière. Remercions M. A. d'Auvergne de sa découverte, donnons-la en exemple aux archéologues de tous les pays. Des recherche attentives de ce genre nous procureront, non pas seulement de nouveaux

[1] Ce tableau a en hauteur 1 mètre 35 c., en largeur 1 m. 08 c. Il est formé de quatre planches assemblées dans un cadre et une traverse au centre. Il était recouvert autrefois par des volets. La trace des charnières existe encore. Il a été malheureusement restauré et repeint, il y a une trentaine d'années. La tête du saint Luc et la moitié de celle de la Vierge, ainsi que ses vêtements, sont intacts. La robe de la Mère de Dieu est de couleur violette, son manteau de couleur verte.

noms d'artistes, conquête assez puérile, mais des noms appliqués à leurs œuvres [1], et par conséquent le moyen de reconnaître les œuvres non signées et de classer dans nos musées la foule des anonymes.

Il faut, en effet, à tout prix, secouer le système des conjectures et des appréciations vagues; assez longtemps on s'en est contenté, on a écrit force livres et on n'a pas fait faire un pas à l'histoire. Dans tous les arts, dans tous les styles, les yeux ne rencontrent d'abord qu'uniformité. Pour distinguer l'œuvre de mérite du faire banal et de pacotille, il faut une étude sérieuse, aussi bien devant l'art ingénieux des Chinois, en face des productions si variées des Égyptiens et des chefs-d'œuvre de la Grèce, que devant les innombrables créations du moyen âge. Mais l'étude, appuyée uniquement sur le goût, peut bien former des convictions intimes, elle ne crée pas, à elle seule, des certitudes historiques. Je sens devant deux statues, en face de deux monuments, qu'un même génie, qu'une seule main a pu les diriger et les exécuter, mais il me manque une preuve, non pas pour

[1] De quel intérêt serait pour nous le nom de Jean de Cologne inscrit au bas d'un tableau, lui que nous connaissons par une courte notice perdue et retrouvée dans les mémoriaux de Zwoll, à la date de 1478 : « Eodem tempore aderat quidam devotissimus juvenis, dictus Johannis » de Colonia, qui, dum esset in seculo, pictor fuit optimus et aurifaber ! » (Archiv voor Kerkelijke geschiedenis inzonderheid van Nederland. Te Leyden, 1835, tome II, p. 296.) — M. Passavant voudrait retrouver le nom de ce peintre-orfévre dans les lettres I. M. de Zwoll suivies de la navette, et serait disposé par conséquent à lui attribuer cette série de planches si bien empreintes des tendances de Bruges. Quelque découverte inattendue peut confirmer un jour ces ingénieuses conjectures.

me convaincre, mais pour faire passer dans l'esprit des autres ma conviction; alors j'ai recours aux documents écrits. Ainsi, dans le transept de la cathédrale de Rouen, j'admire l'escalier de la librairie et la clôture de la sacristie; avais-je besoin des registres capitulaires et des comptes de la fabrique pour reconnaître là une analogie de pensée et d'exécution? Non sans doute, mais armé de preuves écrites, au lieu de soumettre humblement mes conjectures, je les érige en doctrine et je fixe un caractère propre aux œuvres de l'architecte Guillaume Pontifz[1] (1461-95). Dans la peinture, me fallait-il un document authentique pour reconnaître dans le maître d'Albert Dürer l'élève de la grande école des van Eyck et plus particulièrement l'émule de l'atelier de Roger van der Weyden? Non sans doute, mais mon opinion, fût-elle habilement déduite, n'avait jamais que la valeur d'une opinion, tandis qu'une lettre de Lambert Lombart tranche la question. On sait que Vasari écrivit sa biographie des peintres cent ans après la mort de Jean van Eyck; ce qu'il dit de l'école primitive des Pays-Bas, il l'apprit dans ses conversations avec quelques peintres flamands qui venaient en Italie secouer les traditions de l'école maternelle, mais il avait en outre, dans la Flandre, un correspondant, peintre de moyen mérite ainsi que lui, mais amateur comme

[1] *Voir* dans le troisième volume de mon ouvrage intitulé *La renaissance des arts à la cour de France* le dépouillement des archives de la Seine-Inférieure, et, à la date de 1461, les travaux de cet architecte.

lui de ces vues rétrospectives sur les peintres anciens et sur leurs œuvres. Lambert Lombart écrit à Vasari le 27 avril 1565 : *Mi ricordo aver visto in Italia le cose fatte al tempo di 1400, molto dispiacevoli al occhio per non esser nè secche, nè tampoco grasse, nè di bella maniera, et parmi (perdonate mi s'io erro) l'opere delli maestri che furono tra il Giotto et Donatello riescono goffe et cosi ghenè in paesi nostri et per tutta la Germania da quel tempo fin'a maestro Rogiero et Joan di Bruggia, ch'aperse li occhi alli coloriti, i quali imitando la maniera sua et non penzando piu inanzi, hanno lasciate le nostre chiese piene di cose che non simigliano alle bone et naturali, ma solamente vestite di belli colori. In Germania si levo poi un Bel Martino, tagliatore in rame, il quale non abandonò la maniera di Rogiero, suo maestro, ma non arrivo pero alla bontà del suo colorire, che haveva Rogiero, per esser più usato all' intaglio delle sue stampe, che parevano miraculose in quel tempo et hogi sono anchora in bona reputatione tra i nostri mansueti artefici, perche anchora che le cose sue siano secche pero hanno qualche bon garbo. Da questo Bel Martino sono venuti tutti li famosi artefici in Germania, il primo quel absoluto amorevole Alberto Durero, discepolò di esso Bel Martino, seguitò la manièra del maestro, accommodando assai piu al naturale*[1].

[1] Cette lettre fort précieuse que Gaye a fait connaître, et qui est conservée dans les manuscrits della galleria degli Ufizi, est adressée : *All' eccelente artefice et istorico Sr Giorgio Vasari d'Arezzo, pittore di Fiorenza, in Fiorenza.*

Comme ces échappées de jour qu'on rencontre dans une forêt et qui, tout à coup, révèlent le lieu où l'on est, la direction que l'on cherche, un document met sur la voie d'une longue série de déductions, qui empruntent à son authenticité la force qui manquait à des conjectures sans base historique. Cette lettre en est la preuve, les archives en donnent de pareilles par centaines, mais ces dépôts laisseront un vaste champ à l'investigation, tant que n'aura pas été exploré à fond le domaine des comptes, des inventaires et des pièces comptables. Il est facile, en effet, de prendre un registre de l'argenterie et de chercher ce qui peut concerner les arts dans les 15 ou 20 feuillets consacrés par le comptable au chapitre de l'achat de drap d'or, d'argent et de soye, pelleterye, tappisserie et aultres choses, puis on ferme le registre comme si toute recherche devait être dorénavant vaine et infructueuse. Arrive un investigateur plus consciencieux et il cherchera dans les chapitres de joyaux, vaisselles d'or et d'argent, puis un troisième lira le compte en entier et celui-ci trouvera, dans les dépenses les plus étrangères aux arts, les renseigne ments les plus importants sur les artistes. Et ce ne sera pas assez d'avoir dépouillé, comme je l'ai fait, la recette générale, il faudra appliquer le même zèle aux comptes de toute nature, recéleurs trop discrets de dépenses de toutes sortes. Cela se conçoit facilement. Les souverains, au moyen âge, et les ducs de Bourgogne, particulièrement, tenaient rarement en équi-

libre leurs dépenses et leurs recettes. C'étaient de grands enfants, je l'ai dit, entraînés, au premier souffle du désir, à des acquisitions dont ils calculaient mal la portée. La caisse de l'argenterie ou de l'hôtel étant vide, on s'adressait aux autres caisses et l'on mandatait sur un comptable telle dépense qu'il n'était pas dans l'habitude de solder. J'insérerai [1], dans cette introduction, un exemple curieux d'un renseignement intéressant perdu ainsi dans une série de comptes négligés jusqu'ici, et qu'il faudra bien dépouiller régulièrement un jour ou l'autre : *A Josse le Venier demourant à Mons, pour, le* v^e^ *jour d'octobre, porter à Monseigneur le Ducq, à Lille, sur ung cheval, le tierche partie des Cronicques des Belges et le quarte partie des Cronicques de Frouissart que Monseigneur avoit fait faire à Mons par feu maistre Jehan Wauquelin. Se avoit mandé que lesdits livres on l'y menaist et lesquelz contenoient* IIIJ^xx^ XJ *quayers qui pesoient fort* [2].

Il faut donc tout lire pour pouvoir affirmer qu'on n'a rien omis, et l'entreprise est immense. Sûr de ma persévérance, je ne demande à Dieu que des jours tranquilles pour accomplir ma tâche.

[1] Je dois cette communication à M. Gachard, le savant et zélé garde général des archives du royaume belge.

[2] Compte du grand bailliage de Hainaut, de l'année 1453, folio 34 verso.



ARCHIVES DE LILLE.

INVENTAIRE DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

ET PREMIÈREMENT CHAPPELLE D'OR ET D'ARGENT DORÉ.

2001.—L'ymage de Nostre Dame garnye de deux angles, armoyée des armes de feu MS le duc Jehan, pesant ensemble : XLI marcs II onces XV estrelins. — 2. — Item ung ymage de saint Pierre, d'argent doré, armoyé des armes que dessus, pesant : XXVII m. III o. X est. — 3. — Item l'ymage de saint Pol, d'argent doré, garnie d'une espée armoyée comme dessus, pesant ensemble : XXVIII m. VI o. XV est. — 4. — Item l'ymage de saint Jehan-Baptiste, d'argent doré, armoyé comme dessus, pesant : XXIX m. V o. V est. — 5. — Item l'ymage de saint Louys, tenant ung baston royal en sa main destre, armoyé comme dessus, pesant : XXVIII m. VI o. V est. — 6. — Item l'ymage de saint Anthoine, tenant une cloche en sa main, armoyée comme dessus, pesant : XXXI m. II o. V est. — 7. — Item

l'ymaige de saint Philippe, tenant une croix en sa main, armoyé comme dessus, pesant : xxx m. vii o. v est. — 2008. — Item l'ymaige de saint Jacques, armoyée des anciennes armes de MS le duc, pesant : xxvi m. iii o. — 9. — Item l'ymage de saint Jehan l'évangéliste, tenant ung calice armoyé comme dessus, pesant : xxii m. vi o. xv est. — 10. — Item ung autre ymage à longue barbe, tenant une lance en la droite main, armoyé comme dessus, pesant : xxvi m. vii o. — 11. — Item ung autre ymage tenant ung baston à ung gros bout, armoyé comme dessus, pesant : xxiiii m. vi o. xv est. — 12. — Item ung autre ymage, tenant ung baston en la main dextre, tout rond, ployé ung peu au bout, armoyé comme dessus, pesant : xxvii m. iii o. v est. — 13. — Item ung ymage tenant ung sayoire en la main dextre, armoyé comme dessus, pesant : xxvii m. iii o. — 14. — Item ung ymage de saint Barthélemi, tenant ung rasoir, armoyé comme dessus, pesant : xxvi m. vi o. — 15. Item ung ymage tenant une doloire, armoyé comme dessus, pesant : xxvii m. ii o. xv est. — 16. — Item ung autre ymage de MS saint Pierre, armoyé comme dessus, pesant : xxiii m. iii o. — 17. — Item ung autre ymage tenant en sa main senestre ung bracquemart, armoyé comme dessus, pesant : xxvi m. i o. v est. — 18. — Item ung ymaige de MS saint Andrieu, tenant une croix, armoyé comme dessus, pesant : xxv m. v o. — 19. — Item ung ymage de saint Pol, tenant une espée en la

main senestre, armoyé comme dessus, pesant : xxvi m. i o. x est. — 2020. — Item ung ymage de saint George, donné par ceux de Bruges, pesant : xxxv m. i o. x est. — 21. — Et ung autre ymage de sainte Barbe, aussi donné par lesdits de Bruges, pesant : xxxvi m. iii o. xv est. — 22. — Item une croix d'or pesant avec le pied ii m. ii o. v estrelins, garnie de v balois, xx saffirs, iiii tromches de perles, chascune tronche de trois perles et ...... chascun bout iii perles. Et il a de la vraye croix au milieu et est armoyé aux armes de MS le duc et sa devise de deux CC; pour ce ii m. ii o. v est. r. — 23. — Item une croix d'or garnye d'un cristal rond au milieu et ung tabernacle autour, et sur ledit cristal du millieu, a deux baillais et deux saphirs, pesant : i m. vii o. ii est. demi. — 24. — Item ung ymage de saint Loys, d'argent doré, sur ung pié et trois lyons esmaillié autour du pié des armes de plusieurs seigneurs de France, avec les ..... relicquaires ..... et clef, pesant : xiiii m. ii o. — 25. — Item ung saint Gérosme, d'argent doré, tenant ung lyon devant luy d'une part, et d'autre une reuwe chargée de livres, et sur le pié armoyé des armes de MS le duc Jehan, pesant : xiiii m. v o. — 26. — Item une Nostre Dame, d'argent doré, tenant son fils, estant sur ung pié où il a certains esmaux, pesant : x m. vi o. — 27. — Item ung autre petit ymage, d'argent doré, de Nostre Dame, tenant son fils, monstrant sa mamelle qui est de cristal, pesant : vii m. iii o.

xv est. — 2028. — Ung petit angèle, d'argent doré, tenant en sa main ung relicquaire, assis sur un pié, pesant : vi m. i o. — 29. — Item ung autre petit angèle, d'argent doré, ayant deux troux sur les espaules vers les esles, assis sur ung pié, pesant : vi m. iiii o. i est. — 30. — Ung autre angèle, d'argent doré, sur un pié à six petis boullons, pesant : iiii m. v o. — 31. — Ung ymage des ynnocens, d'or, tenant en sa main ung relicquaire d'ossemens des ynnocens, assis sur ung pié d'argent doré, pesant : ii m. iii o. — 32. — Ung ymage de saint Jehan l'évangéliste, d'argent doré, tenant en sa main dextre une plume et en l'autre un calixe, assis sur un pié armoyé autour des armes de plusieurs seigneurs de France, pesant : vii m. vi o. — 33. — Ung ymage de Nostre Dame, tenant son fils sur le bras senestre, où il a une petite layette à mectre relicques, pesant : vi m. iii o. — 34. — Deux ymages d'enffants, d'argent doré, à genoux, tenant chascun en leur main ung petit chandellier, pesant : iiii m. et demi. — 35. — Ung ymage de saint Laurent, d'argent doré, tenant ung gril et n'a point de pié, pesant : ii m. vii o. — 36. — Une croix d'argent doré, Nostre Dame à ung lez, et saint Jehan à l'autre, sur ung pié assis sur quatre lyons et au millieu ung cristal, pesant . v m. vii o. — 37. — Une autre croix d'argent doré, sans pié, à ung crucifix, où il a quatre esmeaux des quatre évangélistes, et au dessoubz es costés ung P et une M, pesant : ix m. ii o.

— 2038. — Une autre croix d'argent doré sans pié, garnye de plusieurs pierres, pesant : I m. I o. — 39. — Ung saint George d'or, assis sur un pié d'argent, et sur le bras a une targe esmaillée de blanc garnye de IIII saphirs, de cinq troches de perles de chascune IIII perles, et au dessus de la teste dudit saint George, une perle, pesant ensemble : XVI m. I o. demie. — 40. — Une autre croix, d'argent doré, à ung petit crucifix blanc et aux ymages de Nostre Dame et de saint Jehan aux costés, assise ladicte croix sur un pié à trois pillers boutans, pourchonnés de massonnerye, pesant : XI m. IIII o. VII est. demi. — 41. — Ung grand cyboire d'argent doré, sans pié pour mettre deux corpus domini, garni de pierres autour, et au dessus ung petit crucifix, pesant : IIII m. III o. — 42. — Ung relicquaire d'argent doré à pié, à une tournelle dessus et II relicques au milieu, pesant : I m. VI o. — 43. — Une paix d'or, faicte en façon de fleur de lis, armoyé à champ d'esmail des armes de MS le duc Philippe, et au fleuron d'en hault ung crucifix et aux deux des côtés, en l'un Nostre Dame et en l'autre saint Jehan l'évangéliste, et au pié d'embas saint Jehan Baptiste, saint Denis et saint Anthoine, pesant : III m. II o. III est. — 44. — Une aultre paix d'or, où il a deudens une veronniche esmaillée de blanc et dessoubz IIII ymaiges taillées et esmaillées, et est garnye de neuf ballais et de neuf troches de perles à trois, pesant : II m. XVII est. demi. — 45. — Une aultre paix d'or, où il

a ung crucifix et autres ymages dessoubz, de cocquille de perle, garnye alentour de sept saphirs et de sept esmeraudes et xiiii perles en potente, pesant : iii o. xv est. — 2046. — Quatre chandelliers de chappelle d'argent doré et ouvrez aux fusils, pesant ensemble : li m. i o. v est. — 47. — Deux viels chandelliers d'argent verrez à bouton ou millieu doré, à florectes bleues esmaillées, assis sur trois lyons, pesant ensemble : xviii m. i o. — 48. — Item ung benoitier avec l'espergoir, d'argent, ledit esperges pendant à une chainette d'argent, pesant ensemble : ii m. iiii o. xv est. — 49. — Item une croix de calsidoine, garnye d'argent doré, au milieu ung cristal pour mectre corpus domini, ouvré aux costés de tabernacles où il a en tout cinq ymages de sains et saintes, d'argent blanc, et aux iiii bouts d'icelle croix iiii fleurs de lys blanches, assises sur ung pié longuet, où il a tout à l'entour des esmeaux de testes d'apostres et de personnaiges jouans d'instrumens, garnye ladicte croix de pluiseurs pierres de petite valeur, et en y fault plusieurs, pesant ensemble : xxxviii m. vi o. — 50. — Item une grande croix d'or de la Trinité qui est belle, garnye hault et bas de pluseurs perles, saphirs et balais et n'en y fault nulle, pesant : xiii m. — 51. — Une autre croix d'or à ung crucifix esmaillé de blanc, où a une barre de fer dedens, garnye ladicte croix toute plaine de perles en potente et de baillais à tout trois dyamants aux mains et aux piés, pesant : v m. ii o. — 52. — Item

ung pié d'argent doré, servant à ladicte croix, aux ymages de Nostre Dame et de saint Jehan, pesant : xv m. ii o. x est. — 2053. — Item une croix d'argent doré faicte à bastons .... garni ..... où il a ung crucifix, Nostre Dame d'un costé et sainte ..... assise sur ung pié armoyé des armes de MS, pesant : x m. iiii o. — 54. — Item une grande croix de cristal, où il a ung crucifix d'argent doré, et est ladicte croix garni tout à l'entour de même ouvraige d'argent doré, assise sur ung pié fait de massonnerye aussi tout d'argent doré, pesant : l m. i o. — 55. — Item une autre croix de cristal à fleurons, garnye d'or, de petis fuzils, de trois pointes de dyamans aux mains et aux piés, et à la place ung rubis; assise ladicte croix sur ung pié de bos couvert d'or, garni de fusils et de xiiii troches de perles iiii à iiii. Et oudit pié ung ymagine de la Trinité, esmaillée de blanc où il a alentour vii troches de perles iii à iii, pesant, y comprins le bos et la broche de fer, xxx m. vi o. — 56. — Item la bonne fleurs de lys garnie de pluseurs relicques, pierres et perles, ensemble la couronne pareillement garnye de pierres et de perles, toutes deux entières tellement que rien y fault. — 57. — Une pomme, d'argent doré, faicte à la devise de MS, sur quoy l'on assiet ladicte fleur de lyz, pesant : ii m. iii o. — 58. — Item la vraye croix garnye de neuf balais et de xx perles à tout ung tuyot d'argent, pesant : ii m. v o. demie. — 59. — Item ung pié d'argent sur quoy ladicte croix s'assiet, fait de

massonnerie, pesant : xi m. x est. — 2060. — Une cybole de cristal garnye d'or, et à l'entour de cinq balais, cinq saphyrs et xxv perles, pesant : vii m. ii o. — 61. — Ung pié, d'argent doré, servant à ladicte cybole, pesant : vii m. ii o. — 62. — Une grant croix, d'argent doré, à laquelle a aux quatre bouts iiii cristaux es trois desquels a trois ymages et au quart ung cristal placé pour mectre corpus domini et aux quatre cornes de la croix les quatre évangélistes, et est le crucifix d'argent blanc et aux costés de la croix, Nostre Dame et saint Jehan, et au pié une vironnice, lequel pié est de cuivre doublé, où il y a entre deux une petite annonciacion d'argent, pesant ensemble : xxix m. iii o. — 62ᵃ. — Ung relicquiare d'or garny de deux balayes, deux saphirs, une esmeraude, de plusieurs perles où il n'en fault nulles et ung saphir dessus, pesant : i m. ii o. xv est. — 63. — Ung tableau d'or, a quatre demi compas fait à œuvre de Venise, et au milieu l'istoire de la Trinité, esmaillée de blanc, et aux deux costés, deux petis angles, et sont ymaiges rondz ; garny ledit tableau de six balais, six saphirs et de douze troches de perles iii à iii ; et a trois petis dyamans aux mains et aux piez du crucifix, pesant : ix m. vii o. — 64. — Ung tableau d'or rond, à façon de..... esmaillié du costé devant à l'ymage de Notre Dame et trois autres ymages, et garnis de six balais, vi troches de perles chascun à deux, et à l'austre cousté une vironnice que deux angles tiennent,

pesant : VII o. demie. — 2065. — Ung angle d'argent blanc tenant ung rollet en sa main, assis sur ung pié d'argent et sur la croiset de l'estoille une pointe de dyamant, pesant : IX m. II o. demie. — 66. — Ung ymage de saint Anthoine, d'argent doré, assis en ung tabernacre d'argent, fermant à deux fermoirs aussi d'argent, pesant : IX m. VI o. XV est. — 67. — Une petite croix d'argent doré ou il n'y a sur les quatre bouts, quatre évangélistes esmailliez, assize sur ung pié aussi d'argent doré, et sur deux petites potentes Nostre Dame et saint Jehan, pesant : III m. III o. XV est. — 68. — Deux petis bachins d'argent doré, servans à la chapelle, et au milieu une rosecte eslevé, et sont armoyez des armes de madame d'Ostrisse, pesant : V m. VI o. — 69. — Ung autre petit bachinet d'argent blanc, servant comme dessus, armoyez ou milieu des armes de madame la douagière de Haynnau derrain trespassée, pesant : III m. II o. XII est. demi. — 70. — Ung calixe doré où il a en la platine ung Dieu en majesté, esmaillé, et au pommeau armoyé des armes de Bourgogne et de Flandres et à marguerite, et sur le pié ung crucefix, Nostre Damme et saint Jehan, esmailliez, avec les armes de Bourgoigne d'un costé et d'autre, pesant : III m. II o. II est. demi. — 71. — Deux buirectes d'argent blanc, une clochecte et deux candelliers à quatre bechos, tout d'argent blanc, pesant ensemble : V m. VI o. — 72. — Ung platelet d'or où il a une petite chinecte et ung chief,

saint Jehan dedens, pesant : II o. — 2073. — Ung autre tableau d'or à façon de pomme de pin, et entre deux taillié de la gesine de Nostre Dame et des trois rois, pesant : II o. demie. — 74. — Ung tableau d'or à ung ymage saint Antoine, esmaillié et autour P et M, pesant : IIII o. XV est. demi. — 75. — Une paix d'or à ung cristal rond et les quatre euvangelistes aux quatre bouts, pesant : V o. demie. — 76. — Ung tableau d'or à façon de pomme qui se met en deux pièces, en l'une des pièces Nostre Dame, et en l'autre St Jehan, pesant : IIII o. demie. — 77. —Ung petit ymage d'or de Nostre Dame couronnée, qui se euvre et y a enclos l'image de la Trinité et y a ung rubis et deux balais et quatre perles, pesant : IIII o. — 78. — Ung petit tableau d'or qui se euvre à une chainecte esmaillié, de la resurrexcion et de la Magdelaine, pesant : III o. demie. — 79. — Ung tableau d'or, rond, qui se euvre, et y a dedens ung crucefix d'ivoire, et une annonciation, et y a escript : Il me tarde; pesant : III o. demie. — 80. — Ung autre petit tableau d'or, qui s'euvre, esmaillié de l'image de saint Jehan l'évangeliste, pesant : II o. X est. — 81. — Une pomme d'or pendant à trois chainectes, et y a au dehors ung petit ymage de saint Pierre et saint Pol, garnye de VIII perles, pesant : II o. — 82. — Ung petit tableau d'or, ouvrant, esmaillié dehors de saint Jehan Baptiste et saint Jehan l'évangeliste, pesant : II o. — 83. — Ung autre petit tableau d'or, esmaillié de l'annon-

ciation, et au dehors des ymages de saint George et sainte Katherine, pesant : II o. demie. — 2084. — Ung petit tableau d'or à façon de bullecte garny de douze perles, d'une ymage blanche, IIII, pesant : II o. — 85. — Ung petit tableau d'or, rond, et au dehors le sepulcre ponchonné d'un costé, et de l'autre cousté l'image de Nostre Dame, pesant : III o. — 86. — Ung petit poinchon de agathe, garny d'or et de perles dessus et dessoulz, ou il n'en faut nulles, et pendant à une chainecte d'or, pesant : III o. — 87. — Une bullecte d'or, ronde, esmaillé à l'un des costés de l'ännonciacion Nostre Dame et de la Trinité, pesant : II o. XV est. — 88. — Une petite croix d'or, ouvrant, à mectre relicques ou il a d'un costé au dehors ung ymage de balais, et de l'autre costé sont IIII évangelistes, pesant : IIII o. XV est. — 89. — Une autre petite croix d'or, ou il a d'un costé le crucefix, et de l'autre Nostre Dame, garnie de saphirs à l'entour, et quatre petites perles, pesant : I o. XV est. — 90. — Ung signet d'or longuet, tenant à une chainecte, et au dessus deux perles et ung saphir garnie, pesant : III o. — 100. — Une bullecte d'or, à une vironniche d'or d'un costé, et un agnus Dey d'autre, garny de cinq perles, pesant : I o. V est. — 101. — Une petite bullecte quarrée, esmailliée d'un costé de l'image de Nostre Dame tenant son fils, et a trois perles ès trois bouts, et y fault une perle, pesant : XV est. — 102. — Ung tableau d'argent doré, vieu, à cinq feulles où il a

pluiseurs ymages, pesant : III o. demie. — 2103. — Une bullecte d'or, ouvrant, ou i a notre Seigneur, nud soulz le cristal, pesant : XI est. — 104. — Une petite croisecte d'or, à mectre relicques, garnye de perles et de quatre esmeraudes, pesant : XVIII est. — 105. — Ung petit livret, contenant pluseurs orisons en franchois, et diverses heures, et est couvert d'or, et y a pluseurs perles, balais et esmeraudes entour, et y fault des pierres et perles, et sur l'un des ays est ung crucefix eslevé, et de l'autre costé l'image de Nostre Dame,a ssize, tenant fils, pesant : VII o. V est. — 106. — Une croix d'or, esmaillié de blanc et d'un crucefix d'un costé, d'un image de Nostre Dame tenant son fils d'autre, et y a douze perles, et donna ceste croix à monsg[r] l'empereur de Constantinople, pesant : XVIII est. — 107. — Ytem ung tableau d'or viez, plat, garny de relicques, taillié de la croix, des cloux, de la robbe, de la. . . . et autre choses de la passion de nostre Seigneur, pesant : V est. — 108. — Une petite boursette de satin vermeil, broudée de perles à la facon de trois et de lettres. — 109. — Ytem, une autre petite croix d'or ou il a aucuns relicques, garnye d'un costé de quatre saphirs, ung balais et VIII tronches de perles II à II, et de l'autre cousté esmaillée d'un crucefix pendant à une petite corde rouge, à ung bouton de perles au bout, pesant : I o. VII est. demi. — 110. — Ung petit relicquaire d'or à tournelles, ou il a tout autour quatre ymages, couverts de esmail dessus, et

est garny de huit rubis et de douze perles rondes, et xxiiii perles bien petites, pesant : iii o. — 2111. — Ung ymage d'or, de St Anthoine, tenant sa potence en la main dextre, et en l'autre main ung livre, pesant : i o. — 112. — Ung petit ymage de bergher, d'argent, aians ses bras croisiés, pesant : i o. — 113. — Ung petit tableau d'or, garni de la relicque de la vraye croix, armoyé d'un costé des armes de monsg^r le duc Phelippe, et a dedens iii balais, iii saphirs et viii perles ; et de l'autre costé a grant escripture de plusieurs relicques, pesant : i m. vi o. — 114. — Une petite croix d'or ou il a des relicques, et sur chascun bout a ung angle et est garny de v balais, et iiii saphirs, et vingt perles, pesant : ii o. vii est demi. — 115. — Une autre petite croix d'or a relicques, garnie de quatre grans saphirs et d'un balais ou milieu, et de xvi perles, pesant : iii o. xv est. — 116. — Une aultre bien petite croix d'or, garnie de sept perles et a ung petit bouton de perles dessus, pesant : v est. — 117. — Une petite layecte d'or, où il a des relicques et aussi de dessus, pesant : ii o. — 117ª. — Ung petit relicquaire de cristal, garny d'or et de trois balais, et en y a ung. . . et y a xiiii perles entour, et est pendant à une chainecte, et ung petit anelet, et une perle dessus, pesant i o. demie. — 118. — Ung relicquaire de cristal, à façon de boiste où il a eu du lait Nostre Dame, garny d'or et a dessus de ii balais, ii saphirs et quatre perles, pesant : ii o. v est. — 119. — Ung petit

relicquaire d'or à façon de sallière, ou il a du lincheul ou nostre Seigneur fut enveloppé, et a pluiseurs perles sur le couvecle, pesant II o. V est. — 2120. — Ung autre relicquaire à escripteau de lettres d'un costé, et une double croix de l'autre à deux perles, pesant : VI est. demi. — 121. — Une petite bullecte a une image de Ste Barbe, esmaillié soulz le cristal et y a deux perles a l'entour, pesant : VI est. demi. — 122. — Une bullecte ou il a des relicques dedens esmailliées d'un costé de deux ymages et de l'autre costé de deux couronnes, pesant : XV est. — 123. — Ung camahieu enchassé en or, esmaillié, et de l'autre cousté esmailée de Nostre Dame et son enfant, tenant un molenet en sa main, pesant : I o. VIII est. et demi. — 124. — Ung petit relicquaire à façon de sallière ou il a des oz de saint Guillaume. . . . . . garni sur le couvecle de rubis et d'esmeraudes, et y fault une pierre perdue, pesant escharsement : I o. — 125. — Une petite bullette d'or, à façon ronde, ouvrant, et dedens esmaillié, de l'image de la Trinité et de Nostre Dame, dehors est poinssonnée. . . . . et agnus, pesant : I o. — 126. — Ung paix d'or, a ung esmail de crucefix, armoyé des armes de Bralant, pesant : IIII o. — 127. — Ung petit relicquaire de cristal où il a des relicques, garny d'argent verré, assiz sur quatre rondz longz piez d'argent, pesant : III o. — 128. — Ung autre petit relicquaire rond, d'argent doré, où il a du saint sépulcre, pesant : XIX est. — 129. — Ung autre petit relicquaire de

cristal, où il a relicques, garni d'argent verré ès bors, assis sur ung pié verré, pesant : III o. — 2130. — Ung autre relicquaire d'argent doré, assis sur ung pié et la voingnie de cristal rompu, pesant : I m. demi. — 131. — Ung tableau double, d'argent doré, ou il a pluiseurs relicques, pendant à une chainecte, pesant : I m. III o. — 132. — Deux boittes d'argent à mectre pain à chanter, verrées es bors, l'une a ung esmail des armes de madame Marguerite de Flandre, et l'autre armoyé des armes de madame la douagière de Haynnau, pesant ensemble : II m. — 133. — Ung petit benoitier d'argent doré, poinssonné à une. . . . . . aussi, pesant : III o. — 134. — Une calixe garnye de platine tout d'argent doré, ou pié du calixe ung esmail armoyé des armes de madame la douagière de Haynnau, pesant : II m. V o. demie. — 135. — Quatre petits ymages, une sextre, une petite croix à une crucefix avec ung. . . . . d'argent doré, pesant : I m. IIII o. X est. — 136. — Une petite lanterne d'argent blanc, à trois esmaulx des armes de madame la douagière de Haynnau, pendant à une chainecte, pesant : I m. VII o. — 137. — Une platine à mettre chandeille, d'argent blanc, pesant : III o. — 138. — Deux fremeaux de livre, d'argent doré, à boche, aux armes de monsg[r] le duc Jehan, tenant à un tissu de soye noir, pesant ensemble : V o. XV est. — 139. — Ung petit tableau d'argent doré, à ung esmail au milieu de Nostre Dame tenant son fils, à IIII petites

perles aux quatre quarrés, pesant : II o. — 2140. — Une paix d'argent doré, et dedens un crucefment couvert de cristal et ung tableau a ung crucifment, et de l'autre cousté le couronnement Nostre Dame, pesant ensemble : I m. demi. — 141. — Une table d'autel de broudure, en trois pièces, dont il a en la pièce du milieu l'istoire des trois rois faisant l'offrande, ct l'autre pièce a le trespassement Nostre Dame, et en la tierce a l'istoire de la nativité nostre Sgr. — 142. — Item, une autre table pareillement de broudure, aussi en trois pièces, où il a en la pièce du milieu pareillement l'istoire des trois rois, en la seconde pièce l'istoire de roy David, assiz en ung tabernacle et autres pluiseurs ymages lui faisant révérence, et en la tierce pièce l'istoire de Salmon assis en ung tabernacle et la royne Saba lui faisant révérence; lesdites tables armoyez des armes de monsg^r et aux CC. — 143. — Ung petit relicquaire quarré, d'argent, doré où il a des relicques, l'un des costez d'un crucefix ouvré, pesant : IIII o. — 144. — Ung autre relicquaire d'argent doré, sur le rond, à la façon de Venize, ou il a des relicques soubz ung cristal, et y a autour V perles, pesant : V o. — 145. — Ung autre petit relicquaire à façon de tablecte ou il a pluiseurs relicques poinssonnée, pesant à tout lesdictes relicques : III o. — 146. — Ung autre relicquaire d'or à fachon d'un cuer ou il a pluseurs relicques, garny de sept troches de perles III à III, deux balais, V saphirs et au dessus une perle à façon

de poire, pesant VII o. demie. — 2147. — Ung relicquaire d'or à façon de tablecte où il y a de l'espine de la couronne soubz ung cristal, et tient à une petite chainecte, et y a dessus deux bonnes perles rondes, pesant III o. demie. — 148. — Ung relicquaire d'or rond, où il a de la robbe de Nostre Seigneur, garny d'un costé d'un balais et sept perles et de l'autre costé d'un saphir et VI perles, pesant I o. — 149. — Ung petit relicquaire d'or, où il n'y a nulles relicques, garny autour de petites perles, ung autre relicquaire d'or, où aussi n'a nulles relicques, garni de perles au tour, à ung camahieu d'une teste d'omme. — 150. — Deux buirectes de cristal, servant à la messe, garnyes chascune de candèle d'argent doré, pesant ensemble I m. demi. — 151. — Ung tablet d'or rond, où il a d'un costé l'istoire de la Trinité, et d'un costé saint Pierre qui tient ung dent, et d'autre part saint Pol, et de l'autre costé ung ymage de Nostre Dame painte, et est garny autour de grans feulletz, et pend à une chaine d'or, pesant IIII m. demi. — 152. — Une vielle croix hospitalière, a trois croisons, d'argent doré, pesant : V o. X est. — 153. — Une petite targe garnye d'argent doré, où il y a ung ymage de Nostre Dame de . . . . — 154. — Ung petit tableau garny d'or et de pierre estraingère, et y est Dieu et ses appostres à moictié ymages. — 155. — Une petite croix d'or, à ung bouton de perles. — 156. — Ung relicquaire rond, d'argent doré, à manière de bullecte ou

il y a de relicques dedens, et est perchié à jour d'un costé et à l'entour ; et de l'autre costé ung ymage à . . . . . pesant : I O. II est. — 2157. — Ung autre petit relicquaire à façon de croix où il y a quatre petites esmeraudes, quatre petites perles et ung garnat d'une part, et d'autre part ung crucefix taillié et esmaillié, pesant : VIII est. — 158. — Ung relicquaire d'or, quarré, pendant à unes bulles où il a ung crucefix eslevé d'une part, et de l'autre ung Dieu tenant ung livre niellé, et au dessus deux perles pesant avec le seau qui est de plounc et la bulle ensemble : VI O. XV est. — 159. — Une Nostre Dame tenant son enfant, et est assize sur ung petit pié d'argent, aiant une couronne d'argent sur la teste, garnye de IIII perles. — 160. — Deux bachins d'argent, servans à la chappelle, une boicte à mectre pain, deux pointes à mettre cherges, deux burrectes, une clochecte, deux esperges et ung benoictier, pesans ensemble : XII m. — 161. — Item, une calixe d'argent doré, armoyé sur le pié des armes de MS, et poise : II m. II O. — 162. — Item, une croix d'or là où il y a ung crucefix esmaillié de blanc, II balais, III saphirs, II rubis et XIX perles, que grandes, que petites, et y a de la vraye croix dedens, pesant : I m. VII O. demie. — 163. — Item, ung ymage de saint Jehan Baptiste, d'argent doré, assis sur ung pié où il y a sur le dit pié, comme il semble aucunes relicques, et poise : I m. III O. — 164. — Item, deux petites paix de coquilles de perles, garnyes d'argent doré,

l'une à l'image saint Michiel, et l'autre de trois roys, et poisent : III o. demie. — 2165. —Item, ung petit tableau de devocion où est la passion dedens, à une chainecte d'argent. — 166. — Item, une pierre d'autel enclose en ung tableau de bois rouge. — 167. — Item, une chappelle d'or, garnye d'une calixe pesant avec la platine : II m. II o. demie; de deux chandelliers pesant : II m. VI o. demie; de deux bachins pesant : VI m. II o.; d'une croix, deux chainectes, une clochette, ung eaue benoitier, l'asperges, la boiste à mettre hosties et la paix, pesant : VI m. I o. V est. — 168. — Item, deux chainectes d'argent, doubles, pesant : I m. II o. II est. demi. — 169. — Item, ung coffret de cuivre et de vorre doré, garny d'argent où il y a deudens plusieurs relicques.

AOURNEMENS D'ÉGLISE.

2170. — Item, deux chapperons, les offrois de deux chappes, contenant huit pièces garnyes d'ymages et de pierres eslevées et de perles. — 171. — Item, les offrois de la chasuble de semblable ouvraige contenant deux pièces. — 172. — Item, les offrois de diacre et soubz diacre de semblable ouvraige contenant huit pièces. — 173. — Item, les paremens des admits contenant quatre pièces de semblable ouvrage. — 174. — Item, une bille d'or servant à chappes, fait à rayes de soleil, garnye de plusieurs perles, de rubis et de dyamans, et n'y fault riens, pesant

IIII O. XIX est. — 2175. — Item, trois chatons d'or garny l'un d'un saphir, l'autre d'un amatiste et l'autre d'un amandin. — 176. — Item, une chappelle de drap d'or blanc tout neuf, garnye d'abilz de prestres, diacre et soubz dyacre, et de quatre chappes, les paremens de MS hault et bas, la nappe parée, trois aubes et trois amitz, d'un drap de passet et ung autre drap pour couvrir le poupitre et d'un autre parement que l'on met devant le prélat quant il est assiz en une chaire, et de toiles à phanon, une partie d'iceulx doubles. Assavoir leur chappes, prestre, diacre et soubz dyacre, amitz, poupitres de satin noir et les autres pièces doublées de toille, le tout brodé à la devise de la thoison et des deux C. C. — 177. — Item, une autre chappelle de drap d'or bleu garnye comme dessus et d'autant de pièces, doublée de satin noir une partie et l'autre partie de toille noire. — 178. — Item, une autre chappelle garnye de semblable nombre de pièces de drap d'or cramoisy, doublée de satin vert, une partie et l'autre partie de toille verte. — 179. — Item, une autre chappelle de drap d'or noir, de semblable nombre de pièces, doublée l'une partie de satin rouge et l'autre partie de toille rouge. — 180. — Item, une autre chappelle de velours cramoisy, contenant cinq chappes semées de brodure à la devise de MdS, et des autres pièces de tel nombre comme ès chappelles cy dessus, aussi semées et brodées à la devise de la thoison, bien et richement. Ycelle chap-

pelle doublée, une partie de satin noir et l'autre partie de toille noire. — 2181. — Item, ung vielz cotidian qui autreffois a servi, à satin figuré bleu, a offrois de drap d'or rouge, garny de prestre paremens et l'autel, aubes et toille à phanon, ensemble la nappe parée. — 182. — Item, une bourse pour mectre le corporau. — 183. — Item, le parement d'un autel de satin figuré noir. — 184. — Item, ung cotidian bleu de drap d'or bleu, les paremens dessus et dessoubz et la nappe parée. — 185. — Item, trois offrois de drap d'or de pluiseurs sortes, fais de petites pièces pour servir à trois chasubles. — 186. — Item, une bourse d'eures de drap de satin figuré noir, doublée de satin noir qui autreffois a servy. — 187. — Item, une chappelle de drap de damas blanc, broudée de couronnes en plusieurs lieux, et de ung soleil garnie de prestre, dyacre et soubz dyacre, trois aubes, trois admitz, deux estoilles, trois phanons, trois chappes, le parement de l'autel haut et bas et la nappe parée, doublée une partie de sandal rouge et de toille, ensemble la poupitre de mesmes. — 188. — Item, une autre chappelle de drap d'or vert, ouvrée à fleurectes et roses, garnie comme dessus, excepté qu'il n'y a que deux chappes doublées de satin, une partie vermeil, et l'autre partie de toille. — 189. — Item, une autre chappelle de vellours cramoisy, brodée de fil d'or en plusieurs lieux, semées de fleur de lis, de perles et de pommes de pins, garnie de trois chappes, et de autres pièces comme

dessus, doublée une partie de bougran bleu, et l'autre partie de toille. — 2190. — Item, une autre chappelle de drap d'or noir à ouvraiges d'oillets et de roses d'or, garnie de prestre, dyacre et soulbz dyacre, aubes, admitz, estoilles, phanons, de cinq chappes, le parement de l'autel hault et bas, ensemble la nappe de parement, doublée de sandal, une partie rouge et l'autre partie de toille bleue. — 191. — Item, une chappe à prélat, de brodure d'or, les offrois et les ymages germés de semences de perles et semées de plusieurs personnaiges délitz et de plusieurs roulletz d'escripteaulx. — 192. — Item, une autre chappe de prélat, faicte de brodure d'or semée de plusieurs ymages, sains et angles. — 193. —Item, une riche table d'autel toute semée de perles. — 194. — Item, ung drap de siège, de drap d'or vert et rouge, pour ung prélat, à ouvraiges de plumes de paon, doublé de toille bleue. — 195. — Item, ung paiele de velours noir. — 196. — Item, ung drap d'or de l'anchienne mode, pour servir au jour de la feste Dieu sur corpus Domini. — 197. — Item, une table d'autel de haultelice à personnaiges de la Trinité. — Item, une autre table d'autel de haultelice à personnaiges des trois rois de Coulongne. — 198. — Item, ung dosseret pour servir le jour du grant vendredi, pour faire ung paradis eschigneté de couleurs de blanc, rouge et vert ensemble, le bas de l'autel et une nappe parée. — 199. — Item, une chappelle de drap d'argent gris, garnie d'un pare-

ment d'autel, brodé de fleur de lys et Jhesus Crists d'or, d'une chasuble desserée, estoilles et phanon ensemble la nappe. — 2200. — Item, une petite layette carée, là où on met les corporaulx et y en a dedens, à ung crucifiement et autour brodée de couronnes et d'estoilles de fil d'or. — 201. — Item, deux serviettes de soye entrelacée de barres de fil d'or. — 202. — Item, une nappe de soye entrelacée au bout de barres de fil d'or. — 203. Item, une autre nappe de soye, qui sert le grant vendredi, entrelacée comme dessus. — 204. — Item, une autre serviete de soye, à barres de bleu de pluseurs ouvraiges. — 205. — Item, une nappe de soye à barres de fil d'or et de soye. — 206. — Item, une autre petite nappe de soye, ouvraige de Venise. — Item, six serviectes fines, ouvraige de Venize. — 207. — Item, pluseurs saintures à revestir prestres. — 208. — Item, une mictre dont le camp est semé de perles et est brodée d'argent doré, semée dessus de pierrie comme de grans saphirs, de grans garnas et de vermeilles, et d'autres plus petis et saphirs, et au long de la grêve du millieu des tronches de petites perles IIII à IIII, et est semé de XXVIII fermillés, que grans que petis, garnis pareillement de grans saphirs, de grans garnas et d'autres plus petis garnas et saphirs, et est la brodure du hault de petis angles tenant petis esmeaulx de plicque, et au dessus deux saphirs perchés, garnis de petites perles à l'entour, et est doublure et hault semée de petites branches

de broudure, de petites perles, et fault à la brodure d'embas à ung des fermilles ung fleuron, et à la brodure des costés deux chatons avec les vermeilles. Et a deux pendans servans à ladicte mictre, semez de camp pareillement de perles, IIII mordans que dessus que dessoubz, garnis de grans garnas, de petis saphirs et de petis garnas, et au bout d'embas y a dix branlans à fachon de fleur, et son desdits pendans, tout au long, garnis de XXXVI feraulles, que grans, que petis, garnis de plusieurs saphirs et garnas, que grans, que petits. — 2209. — Item, une autre mictre semée de perles, brodée d'argent doré, a losenges, semée de plusieurs pierres, tant saphirs que granas, et d'autres plus petis, et est la grève du milieu pareillement garnie de grans saphirs, granas et de paridis, et est garnie sur le millieu de VIII fermeilles de grans et d'autres plusieurs petis, les grans garnis d'esmail de plicque, et les petis garnis de petis granas et saphirs, et est la brodure d'en hault garnis de petis paons, les ungs d'argent doré et les autres esmailliés d'azur, et dessus deux grans esmeaulx de plicque, garnis de petites perles à l'entour, et ny fault riens. Et a deux pendans servans à la dicte mictre, le champ semé pareillement de perles et des grans mordans, que hault, que bas, garnis de garnas, et a pendans au bas, esmaillé à façon de fusilz, dont il en fault ung ; au long desquelz pendans a garniture de x fermilles, les ungz à grans esmeaulx de plicque et plusieurs autres petis fermilles à pier-

rie. — 2210. — Une autre mitre brodée d'argent doré, dont le camp est de satin blanc, semé bien cler de semenche de perle, et la brodure d'embas garnye de six fremilles où il y a des voirres bleux et d'autres plusieurs pierres de couleur, et est tout du long semée de petis grains, esmaillée à manière de perles et au long de la grève, ou millieu, vi fermilles garnis pareillement de voirres bleux et de pierres de plusieurs couleurs, de voirres semés pareillement de grans esmailliez de blanc, et sur le camp viii grans fremilles assiz sur soleil d'argent doré, garnis semblablement de plusieurs voirres, et au dessus deux grans saphirs perchiés, et a pendans servans à la dicte mitre, à camp pareil que dessus, garni de quatre mordans, que haut, que bas; et y a pluseurs pendans à façon de fleurectes où il ne fault rien, et au long desdits pendans xii fremilles garnis de voirres et de granas esmailliez, qui sont assis sur roses d'argent doré. — 211. — Une autre mitre de brodure faicte à tabernacle, de semence de perles et dedens les tabernacles, d'un costé à l'anonciation sainte Marguerite, et au dessus Dieu le père, et de l'autre costé Nostre Dame tenant son enfant, sainte Katerine et saint Estienne, et au dessus ung crucefix et du bas les apostres et à demi ymages, et est la brodure de hault faicte d'argent doré à petites feullettes, et au dessus deux grans voirres bleux. Et a deux pendans servans à ladicte mitre de semblable brodure et semes à petis chappereaulx de semence de perles où

il a au bout des pendans saint Jehan l'euvangéliste et St Jehan Baptiste, et y a des pendans à façon de frezes d'argent blanc et doré. — 2212. — Une mictre de drap de damas blanc, painte de painture noire, servans pour les trespassés, dont les pendans sont semblables brodés de franges grise et noire. — 213. — Item, une grant croche d'argent doré, là où il a au trochon deux ymaiges de saint Andrieu, doz contre doz, et deux grans fleurs esmaillées d'azur et est semée au long de fuzilz et d'estinchelles, et est le pommeau fait à œuvre de massonnerie où sont dedens les chappiteaulx ix ymaiges d'apostres, et au dessoubz une pomme perchée au jour à losenges, armoyées des armes de MS. Et les bastons servans à ladite croche, fais en trois, semés pareillement de fuziz et d'estinchelles, pesant ensemble, avec les boutz et une pointe de fer qui est au boult, xxv m. iiii o. v est. — 214. — Une autre croche d'argent, verrée, où il a ou crochon l'istoire de la Trinité, et est semée au long de petis angles nulz et de grans feulles moictié dorées, et est le pommeau fait de massonnerie, et dedens les chappiteaulx six ymages, et au dessoubz de petis angles tenant les armes de MS en escuchons, et au dessoubz une pomme perchée à jour et dorée. Et les bastons servans à ladicte croche de cuivre, couverts d'argent, et au baston d'embas à une gargoule dorée et aux yeulx deux vermeilles, pesant, comprins argent, cuivre et fer, xv m. vii o. —

2215. — Une autre croche, d'argent doré, où il a ou trochon deux ymages Nostre Dame, doz contre doz, à demi ymaige assise dedens une fleur, et ung angle soutenant le crochon, semée ladite croche tout du long d'estinsselles, et est le pommeau fait de massonnerye, et dedens les tabernacles des ymages rondes, comme Charlemaine, saint Loys et autres apostres; sont semez les bastons d'estinsselles et de fuzilz, pesant ensemble xxiii m. vi o. — 216. — Item, une calixe d'argent doré, goderonné et armoyé des armes de France, et poise deux mars sept onches. — 217. — Item, ung cotidian de drap d'or bleu, là où sont deux paremens de l'autel, haut et bas, la nappe parée, chasuble, estoille et phanon, et les paremens de l'aube et de l'amyt. — 218. — Item, ung offroy de chasuble d'ymaiges brodées d'or. — 219. — Item ung viez offroy et ung chapperon de chappes aussi brodées d'or. — 220. — Item, une chappe de drap d'or vert et noir. — 221. — Item, ung offrois à champ d'or, garni d'apostres à chapperon, des espousalles Nostre Damme. — 222. — Item, ung autre offrois de semblable ouvraige, sans croisure servant à chasuble. — 223. — Item, ung cotidian de damas noir, garny de chasuble au bas, amyt et des paremens d'autel sans brodure. — 224. — Item, deux paremens d'autel de sandre gris vielz. — 225. — Item, une vielle chasuble de damas gris avec la nappe et les cetz, avec la bourse de corporau de drap d'or vermeil. — 226. — Item, une vielle cou-

verture d'autel de baudequin. — 2227. — Item, trois chappes de velours vermeil, vielles, doublées de sandal vert et les offrois d'icelles chappes de brodure et aux chapperon de chascun des deux chappes, ung bouton d'argent mal esmaillié. *On lit en marge :* MS le Duc a donné cette partie à MS de Middelbourg, le XIIe jour de février anno LXIX, et pour ce icy rayé. — 228. — Item, ung vielz cotidian de blanc satin pour le quaresme, à tout une vielle mitre. — 229. — Item, ung autre vielz cotidian de satin blanc doublé de sandal vermeil, amits, toilles et phanons, une bourre de corporeau et pluiseurs vielles choses loyez en ung fardeau avec des gourdines. — 230. — Item, deux tableaux de bois, l'un de la gésine Nostre Dame et l'autre du suaire. — 231. — Item, ung tableau à deux cloans à l'image Nostre Dame, et ès fueilles, chascun trois ymages d'albastre. — 232. — Item, ung coffre plain de relicques. — 233. — Item, trois tetz de relicques. — 234. — Item, une pierre d'autel a une croix noire. — 235. — Item, une mitre d'or, brodée le camp de semence de perles asses grosses, garnye sur ladicte semence de XXIIII perles en potenches sur petis solaus d'or. Item, vingt fermailles, les ungs de trois balais et ung saphir ou milieu, les autres de III saphirs et ung balais à chascun desdits fermilletz, de trois tronches de perles, chascune tronche de trois perles, et ou milieu de chascune tronche de perles ung petit saphir, et en la brodure d'embas XXVI balais. Item. XXV saphirs, Item,

xxix tronches, chascune de quatre perles, excepté l'une où il n'en y a que trois. Item, xx saphirs. Item, xx balais et xxxix tronches, chascune de iiii perles. Et au dessus de ladicte myctre deux grans saphirs perchiés garnies à l'entour. — 2236. — Item, deux pendans appartenans à ladicte mictre, garnis, assavoir le camp de semences de perles. Item, sur icelles perles, douze perles en potenche, assises sur petis solaux et de dix fermeilles, garnis comme icelles de la myctre cy devant. Et en chascun pendant deux mordans, dont as deux d'en hault sont vingt baillais et vingt saphirs et ceulx d'embas deux balais et de deux saphirs et xx tronches de perles, chascun de quatre perles, et dessoubz viii balais d'or, pendans à chaynectes et au bout d'une perle. — 237. — Trois postiaux de chappre de brodure, ouvrés chascun de semence de perles et garnys, l'un de quatre voirres vermeaulx et quatre bleux, et les deux autres chascun de trois voirres vermeaulx et quatre voirres bleux. — 238. — Item, ung tableau de bois enfoncié et couvert et les personnaiges du mariaige de Joseph, de bois paintz et partie dorés. — 239. — Item, une autre table d'autel ensemée de plusieurs personnages où est la vie de Jesus et de la nativité nostre Seigneur. — 240. — Item, une chappielle vielle et dessirrée de satin camblant, brodée d'arbrescheaux, garny de prestre, diacre et soubz-diacre, les parties, aubes, amitz, toilles, parmens doublés de taffetas et ..... rouge, et y avoit cinq chappes, mais

l'une a esté despeché pour refaire le demourant. — 2241. — Item, une table d'argent, armoyé à l'entour des armes de Haynnau. — 242. — Item, ung relicquaire d'argent doré, de maçonnerie dessus, assis sur quatre lyons et par dedens a ung oz de l'espaule St Andry, et s'est led t relicquaire rompu en pluseurs lieux, et poise tout ensemble xxiiii m. — 243. — Item, ung petit relicquaire de saint Jehan Baptiste, ront, de cristal et garni d'argent doré, et est escript à l'entour : *de veris reliquis et capillis sancti Johannis Bap*[ti]. — 244. — Item, deux aubes, garnye de pluseurs perles, que grandes, que petites. — 245. — Item, ung petit tableau d'or, où il y a ung visaige de Dieu : vii o. xv est. — 246. — Item, ung pupitre d'argent blanc en sept pièces, qui poise i m. — 247. — Item, deux cadrans de lecton doré. — 248. — Item, ung paix d'argent doré, ouvré d'un crucefix tenant à ung anelet, pesant : vi o. demie. — 249. — Une petite croix de bois, où il a ung crucefix entaillé d'un costé, et d'aultre une Nostre Dame. — 250. — Item, ung petit tableau ront de la Trinité, de brodure. — 251. — Item, une vielle table d'autel, de velours cramoisy, brodée, ... nostre Seigneur couronne Nostre Damme, saint Nicolas et sainte Catherine de chascun costé, semées d'estoilles et frangées de blanc, bleu et rouge. — 252. — Item, une autre table de semblable façon, frangée ès deux costés comme dessus, et y a ung crucefix ou millieu, saint Jehan Baptiste et Nostre Damme d'un costé et

saint Jehan évangéliste et saint Estienne de l'autre costé. — 2253. — Item, une autre table de haulte lice, là où on met nostre Seigneur en ung suaire. — 254. — Item, six pièces d'offroys, que grandes, que petites, bien riches, de plusieurs personnaiges, garnis de semence de perles et encoires une semblable. — 255. — Item, une chasuble de baudequin vermeil, broché d'or, doublé de satin noir, garnie des paremens, d'aubes et d'amitz, estoille et phanon. — 256. — Item ung petit tableau d'ivoire de l'anonciation, et est rompu. — 257. — Item, ung tableau de bois de saint Franchois. — 258. — Item, ung autre tableau de bois paint en l'un des costés, a nostre Dame et saint Jehan, et de l'autre costé sainte Marguerite, et au dessus armoyé des armes de Haynnau. — 259. — Item, deux nappes d'autel de soye blanche, royées par bendes de travers. — 260. — Item, ung aultre tableau de bois, là où il y a ung arbre d'ambre, à deux feulletz de martirs gectez sur les branches.

VAISSELLE D'OR.

2261. — Ung grant drageoir d'or, où il a au dessus une damme tenant en une main ung darc, où il a aux empeignons ung balais, et au fer une pointe de dyamant, et en l'autre main ung houppeau à une fleur de dyamand, et est la damme ou milieu d'une grosse fleur esmaillée de blanc, où il a aux trois

costés trois gros fermilles garnis d'une pointe de diamant, d'un balais et d'une grosse perle, et entre les fermilletz IX perles branlans à façon de poire, et ung peu plus bas a une tour de pierre où il a deux balais, deux saphirs et IIII perles, et autour de la couronne du couvercle a fleurons garnis de XIX petis dyamans, que pointes, que escussons, et d'autre façon, et aux autres fleurons en chascun trois perles, et au dessoubz des fleurons XXXVIII perles en potence, au creux de laquelle couronne a garniture de sept ballais, de sept saphirs, de XIIII troches de perles deux à deux, et autour du plat sept personnaiges de femmes tenans en leurs mains, assavoir : Les quatre, chascune une perle; les deux, chascune ung dyamant, et les autres deux, chascune ung balais; et est le cercle d'autour garny de dix balais, de onze saphirs, de XXVIII troches de perles deux à deux, et y a pluseurs perles branlans, et petis bastons d'or où il n'y fault rien. Et au pommeau du milieu y a au dessus une petite couronne garnye de XXXIII perles, et si y a VI dammes tenant en leurs mains chascune une perle et entre deux XII perles branlans en façon de poire; et au dessoubz des dammes, a une brodure garnie de IX balais et de IX saphirs, et aux deux poingniés, assavoir de dessus et de dessoubz, a en chascune XXX perles branlans, icellui drageoir assis sur ung pié à l'entour duquel a une petite haye garnye de petites perles où il n'en fault nulles; et au dessoubz de la haye a une broduire garnie de sept

balais, de sept troches de perles, deux à deux, sur lequel pié a plusieurs personnaiges d'ommes, dont les sept tiennent, tant en leurs mains que dessus eux, perles et dyamans, et les autres. . . . . . gines et arcs à main, et y fault ung arc, et entre les personnaiges, sur ledit pié, a sept petis fermillets où il a en chascun une pointe de dyamant et deux perles, et ung petit plus bas a ung creux garnicz de sept balais, de sept saphirs et XIIII troches de perles II à II, et à l'entour du sercle dudit pié a garniture de XI balais, de X saphirz et de XXVIII troches de perles II à II, et au dessoubz a une clere voye perchiée au voir, où il a en chascun trou une perle branlant, où il n'en fault nulles ; pesant tout ensemble, tant or que perles et pierres, XXXVII m. VI o. — 2262. — Item, ung dragoir de cassidoine, garni d'or, dont le pié est d'argent doré, où sont douze personnaiges dont les aucuns tiennent rubis et perles, et autour du plat dudit dragoir sont pendues pluseurs perles où il n'en fault null s, et semblablement a dessoubz dudit plat pluiseurs rubis et perles où il n'en fault nulles, et sur le couvercle dudit dragoir a XXII rubis, XXXVIII perles de conte, et une déesse couronnée, à deux esles, tenant ung darc en la main dextre, et en la main senestre un septre, pesant ensemble : XIIII m. VI o. X estrelins. — 263. — Item, une couppe d'or couverte, ouvrée à feulles, et au couvercle par dedens a ung esmail d'une rose vermeille, pesant : III m. V o. IIII estrelins. — 264. — Item, une autre couppe

d'or poinçonnée d'oiseaux et de marguerites, et garny le pié et le couvercle d'un fil d'or tors, et sur le sierclet as perles et ung saphir, pesant : III m. II o. XV est. — 2265. — Item, une autre petite coupe d'or goderonnée et poinçonnée et fueillages, et sur le sierclet huit petites perles branlans, et une au dessus, pesant : I m. VI o. XV est. — 266. — Item, une autre couppe d'or goderonnée, et entre les goderons petis boullons rons et camoisses à l'entour, et ung sercle autour du couvercle taillié et esmaillié, où il en y a en escript : *la plus du monde*, et au dessous un bout tors, semblant taillié et esmaillié du mesme mot, pesant : V m. III o. — 267. — Item, une autre couppe d'or goderonnée, et au dessus du couvercle un fritelet garny de quatre fuzilz et de semblables esmailles de rouge cler, et au dessus des armes de MS, pesant : III m. V o. V est. — 268. — Item, une autre couppe d'or, pleine, où il y a au fritelet les armes de MS, et est le dit fricolet garny de fil quarré tors, pesant : III m. II o. VII est. — 269. — Item, une autre couppe d'or aussi plaine, où il y a à l'entour des souages de petites fleurs estraingnes gectans graine, et au dessus du fritelet les armes de MS, garny de fil ronc plein : IIII m. VII est. — 270. — Item, une autre couppe d'or où il y a dedens les armes de MS, et dedens le couvercle et au fritelet trois fusilz, les cailloutz esmaillés, et une petite nuée dont il part des flambles esmaillés de rouge cler, et au dessus les armes de MS,

pesant : III m. IIII o. XV est. — 2271. — Item, une autre couppe d'or où il y a à l'entour du pié ung gros fil ronc, et dedens et au couvercle les armes de MS, et autour du fritelet trois fusilz, et des flambes esmaillées de rouge clerc, et dessus des armes de MS, pesant : IIII m. II o. — 272. — Item, une autre couppe d'or, garnye de souages à fleurs et à branches, et dedens les armes de MS, et dessus et à l'entour du fritelet, garny de fil quarré tors; pesant : III m. II o. demi. — 273. — Item, une autre couppe d'or, toute pleine, où il y a sur le couvercle des fuzilz et des flambes esmaillées de noir, et sur le fritelet les armes de MS, pesant : III m. XIII o. — 274. — Item, une autre couppe d'or où il y a dedens les armes de MS, en ung ronc et sur le fritelet du couvercle pareillement, et les sonages à petites fleurectes, pesant : III m. — 275. — Item, une autre couppe d'or poinconnée en façon de vingneture, et dedens ung petit esmail de marguerite, et au dessus ung bouton rond, pesant : III m. III o. — 276. — Item, une couppe d'or fait à gauderons, esmaillée de blanc et semées de petites fleurectes de rouge clerc, et est le couvercle semblablement esmaillé; et est le fritelet garny de XII perles, les six branlans, et les autres en potence, et ou milieu dudit fritelet a ung visaige de camahieu en façon d'enfant, pesant : IIII m. VI o. V est. — 277. — Item, ung gobelet couvert, ouquel a XIIII autres gobeletz d'or, que grans, que petis, semés, taillés et esmail-

lés de noir, C. C. et de fusilz, pesant ensemble : XII m. VI o. demie. — 2278. — Item, ung gobelet d'or, couvert, garnis de pluseurs petites perles pendans à l'entour dudit gobelet et du couvercle d'icellui, et de trente huit petis rubis, pesant : II m. VI o. V est. — 279. — Item, ung autre gobelet d'or, taillé et esmaillé de branches de houx, semé de C. C., esmaillé de blanc, et sur le fritelet ung saphir, pesant : I m. VII o. XV est. — 280. — Item, une pile de gobelez d'or, entrant l'un dedens l'aultre, où il en a quinze qui sont taillés et esmaillés de noir aux C. C. et aux fuzilz, couvers d'un couvercle semblablement esmaillé, pesant : XII m. VII o. — 281. — Item, ung autre gobelet d'or, où il y a entaillé et esmaillé a l'entour l'istoire de St George, comme il tue le serpent et comme il a fait présenter au père de la pucelle, et au couvercle quatre dammes, troche et garni aussi d'un chercle de petites perles à l'entour, et est le dessus dit couvercle semblablement esmaillé de rouge clerc et de vert, et au dessus ung griffon tenant ung saphir, et à l'entour troches de perles, et hault ung balais perchié, pesant : XII m. I o. V est. — 282. — Item, une autre aiguière d'or, le pié et façon . . . . assis sur six petites tourelles, le corps chisellé de pluseurs bestes et oyseaux enlevez, et au dessus le couvercle a IIII balais et quatre troches de perles, deux à deux, et est le fritelet garny de six perles et une au dessus, pesant : IIII m. IIII o. demie. — 283. — Item, une petite aiguière d'or,

plainne, poinçonnée à personnages et à bestes, et est le cliquet de deux petis glans, et fretelet garny de cinq perles et d'un saphir, pesant : II m. III o. II est. — 2284. — Item, une autre aiguière d'or, où il a au dessus du biberon ung visaige, et dessus ung bouton tors, pesant : II m. III o. X estrelins. — 285. — Item, une autre aiguière d'or dont les souwages sont grenetées, et le cliquet et le dessus à bontons ronds, pesant : I m. VII o. — 286. — Item, une autre aiguière d'or, dont les souwages sont à petites branches, et est l'ansse à deux cueux, le cliquet et le dessus fait à boutons rons, pesant II m. I o. XV est. — 287. — Item, une autre aiguière d'or gaudronnée, la moictié des goudrons poinssonnez, et le biberon fait de la teste d'un serpent et n'y a point de fierclet dessus, pesans : I m. VII o. — 288. — Item, une aiguière d'or a pié, d'estrangne façon, pesant : III m. VI o. — 289. — Item, ung bedanne d'or couvert, et a une demie poingnie, et au dessus ung bouton garni ront, pesant : III m. VI o.

GROLLES D'OR.

2290. — Item, une grolle d'Allemaigne d'or à couvercle couronné, où il a autour de la couronne garniture de pluseurs balais, saphirs et perles, et en pluseurs autres lieux semblablement garnis de pareilles pierres et perles, et est le manche brodé tout à l'entour de petites perles, où il n'en faut rien,

pesant : VII m. IIII o. — 2291. — Item, une autre grolle d'or de semblable façon et garniture, aussi à couvercle, couronnée comme dessus, pesant : VII m. II o. — 292. — Item, une autre grolle d'or à la dicte manière d'Allemaigne, assize sur un pié à jour et garny de pluseurs perles et balais, trois oyseaulx soustenant une couronne garnie de saphirs et balais, et de troches de perles, quatre à quatre, le corps esmaillié à grans pampes de rouge cler et de vert, et au dessus une couronne garnie de saphirs, balais et de tronches de perles, quatre à quatre, et ung sercle à l'entour garny de petites perles, et est le couvercle semblablement esmaillé de rouge cler et de vert, et au dessus duquel a ung angle garny à l'entour de saphirs, balais et tronches de perles, quatre à quatre, et de petites pointes de dyamant, et au dessus tout hault a ung saphir perchié, pesant : XI m. VI o. — 293. — Item, ung couvercle d'or qui souloit servir sur ung gobelet goderonné, et sur la goderonne taillez de fleurs de lyz, et le fritelet garny d'un saphir et de cinq petites perles, et pesant : IIII o. d'or. — 294. — Item, une sallière d'or garnye de pluseurs perles et rubis où il n'en fault nulles, et y a pluseurs personnaiges, et sur le couvercle a une teste de dame, à ung bon rubis ou bourelet, pesant : III m. I o. XVII est. — 295. — Item, une autre sallière d'or à façon de nef à six tournelles autour, assize sur ung pié à façon de pillers, et garny le couvercle de cinq balais, cinq saphirs et XVII perles, que

grandes que petites, et ung saphir perchée au dessus, pesant : I m. II o. — 2296. — Item, une autre petite sallière d'or à façon de chaude trappe, et est poinssonnée de P. P. et de M. M. pesant : demie o. — 297. — Item, une sallière d'or, à couvercle, faicte à branches et feulles et semée de petites grains, esmailliez de rouge cler et sur le fierclet a une longue perle, pesant : I m. I o. — 298. — Item, une autre sallière d'or ou il a ung dragon assis sur une terrache et à l'entour de la terrache garny de plusieurs perles et aux branches de petis arbres pluseurs perles pendans, et au dessus du couvercle de la sallière a cinq perles et une langue serpentine, pesant : IIII m. II o. demie. — 299. — Item, une autre salière d'or à trois quarres, à chascune quarre une tourelle garny le pié d'une esmeraude, ung balais, ung saphir avec six perles en potence et autres petites perles, et sont a la poingnie trois ymages et est le couvercle semblablement garny d'une esmeraude, ung saphir et ung balais, et de six perles en potence avec d'aultres perles pluseurs, et au fritelet d'icelle a ung saphir perchié, pesant : I m. III o. XVII est. — 300. — Item, une autre salière d'or sur le pié de laquelle a XIIII perles et à la poingnie du milieu cinq, et au couvercle a une bordure à manière de couronne garnye de perles à l'entour, esmaillé ledit couvercle en cheveron de vert et de blanc et au fritelet III perles ung saphir perchée, pesant : I m. I o. II est. — 301. — Item, une autre salière d'or double, garnye de petites

branches à manière de vigneture garny de deux saphirs et de III balais et d'autres pluseurs perles tant branlans que en potence, pesant : v o. IIII est. — 2302. — Item, une autre salière d'or que une damoiselle tient, esmaillée de rouge cler tiré d'or molu, et est ladite damoiselle en cheveux, estant sur une terrache mist sur ung petit pié d'or et est ladite salière de serpentine, pesant : IIII c. xv est. — 303. — Item, une autre salière d'or gouderonnée et sur le fertelet d'icelle a garniture d'un saphir perchié et huit perles, pesant : I m. III o. xv est. — 304. — Item, une autre salière d'or, double, faicte de petites branches à manière de vigneture et de petis grains esmailliez de rouge cler, pesant : v o. xv est. — 305. — Item, une petite salière d'or, et au fons il y a une pierre de jaspre et ung petit bouton sur le couvercle, et poise : II o. demie. — 306. — Item, une petite salière d'or toute plainne, pesant : I o. XVII est. — 307. — Item, une petite salière d'or, où i a au fons par dedens une petite amastice ; garny le pié et la bordure de petites pierreries d'esmeraudes et garnas, et est faicte à la façon de Venize, et sur le couvercle à une grande amastice et autres pierreries d'esmeraudes et garnas, pesant : IIII o. xv est. — 308. — Item, une petite salière d'or à trois piez de margueritez, sans couvercle, pesant : II o. v est. — 309. — Item, une salière d'or a ung ymage fait en façon de pucelle, et sont les deux sallerons de serpentine assises en chèvre semblablement esmaillées et au

dessus ung personnaige d'empereur esmaillé de blanc, pesant : IIII m. — 2310. — Item, ung autre petit gobelet d'or plain couvert et sont les souages grenetés et sur le fierclet est armes de MS, pesant : II m. III o. X est. — 311. — Item, ung gobelet d'or que madame donna à MS au jour de l'an, et y a sur le couvercle et sur le pié la devise de MdS, et sur le couvercle a ung fritelet esmaillé de vert, et au dessus quatre marguerites, et au fons dudit gobelet y a une pièce de lincorne ronde, et au fons pardedans le couvercle sont les armes de madame, pesant : III m. III o. demie. — 312. — Item, une aiguière d'or à couvercle, toute plaine et ung bouton sur le couvercle, pesant : II m. VII o. demie. — 313. — Item, une autre aiguière d'or a couvercle toute plaine, a ung bouton rond sur le couvercle, pesant : II m. I o. — 314. — Item, une autre aiguière d'or a couvercle esmaillé de blanc et de vert de pluseurs fleurs et au pié et au couvercle garnye de petites perles, et au dessus dudit couvercle ung saphir et IIII perles, pesant : IIII m. demie o. — 315. — Item, une petite aiguière d'or, à couvercle, poinçonnée à hommes sauvaiges et arbrisseaulx, le fiertelet garny de cinq perles et d'une fleur esmaillée de rouge cler ou milieu, pesant : I m. IIII o. XVII est. — 316. — Item, une aiguière d'or, à manière de grolle d'Allemaigne, assize sur ung pié à jour, garny de pluseurs perles et de saphirs, et ung peu plus hault a trois oyseaulx soustenans une couronne gar-

nie de balais, saphirs et perles en troche, IIII à IIII, et est le corps de ladicte aiguière esmaillée à grans pampes de rouge cler et à grant barbillons de vert, et dessus a une couronne garnye de saphirs, balais et perles en. — 2317. — Item, une nef d'or, le pié garny de IIII rubis, de IIII troches de perles, trois à trois, et est la poingnie faicte de massonnerye, et dedens les chappiteaulx a petis personnaiges de hommes et de femmes, le corps de laquelle nef est esmaillé de blanc à petites fleurs de rouge cler, et est la bordure d'icelle garnye de XI rubis et de dix troches de perles, trois à trois, pesant : V m. V estrelins. — 318. — Item, une cuillière d'or, pesant : I o. — 319. — Item, une damme esmaillée de blanc qui sert en manière d'aiguière, tenant une petite bouteille esmaillée d'azur, et est atournée d'un atour à paillectes branlans et sur le front à ung rubis, pesant : III m. I o. X est. — 320. — Item, une couppe de cristal à deux hansses, le pié et le couvercle d'or, garny de pluseurs perles, armoyé au fons des armes de madame la douazière, et le fritelet dessus d'une estrangne fleur esmaillé de blanc, pesant : VII m. III o. X est. — 321. — Item, une couppe de cristal garnye d'or où il y a au fons les armes de MS et de madame la douazière, et au fritelet du couvercle a ung petit bouton esmaillé d'azur, pesant : IIII m. VI o. X estrelins. — 322. — Item, ung pot de cristal dont les pié et couvercle sont d'or, garny de pluseurs perles et au dessus du

couvercle a ung fritelet d'or couronné et garny de petites perles comme dessus, et au fons a ung blazon armoyé des armes de MS et de madame la douagière, pesant : xiiii m. vi o.

GOBELETZ DE CRISTAL GARNIS D'OR.

2323. — Item, ung gobelet de cristal garny d'or, le couvercle à façon de couronne où il a sept saphirs et dix huit perles en troches, pesant : iiii m. i o. — 324. — Item, ung autre gobelet de cristal, garny d'or, le pié a feulles eslevées à jour, et le couvercle de feulles à l'entour, et au dessus dudit couvercle a ung saphyr perchié, pesant : iiii m. — 325. — Item, ung grant gobelet de cristal, taillé à petis boullons ronds, garny d'or et de pierre, sur le pié duquel a quatre balais et quatre dyamans dont il a une fleur de lis et quatre troches de perles, trois à trois, et entre les pierres et perles a petis C. C. et fuzilz, et a couvercle à quatre balais, quatre dyamans dont il y a une fleur de liz et une autre fleur de dyamant, et cinq pièces et quatre troches de perles, iii à iii, et au fertelet de dessus a cinq perles, i balais perchié et xi perles branlans, pesant : xii m. iii o. — 326. — Item, ung autre petit gobelet de cristal aussi taillé à petis boullons ronds, garny d'or et de pierres, sur le pié duquel à trois rubis, trois dyamans et iii perles en potence, et sur le couvercle est garny de quatre rubis, quatre dyamans et quatre perles, et est le fri-

telet de cristal, pesant : I m. VII o. V est. — 2327. — Item, ung gobelet de cristal, sans couvercle, garny d'or, le pié esmaillé de fleurs de lyz, et ou fons unes armes et un timbre de France, pesant : I m. VII o. — 328. — Item, ung gobelet dont la coulpe et le tour du pié sont de cristal garny d'or, et sur le pié de quatre saphirs, quatre balais et pluseurs tronches de perles, trois à trois, dont il n'en fault nulles, et au long de dessus de la coulpe a de petits bendes, garnye de perles, et sur le couvercle a garniture de IIII balais, quatre saphirs et pluseurs perles en potence, et sur le fritelet ung saphir et pluseurs perles à l'entour, pesant : III m. IIII o. XII est. — 329. — Item, une petite salière de cristal, garnye d'or et une cuillie d'or avec une autre petite sallière d'or, pesant ensemble : I m. d'or. — 330. — Item, une petite salière de cristal taillé à boullons garnye d'or, et est le pié à façon de rayons de soleil où il y a deux estinchoirs aux armes de MS de Cambray, et est le couvercle pareillement à rayons de soleil, et au dessus a ung bouton esmaillé de noir, pesant : IIII o. XV est. — 331. — Item, une autre sallière de cristal taillée à quatre boullons, garnye d'or, et y a sur le pié six rubis et à l'entour du salleron a perles et petis grains esmaillés de rouge cler branlans, et ung peu plus hault garnye de IIII rubis et quatre dyamans, et sur le couvercle a garniture de quatre rubis et seize petis diamans et quatre plus petis rubiz, et au fritelet a VI perles, six grains branlans esmaillés de rouge

cler, et au dessus ung saphir en une fleur esmaillée de blanc, pesant : I m. I o. VI est. demi. — 2332. — Item, une salière de cristal, taillée de C. C. et de fleurs dedens, garnye d'or, sur le pié de laquelle a trois balais, trois dyamans et trois perles, et au couvercle est semblablement garnye de trois balais, trois dyamans et III perles, et au fritelet de hault à une grosse perle, pesant : I m. I o. XV est. — 333. — Item, une autre salière de cristal, taillé à losenges, garnie d'or, sur le pié de laquelle a deux rubis, deux dyamans et deux perles, et dessus le couvercle a garniture de huit rubis, huit dyamans et de VIII perles en potence, et à l'entour de XIII perles branlans, et sur le fritelet d'icelle a une perle, pesant : I m. I o. — 334. — Item, une salière de cristal garny d'or, de pluseurs perles, dyamans et rubis de diverses sortes. — 335. — Item, ung plat de cristal, garny d'or, semé sur le bout de petis rubis, de licorne et dragons esmailliés de vert et noir, et est garny sur le pié de huit rubis et de huit troches de perles, trois à trois, pesant : V m. V o. — 336. — Item, ung hault gobelet de cristal, à pié et couvercle, garny d'or, et sur la garnison du pié à une fleur de lys de dyamant et trois autres dyamans a fasse, quatre rubis et douze perles d'environ trois caras pièce, et sur la garnison du couvercle a une fleur de lys de dyamant et de cinq pieres et deux autres gros dyamans à fasse, de IIII balais et douze perles à l'entour du bourt dudit couvercle, et sur le fritelet d'un gros balais perse,

cinq perles à l'entour et XI perles branlans dessoubz. — 2337. — Item, une cuilier de cristal à manche d'or, pesant : demi o. — 338. — Item, cinq cuilliers de cristal garnies ou milieu d'or, esmaillées d'un œul. — 339. — Item, ung voirre blanc, hault, de cristal, garny d'or et de XVIII perles et XVIII grans d'or, pendans autour dudit voirre par bas, et au dessoubz le fritelet des armes de MS, pesant : II m. III o. VIII est. — 340. — Item, ung voirre cristallin, couvert, garny d'or, perché à jour, fait des lettres esmaillés enlevées de gris et de rouge cler, et au dessoubz sont les armes de MS de Lyon, pesant : II m. V o. et demie. — 341. — Item, ung hanal d'agache servant au pié et au couvercle dudit gobelet dont cy devant est faicte mencion quant on veult garnir les agache d'un sercle d'or, et de trois bendes d'or garnye de pluseurs petites perles, pesant : I m. II o. X est. — 342. — Item, une salière d'agathe à couvercle de mesmes, assize sur quatre rouwes, le tout d'or, garnie de trois perles ou milieu des roues, et sur le dessus ung petit balais, pesant : II m. — 343. — Item, une salière à ung homme habillié en façon de turcq à la morisque, tenant une targecte devant lui, garnie de rubis et de perles, ladite salière aussi garnie de rubis et de perles, et sont les sallerons d'agathe. — 344. — Item, ung gobelet de cassidoine, garny d'or, a ung hault pié, garny de IIII rubis et de IIII perles, et entre ledit pié et ledit cassidoine a quatre perles pendans et est le couvercle

en fachon de pavillon, à l'entrée duquel a une damme, le tout esmaillié de blanc, tenant ladite dame en ses mains ung rubis, et ou sercle du hault dudit pavillon a six rubis, ung saphir et xiiii perles, et au fretelet au dessus trois rubis, ung saphir et trois perles branlans, pesant : iiii m. vii o. x est. — 2345. — Item, ung gobelet de cassidoine sans couvercle, garny d'or, pesant : i m. iiii o. demie. — 346. — Item, une sallière de cassidoine à manière de trois boullons ronds, garnie d'or, sur le pié de laquelle a trois balais et trois perles, et au fritelet du couvercle a ung balais et iii perles, pesant : vii o. x est. — 347. — Item, une couppe de voirre jaune, garnye d'or, de xxv perles pendans dessoubz, et de xii perles dessus le fretelet du couvercle, et ledit fretelet ouvré à fuzilz, pesant ensemble : iii m. vii o. i est. — 348. — Item, une couppe de voirre vert, garnye d'or, et de xxvii perles pendans dessoubz, et de douze perles pendans au fretelet, pesant ensemble : iii m. ii o. ii est. demi. — 349. — Item, une couppe de voirre blanc, garnye d'or, et y a xviii grains d'or, esmaillés de noir, tant à l'entour du fretelet comme à l'entour du pié, et dix huit perles entre deux desdits grains, esmaillez sur ledit fretelet aux armes de MS le duc, pesant : iii m. iii o. xii est. demi. — 350. — Item, ung pot de voirre, garny d'or et de xxiii perles pendans, pesant ensemble : viii m. v o. demie. — 351. — Item, ung pot de voirre, de couleur vert, garny d'or et de vingt deux

perles branlans à l'entour du coler, pesant ensemble : v m. ii o. v est. — 2352. — Item, une aiguière de voirre vert, torssé, garnye d'or, sur le pié de laquelle a petis fuzilz, parties à flambles, et autour du col de ladicte aiguière a xi perles branlans, pesant : iii m. iii o. xv est. — 353. — Item, ung verre garny d'or à goderons et dedens chascun goderon des lettres de C.C. et de A.A. esmailliez de rouge cler et de gris, et le couvercle semblablement garny et esmaillié, et au dessus les armes de l'évesque de Lyon, pesant : ii m. v o. ii est. — 354. — Item, ung hanap de jaspre, garny d'or, à œuvre de Venize, et a sur le pié quatre rubis et quatre troches de perles, trois à trois, et à l'entour du couvercle a six rubis, six troches de perles, trois à trois, et au fretelet ung balais et trois troches de perles, trois à trois, pesant : iiii m. vi o. — 355. — Item, une sallière de jaspre à façon de nef, garnye de perles, saphirs et balais où il y fault ung balais, a un couvercle à tournelle où il a dessus ung saphir et quatre perles, et aux deux boutz de la nef deux angles, et sur le pié l'annonciation nostre Dame, pesant : ii m. i o.

AUTRES GOBELETZ D'ALBASTRE ET VERRES GARNIS D'OR.

2356. — Item, ung gobelet d'albastre, à couvercle, garny d'or, dessus et dessoubz, est bandé à l'entour, garny en pluseurs lieux de diverses pierres,

et sur le couvercle ung ymage de mabre, pesant III m. III o. — 2357. — Item, une sallière ronde de cassidonne à couvercle, le camp esmaillé de gris, semé de fleur de rouge cler, et sur le couvercle a six perles en potence et dessus ung petit mireur de dyamant, pesant : V o. demie. — 358. — Item, une autre petite salière de cassidoine, garnye d'or, et y a sur le couvercle une sainture, ou il y a en lettres, *Espérance*, et sur le pié trois marguerites pesant : V o. demie. — 359. — Item, une aiguière de licorne, garnie d'or et de plusieurs petites perles entour, pesant : I m. VII o. — 360. — Item, ung crosequin de serpentine, garny le pié de brodure et de couvercle d'or, pesant ensemble : III m. II o. — 361. — Item, ung gobelet de licorne, garny d'or, où il y a ou pié des C. C. et des Y. Y. esmaillés de noir et de rouge cler, et entre deux des fleurs esmaillés de blanc et de bleu, et est le couvercle semblablement garny, et au fretelet dessus sont les armes de MS de Charrolois esmaillés, pesant : III m. XII est. — 362. — Item, ung autre gobelet dont la poingnée est de licorne, garny d'or, et est la brodure du couvercle garnye de deux rubis et de dix poinctes de dyamant, et par dessus et au fretelet semé de perles branlans où il n'en fault nulles, et y fault tout dessus ung balais, pesant : IIII m. III o. V est. — 363. — Item, une salière de cassidoine, garnie d'or, que ung personnaige de femme habillée à façon de Paris, esmaillié, porte sur sa teste; et y

a sur le pié garniture de trois balais, III saphirs et de six troches de perles, deux à deux; et est la brodure du couvercle garnye de trois saphirs, trois balais et vingt quatre perles, et au fretelet a six perles et ung saphir perchié dessus, pesant : II m. IIII est. — 2364. — Item, ung gobelet d'esmail de plicque, garny d'or et à la poingnie du milieu a une fleur de lys double, et au freteles du couvercle a garniture de trois perles, et ung gros balais au dessus, pesant : II m. VII o. V est. — 365. — Item, ung gobelet de terre, garny d'or, et au dessus ung couvercle d'or, pesant ledit couvercle : III o. et demie. — 366. — Item, une voirre cristalin à ung couvercle d'or, pesant ledit couvercle : II o. XII est. demi. — 367. — Item, une petite sallière de serpentine, garnye d'or, ou il a sur le pié quatre fleurs de vermeille, et à l'entour du salleron a perles et grains branlans, esmaillés; et sur le couvercle a ung camahieu taillé à quatre visaiges, et au dessus à ung petit saphir perchié, pesant : III o. XVII est. demi.

COUPPES D'ARGENT DORÉ.

2368. — Item, une couppe d'argent doré plaine, et par dedens ung esmail a ung cappelet, et au dessus ung fritelet blanc, et poise IIII m. demi. — 369. — Item, une autre couppe d'argent doré, goderonné, et sur le fritelet ung esmail à fleurs, et poise : III m. demi. — 370. — Item, une couppe d'argent doréc, poinconnée de feullages et de bestes,

et poise : II m. V onces. — 2371. — Item, une couppe d'argent dorée, de vielle fachon, assise sur quatre lyons, et sur le fritelet ung esgle, et poise : III m. V o. — 372. — Item, une autre couppe d'argent dorée, en façon d'une marguerite goderonnée, et poise : III m. III o. — 373. — Item, une couppe dorée, plaine, armoyée au fons des armes de Brabant, et poise : III m. demi. — 374. — Item, une autre couppe dorée, poinconnée, et au fons armoyé d'un boquet, et au dessus ung fritelet esmaillé, et poise : IIII m. I onche. — 375. — Item, une autre couppe dorée, pleine, armoyé aux fons d'un noir lyon, et sur le couvercle les anchiennes armes de MS, et poise : III m. VI o. — 376. — Item, une autre couppe dorée, poinçonnée, et au fons ung esmail d'une fleur de beuraches, et au dessus ung fritelet blanc, et poise : IIII m. — 377. — Item, une autre couppe dorée, plaine, au fons ung esmail d'une fleur, et au dessus un fritelet tortiné, et poise : III m. — 378. — Item, une autre couppe, à facon d'une cloche poinçonnée à branches et à oyseaulx, le pié assis sur trois tourelles, et par dedens le couvercle ung esmail où a escript : *tant plus y pense*, et poise : IIII m. demi. — 379. — Item, une autre couppe d'argent, dorée, tortinée et boullongnée, et sur le couvercle ung fritelet blancq où il y a ung mannequin dedens, et poise : III m. V o. — 380. — Item, une autre couppe d'argent dorée, tout ample, et par dessus armoyé des armes de MS, et poise : III m.

III o. demi. — 2381. — Item, une couppe d'argent, dorée dedens et dehors, et au dessus a ung fritelet d'une teste d'omme, et au fons de dedens une teste de femme dedens une fleur, et poise : III m. V o. — 382. — Item, une petite coupette d'argent dorée, à couvercle, et poise : II o. demie. — 383. — Item, une couppe d'argent, dorée dedens, et dehors grenetée d'une chasse et d'abres, et sur le couvercle ung bouton fraze blanc, et poise : III m. II o. demie. — 384. — Item, une autre couppe d'argent, dorée dedens, et dehors poinconnée de personnaiges d'ommes et d'oyseaulx, et au fritelet ung bouton fraze blanc, et poise : II m. V o. demie. — 385. — Item, une autre couppe dorée, couverte, poinconnée de rozes, et au dessus ung bouton frazé blanc, et poise : II m. V o. demie. — 386. — Item, une autre coupe d'argent doré, poinconnée d'un esgle et d'un griffon, et sur le fritelet ung bouton doré tortiné, et poise : III m. II o. — 387. — Item, une autre couppe d'argent doré, et au dessus du fritelet une pomme ronc blanche, et poise : II m. I o. — 388. — Item, une couppe d'argent doré dedens et dehors, plaine, et au dessus du fritelet armoyé des armes de MS de Charrolois, et poise : IIII m. — 389. — Item, une autre couppe de vielle façon d'argent, dorée dedens et dehors, où il y a par dedens ung esmail en guise d'un chappelet de fleurs, et sur le couvercle ung fritelet tortiné en façon de poire, et poise : III m. III o. demie.

COUPPES D'ARGENT BLANC.

2390. — Une couppe blanche, verrée et boullonnée, esmaillée par dedans d'une raye de soleil, et ung fritelet doré, boullonné, et poise : IIII m. demie o. — 391. — Item, une autre couppe blanche, verrée, à la devise de rabotz, a ung fritelet doré, et poise : III m. III o. — 392. — Item, une XII^ne de couppes d'argent, tous d'une façon, verez, et par dedens ung ymage de saint Jehan, et sur le fritelet dessus les armes de MS, pesant ensemble : XL m. VI o. — 393. — Item, une couppe d'argent plain, et dessus le couvercle a ung esmail d'un anneau, et poise : II m. IIII o. demie. — 394. — Item, une autre couppe d'argent blanc, esmaillé par dedens au fons d'une margerite, et par dessus ung annel, et poise : II m. demi.

NEFS D'ARGENT DOREZ.

2395. — Une grande nef d'argent doré, à pié, garnie de chastel, tournelles, lyons de dessus tenans banières, et douze hommes d'armes dedens iceux chasteaulx, et si a sur le pié II rabos et VI lyons sur quoy le pié est assiz, pesant : VI^xx XVII m. VI o. V est. — 396. — Une autre nef d'argent doré, où il a deux chasteaux de deux bouts, deux lyons assis tenant chascun une banière, et au chasteau derrière à IIII tourelles et a cellui de devant III, où

il a sur chascune tourelle une banière armoyé de diverses armes des pays de MS, et sur le pié a de grans fuzilz, pierres et estinsselles enlevées, et est à l'entour armoyé des armes de MS et de ses pays, pesant : c i m. — 2397. — Item, une autre grande nef d'argent doré, a ii boutons, ii lyons armoyé aux anchiennes armes de MS le duc, et autour du pié a sept tourelles, et entre les tourelles petis rabotz enlevez, armoyez semblablement desdites anchiennes armes, pesant : xvii m. iiii o. — 398. — Une autre nef d'argent doré, où il y a aux deux costés deux penonceaux armoyez aux armes de France, gaignié à Montlehery, pesant : liii m. — 399. — Item, une autre nef d'argent doré, dont sur chascun bout d'icelle a ung oiseau appellé neauwe, armoyé sur le pié des armes de madame la douagière de Haynnau, pesant : xxxvi m. iii o. — 400. — Item, ung autre nef d'argent doré, où il a sur les deux boutz deux petis quarrez à treaux, où il n'y a riens, et aux deux costez deux petites tourelles, et est armoyé aux costez sur le pié des armes d'Ostrisse, pesant : xxix m. i o. x est. — 401. — Item, une viellecte petite nef, goderonnée et mal dorée, et poise : iii m. — 402. — Item, une autre nef d'argent doré, dont sur chascun boult d'icelle nef a ung angle chascun tenant ung escu, l'un armoyé des armes de MS, et l'autre des armes de madame la douagière de Haynnau, pesant : xxviii m. x est. — 403. — Item, une autre nef d'argent, goderonnée,

l'un des goderons doré, et l'autre blancq, et à chascun bout de ladicte nef a ung chasteau à tourelles, où il y a dedens chascun desdits chateau ung lyon tenant les armes de MS de Charollois, pesant : xxxiiii m. v o. x est.

DRAGEOIRS D'ARGENT DORÉ.

2404. — Ung viez drageoir d'argent doré, armoyé au dessus des armes de madame d'Autriche, et poise : vii m. vi o. demie. — 405. — Item, ung drageoir d'argent doré, armoyé des armes de MS le duc Jehan ou milieu, et a le pommeau et les poingniez semées de fuzilz et de vigneture enlevez et sur le pié a ung soleil et nues pareillement enlevées, et armoyé sur ledit pié en trois petis escuchons des armes de Dijon, pesant : xxv m. v o. — 406. — Item, ung autre drageoir d'argent doré, ouquel a ou milieu du plat trois fusilz où sont ou milieu de la pierre les armes de MS; et à l'entour du plat ung colier fait à manière de l'ordre de la Thoison ; et est le pommeau du milieu semé de fusilz et de pierres enlevées, et les poingnées dessoubz et dessus semées d'estinsselles, et sur le pié à grans fuzilz et pierres et les estinsselles enlevées et dorées, à tous ung petit escuchon armoyé des armes de la ville de Chalon, pesant : xvii m. iii o. — 407. — Item, ung grant drageoir d'argent doré, lequel est ou milieu et en trois autres lieux armoyé des armes de Lannoy, et

aux pommeau du milieu en six lieux armoyé desdites armes, lesquelles poingnées dessus et dessoubz sont crosez, et sur le pié a trois escuchons armoyez semblablement desdites armes; lequel dragoir est poinssonnée par tout de bestes et de herbes et de ung personnaige de homme, pesant : XIX m. V o. — 2408. — Item, ung autre dragoir d'argent doré, armoyé ou milieu aux anciennes armes de MS le père; et taillié autour du bachin de fuzilz et d'escuelles, pesant : XVII m. — 409. — Ung autre drageoir d'argent doré, de pareille façon et armoyé pareillement, pesant : XV m. I o. X est. — 410. — Ung autre drageoir d'argent doré, armoyé ou milieu des anchiennes armes de MS, tout eslatées, et est le bachin et le pié tout plain sans nulle façon, pesant XVIII m. III o. — 411. — Ung autre dragoir d'argent doré, armoyé semblablement ou milieu des anchiennes armes de MS, et est le bort du bachin taillié de estrangues bestes, et est le pommeau, le pié et le bachin goderonné de gros godrons enlevez, pesant : XII m. I o. — 412. — Item, autre drageoir d'argent doré, ou milieu duquel a ung chappelet de fleurs, taillié et esmaillé, et le pommeau du milieu aussi esmaillé de petis esmaulx et fleur de lys, et est le bachin et le pié fait à VIII pointes : XI m. X est. — 413. — Ung autre dragoir d'argent doré, armoyé ou milieu des armes de madame la douagière de Haynnau, et est le pommeau du milieu percié au jour, garni de petis esmeaulx à mar-

guerites, pesant XIII m. V o. — 2414. — Ung autre dragoir d'argent doré, armoyé ou milieu des armes de madame Marguerite de Flandres, et est entaillé autour du bachin de P. de M. et de Marguerges, une petite beste ou milieu et sur le pié semblablement, pesant X m. V o. — 415. — Ung autre d'argent doré, armoyé ou milieu des armes de Brabant, et à l'entour du bachin a tailleure de P. et de M., et au pommeau du milieu, et sur le pié a semblables tailleures, pesant IX m. V o. XV est. — 416. — Ung autre dragoir d'argent doré, ou milieu armoyez des armes de madame la douagière de Haynnau, et à l'entour du bachin a tailleure de branches de merguerites, et est le pommeau du milieu garni de petis esmeaulx à petites fleurectes, pesant VIII m. VII o. III est. — 417. — Ung autre dragoir d'argent doré, et armoyé ou milieu des armes de madame la douagière de Haynnau, et est le bachin et le pié . . . . de . . . . . rons à l'entour du bort, pesant VIII m. II o. — 418. — Item, ung dragoir d'argent à façon de Portingal, armoyé d'un escu vert et ung oiseau ou milieu, et est le bachin doré par dedens et fait à feulles enlevées, pesant II m. VII o. X est. — 419. — Item, ung drageoir d'argent, et boullongne, par tout vére en plusieurs lieux, armoyé des anciennes armes de MS, et poise XII m. I o. demie. — 420. — Item, ung grant drageoir d'argent goderonné, tortillé vert en plusieurs lieux, où a aux piés III esmeaux non armoyez, et au dessus par dedens aussi ung esmail

tout blanc non armoyé, et poise : XIII III O. — 2421. — Item, plusieurs pièces de vervelles d'argent doré, et esmaillées aux armes de MS, pesant ensemble : IIII m. I O.

POTZ D'ARGENT DORÉ.

2422. — Deux potz d'argent doré, d'anchienne fachon, hachiez au pié ; au milieu et au dessus à chappelets et à lettres, et au dessus ung grant esmail esmaillé d'azur, à tout ung rollet taillié à lettres, pesant ensemble XXI m. II O. — 423. — Item, deux autres potz d'argent, dorez, goderonnez, et au dessus une platine blanche, pesans ensemble XXV m. II O. — 424. — Item, deux autres grans potz d'argent doré, goderonnez, et au dessus du couvercle ung esmail à une fleur esmaillié d'asur, pesant ensemble XLI m. d'argent. — 425. — Item, deux autres potz d'argent doré, goderonnez, et au dessus du couvercle ung esmail où il y a en l'un une femme sur ung ours, et en l'autre ung enffant sur ung pourceau, pesant ensemble XLII m. demi. — 426. — Item, six potz d'argent doré, goderonnez d'une sorte, dont il y a sur les couvercles plusieurs bestes estraingnes, esmaillée, pesez à trois fois ; assavoir : les deux premiers poise XLV mars, les deux autres poise XLIIII et demi, et les deux autres poisent XLIII m. — 427. — Item, deux potz d'argent doré, de plain ouvraige, et au dessus armoyé des anciennes armes de MdS, pesant ensemble XXIIII m. IIII O. — 428. —

Item, deux autres potz, moindres, d'argent doré, tous plains et armoyez comme dessus, pesant ensemble XIX m. IIII o. — 2429. — Item, deux autres moindres potz, d'argent doré, tous plains et armoyez comme dessus, pesent ensemble XI m. — 430. — Item, deux autres petis potz d'argent doré, tous plains, et au dessus du couvercle ung chappelet vert esmaillié à fleurs bleux et blanc, pesant ensemble XX m. I o. — 431. — Item, deux autres potz d'argent doré, tous plains, et au dessus du couvercle esmaillié d'un chappelet et d'un escureux, pesant ensemble IX m. — 432. — Item, ung grant autre, d'argent doré, goderonné, armoyé des armes de MS de Lannoy sur le couvercle, pesant XI m. demi. — 433. — Item, deux autres potz d'argent doré, plains, et sur le couvercle a ung lyon tenans à sa pate les armes d'Anvers, pesant ensemble X m. — 434. —Item, deux autres potz d'argent doré plain, à façon de payelle, pesant ensemble XVI m. I o. — 435. — Item, deux autres potz d'argent doré, plains, et au dessus du couvercle armoyé aux armes de MdS, pesant ensemble XIIII m. V o. — 436. — Item, deux autres potz d'argent doré, pommeau nuez à branches et à oiseaux, et au dessus du couvercle une fraize, pesant ensemble XIII m. VII o. — 437. —Item, deux autres potz d'argent doré, plains, esmaillez sur le couvercle de fleurs et le clicquet de deux glans, pesant ensemble XX m. demi. — 438. — Item, deux autres petis potz d'argent doré,

plains, et sur le couvercle ung esmail à une grant fleur, pesant ensemble x m. — 2439. — Item, ung petit pot d'argent doré, plain, pesant v m. i o. — 440. — Item, ung autre petit pot d'argent doré, plain, à façon de poirre, et sur le couvercle ung boute fraize blanc, et poise vii m. ii o. — 441. — Item, deux petis potz d'argent doré, plains, et au dessus du couvercle ung esmail d'une fleur de bouragle, pesant ensemble xii m. — 442. — Item, deux hauts potz d'argent doré, à quatre escailles, et sur le fritelet a une couronne et une fleur de lis où il y a assis ung angle tenant les armes de MS, pesant ensemble xxxv m. vi o. — 443. — Item, deux grans potz d'argent doré, ances et manches tortinez et ung souage au milieu où il y a parsemens, l'un armoyé des armes de MS, et l'autre de madame, pesant ensemble l m. vi o. — 444. — Item, deux grans potz d'argent doré, mal dorez, anches et manches goderonnez, et au dessus des manches a quatre esmeraulx rons, et en l'autre deux, et y en fault deux; et au dessus du couvercle a ung chappelet vert, et au milieu du chappelet a ung oiseau, pesant ensemble xl m. demi. — 445. — Item, six autres potz d'argent doré, plains; tous d'une fachon, armoyé sur le couvercle des anciennes armes de MS, pesant ensemble lxxiiii m. vii o. — 446. — Item, deux potz d'argent doré, plain à façon de poire, sur le battant a chascun deux fraizes, et sur le fritelet a chascun ung bouton frazé blanc, pesant ensemble xxiiii m. demi.

—2447. — Item, quatre autres potz d'argent doré, en façon de poire, mal dorez, armoyez sur le couvercle des armes de madame la douagière de Haynnau, pesant ensemble XLVIII m. II o. — 448. — Item, deux autres vielz potz d'argent, en façon de poire, mal dorez et resoudez d'estain, esmaillez sur le couvercle d'un chappelet de fleurs, pesant ensemble XX m. — 449. — Item, deux autres vielz potz d'argent, mal dorez, en façon de poire, et les batans chascun à deux glans, et sur le couvercle n'a riens, pesant ensemble XVI m. V o. — 450. — Item, deux autres vielz potz d'argent, en façon de poirre, mal dorez, et le clicquet de feullages, et sur le couvercle a deux troux, pesans ensemble XV m. V o.

POTZ D'ARGENT BLANC.

2451. — Deux potz d'argent blancq, plain, verez au boz et aux couvercles, et sur le couvercle a ung esmail où il y a ung singe, pesant ensemble XII m. I o. — 452. — Item, deux potz d'argent plain, verez comme dessus, et au dessus du couvercle a ung esmail où il y a une L et ung G. et y a escript : *Loé soit Dieu*, pesant ensemble XI m. — 453. — Item, trois vielz potz d'argent, tous blans, plains, armoyé sur le couvercle des armes de MS, pesant ensemble XXI m. II o. — 454. — Item, ung viez pot d'argent blanc, le manche à tresle, armoyé sur le couvercle des armes de MS, et poise VII m. I o.

demie. — 2455. — Item, ung autre vielz pot d'argent blancq, armoyé comme dessus, et poise VII m. IIII o. — 456. — Item, deux autres vielz potz d'argent blanc, verrez et armoyez des anciennes armes de MS, pesant ensemble XIIII m. VI o. — 457. — Item, huit potz d'argent blanc, plain, d'une façon, armoyez sur le couvercle des armes de MS, pesant ensemble LV m. IIII o. — 458. — Item, deux autres vielz potz d'argent plain, et sur le couvercle armoyé des armes de madame la douagière de Haynnau, pesans ensemble XI m. II o. — 459. — Item, ung autre pot d'argent blancq, tous plain, armoyé comme dessus, excepté que autour des armes y a des marguerites taillées, et poise V m. VI o. — 460. — Item, IIII grans potz d'argent, verez aux bors et aux couvercles, aussi armoyé sur le pié aux armes de Dijon, pesans ensemble XLVI m. II o. — 461. — Item, deux autres potz d'argent blancq, verez aux piez, et aux couvercles armoyez d'une croche, et poisent XV m. — 462. — Item, deux autres potz d'argent blanc, verez aux piez et autour du couvercle, et esmaillez sur ledit couvercle d'un chappelet de fleurs, pesans ensemble XX m. VI o. — 463. — Item, trois autres potz d'argent blancq, verez aux piés et autour du couvercle, et au dessus ung filet rond doré, pesans ensemble XXX m. II o. — 464. — Item, deux potz d'argent blanc, plains, verez aux piez et aux couvercles, et au dessus a ung lyon tenant ung escusson des armes, armoyez de deux clefz et d'au-

tres armes estrangues, pesans ensemble IX m. V O. — 2465. — Item, VI potz d'argent blanc, plains, d'une fachon, armoyez sur le couvercle des armes de MdS, et poisent ensemble XLVIII m. demi. — 466. — Item, ung pot d'argent blanc, plain, armoyé sur le couvercle des armes de MdS, et poise III m. VI O. — 467. — Item, deux autres potz d'argent blancq, plains, verez aux piés et aux couvercles, et au dessus ung petit esmail de ung glan, pesans ensemble VI m. — 468. — Item, deux autres potz d'argent blancq, plains, verrez aux piés et aux couvercles, et au dessus ung esmail des armes d'Anvers, pesans ensemble IX m. demi. — 469. — Item, deux autres potz d'argent, plains, verez aux piez et aux couvercles, et dessus les anses deux sergens haichiez, et au dessus esmailliez à une grant fleur, pesans ensemble XII m. demi. — 470. — Item, deux autres vielz potz d'argent, verrez aux piez et aux couvercles, et sur les anches pareillement à feullages, et au dessus a ung petit esmail de feulles, et poisent IX m. II O. — 471. — Item, ung grant pot d'argent, veré au pié et au couvercle, et au dessus ung esmail d'un arbre à ung oiselet dessus, et poise VI m. — 472. — Item, ung vielz pot d'argent, veré au pié et au couvercle, et au dessus une fleur de bourage, et poise VI m. I O. — 473. — Item, ung autre pot d'argent, véré au pié et au couvercle, et sur le clicquet ung cheval et ung enfant au dessus, et poise VI m. I O. — 474. — Item, deux potz d'argent,

verez aux piez et aux couvercles, et au dessus chascune une aucolie, pesant ensemble VII m. VII o. — 2475. — Item, deux petis potz d'argent blanc, plains, et au dessus ung esmail d'une grant fleur, pesans IIII m. V o. — 476. — Item, deux autres potz d'argent blanc, plains, hachiez sur le manche et au dessus, non armoyez, et poisent VIII m. I o. — 477. — Item, deux autres petis potz d'argent blancq, plains, et au dessus ung esmail a trois fleurs, pesant ensemble V m. demie. — 478. — Item, deux autres potz d'argent, verez aux piez et aux couvercles, et au dessus du couvercle la place où il n'y a nulz esmaulx, pesant ensemble VII m. III o. — 479. — Item, ung vielz pot d'argent blancq, et au dessus du couvercle armoyé des armes de madame la grant mère, et poise VII m. — 480. – Item, ung vielz pot d'argent blanc, plain, et au dessus du couvercle ung escusson tout eslatée, et poise V m. — 481. — Item, ung petit pot d'argent, plain, et au dessus armoyé des armes de MS, et poise III m. III o. — 482. — Item, deux autres potz d'argent, tous blans, où a aux piez I escu blanc où il y a ung lyon, ung esgle, ung espie, pesans ensemble IX m. — 483. — Item, ung autre petit pot d'argent, plain, et au dessus armoyé des armes de madame la douagière de Haynnau, et poise III m. III o. et demi. — 484. — Item, ung pot d'argent d'aumosne, véré au pié, et au dessus a deux anses pour tenir, et armoyé aux armes de MS, et poise XII m. demi. —

2485. — Item, ung autre pol d'aumosne, blanc, armoyé sur les deux ances des armes de madame la douagière de Haynnau, poise : x m. vii o. — 486. — Item, ung grant gros pot d'argent, véré en plusieurs lieux et au pié, et au milieu et autour de la hanse armoyé d'un escu de gueulles et de blanc, et au dessus du fritelet ung lyon tenant une banière, armoyé de l'un des costez aux armes de MS, et de l'autre costé ung lyon, pesant : xxiiii m. ii o. demie. — 487. — Item, deux potz d'argent goderonnez, tortinez, manches et par tout les goderons moictié dorez et moictié blancs, et a la hanse d'un chascun a iii escuchons, l'un d'un lyon, et les deux autres de blancq et de noir, et au dessus du couvercle chascun armoyé des armes de MS, pesant ensemble : xxv m. iii o. — 488. — Item, deux escousses en manière de lanternes d'argent, et poysent, y comprins le bois : v m. vii o. — 489. — Item, deux potz d'argent blanc, les borts dorez et au dessus du couvercle armoyez des armes de la ville de Berghes, pesans ensemble. . . . . — 490. — Item, deux semblables potz d'argent blanc, dorez comme dessus, que la ville d'Ardembourg a donnés à MdS, à sa nouvelle entrée illec, pesans ensemble. . . . .

TASSES D'ARGENT DORÉES.

2491. — Douze grans tasses d'argent, dorées et martellées aux fons, pesans ensemble : lxxii m. vi o.

— 2492. — Item, douze tasses d'argent, dorées dedens et dehors, à ung couvercle et sovages par dessoubz, toutes plaines, et au fons n'y a que ung rondelet plain, et sur le couvercle a ung fritelet aussi plain, pesant ensemble : LXI m. — 493. — Item, douze tasses d'argent, dorées, à souvages et à couvercle, et aux fons a des branches eslevés, poinconnée autour, et en chascune ung esmail d'or, là où il y a ung apostre, pesans ensemble : XXXII m. V o. demie. — 494. — Item, douze autres tasses d'argent, doré dedens et dehors, à sovaiges et à couvercle, et aux fons tortinez et goderonnez, et au milieu et le couvercle armoyez des armes de MS, pesans ensemble : XXX m. VII o. — 495. — Item, douze tasses d'argent doré à sovages, goderonnez et tortinez, où il y a aux fons en chascun un des mois de l'an, pesans ensemble : XXXVII m. — Ces douze tasses ont esté refaictes de semblable façon et poysent, dont ledit Jacot a baillé sa lettre : XXXVII m. VI o. p. — 496. — Item, douze autres tasses, d'argent doré, à sovages boullonnées aux fons et grenetées, et en chascune ung mois de l'an, pesans ensemble : XXXV m. IIII o. — 497. — Item, douze autres tasses d'argent doré, dedens et dehors à souvages et martelées aux fons, toutes plaines, pesans ensemble : XXXVI m. V o. — 498. — Item, six tasses d'argent doré, goderonnées, tortillées et à sovaiges, et en chascune ung esmail des mois de l'an, pesant ensemble : XXIII m. VI o. — 499. — Item, six autres tasses d'argent doré, à so-

vages, boullonnées tout à l'entour et martelées aux fons, esmaillées de pluiseurs personnaiges d'ommes et de femmes, pesans ensemble : xvii m. vi o.—2500. — Item, six autres tasses d'argent doré, à sovages et aux fons boullonnées et le surplus toutes plaines, pesans ensemble : xii m. i o. — 501. — Item, six autres tasses d'argent doré, toutes plaines, et aux fons a ung esmail d'une fleur à plaisance, pesans ensemble : xii m.— 502. — Item, six autres tasses d'argent doré, toutes plaines, pesans ensemble aussi : xii m. — 503. — Item, douze tasses d'argent doré, à un couvercle, goderonnées aux fons où il y a ung esmail par dedens des mois de l'an, et au dessus du couvercle a ung esmail armoyé des armes de MS, pesans ensemble : xxxix m. v o. — 504. — Item, six autres tasses d'argent doré, à ung couvercle, grenetées autour de l'esmail par dedens et armoyé ledit couvercle et par dedens des armes de MS, et aussi lesdites tasses esmaillées de six mois de l'an, pesans ensemble : xxi m. ii o. — 505. — Item, six autres tasses d'argent doré, sans couvercle, à sovages, goderonnées et tortinées aux fons et esmaillées chascune d'un mois de l'an, pesans ensemble : xix m. ii o.— 506.— Item, six tasses dorées dedens et dehors et martelés aux fons, pesans ensemble : xxiii m. vii o. xv est.— 507. — Item, six tasses d'argent doré dedens et dehors, à couvercle, dont il en y a une qui a ung sovaige, et esmaillé aux fons aux armes de MS de Habourdin, pesans en-

semble : xxxi m. v o. — 2508. — Item, six autres tasses, d'argent doré dedens et dehors, à sovage, et ung couvercle, et boullonnées aux fons, pesans ensemble : xxi m. iii o.— 509.— Item, six autres tasses d'argent doré, semblables à celles de la, à couvercle, qui poisent ensemble : xiii m. iii o.—510. — Item, six tasses d'argent doré dedens et dehors, à souvages, et partout boullonnez, pesant ensemble : xviii m. iiii o. — 511. — Item, six autres tasses d'argent, dorées dedens et dehors, à rayes de soleil, poinconnées et grenetées aux fons, et poisent ensemble : xii m.— 512. — Item, six tasses d'argent dorées dedens et dehors et aux fons esmaillées d'une fleur de marguerite, pesans ensemble : viii m. vi o. — 513. — Item, deux tasses d'argent doré dedens et dehors, a sovaiges, et aux fons esmaillées d'un chapelet de fleurs, et poisent : iii m. vii o.

TASSES D'ARGENT BLANC.

2514.—Six grandes tasses d'argent, verez aux bors et martelées au fons, dont il en y a iii plus grandes que les autres, et poisent : xxxv m. vii o. xvii est. demi. — 515. — Item, douze tasses d'argent, verrées aux bors et aux sovages, et au fons du chappelet doré et au milieu une rose, pesans ensemble : xxx m. ii o. — 516.—Ces douze tasses ont esté refaictes de semblable façon dont ledit Jacot a desja baillé ses lettres et poysent : xxxvi m. vii o. vii est. demi. — 517. —

Item, six autres d'argent, verrées aux borts et aux souages, à une raye de soleil doré, à personnages de six mois de l'an et grenetées autour dudit soleil, pesans ensemble : XII m. I o. — 2518. —Item, six tasses d'argent blanc, martelées aux fons, pesans ensemble : XXIII m. III o. — 519. — Item, XXIII tasses d'argent blanc plaines, de plusieurs sortes, armoyez les aucunes des armes de MS et les autres taillées au coing, pesant ensemble : XXXI m. V o. — 520. — Item, une douzaine de tasses goderonnées et en manière d'un chappelet doré aux fons et grenetées à l'entour esmailié d'une fleur à plaisance, et verrées aux borts et aux fons, pesans ensemble : XXXVI m. II o. — 521. — Item, une autre XII^ne de tasses goderonnées en aucuns lieux et les autres blans vérez aux borts et aux souvages et aux fons en manière d'un chappelet doré et grenetée autour et ou milieu une fleur de plaisance, pesans ensemble : XXXVII m. — 522. — Item, une autre douzaine de tasses d'argent blanc, verrez aux borts, et aux fons goderonnées et au milieu ung esmail doré d'une morisque, et autour de l'esmail grenetée, pesans ensemble : XXXVI m. VI o. — 523. — Item, six tasses d'argent, garnies d'un couvercle, goderonnées à souages, et l'un des goderons blanc et l'autre doré, et au milieu ung esmail des mois de l'an, pesant ensemble : XVIII m. II o. — 524. — Item, six autres tasses à couvercle de pareille façon, pesant ensemble XVII m. V o. — 525. — Item, six autres tasses d'argent blanc, souages, et

à ung couvercle dedens, lequel a ung fuzil, pesans ensemble : xviii m. vi o.— 2526.— Item, six tasses d'argent blanc à souages et à ung couvercle dedens, lequel a ung fuzil, et pareilles à celles d'entre l'A et le B, pesans ensemble : xii m. v o.— 527.— Item, six tasses d'argent blanc, verrez aux borts et martelié ou couvercle, dont l'une a ung souvage, esmaillées aux fons d'un chappelet et d'une petite beste, pesans ensemble : xiiii m. v o.— 528.— Item, six tasses de pareille fachon, vérées et martelées, et a ung couvercle et par dedens une morisque, et poise : xiiii m. iiii o. — 529. — Item, xii tasses petites, d'argent, plaines, armoiés aux borts par dehors d'un poinçon des armes de MS, et poisent ensemble : xv m. i o. — 530. — Item, une douzaine de tasses d'argent, verrés et martelées, pesans ensemble : xi m. vii o. demie. — 531. — Item, six tasses d'argent, toutes plaines vérées, et aux fons dorées et dedens une lune, pesans ensemble : xii m. iii o.— 532.— Item, six vieilles tasses d'argent à sovages, verrez aux bors et ausdits sovages, et aux fons par dedens sont Adam et Ève, pesans ensemble : ix m. vi o.— 533.— Item, six autres tasses d'argent, vérées aux bours et aux fons ung esmail bleu et une cagelecte doré à mectre oiselez de chippre, pesans ensemble : ix m. i o. demie. — 534. — Item, cinq tasses d'argent, verrées aux bortz et martelée aux fons, pesant ensemble : x m. — 535. — Item, trois tasses d'argent, vérées aux bors et aux sovages, a ung soleil aux

fons, grenetées autour et au milieu, aux deux d'un esmail d'un visaige d'un homme et de femme, et en l'autre une lune d'un esmail bleu, pesant ensemble : VII m. VII o. — 2536. — Item, douze tasses en manière de couppes à pié, d'argent doré dedens et dehors, et au milieu esmaillié d'un chappelet et d'un rolet où il y a en escript : *J'ay obey*, pesans ensemble : XXX m. — 537. — Item, quatre tasses à pié, d'argent blancq, en manière de gobeletz toutes plaines, pesant ensemble : IX m. VI o. demie. — 538. — Item, XIX tasses d'argent dont les cinq sont dorées de pluiseurs sortes, avec une petite cullier à nectoyer la langue, pesans ensamble : XXVI m. — 539. — Item, douze tasses d'argent blanc, vérées aux bors et martelées aux fons, pesans ensemble : XXIIII m. III o. demie. — 540. — Item, douze autres tasses d'argent blanc, aussi verrées aux bors et martelées aux fons, pesans ensemble : XXIIII m. II o. — 541. — Ces douze tasses ont esté refaictes de semblable façon, et poisent : XXXVI m. XVII o. demie. — 542. — Item, six autres tasses d'argent blanc, à sovaiges, vérées aux borts et aux souages et martelées aux fons, pesans ensemble : XI m. XI o. et demie. — 543. — Item, six autres tasses d'argent blanc, vérées aux bortz et martelées aux fons, pesans ensemble : XII m. — 544. — Item, XIIII tasses d'argent blanc de pluseurs sortes, pesans ensemble XXVI m. III o. — 545. — Item, six tasses d'argent blanc, mal verrez aux borts et martelées aux fons, pesans ensemble : VIII m. IIII o.

— 2546.— Item, une autre xiiⁿᵉ de tasses d'argent blanc, toutes plaines, pesant ensemble : xxiii m. — 547. — Item, xii autres tasses vielles, martelées aux fons et mal verrées aux bortz, pesant ensemble : xi m. vi o. — 548. — Item, six autres vielles tasses d'argent, mal verrées et martelées aux fons : v m. vi o. demie.

FLACONS D'ARGENT DORÉ.

2549.— Deux autres flacons d'argent doré, goderonnez, tortillez d'un costé, et de l'autre costé plas, armoyez au milieu aux anciennes armes de MS, pesant ensemble : xxvi m. ii o. — 550. — Deux flacons grans, d'argent doré, goderonnez et tortinez, à tout aussy tortinez, en chascun iii tasses et trois bachins ensemble, les couvertures armoyez des armes de MS d'un costé, et de l'autre costé des armes de Madame, pesans ensemble : cxii m. ii o. — 551. — Item, deux autres grans flacons, d'argent doré, goderonnez, que deux hommes sauvages portent, et autour a une manière d'une vigne armoyé de l'un des costez des armes de MS, et de l'autre costé plains, pesans ensemble : lxii m. demi — 552. — Item, deux autres flacons de semblable façon, excepté que, en la gouderonnure, ilz sont poinçonnez de branches de rosiers, armoyez des armes de MS, et autour des armes les fusilz et les C. C., pesans ensemble : l m. vi o. — 553. — Item, deux autres

flachons de semblable fachon, goderonnez et armoyez à la devise de MS comme dessus, pesans ensemble : LI m. II o. — 2554. — Item, deux autres flachons goderonnez, tortillez à deux anses, où il n'y a point d'ommes sauvages qui les portent, armoyez ou millieu aux armes de Hollande, et à l'entour desdites armes fusilz, pesans ensemble : XLII m. demi. — 555. — Item, deux autres flacons goderonnez, tortillées à anses, que deux lyons tiennent en leur gheule, armoyez ou fons devant aux anciennes armes de MS le père, et sur le fritelet des couvercles deux lyons, dont l'un porte à une saincture les dites armes, et l'autre non, pesans ensemble : LI m. demi. — 556. — Item, deux grans flacons d'argent doré, à anses, goderonnez, garnis de couvercles, sur le timbre desdits couvercles a en chascun ung lyon portant une banière à la devise de MdS, pesans ensemble : C m. II o. — 557. — Item, deux autres grans flacons d'argent doré, aussi à anses, à rayes de soleil, et au milieu ung esmail d'un chappelet vert, et deux veugle tendans les anses, et au dessus ung lyon assiz, pesant ensemble : LX m. V o. — 558. — Item, III grans justes, d'argent doré, anses et manches tortinez, et au dessus du couvercle armoyez des armes de MdS, pesant ensemble : VII^{xx} XVI m. VII. o. — 559. — Item, deux autres moindres justes, d'argent doré, anses et mances aussi tortinez, et au dessus du couvercle armoyez des armes de MdS, pesans ensemble : LVI m.

II O. — 2560. — Item, deux autres peu moindres justes, aussi d'argent doré, à anses et manche tortinez, et au dessus armoyez des armes de MdS, pesans ensemble : XLVII m. VII O. — 561. — Item, deux autres flacons d'argent doré, plains, et au milieu ung grant esmail eslevé où est dedens une déesse d'amours d'or, eslevée, et au dessus d'un chascun flacon ung fritelet d'or garny d'un balais, ung saphir et une perle, pesant ensemble avec les sainctures de soye : XXXI m. — 562. — Item, deux autres flacons d'argent doré, à ung soleil hachié, et à l'entour ung sercle esmaillié de vert et de bleu, à tout une saincture rouge couverte de cloux, pesans ensemble : XXI m. I O. — 563. — Item, deux autres flacons d'argent doré, lachié comme en façon d'ozièrè, et au dessus deux lyons tenans chascun une espée et assiz sur quatre chiens, pesans ensemble : XXXVI m. demi. — 564. — Item, deux autres flacons d'argent doré, poinçonnez à personnaiges et feullages, chascun flacon garni de deux bachins, III platelets, trois tasses, III gobelés et II sallières semblablement dorez et poinconnez, et au dessus de chascun couvercle, une teste de serpent, et ont iceulx flacons chascun une anse, pesant ensemble : LVIII m. V O. d'argent. — 566. Item, deux flacons d'argent doré, poinconnez, pendans à couroyes de soyez et cloux, pesant ensemble : XII m. demi. — 567. — Item, deux autres flacons dorez, pendans à chesnes, armoyez aux fons des anciennes armes de MS, pesant en-

semble : xviii m. vi o. — 2568. — Item, deux autres flasons dorez, pendans à chesnes, assis sur ung souage, pesant ensemble : xviii m. demi. — 569. — Item, deux autres flacons dorez, poinconnez à personnages, et pendans à deux sainctures de soye vert, pesant ensemble : xv m. vi o. — 570. — Item, ung autre flacon d'argent doré, plain, pendant à une chesne, et poise : viii m. ii o. — 571. — Item, ung autre petit flacon doré, pendant à une chesne, à ung eschuson sans armes, et poise : vi m. demi.

FLACONS D'ARGENT BLANC.

2572. — Item, deux flaçons d'argent blanc, plains, pendans aussi à chesnes, et armoyez des armes de MdS, pesant ensemble : xx m. demi. — 573. — Item, ung autre flacon d'argent blanc, pendant à une chesne, et poise : viii m. demi. — 574. — Item, deux flacons d'argent, plains, pendant à chesnes, et armoyez des armes de MS, et poisent ensemble : xviii m. ii o. — 575. — Item, ung baril d'argent, plain, fait en la manière de cercle, à deux anneaulx pour le porteur, et armoyé aux anciennes armes de MS, et poise : xxiiii m. — 576. — Item, deux bouteillectes d'argent, pendant à chesnes, esmailliez à deux costez d'ancolyes, pesant ensemble : xxv m. — 577. — Item, ung coquemart d'argent blanc, à mectre eaue pour barbier, qui poise : v m. iii o. demie. — 578. — Item, ung petit coquemart d'argent blanc,

où il y a dessus du couvercle ung petis lyon assiz, et poise : IIII m. III o. — 2579. — Item, une coquasse d'argent, verrée au pié et au couvercle, et au dessus armoyé des armes de MS de Roubaix, à anses et manche, et poise XIX m. III o.

GOBELETZ D'ARGENT DORÉ.

2580. — Ung gobelet d'argent doré et tortinez à fachon de rayez de soleil, assiz sur otriches, et sur le fritelet ung autriche, et poise : III m. VII o. — 581. — Item, ung gobelet d'argent doré, couvert, assiz sur trois lyons, sur le fritelet dessus ung esgle, et poise : III m. II o. — 582. — Item, ung hault gobelet d'argent doré en pluiseurs lieux, à couvercle à fachon de vignes, assis sur trois lyons, et poise : IX m. I o. demie. — 583. — Item, ung petit goblet d'argent doré, à couvercle, une poire et une pomme d'argent doré, pesant ensemble : I m. VII o. — 584. — Item, ung gobelet à la fachon d'Allemaigne, d'argent doré, goderonné, à une couronne dessus, et ung esmail et ung escripteau dessus : *loé soit Dieu*, et poise : II m. et demi. — 585. — Item, ung grant gobelet d'argent doré, goderonné sur le pié et sur le couvercle de feullages, et au dessus ung gros bouton esmaillé de vert, et poise : XI m. VI o. — 586. — Item, ung autre plus grant gobelet d'argent doré, assiz sur trois personnaiges, et à l'entour du millieu armoyé des armes de Malines, et au dessus III esgles dedens une couronne, pesant : XIX m. VI o.

GOBELETZ D'ARGENT BLANC.

2587. — Item, deux gobeletz vérez aux bortz et mortelez tout autour, pesans ensemble : III m. VII o. — 588. — Item, VI gobeletz goderonnez, dont les aucuns goderons sont dorez, et les autres blans, et y a ung couvercle où sont au dessus les armes de MS, et poisent : IIII m. III o. demie. — 589. — Item, six gobeletz d'argent en manière de cuvectes, goderonnez et grenetez, où a en la greneture semences de rosettes, pesans : IIII m. II o. — 590. — Item, six gobeletz de semblable fachon, aussi goderonnez et verrez et semblablement grenetez, et poisent : VI m. — 591. — Item, ung gobelet couvert, d'argent blancq, et au dessus ung bouton ront, et poise : I m. II o. — 592. — Item, ung petit gobelet d'argent blancq, véré en aucuns lieux, et au dessus du couvercle a ung chien et ung enfant dessus, tenant ung baston en sa main, et poise : I m. I o. XV est. — 593. — Item, ung autre gobelet d'argent, goderonné et véré au pié et au couvercle, et au dessus une pommecte ronde dorée, et poise : II m. IIII o. VIII est. — 594. — Item, une poire d'argent, à tout ung biberon, armoyé des armes madame Marguerite, et poise : VII o.

AUTRES GOBELETZ D'ARGENT DORÉ.

2595. — Item, ung gobelet d'argent doré, couvert, assis sur trois piés de tigres et sur le fritelet au

dessus d'un lyon, et poise : II m. VII o.—2596.—Item, ung gobelet d'argent doré, couvert, a ung fritelet sur le couvercle esmaillé de bleu, et poise : II m. II o. demi. — 597. — Item, ung autre gobelet d'argent doré, couvert, assis sur quatre lyons, taillié d'une chasse autour, et poise : II m. II o. — 598.—Item, ung autre gobelet d'argent doré, assiz sur trois griffons, hachié à l'entour de lettres, et au fritelet ung lyon, et poise : IIII m. IIII est. — 599. — Item, ung autre gobelet d'or, assis sur trois lyons, hachié à l'entour de deux couroyes, et par dedens armoyé une partie des armes d'Engleterre et ung lyon couronné, et poise : II m. I o. — 600. — Item, ung petit gobelet doré, assis sur trois liévriers, et sur le fritelet ung lévrier, et poise : VII o. demie. — 601. — Item, ung autre gobelet doré, assis sur trois lyons, esmaillié au fons, et le fritelet doré, et poise : X o. — 602. — Item, ung autre gobelet doré, assis sur quatre lyons, hachié à l'entour, et sur le fritelet ung pellican, et poise : I m. demi. — 603. — Item, ung autre gobelet, assis sur trois lyons, et sur le couvercle le hachement d'une saincture, et ung glan sur le fritelet, et poise : I m. VIII o. — 604. — Item, ung gobelet doré, à sovages autour, à feulles de brancquectes et ung blanc fritelet, et poise : I m. VII o. — 605. — Item, ung autre gobelet d'argent, meslé à feullages, le souage d'or, le bort et le fritelet d'or, et poise : II m. II o. — 606. — Item, ung autre gobelet d'argent doré, ouvré dedens et dehors, et par dedans a

ung enfant assiz sur ung singe et autres personnages, et par dehors a personnages de pairs de hérons, et sur le couvercle esmaillié d'une ancolye, et poise : IIII m. II o. demie.

ESGUIÈRES DORÉES.

2607. — Une petite esguière dorée dedens et dehors, et poinçonnée de rosier, et poise : I m. VI o. — 608. — Item, une autre petite esguière dorée dehors, et sur le couvercle a ung petit lyon doré, et poise : I m. III o. — 609. — Item, une esguière d'argent dorée, boulonnée tout à l'entour, et au dessus a ung fritelet de fleur aussi d'argent doré, et poise : V m. II o. — 610. — Item, une autre esguière d'argent, dorée par dehors, et dessus le couvercle ung bouton rond doré, et poise : III m. I o. — 611. — Item, trois esguières d'argent doré, goderonnées, tortinées, biberons et manches, pesant ensemble : VII m. II o. — 612. — Item, une esguière d'argent, mal dorée, armoyé sur le couvercle des armes de madame la douagière de Haynnau, et au dessus ung bouton frazé blanc, et poise : IIII m. II o. — 613. — Item, une autre esguière d'argent doré, à guise d'un pot à deux biberons, et au dessus ung esmail, et hachié à l'entour, qui poise : II m. III o. demie. — 614. — Item, une autre esguière d'argent doré, toute plaine, et au dessus du fritelet ung bouton frazé blanc, qui poise : II m. I o demie. — 615. — Item, une grant

esguière d'argent doré, garnye à l'entour de tourelles, et sur le pié ung escuchon des armes d'Yppre, et au dessus ung bouton armoyé des armes de MS, et poise : VII m. VI o. — 2616. — Item, une autre esguière d'argent doré, goderonnée, et au dessus du couvercle une grant fleur à jour, et poise : V m. demi d'argent. — 617. — Item, ung coffin à oublies, d'argent blanc, fermant à clé, à la devise de MS et armoyé de ses armes, qui poise : XVIII m. V o. — 618. — Item, deux burectes d'argent doré, plaines, et une bouteille aussi d'argent doré, goderonné, et poisent ensemble : I m. demi.

ESGUIÈRES D'ARGENT BLANC.

2619. — Une esguière d'argent blanc, a ung bouton frazé sur le couvercle, et poise : II m. IIII o. V est. — 620. — Item, une autre petite esguière d'argent blanc, d'estrangue fachon, et poise : I m. VI o. — 621. — Item, ung maisnage garny en manière d'une esguière large, descouverte, six tasses, six culliers, et trois sallières plactes, neslées et entrelacées d'un T. et d'un E. comme dessus, pesant tout ensemble : XXIII m. VI o. — 622. — Item, une esguière ou a dedens six gobeletz, trois sallières, six cullers neslées, et en plusieurs lieux de ladicte esguière a ung I et ung G entrelachez d'une serviecte, pesans ensemble : XVI m. V o. — 623. — Item, une esguière d'argent, verrée et goderonnée, et sur le couvercle

ung personnage portant ung esprevier, et poise : II m. II o. V est. — 2624. — Item, deux esguières d'une fachon, goderonnés, dorés, l'un est hachié et l'autre bruny, verrez aux piez et aux couvercles, et armoyé des armes de MS, et sur le biberon ung escu des armes d'un lyon, pesant ensemble : X m. IIII o. demie. — 625. — Item, deux esguières d'une fachon, goderonnées et grenetées, et à l'entour du milieu a ung sercle, fournies chascune de six gobeletz et semées de rosectes dorées, et poisent ensemble : XXVIII m. I o. — 626. — Item, une autre esguière ou a dedens six gobeletz de semblable fachon, excepté qu'elle n'a point de sercle au milieu, et poise : XI m. VI o. demie. — 627. — Item, une autre esguière tortinée, verée aux bortz et à souages, et au dessus ung esmail d'un esgle, et poise : V m. I o. — 628. — Item, une autre aisguière, tortinée et verée, et a souages, et au dessus ung esmail où a dedens six gobelets, pesant ensemble : IX m. VI o. — 629. — Item, une esguière plate, vérée et grenetée en pluiseurs lieux, ou milieu des deux costez une raye du soleil, et voit on le jour parmi et au dessus du couvercle une raye du soleil, et au dessus du fritelet ung saphir de voire, et poise : VI m. VII o. — 630. — Item, une esguière d'argent blanc, vérée et boullonnée à l'entour, où a dedens six gobelés, et dessus le couvercle a ung d'un champ plure, et poise ensemble : IX m. V o. — 631. — Item, une autre esguière goderonnée et grenetée, verrée en plusieurs

lieux, et le biberon fait en manière d'un serpent volant, et dessus le couvercle ung esmail d'un homme qui maine un ours, et poise : II m. VI o. demie. — 2632. — Item, une autre aisguière d'argent blanc, boullonnée tout à l'entour, et au dessus le couvercle a ung esmail d'une teste d'une damme d'Alemaigne, garnye de six gobeletz de semblable façon, pesant : VII m. VI o. — 633. — Item, une autre aisguière d'argent, vérée en pluiseurs lieux, où a dedens III gobelés et est boullonnée, et au dessus esmaillée d'une fleur bleue, et poise : V m. III o. — 634. — Item, une autre asguière d'argent, plaine, verée, et sur le couvercle a ung fleur dedens I pot, et poise : I m. VII o. — 635. — Item, une petite esguière d'argent, plaine, verrée, et au dessus a ung petit bouton ront doré, et poise : VII o. — 636. — Item, deux esguières blanches, d'une fachon à long biberon, et poisent ensemble : VI m. I o. — 637. — Item, trois autres esguières blanches, de trois fachons, à divers biberons, dont l'une poise : VI m. deux onces demie, qui a ung petit souage ; l'autre poise : III m. VII o. demie, qui est armoyé des armes de MS, et l'autre poise : III m. I o. demie, aussi armoyé des armes de MS. — 638. — Item, deux maisnages d'une façon, en chascun garny d'une asguière, trois gobeletz, une sallière et ung gobelet en manière d'un chandeller, et sont lyez lesdites asguières de sercles, et poisent ensemble : XII m. II o. demie. — 639. — Item, une aisguière d'argent, goderonnée

blance, sans couvercle, à ung petit biberon de mesmes, et poise : I m. II o. demie. — 2640. — Item, une petite bouteillecte à moitié eaue roze, pendant à une chesne goderonnée, et au milieu armoyé des armes chignetées, et poise : v o. — 641. — Item, une petite asguière d'argent, verré à tout ung petit biberon, et poise : v o. v est. — 642. — Item, III esguières d'argent, verrées aux piez et au dessus à lettres entrelachées, et en l'une fault ung bouton, pesant ensemble : VI m. demie o. — 643. — Item, une petite esguière sans couvercle, d'argent blanc, pesant : I m. II o. XII e. — 644. — Item, une esguière d'argent blanc, armoyez des armes de MS, et poise : III m. I o. — 645. — Item, ung autre petite asguière d'argent blanc, et y fault au batant ung bouton, et au dessus ung bouton frazé, et poise : II m. IIII o. — 646. — Item, une autre vielle esguière d'argent, à ung bec de faucon, et au dessus armoyé des anciennes armes de MS, qui poise : II m. demie o. — 647. — Item, une petite esguière d'argent, goderonnée et poinçonnée à roses verées, garnie de six gobelés verrez aux bortz, de pareille fachon, pesant ensemble : VI o. demie. — 648. — Item, une esguière d'argent, en façon de femme assise sur ung pié verré, tenant en sa main sur son ventre une fleur blanche, et dedens la fleur ung biberon, et est saincte d'un demi chant pendant à une chainecte d'argent doré, pesant ensemble : II m. XII e. demi.

SALLIÈRES D'ARGENT DORÉ.

2649. — Une sallière d'argent doré à une manche comme ung fuzil que deux singes tiennent, armoyé aux deux costés des armes de MS, et y a de chascun costé trois petites pièces de lincorne, trois fusilz et pluseurs lettres, et poise : VII o. V est. — 650. — Item, deux sallières d'argent, assizes sur blanches demi dorées, et le bachin en manière d'une fleur de lys esmaillié, et autour du couvercle a une danse de morisque, et au dessus le fritelet a ung enfant blancq qui tient ung oiselet en sa main, doré, et poisent : III m. V o. demie. — 651. — Item, une vielle sallière, couverte, goderonnée et mal dorée, et poise : III m. II o. demie. — 652. — Item, une autre vielle petite sallière, tortinée et goderonnée, et aussi mal dorée, et poise : I m. VI o. — 653. — Item, deux autres petites basses sallières, couvertes, d'argent doré, et dentelée sur le couvercle et aux piez, pesans ensemble : III o. V est. — 654. — Item, cinq assaies d'argent doré, garnis de lycornes et de langues serpentines, et de serpentine avec une peslecte d'argent dorée, à prandre espices à un drageoir, pesant ensemble : VII o. demie. — 655. — Item, une sallière à couvercle, d'argent doré, goderonnée et tortinée, armoyé sur le fritelet des armes de MS, et poise : II m. IIII o.

SALLIÈRES D'ARGENT BLANC.

2656. — Deux sallières plates, d'argent, verrez et goderonnez, l'un des goderons gratez, et l'autre bruni, et au dessus du plat boullonnées de boulons dorez et grenetées de blanc, et poisent ensemble : II m. II o. V est. — 657. — Item, deux sallières d'argent, faictes à estres, et à une grant fleur, et le couvercle esmaillié d'azur et a personnaiges esmaillié de blancq, et poise : III m. V o. demie.

PLATS D'ARGENT DORÉ ET BLANC.

2658. — Six grans platz d'argent, mal dorez, armoyez sur les bortz aux anciennes armes de MS le père, pesans ensemble : LX m. — 659. — Item, six autres platz d'argent, blancs, armoyez aux armes de MS, pesant ensemble : XLIII m. II o. — 660. — Item, XVIII autres grans platz d'argent blanc, aussi armoyez comme dessus, pesans ensemble : CVII m. V o. — 661. — Item, XII autres grans plats d'argent blancq, armoyez comme dessus, LXVII m. VII o. demie. — 662. — Item, VI autres grans plas d'argent blanc, armoyez comme dessus, pesant ensemble : XXXVI m. V o. — 663. — Item, douze autres plats d'argent blanc, moyens, armoyé comme dessus, pesant ensemble : L m. VI o. — 664. — Item, six autres platz d'argent blanc, armoyez sur le bort des armes de MS, pesant ensemble : XXIX m. demi. — 665. —

Item, vi autres platz d'argent blanc, armoyés comme dessus, pesant ensemble : xxvii m. ii o. — 2666. — Item, xii autres plats d'argent, blans, armoyés comme dessus, pesant ensemble : xxxviii m. ii o. — 667. — Item, ii autres plats d'argent, blans, armoyez comme dessus, pesans ensemble : xi m. vi o. — 668. — Item, ung plat d'argent blanc, armoyez comme dessus, pesant ensemble : v m. vii o. — 669. — Item, six autres placts d'argent blanc, armoyez comme dessus : xx m. v o. — 670. — Item, quatre autres platz d'argent, blans, armoyez comme dessus, pesant ensemble : xi m. vii o. — 671. — Item, ii autres platz d'argent blanc, armoyez comme dessus, pesans ensemble : x m. v o. — 672. — Item, six plats d'argent, blans, doubles, armoyez sur les bortz des armes de MS, pesant ensemble : lxxvi m. — 673. — Item, vi autres moindres platz, d'argent, blans, doubles, armoyez comme dessus, pesant ensemble : xxxii m. v o. — 674. — Item, trente douzaines de platz d'argent de cinq sortes, chascune sorte de vi xii[nes], et quatre douzaines, et sept escuelles d'argent d'une sorte, armoyez des armes de MS, pesant tout ensemble : . . . .

BASSINS D'ARGENT DORÉ.

2675. — Item, une paire de grans bachins d'argent, dorez, à laver mains, armoyez au fons des anciennes armes de MS, pesant ensemble : xxxi m.

VI O. — 2676. — Item, une autre paire de bachins d'argent, dorez, goderonnez, et au fons armoyez des anciennes arm s de MS, pesant ensemble : XXVI m. demi. — 677. — Item, une autre paire de bachins d'argent, mal dorées, armoyez aux fons des armes de madame la douagière de Haynnau, pesant ensemble : XVI m. I O. demie. — 678. — Item, deux bachins à laver mains, d'argent doré, et par dedens ou milieu a une rose eslevé, et à chascune fleur de la rose a ung fuzil, et ou milieu ung esmail armoyé des armes de MS, pesant ensemble : XVII m. III O. — 679. — Item, deux autres bachins à laver, d'argent doré, poinçonnez en pluseurs lieux de branches de rozes, et aux fons de rozes esleves et d'oiseaulx, et au milieu une rose eslevé, et par dedens en l'un la Trinité, en l'autre Nostre-Damme, pesant ensemble : XIII m. demi. — 680. — Item, deux vielz bassins à laver, mal dorez, et au milieu a une roze, et par dedens ladite roze sont les armes de madame la douagière de Haynnau, pesant ensemble : XVI m. II O.

TRANCHOIRS D'ARGENT DORÉ.

2681. — Une demie XII^ne de tranchoirs d'argent doré, servans à la nef du roy, armoyez au dos de trois fleurs de lis, pesant : IX m. XVIII e. — 682. — Item, VI autres tranchoirs d'argent dorez, pesant : VI m. IIII O.

TRANCHOIRS D'ARGENT BLANC.

2683. — Une xii^ne de trenchoirs d'argent blanc, quarrez, pesant : xii m. iii o. — 684. — Item, une demi xii^ne d'autres trenchois, d'argent blanc, plus longs, pesant : vi m.

BASSINS D'ARGENT BLANC.

2685. — Une paire de bassins d'argent blanc, et a aux fons ung soleil armoyez des armes de MS, et autour desdites armes ung thoison, pesant ensemble : xviii m. i o. — 686. — Item, une autre paire de bassins, et aux fons des fusilz eslevez, et lettres armoyez des armes de MS, et autour des bortz une manière d'un colet de la thoison, pesant ensemble : xv m. vi o. — 687. — Item, deux autres bachins d'argent, verez aux bortz, à deux biberons, et aux fons a une raye de soleil, et armoyez des armes de MdS, pesant ensemble : xii m. ii o. demie. — 688. — Item, deux autres bassins d'argent, tous blans, pesant ensemble : xv m. vi o. — 689. — Item, ung bassin d'argent blanc, où a au fons trois fusilz eslevez, et poise : x m. v o. — 690. — Item, deux bassins d'argent blancq, à laver, verez aux bortz, et aux fons a une raye de soleil, dorée et grenetées à l'entour, et au milieu armoyé des armes de la devise de MS, pesant ensemble : xiii m. i o. — 691. — Item, une autre paire de bassins d'argent, verez,

esmaillé au fons de bleu et unes armes, dedens une serviecte, pesans ensemble : xvii m. ii o. — 2692. — Item, ung petit campinot d'argent blanc, plain, armoyé comme dessus : v m. i o. — 693. — Item, une petite quitandaine à ung biberon, poinçonnée à personnages de berghiers et moutons, et sur le couvercle ung ymaige de Nostre Dame, esmaillé à une petite ansse à le tenir : ii m. xv est. — 694. — Item, une grande mande d'argent, à mettre l'aumosne, lyé de sercles d'argent doré, et le liaige desdits chercles de fil d'argent blanc, et a deux costez deux troux pour la pourter, où il a à l'entour une beste à manière de serpent, armoyé à deux costés des anciennes armes de MS, pesant : lviii m. iii o. x e.

CHANDELLIERS D'ARGENT.

2695. — Deux chandelliers d'argent, servant à la chappelle, goderonnez et verez, et sur le pié armoyé des armes de France, pesant : v m. vii o. demie. — 696. — Item, trois chandelliers tous plas, verrez et hachetez à l'entour de pluseurs grans feulles, et poisent ensemble : ix m. ii o. — 697. — Item, trois chandelliers de fruicterie, d'argent blanc, armoyez sur les piez aux armes de MS, et poisent : xi m. iiii o. — 698. — Item, le pié d'un chandellier d'argent doré, à trois dragons, et autour du pié une haye à manière d'un palais, et poise : iii m. vi o. — 699. — Trois chandelliers d'argent blanc, qui poisent ensemble : 10 m. demie o. — 700. —

Item, IIII chandelliers d'argent blanc, servant à fruicterie, armoyez sur le pié des armes de madame la douagière de Haynnau, pesant ensemble : XII m. IIII o.

ESCUELLES D'ARGENT.

2701. — Une XII^ne d'escuelles d'argent blanc, et armoyez aux armes de MS, lui estant conte de Charrolois, pesant ensemble : XXIII m. V o. — 702. — Item, une douzaine de vielz petis platelez, mal dorez, et armoyez aux armes de feue la douagière de Haynnau, pesant ensemble : XXIIII m. — 703. — Item, une escuelle d'argent blanc, double, non armoyée, pesant : III m. demi. — 704. — Item, six antonnoires d'argent blanc, servant ausdits plats et escuelles, armoyez des armes de MS, pesant ensemble : III m. IIII o. demie. — 705. — Item, une douzaine de culliers d'argent blanc, pesant ensemble : II m. — 706. — Item, ung rotissoir d'argent blanc, à rotir roties, armoyé au milieu des armes de MS, et de l'un costé ung fuzil, et de l'autre deux C. C., et poise : IIII m. V est. — 707. — Item, deux estousses en manière de lanternes, d'argent blanc, poisant, y comprins le bois : V m. VII o. — 708. — Item, XXIIII escuelles d'argent blanc, armoyé des armes de MS, pesant ensemble : LIX m. VII o. — 709. — Item, XVIII escuelles d'une sorte, d'argent blanc, armoyez comme dessus, pesant ensemble XXXV m. VI o. — 710. — Item, XII autres escuelles d'argent blanc, armoyez des armes de MS, pesant ensemble :

XXIX m. VII o. — 2711. — Item, XXX escuelles d'une sorte, d'argent blanc, armoyez comme dessus, pesant ensemble : LX m. IIII o. — 712. — Item, vingt et une escuelles, aussi d'argent blanc comme dessus, pesant ensemble : XXXIX m. V o. — 713. — Item, XVIII vielles escuelles, aussi d'argent blanc, de pluseurs sortes, et armoyé des armes de MS de pluseurs coings, pesant ensemble : XXXV m. II o. — 714. — Item, XVI escuelles d'argent blanc, d'autre sorte, armoyées des anciennes armes de MS, pesant ensemble : XXXII m. III o. — 715. — Item, demie XII^ne de culliers d'argent, d'une fachon, et une autre demie XII^ne d'autres culliers, d'autre fachon, pesant ensemble : I m. VI o. — 716. — Item, six escuelles d'argent blanc, les cinq armoyez des armes de MS, et l'autre armoyé en trois lieux des anciennes armes de MdS, pesans ensemble : XI m. VI o. — 717. — Item, une manière d'une escuelle à couvercle, martelée au fons, à deux petites anses, et au dessus du fritelet dudit couvercle armoyé à fleurs de lis, et poise : I m. V o. — 718. — Item, VI cullières d'argent blancq, pesant ensemble : VI o. V est.

PLATELETZ DOREZ.

2719. — Dix huit plateletz d'argent, dorez, servans à la fruiterie, armoyées sur le bort des anciennes armes de MS, pesant ensemble : XXII m. IIII o.

GOBELETZ DE VERRE, DE CRISTAL ET DE TERRE, ET AUTRES PIÈCES.

2720. — Ung grant gobelet de voirre, où il y a dessus ung couvercle d'argent doré, à fritelet esmaillé de deux C. C. — 721. — Ung cullière de cristal, garnie d'argent doré. — 722. — Item, ung autre moindre gobelet de voirre, à ung couvercle d'argent doré aussi esmaillé des armes de MS. — — 723. — Item, ung hault gobelet de terre, ouvré et chiqueté, à ung visaige d'un heremite, garni au dessus et au dessoubz d'argent doré, et le couvercle aussi d'argent doré. — 724. — Une bouteillecte de cristal, pendant à une aussi garnie d'argent doré, et poise ensemble : IIII O. — 725. — Item, VI petis barillez de cristal, plus grans les uns que les autres, d'argent doré, chascune paire d'une fachon, et dont le cristal de l'un est cassé, et fault à l'un ung estruppail, pesant ensemble : V M. VII O. demie. — 726. — Une couppe de cristal, garni de cuivre doré. — 727. — Item, une couppe de cristal garnie d'argent doré, poinssonnée sur le pié de fleurs et de nuées, le couvercle œuvré à façon d'une couronne, et sur le fritelet ung ymage de St. Eustasse, pesant : V M. demi. — 728. — Item, ung autre petit gobelet de terre, ouvré et chiqueté, garny seulement d'un couvercle d'argent doré, et sur le bort dudit gobelet, d'argent doré. — 729. — Item, ung pottequin

de terre à boire servoise, couvert de cuir, à une anse, et le bort dessus garny d'argent doré, et ung couvercle aussi d'argent doré, à un fusil poinçonné. — 2730. —Deux barilz à eauwe rose, d'argent doré, où il y a des roses eslevées sur les costez, et des oiselez, et des arbres ouvrez tous du long, pesant : I m. XV e.

AUTRE VASSELLE DE CRISTAL, GARNYE D'ARGENT, DORÉE ET AUTREMENT.

2731. — Ung gobelet de cristal, garny d'argent doré, et a au fritelet ung petit bouton esmaillé d'asur, pesant : II m. V o. XV est. — 732. — Item, ung gobelet de cristal, garny d'argent doré, dont le pié se porte sur trois lyons, et dessus a ung personnaige à manière de veneur, tenant ung couple de lévriers, et est la bordure du couvercle garnye de feulles, et le fritelet d'en hault d'une estraigne fleur, et au dessus a ung petit enffant nu tenant ung molinet, pesant : VI m. V o. — 733. — Ung gobelet de cristal, garny d'argent doré, sur le pié et couvercle duquel a des grans feulles, et sur le fritelet une bische couchiée, pesant : V m. demi. — 734. — Item, ung gobelet de cristal, garny d'argent doré, le pié assiz sur trois petis chiens, et sur le pié a six fleurectes esmaillées de bleu, le couvercle garny à manière de dentelure, et sur le fritelet ung bouton esmaillé de bleu, pesant : I m. I o.

VAISSELLE DE JASPE.

2735. — Ung barillet de jaspe rouge, les fons de voire, garny d'argent doré. — 736. — Ung autre barillet de jaspe, de couleur verde, les fons aussi de voirre, garny d'argent doré. — 737. — Item, ung barillet de serpentine, garny d'argent doré, et y a sur le ventre du barillet ung esmail taillié et esmaillié d'une femme nue, et pent ledit barillet à une cheisne, pesant : xv m. demi.

POTZ DE CRISTAL ET AUTRES PIÈCES D'ALBASTRE VOIRRÉ ET AUTREMENT.

2738. — Deux grans potz de cristal, garnis d'argent doré, où il y a sur le pié garniture de saphirs, rubis et troches de perles III à III, et est la brodure d'en hault semblablement garnye de saphirs, rubis et perles, et aux friteletz d'en hault ung saphir, III rubis et VI perles, pesant ensemble : XIX m. II o. — 739. — Item, ung autre pot de cristal, garny d'argent doré, dont les garnisons sont faictes à couronnes et à petis grans, et dedens le couvercle a une fleur esmaillée d'asur, et sur le fritelet a ung bouton semblablement esmaillié d'azur, pesant : X m. V O. — 740. — Item, deux potz de lot de cristal blanc, à hanses et en fachon de goderons, et sur le biberon ung castelet tout blanc et plain. — 741. — Item, deux grosses bouteilles noires, de pierre, en ma-

nière de cassidoine à barres de ladicte pierre, et a deux testes de lyon ou liépart à chascun costé. — 2742. — Ung gobelet couvert, de pluseurs couleurs, de verre fondu et à fachon de barras. — 743. — Ung grant gobelet à pié, d'albastre blanc, sans couvercle. — 744. — Item, ung autre gobelet d'albastre, plain, à couvercle, où il en y a dedens cinq, que grans, que petis. — 745. — Item, deux potz de cristalin, garniz d'argent, dorez par bendes, et au fritelet de dessus de chascun desdits potz, à ung cocquelet, pesant ensemble : XIII m. I o. XV est. — 746. — Deux petis potz de voirre bleu espez, garnis d'argent doré, et sont les piez poinçonnez et les couvercles de couronnes, au dessus a des petis boutons esmaillez de bleu, pesant : V m. XV est. — 747. — Item, ung pot d'un œf d'ostusse, garny d'argent doré, où il y a sur le couvercle ung esmail taillié et esmaillié d'une estrange beste, pesant : II m. III o. V est. — 748. — Item, une petitte navecte de cristal, goderonnée, garnie d'argent doré, poissonnée sur le pié de feulles, et le couvercle aussi pareillement de cristal, garny à l'entour d'une couronne, sur le fritelet ung bouton esmaillié de bleu, pesant : I m. VII o. — 749. — Item, une aiguière de cristal, garnye d'argent doré, ouvré sur le pié de pluiseurs feulles eslevées, et a sur le fritelet du couvercle une bische couchiée, pesant : III m. IIII o. XV est. — 750. — Ung grousequin de cristal, sans ansse, garny d'argent doré, escript, à l'entour du

pié, à VI quarrés, ouvré dessus de pluseurs feulles, et ou fons du couvercle a ung esmail d'un blason en palitre, et au fritelet sur le couvercle a ung bouton bleu assiz dedens trois feulles, pesant : III m. II o. V est. — 2751. — Item, une sallière de cristal, taillié à fleur de lis, garnie d'argent doré, le pié assis sur trois lyons, et à l'entour du couvercle a une couronne, et sur le fritelet a ung bouton esmaillié de bleu semé de fleurs de lis, et une petite perle dessus, pesant : I m. III o. — 752. — Item, ung petit gobelet de serpentine, garny d'argent doré, le pié assis sur trois liévriers, pesant : I m. III o. — 753. — Item, ung voirre taillié d'un esgle, d'un griffon et d'une double couronne, garny d'argent, moictié doré et moictié blanc, pesant : I m. VI o. V est. — 754. — Item, ung gobelet de cassidoine, non garny et sans pié. — 755. — Item, ung gobelet fait de l'escaille d'une nois muguecte, esmaillié de trois costés de lyon, garny d'argent doré, le pié goderonné, et le couvercle taillé de pluseurs feulles, et sur le fritelet a une fleur de ne m'oubliés mis bleue, pesant : I m. V o. V est. — 756. — Item, une grolle cassidoine, garnie d'argent doré, où il y a une petite poingnié à tenir ledit crolle a II dois, le couvercle garny à l'entour de dentelure, et a au dessus du fritelet ung glain esmaillié de vert, pesant : III m. V o. demie. — 757. — Item, une sallière dont le dessoubz de jaspe rouge et le dessus de jaspe vert, garnie d'argent doré, et y a

deux langues de serpent, et dessus a ung Sarazin tirant d'un arc de Turquie, pesant : I m. VI o. demie. — 2758. — Item, une escaille de perle, rompue derrière, garnie d'argent doré, assize sur ung pié d'argent ouvré de plusieurs feulles eslevées, et au couvercle par dedens a ung oiseau, le corps esmaillié de vert, les esles et les pié de porpre, et sur le fritelet a ung bouton esmaillé, pesant : II m. II o. — 759. — Item, ung hannaut de madre, bordé d'argent. — 760. — Item, quatre gobeletz d'albatre en ung estuy. — 761. — Item, une esguière d'escaille de perle, garnie d'argent doré, semée sur le pié de IIII esmeaulx esmailliés de personnages et de pluseurs pierres et perles de petite valeur; et semblablement au dessus d'icelle aiguière a garniture de pareilles pierres et esmeaulx, et sur le fritelet du couvercle a ung escureul esmaillié de bleu, pesant : III m. III o. — 762. — Item, une autre escaille de perle, sans pié, garny d'argent, taillié à l'entour des bors ou hault à ouvrages, et de quatre petites feulles enlevées, pesant : I m. II o. X est. — 763. — Item, une autre escaille de perle, assize sans pié, garnie d'argent doré, esmaillée à l'entour des brodures de pluiseurs testes de personnaiges, et semée les bords de pairrie et de perles de petite valeur : I m. XV est. — 764. — Une coupe de voirre de pluiseurs couleurs, sans couvercle, garnie d'argent doré, le pié goderonné, et aux bors dessus est escript : *Moien*, pesant : I m. IIII o. — 765. — Item, ung hault go-

belet de cassidoine, garni d'argent doré, et sur le pié a ouvraige de feulles eslevées, et sur le couvercle batailles de personnages d'ommes et de femmes estans en gardinage, et au dessus du fritelet a ouvrage de feulles eslevées en deux lieux, pesant : VII m. II o. X est.

FRETIN.

2766. — Item, ung couvercle et ung petit gobelet pour faire fretin, qui poise : V o. — 767. — Item, ung seau rompu, deux couvercles et pluiseurs pièces de fretin, pesant ensemble : I m. III o. — 768. — Item, une autre vielle esguière d'argent doré, goderonnée, rompue au pié, et au dessus n'a point de fritelet, qui poise : II m. — 769. — Item, ung couvercle d'argent, qui a autreffois servi à tasses, goderonné, et au dessus ung fritelet rond aussi goderonné à ung soleil, et poise : I m. VI o. demie. — 770. — Item, encores deux tailloirs et pluseurs culliers pour mectre en fretin, pesans ensemble : IIII m. — 771. — Item, ung cullier et ung pié d'argent doré pour fretin, et poise : III o. — 772. — Item, aucunes garnitures de sainctures d'argent pour fretin, qui poisent : III o. XV est. — Item, des pièces d'argent doré, couvercles, tescars, pluiseurs pieches d'argent, pesant tous ensemble : III m. VI o. demie. — 773. — Item, plusieurs vielles tasses, culliers et vielz fretin, pesant ensemble, où il y a des plas et escuelles et ung benoitier, pesans en-

semble : XXXII m. II o. XV est. — 2774. — Item, une petite pièce de saincture de tissu noir, rompu, garnie d'argent.

DRAPS D'OR.

2775. — Deux pièces de drap d'or cramoisy, l'une contenant XXXIX aulnes et demie, et bien près d'un quartron, et l'autre XLI aulnes et demie, aussi bien près d'un quartron, bien mesurées, qui font en tout : IIII^xx^I aulne. — 776. — Item, une pièce de drap d'or de noir, contenant : XI a. III quartrons. — 777. — Item, une petite pièce du mesmes drap, contenant : demi aulne. — 778. — Item, une pièce de drap d'or cramoisy, contenant, avec une longue queue y tenant : IX a. et demie. — 779. — Item, une autre pièce dudit drap d'or cramoisy, contenant : I a. demie. — 780. — Item, encoires une pièce dudit drap d'or et une queue, contenant : I a. — 781. — Item, une pièce dudit drap d'or, contenant : I a. — 782. — Item, une pièce de drap d'or blancq, contenans, y compris la queue : VI a. — 783. — Item, encores cinq petites pièces dudit drap d'or blancq, qui contiennent environ : II a. demie. — 784. — Item, une pièce de drap d'or noir, contenant : VIII a. III q. — 785. — Item, une pièce de drap d'or bleu, contenant en deux pièces : XIII a. — 786. — Item, ung coppon de drap d'or gris, contenant : II a. . . . — 787. — Item, pluiseurs pièces de drap d'or gris, pour une robe. —

2788. — Item, ung coppon de drap d'or gris, contenant : I a. demie. — 789. — Item, une autre pièce de drap d'or noir, de VIII a. I q. — 790. — Item, une pièce de drap d'or noir, contenant : VIII a. III q.

DRAPS DE SOYE, DE BAUDEQUIN, DE SAMIT ET AUTRES PIÈCES.

2791. — Un drap de satin figuré bleu, contenant : XXXIII aulne et demie. — 792. — Item, ung autre drap de satin, figuré bleu de mesmes, contenant : XXXI a. demie. — 793. — Item, une pièce de satin figuré cramoisi vermeil, contenant : XXXIII a. III q. — 794. — Item, une pièce de drap de damas blanc, contenant : XXII a. III q. — 795. — Item, une aultre pièce de drap de damas blanc, contenant : XXIX a. I q. — 796. — Item, ung autre drap de satin, figuré bleu de mesmes, contenant : XXXI a. demie. — 797. — Item, une pièce de satin figuré cramoisi vermeil, contenant : XXXIII a. III q. — 798. — Item, une pièce de drap de damas blanc, contenant : XXII a. III q. — 799. — Item, une aultre pièce de drap de damas blanc, contenant XXIX a. I q. — 800. — Item, une pièce de taffetas bleu, contenant : LXI a. — 801. — Item, une pièce de satin, plain noir, contenant IX a. demie. — 802. — Item, une pièce de satin figuré noir, contenant II a. I q. — 803. — Item, une autre pièce de drap de damas blanc, con-

tenant xxix a. i q. — 2804. — Item, une pièce de satin figuré cramoisy, contenant : xviii a. — 805. — Item, une autre pièce de satin figuré cramoisy, contenant : xxiii a. iii gros. — 806. — Item, une pièce de satin figuré violet, contenant : xxx a. — 807. — Item, une autre pièce de satin figuré cramoisy, contenant : xxxiiii a. demie. — 808. — Item, une pièce de satin figuré bleu, contenant : x a. demie. — 809. — Item, une pièce de satin figuré gris, contenant : xiiii a. — 810. — Item, une pièce de satin figuré noir, contenant : xv a. demie. — 811. — Item, environ iii quartrons de satin figuré cramoisy. — 812. — Item, une pièce de satin figuré cramoisy violet, contenant : xviii a. — 813. — Item, une pièce de satin figuré bleu, contenant : xvii a. — 814. — Item, une pièce de baudequin, ouvré pour faire ung drap de siège. — 815. — Item, une pièce de velours sur velours cramoisy, contenant : xix a. i q. — 816. — Item, une pièce de satin figuré violet, contenant : xvii a. iii q. — 817. — Item, une pièce de satin plain, contenant : xxv a. q. demi. — 818. — Item, une autre pièce de satin figuré violet, contenant : xxxvi a. i q. — 819. — Item, une pièce de satin figuré noir contenant : xvi a. — 820. — Item, ung couppon de satin figuré noir, contenant : iii a. iii q. — 821. — Item, i petit coppon de satin figuré cramoisy, contenant : demi a. — 822. — Item, une pièce de satin vert plain, contenant : i a. iii q. — 823. — Item, une pièce de satin bleu plain, con-

tenant : III q. — 2824. —Item, une pièce de damas noir, contenant III q. demi. — 825. — Item, une queue de damas noir de II a. de long. — 826. — Item, une pièce de satin figuré cramoisy, contenant : II a. demie. — 827. — Item, un coppon de satin figuré bleu, contenant : VII a. demie. — 828. —Item, pluseurs pièces de velours et de satin, qui pourront bien servir, loyées ensemble. — 829. — Item, deux petites pièces de velours, l'une sur velours cramoysy, et l'autre sangle. — 830. — Item, une pièce de taffetas bleu, contenant : XIII a. I q. — 831. — Item, une pièce entière de camelot de soye noire, contenant : LIII a. III q. — 832. — Item, ung autre petit coppon dudit camelot, contenant : III a. demi q. — 833. — Item, ung coppon de sandal noir, contenant : II a. I q. — 834. — Item, une petite pièce de cramoisy. — 835. — Item, ung coppon de satin figuré noir, contenant environ : demi a. — 836. — Item, ung coppon de damas, contenant : demi a. — 837. — Item, une pièce de damas blanc, contenant : IIII q. demi. — 838. — Item, douze petis coppons de velours noir, que grandes, que petites, et ung coppon de damas brodé d'or. — 839. — Item, ung baudequin entier broché d'or. — 840. — Item, une goutière de satin vermeil, brodé de feullages de fil d'or. — 841. — Item, cinq quartrons d'une robe de baudequin brochié d'or à ouvrage de paon. — 842. — Item, une pièce de baudequin vert à ouvrage sans or. — 843. — Item,

pluseurs pièces de sandal vermeil, qui ont autreffois servy. — 2844. — Item, une doublure d'une robe de satin noir bien veille. — 845. — Item, une pièce de velours cramoisy, contenant : xiiii a. demie. — 846. — Item, ung coppon de semblable velours, qui a esté mis en œuvre, contenant environ ii a. — 847. — Item, une pièce de taffetas vert, contenant : x a. demie. — 848. — Item, ung aultre coppon de semblable taffetas, contenant : v a. i q. — 849. — Item, une pièce de damas blanc, contenant : vii a. demie. — 850. — Item, une autre pièce dudit damas blanc, contenant : vii a. demie. — 851. — Item, ung coppon de satin figuré noir, de vii q. — 852. — Item, ung coppon de damas noir, contenant : xii a. — 853. — Item, ung coppon de velours vert de vii q. — 854. — Item, ung coppon de velours noir de v a. — 855. — Item, i coppon dudit velours, de i a. i q. — 856. — Item, i pièce de damas blanc, contenant : iiii a. demie. — 857. — Item, deux petites pièces dudit damas à pointe. — 858. — Item, iii quartrons de damas vermeil. — 859. — Item, ung coppon de velours sur velours cramoisy, de v a. — 860. — Item, une pièce de satin noir plain, contenant : vii a. demie. — 861. — Item, une pièce de satin figuré noir, contenant : ii a. — 862. — Item, une autre pièce de satin figuré noir, contenant : iii a. i q. — 863. — Item, une autre pièce de satin figuré noir, contenant : xxiii a. — 864. — Item, une petite pièce de sandal bleu. — 865. — Item,

six pièces de fil de soye, que verdes, que noires et blanches. — 2866. — Item, une pièce de camelot de soye vert, contenant : XVIII a. III q. — 867. — Item, une autre pièce de semblable camelot, contenant : XXII a. I q. — 868. — Item, une autre pièce de semblable camelot, contenant avec II aulnes que Madame en ot en Bourgogne, contenant : XVI a. demie. — 869. — Item, une autre semblable pièce de camelot, contenant : XVI a. — 870. — Item, une aultre pièce dudit camelot, contenant : XX a. — 871. — Item, I semblable pièce dudit camelot, contenant : XVI a. demie. — 872. — Item, une autre pièce dudit camelot, contenant : XIX a. II q. — 873. — Item, ung semblable camelot, contenant : XVII a. — 874. — Item, une pièce dudit camelot vert, contenant : XVII a. — 875. — Item, une semblable pièce dudit camelot, contenant : XVII a. demie. — 876. — Item, une autre pièce dudit camelot, contenant : XVIII a. demie. — 877. — Item, une pièce de semblable camelot, contenant : XIII a. demie. — 878. — Item, une pièce de semblable camelot, contenant : XIX a. demie. — 879. — Item, une pièce de camelot violet de soye brochée d'or aux fusilz et flambes, contenant : XI a. III q. — 880. — Item, une autre pièce de semblable camelot, contenant : XIIII a. I q. — 881. — Item, une aultre pièce de semblable camelot, contenant : XV a. — 882. — Item, une autre pièce de XIII a. — 883. — Item, une aultre pièce, contenant : XV a. — 884. — Item, III coppons dudit

camelot, contenant : IIII a. I q. demi. — 2885. — Item, une aultre pièce de semblable camelot, contenant : VI a. — 886. — Item, une aultre pièce, contenant : XIIII a. — 887. — Item, une aultre pièce dudit camelot, contenant : XVIII a. — 888. — Item, une autre pièce de semblable, contenant : XIIII a. — 889. — Item, une autre pièce, contenant : XII a. — — 890. — Item, ung autre pièce dudit camelot, contenant : XIIII a. III q. — 891. — Item, une autre pièce dudit camelot, contenant : XIIII a. III q. — 892. — Item, une autre pièce de semblable, contenant : XI a. I q. — 893. — Item, une autre pièce de semblable, contenant : XIII a. I q. — 894. — Item, une autre pièce de semblable, contenant : XIII a. III q. — 895. — Item, IIII pièches du semblable camelot, contenant en tout : XXXI a. III q. — 896. — Item, madame en ot VI aulnes en Bourgogne. — 897. — Item, ung coppon de velours vert, contenant : VII q. — 898. — Item, ung coppon de velours noir, contenant : V a. — 899. — Item, ung coppon dudit velours, de I a. I q. — 900. — Item, une petite pièce de drap d'or cramoisy, une bourse de drap de velours cramoisy et pluseurs autres pièches de velours cramoisy, où il y en a aucunes des franges mesmement, pour servir à ung chariot aux trefz. — 901. — Item, une petite pièce de baudequin brochié d'or vert, noir et blanc. — 902. — Item, ung autre sacq, où il y a pluseurs petites pièces de samit. — 903. — Item, une veille jaquecte de ca-

melot noir en pièces. — 2904. — Item, une robe de velours non en pièces.

ROBES DE DRAPS D'OR, DE SOYE, DOUBLURES, HOUSSURES ET AUTRES PARTIES.

2905. — Une cotte de femme de drap d'or vert à ouvrage de roses et une petite pièce de semblable ouvraige. — 906. — Item, IIII couvertures de velours noir et deux autres pièces apoinctie dudit velours noir. — 907. — Item, une robe en pièches de drap d'or noir, contenant : x pièces. — 908. — Item, une robe de femme de satin noir sengle. — 910. — Item, une doublure d'une robe de satin noir bien vielle. — 911. — Item, une houssure de drap de soie, pour cheval, blanc et vert. — 912. — Item, une aulne de baudequin bleu. — 913. — Item, des petites franges rouges, blanches et vermeilles. — 914. — Item, une couverture d'eure de drap de damas bleu d'estrangne couleur. Item, une robe de taffetas renforchis de satin pour une femme, sangle. Item, ung coppon de velours noir. Une pièce de sandal. Item, la couverture d'un autel de taffetas renforcié, et pluseurs autres vielles menues choses de drap de soye loyées en une toille bleue. — 915. — Item, une vielle couverture d'eures de velours noir, doublée de sandal noir. — 916. — Item, une couverture de cheval de drap de damas blanc, brodé d'arbres et sont osté les perles.

LINGE.

2917. — Une pièce de nappes, ouvraige de Venise, de la largeur de IX quartrons, contenant : XXI a. I q. — 918. — Item, une autre nappe, ouvraige de Venize, de la largeur de IIII aulnes et de long : XI a. — 919. — Item, une autre nappe semblable, ouvrage de IIII aulnes de large et de long : V a. III q. — 920. — Item, une autre nappe semblable, ouvraige de IIII aulnes de large et de long : X a. III q. — 921. — Item, une pièce de nappe, ouvraige de damas de V quartiers de large et de longueur : XXV a. I q. demi. — 922. — Item, une pièce de nappe, ouvraige de Venize, et IIII quartiers et demi de large et de longueur : XLVII a. et demie. — 923. — Item, une pièce de serviectes d'une aulne de large, ouvrage de Venise, et de longueur : XX a. — 924. — Item, une autre pièce de targoires, ouvraige de Venise, de III quartiers de large, contenant de longueur : XXXIX a. demie. — 925. — Item, une autre pièce de targoires de semblable ouvraige, d'une aulne et demi quartier de large et de longheur : XXXVIII a. — 926. — Item, une pièces de targoires de semblable ouvraige, de III quartiers demi de large et de longueur : XIII a. — 927. — Item, une pièce de serviectes de semblable ouvraige d'une aulne de large et de longueur : XX a. I q. — 928. — Item, une autre pièce de serviectes de semblable ouvraige, et largheur et

de longeur, contenant : x a. i q. — 2929. — Item, une pièce de nappes, ouvrages de losenges et sept quartiers et demi de large, de la longueur de viii a. i q. — 930. — Item, une pièce de doublier, ouvrage de Venize, de la largeur de iii quartiers et demi et de longeur : xvi a. — 931. — Item, une nappe de trois quartiers et demi de large et de longheur : vi a. demie. — 932. — Item, iiii serviectes en une pièce, de vii aulnes et iii quars de longeur et de largeur iii quartiers. — 933. — Item, une autre pièce de serviectes de iii quartiers de large, bien fines, et de longeur : xi a. — 934. — Item, une autre pièce de serviectes, ouvraige de Venise, de trois quartiers de large et de longeur : xix a. demi q. — 935. — Item, deux pièces de serviectes, ouvrage de Venize, de iii quartiers de large et chascune de longueur de iii a. i q. — 936. — Item, deux quartes marines et estuy de cuir. — 937. — Item, une houppe de soye pour mectre sur une sallart. — 938. — Item, ung plumas de plumes de paon, garni d'or en bas et une rose au milieu de chascun costé. — 939. — Item, quatre boughes de plumes d'otriche toutes noires. — 940. — Item, ung keuvrechief où est loyé pluseurs pièces de sandal de diverses couleurs. — 941. — Item, oudit keuvrechief est loyé en ung papier pluseurs autres de diverses couleurs. — 942. — Item, deux fines serviectes bien longues, l'une brodée de fil d'or, et l'autre non, pour servir à drageoir.

LINSSEULX.

2943. — Item, une paire de linsseux de toillecte, l'un de v toilles de large et de vi aulnes de long, et l'autre de vi toilles de large et de v aulnes demie. — 944. — Item, une paire des linsseux bien fines de cinq toilles de large et de viii a. de long. — 945. — Item, une autre pièce de linsseaux bien fins, de v toilles de large, et l'un de vii aulnes de long, et l'autre du vi aulnes et demie de long. — 946. — Item, une autre paire de linsseaulx de v toilles de large et de vii aulnes de long, dont l'un est perchié d'encollure de fer. — 947. — Item, une autre paire de linsseaulx de iiii toilles de large, et l'un de vi aulnes de long, et l'autre de vi aulnes demie. — 948. — Item, une autre paire de linsseulx de iiii toilles de large et de vi aulnes de long. — 949. — Item, une autre paire de linsseulx de iiii toilles de large et de v aulnes et trois quartiers de long. — 950. — Item, une autre paire de linsseux de trois toilles de large et de vi aulnes de long. — 951. — Item, une autre paire de linsseux de v toilles de large et de vii aulnes de long. — 952. — Item, une aultre paire de linsseulx de trois toilles de large et de v aulnes et demie de long. — 953. — Item, une autre paire de linsseulx de trois toilles de large et de v aulnes demie de long. — 954. — Item, une autre paire de trois toilles de large et de vi aulnes de long. — 955. — Item, une autre paire de linsseulx de trois toilles

de large et de v aulnes de long. — 2956. — Item, une autre paire de trois toilles de large et de v aulnes de long. — 957. — Item, une autre paire de trois toilles de large et de v aulnes de long. — 958. — Item, une autre paire de trois toilles et demie de large et de v aulnes de long. — 959. — Item, une autre paire, l'un plus délié que l'autre, de v toilles de large et de vii aulnes de long. — 960. — Item, une autre paire de trois toilles et demie de large et l'un de six aulnes de long, et l'autre de six aulnes demie de long. — 961. — Item, une autre paire de trois toilles et demie de large et de iiii aulnes demie de long. — 962. — Item, une autre paire de petis de toille et demie de large et de iii aulnes demie de long. — 963. — Item, ung autre paire de ii toilles de large et de iiii aulnes de long. — 964. — Item, ung autre paire de ii toilles de large et de iiii aulnes de long. — 965. — Item, ung linsseux de iiii toilles de large et de vi aulnes de long — 966. — Item, ix rances, que grandes, que petites. — 967. — Item, xi pièces de rances. — 968. — Item, une chemise de femme sarrasine ouvrée. — 969. — Item, vii cuvre-chiefz, que grans, que petis. — 970. — Item, une kanisse de soye, ouvrée en pluseurs manières, appelle chemise de femme en l'autre inventoire.

JOYAULX.

2971. — Ung fermillet d'or appellé les trois frères, garny de trois grans tables de balays, d'un gros

dyamant pointu à fasse et trois perles. — 2972. — Item, ung autre fermillet d'or, en faceon destos, deux fusilz d'or au dessus, garny d'un gros dyamant pointu à fasses, d'un gros balay appellé le balay de Flandres, une grosse perle ronde pendant embas, et deux autres longues perles en faceon de poires, pendant aux costés. — 973. — Item, une hote d'or, garnye d'une grant table de balay, estant en ung petit coffret d'argent doré. — 974. — Item, ung fermillet appellé le bouton, garny d'un gros balay cabochon, garny d'un gros dyamant pointu et d'une grosse perle ronde. — 975. — Item, une petite gibessière d'or, garnye sur le fer d'un costé de trois grans tables de dyamant, et de l'autre costé de trois escussons de dyamant, et sur la garnison de soye d'un costé trois frestes de dyamant, et de l'autre costé quatre rubis et de cinq perles ès deux costez. — 976. — Item, deux CC d'or lassez ensemble, garnys de treze tables de dyamant, deux escussons et d'un rubis. — 977. — Item, une rose d'or esmaillée de blanc, garnye d'une fleur de dyamant de cinq pièces et d'une grosse perle au dessus. — 978. — Item, une autre rose d'or esmaillée de blanc, garnye d'une grosse table de dyamant et de deux grosses perles pendans en faceon de poires, avec une petite chaynecte. — 979. — Item, une autre rose d'or esmaillée de blanc, à tout une chaynecte garnye d'un gros rubis. — 980. — Item, ung fuzil d'or, garny de XXIIII tables de dyamant,

grandes et petites, et de trois perles, et au dessoubz de six estincelles de rubis. — 2981. — Item, ung autre fuzil d'or, esmaillé de noir, garny de XIX pointes de dyamant, grandes et petites. — 982. — Item, deux CC. d'or, garnys d'un grant dyamant à huit costez mis en ung œul d'or esmaillé de blanc. — 983. — Item, une croix d'or à fusilz, garnye d'une grosse table de dyamant. — 984. — Item, une petite bullecte d'or, garnye d'un dyamant à VI cotés, où il y a ung petit aigneau dedens. — 985. — Item, une menue chaynecte d'or, à pluseurs tours, pesant : VI o. VI e. — 986. — Item, ung poussier de velours noir, garny de XVIII bonnes perles et de pluseurs autres menues et d'un rubis ou millieu. — 987. — Item, une petite croix d'or, garnye de cinq tables de rubis. — 988. — Item, une autre croix d'or, garnye de XIIII tables de rubis. — 989. — Item, une autre croix d'or, garnye de dix tables de rubis. — 990. — Item, ung gros fermillet d'or, fait en facon d'esgullecte, garny de deux dyamans, de deux rubis et de deux perles. — 991. — Item, ung grant fermillet d'or d'Alemaigne, où il y a ung . . . . . . et est garny d'un balay de trois dyamans, quatre rubis et deux perles. — 992. — Item, ung grant colet d'or, fait à larmes, garny de trois dyamans, trois rubis et de six perles, pesant ensemble : ung marc, six esterlins, pour ce : I m. VI est. or. — 993. — Item, trois anneaulx d'or, garnis de trois tables de rubis. — 994. — Item, cinq autres an-

neaulx, garnis de cinq petis rubis. — 2995. — Item, une petite croisette de serpentine, pendant à une petite chaynecte d'or. — 996. — Item, dix lingoz d'or, grans et petis, pesans ensemble : XVI m. I o. or. — 997. — Item, ung pot d'or à fleur de lis esmaillées de blanc, garny de trois rubis et d'une perle, de l'ordre du roy d'Aragon. — 998. — Item, une grosse pièce de lincorne, ronde, pesant : V m. I o. — 999. — Item, une plume à mectre sur ung chappeau, couverte de velours noir, garnye de deux gros escussons de dyamant, d'une grant table de dyamant et sept grans tables de balay, de deux grans balays rons, de trois bien grosses perles et de cent XLVI autres bonnes perles, du poix d'environ VIII karas les plus grosses, en revenant jusques à quatre, des plus grans jusques aux moindres. — 3000. — Item, ung chanfrain de cheval, sur velours noir, fait à deux CC. de fil d'or de brodure, garny de huit grans tables de balays, et d'un gros cabochon de balay et cent et douze perles branlans, pesans de sept à quatre karas, que grandes, que petites. — 3001. — Item, une coronne d'or fustée à fusilz, où il a cinq grans fleurons et cinq petis, garnye de pluseurs esmeraudes, de pluseurs balays, de pluseurs perles, et de pluseurs petiz dyamans pointus. — 2. — Item, ung chappeau d'or, à sept grans fermilletz, de sept petis garnis de XIIII saphirs, de XXXV balays, que grans, que petis, et de LXIII perles, d'environ trois karas la perle. —

3003.—Item, ung autre grant chappeau d'or, à unze fermeilletz, garny chascun fermillet, l'un de quatre saphirs, d'un balay ou millieu et de XVI perles à l'entour, et les autres de quatre balays, d'un grant saphir et de XVI perles, et semée de marguerites entre les fermilletz. — 4. — Item, une longue saincture de brodure, garnye de semence de perles et de petis rubis avec une vielle bourse d'espousée, garnye de semence de perles attachée à la dicte saincture. — 5. — Item, ung chappeau d'or, où il y a dix fermilletz, garnys les uns de trois balays, d'un saphir et deux perles, et les autres, deux saphirs, d'un balays, et de IX perles. — 6. — Item, ung autre chappeau d'or, fait à branches, garny de pluseurs balays, saphirs, esmeraudes et perles, et y en fault pluseurs. — 7. — Item, ung filet, seul, garny de XII perles, garny d'environ deux karas. — 8. — Item, quatre filetz d'autres perles, chascun filet de XVI perles, pesant environ : karat et demi pièce. — 9. — Item, XX filetz de perles, où il a II[c] XLIX perles, du poix d'environ deux karas pièce. — 10. — Item, dix filetz d'autres perles, chascun de dix perles, du poix d'environ II karas et demi. — 11. — Item, environ XII files de perles, chascun de XVI perles, pesant environ III karas. — 12. — Item, XIX files de perles, les XIII de XII, les quatre de XIII, l'autre de XI, et l'autre de X perles, du poix d'environ II caras. — 13. — Item, ung colier d'or, garny de trois escussons de dyamant, de trois rubis et de

six perles. — 3014. — Item, une croisecte d'or, garnye de cinq fleurs, chascune de quatre dyamans, et en ladicte croix quatre petites perles. — 15. — Item, cinq chatons d'or, esquelx il n'a nulles pierres. — 16. — Item, une garnison d'or pour mectre en une espée. — 17. — Item, ung petit tableau d'or, auquel il a ung Dieu de pitié et deux petis anges, garny de quatre perles, et couvert de deux petis cristaulx. — 18. — Item, une petite saincte Katherinne d'or, garnye d'un escusson de dyamant à fasses, et d'une petite pointe dessus l'espée. — 19. — Item, ung doitier d'aneaulx, où il y a dix dyamans de pluseurs tables, et une table de rubis, et en l'un desdits dyamans deux petites tables de rubis. — 20. — Item, ung colier d'or, fait de fermilletz à roses, où il a quatre fleurs de dyamant, quatre rubis et quatre perles. — 21. — Item, six chatons d'or, garnys de trois tables de dyamant, et les autrois de trois rubis. — 22. — Item, une petite chaynecte d'or et deux toisons y attachées. — 23. — Item, une fleur de dyamant en ung fermillet d'or; ladite fleur de six dyamans à une perle pendant. — 24. — Item, ung autre petit fermillet, où il a une autre fleur de dyamant de cinq pièces, à une autre perle pendant. — 25. — Item, ung autre petit fermillet, à v pièces de dyamans, et une perle pendant. — 26. — Item, ung cuer d'or, où il a une fleur de dyamant de vi pièces. — 27. — Item, une rose d'or, où il a v pièces de dyamant, et trois perles

pendans. — 3028. — Item, ung autre fermillet d'or, en façon de cuer, où il a une table de dyamans, ung rubis et une perle. — 29. — Item, ung petit fermillet d'or, fait en façon de serviecte, où il a ung cuer de dyamant, un rubis et une perle. — 30. — Item, ung autre petit fermillet d'or, esmaillé de blanc, où il y a une fleur de dyamant à v pièces et une perle. — 31. — Item, ung petit cuer d'or, garny d'un doz d'asne, de dyamant, d'une perle d'Escoce et d'un rubis. — 32. — Item, une petite fleur de bouvraiche, garnye de fleur de dyamant à fasses, de v pièces. — 33. — Item, ung autre cuer d'or, où il a une petite table de dyamant, une perle d'Escoce et ung rubis. — 34. — Item, ung fermillet d'or, esmaillié de rouge et de blanc, garny d'une fleur de dyamant de IIII pièces et d'une perle pendant. — 35. — Item, une croisecte d'or, garnye de XVI petis dyamans à fasses et d'une perle branlant. — 36. — Item, ung doytier, où il a cinq aneaulx d'or, garniz de cinq rubis. — 37. — Item, ung autre doitier, garny de cinq aneaulx d'or, ou il a deux cuers de dyamant, deux tables et une losange. — 38. — Item, ung autre doitier, garny de trois aneaulx, où il a trois fleurs de dyamant, chascune de cinq pièces. — 39. — Item, deux petis coliers d'or, fais à roses esmaillées de blanc et de bleu. — 40. — Item, une chataingne d'or, garnye d'une losange de dyamant, de sept petis rubis et de deux perles. — 41. — Item, ung colier d'or

pour dames, sans pierrerie. — 3042. — Item, ung autre colier d'or, garny de quatre rubis, quatre dyamans et VIII perles. — 43. — Item, trois fleurs de bouraiches esmaillées de blanc, garnyes de trois escussons de dyamant. — 44. — Item, ung petit fermillet en façon de keurre, où il a une losange de dyamant et une perle branlant. — 45. — Item, une martre crue pour mectre autour du col, où il a deux rubis qui font les yeulx, ung cuer de dyamant sur le museau et les ongles, et les deux garnys d'or. — 46. — Item, ung lasset de chayne d'or, pesant IIII onces cinq esterlins, pour ce : IIII o. V e. — 47. — Item, ung gros anneau, tout de pierre de balays. — 48. — Item, une petite corneline emmanchée d'or. — 49. — Item, XIII signaulx d'or, faiz à C. C. et à fusilz, pour mectre à patenostres, pesant : IIII o. XII e. — 50. — Item, ung petit fermillet de II C. C. de dyamant, garny d'un petit rubis et d'une perle pendant. — 51. — Item, une croisecte d'or, garnye de six tables de dyamant. — 52. — Item, une toison d'or. — 53. — Item, trois gros dyamans en chatons, assavoir : une pointe, une table et ung escusson. — 54. — Item, XVI dyamans de pluseurs tailles, et quinze rubis de pluseurs façons en chatons, une grosse perle, environ VIII caras, et III petites perles. — 55. — Item, une croisecte d'or, de six rubis. — 56. — Item, ung gros balays cabochon, assis sur quatre coupples de C. C. d'or, servant au couplet de ladicte salade. — 57. —

Item, une trompe d'or pendant à ung large tixu de soye noir, ferré d'or; garnye ladicte trompe de neuf dyamans, tant tables que escussons, de neuf rubis et de XVIII perles, et poise le tout ensemble : V m. VI o. demie or. — 3058. — Item, une autre trompe d'argent, neellée, et sur les arectes et aux deux bouts garnye d'or, et poise l'or et l'argent ensemble : IIII m. IIII o. demie argent. — 59. — Item, une autre trompe d'argent, neellée, garnye d'un large tixu ferré d'argent et de deux couples, pesans ensemble : IIII m. argent. — 60. — Item, une autre trompe d'Angleterre, garnye d'un tixu de soye gris et d'argent doré. — 61. — Item, dix filetz de perles, les VIII de XI, et les autres deux de dix, du pois d'environ trois caras. — 62. — Item, trois autres files de perles, l'un de IX, l'autre de VIII, et les autres de IIII perles, du poix d'environ III karas. — 63. — Item, quatre autres filez de perles, les deux de IX, l'autre de VIII, et l'autre de VII perles, du poix d'environ III caras. — 64. — Item, pluseurs saphirs, que grans, que petis, pesans : IX o. III e. demi. — 65. — Item, VII chatons d'or où il a douze petites pointes de dyamant. — 66. — Item, deux boutons d'or pour mectre en patenostres, persiez à jour, faiz à fusilz et à croix saint Andry, et poisent : IIII o. VIII es. — 67. — Item, pluseurs pièces de balays, que grandes, que petites, pesant ensemble : III o. XVI e. — 68. — Item, une pointe de dyamant non mise en euvre, estant en une pe-

tite boitelecte. — 3069. — Item, une petite boitelecte d'argent à mectre cyvecte. — 70. — Item, IX marcs II onces et demie de semence de perles de pluseurs sortes. — 71. — Item, deux crapaudines, l'une en ung aneau d'or, et l'autre en ung aneau d'argent. — 72. — Item, ung marc trois onces de perles de conte. — 73. — Item, pluseurs autres perles enchassées en or, tant grosses que petites, pesans environ : IIII o. — 74. — Item, ung collier d'or esmaillié de vert, de blanc et de rouge, à petites paillectes d'or branlans, et est pour servir à femmes en manière d'un poitral, pesant : I m. VII o. XII e. demi. — 75. — Item, une saincture d'or en manière d'un demi chaint, garnye de deux mordans d'or, l'un mordant esmaillié d'une fleur de blanc esmail, de trois balays, d'un saphir au millieu, et de trois trouses de perles, III à III, et de deux oiseletz esmaillés, et l'autre mordant d'embas garny de trois saphirs, ung balay et trois trouses de perles, III à III, et deux oyseletz, et une chainecte d'or pendant, en laquelle a une fleur esmaillée d'asur, garnye d'un balay et IIII perles, et ladicte sainture semée du long de semence de perles et de XXVI croisectes esmaillées de rouge cler, esmaillées de lettres, et IIII petites perles autour, et entre deux des croisectes deux perles, et y fault aucune semence. — 76. — Item, une autre saincture d'or, en manière de demi saint, garnye les mordans, l'un d'un balay et l'autre d'un saphir, le saphir assis sur ung

estoille esmaillée de noir, et le balay en ung chappelet aussi esmaillé de noir, et y a XVII manières de cloutz de semences de perles, et en est cheu aucunes semences, et y a aussi XVI clous d'or esmaillez de noir, d'un chappelet et d'une estoile, et au milieu de chascun clou une petite perle, excepté une où il n'en y a point. — 3077. — Item, cent soixante sept perles, que grandes, que petites, mises en filetz d'or et à œulletz, pesans ensemble avec lesdits filetz : III o. VII e. — 78. — Item, soixante quatre autres perles, que grandes, que petites, sangles, sans or, pesans : I o. XVII e. — 79. — Item, une robe courte de velours sur velours cramoisy, garnye par embas, au dessoubz du ploy de la saincture, de l'un des coustez, de douze gros balays, de huit gros dyamans à pointe, et de l'autre costé de XVIII balays, l'un moindre que l'autre et de pluseurs sortes, et au millieu a ung fermillet garny d'une pointe de dyamant bleu, de quatre bonnes perles autour. — Item, de deux perles longues, en façon de poire branlans sur deux chatons d'or, et au faulx du corps de ladicte robe, dessoubz la saincture à LXXIII bonnes perles de pluseurs sortes, et au dessoubz a pluseurs perles, que grandes, que petites, tant derrière que devant, par les costez et à l'entour de ladicte robe et n'y fault rien. — 80. — Item, ung harnas de cheval, de velours bleu, c'est assavoir : la culière derrière à deux pendans, ung poitral et deux larges resnes pour la bride, garnyes, assavoir : le poytral de

sept balays, et au milieu ung dyamant à pointe, avec IIIc LIIII perles, que grandes, que petites. — Item, l'une des resnes de la bride garnye de six balays et de IIc LVII perles de pluseurs sortes, et l'autre resne garnye aussi de six balays et de IIc XLV perles. — Item, la culiere garnye à chascun pendant de cinq balays, que tables, que cabouchons, et de Vc IIIIxx perles, y compris la culiere, que grandes, que petites, et de pluseurs sortes. — 3081. — Item, une estouffe d'or, armoyée au bout de la poignie des armes de MS, pesant : IIII m. V o. XV e. or. — 82. — Item, ung fermillet d'or, rond, garny de trois saphirs et de trois perles, et au milieu fault une pierre, pesant : I o. demie. — 83. — Item, une petite tassecte d'Alemaigne, plate, garnye d'or, tenant à une saincture garnye tout au long d'or à la façon d'une chayne. — 84. — Item, une garniture de saincture d'or, les boucles et mordans à la devise de MS, et y a IIII clouz rivez, pesant ensemble : IIII o. demie. — 85. — Item, ung petit coffret d'or, et y a des escripteaulx poinchonnez au dehors, et tient à une ance, pesant : IIII o. demie. — 86. — Item, un essay de licorne d'or, pesant : VIII est. — 87. — Item, ung petit gibassier d'or, fait à façon de maille à une petite saincture, pesant 11 o. eschars. — 88. — Item, ung autre gibassier, brodé de fil d'or et garny de pluseurs perles. — 89. — Item, une chaynecte d'or, pesant : III o. — 90. — Item, une autre petite chaynecte d'or à mectre au

tour d'un chappeau, faicte à la devise de MS, garnye au long d'icelle de IIII dyamans, IIII rubis et VIII perles, pesant : VII o. — 3091. — Item, une poire d'or à fusilz, esmaillée d'asur, garnye de XL perles pendans à ung anelet d'or, pesant : II o. XV est. — 92. — Item, une grosse pomme d'or, plaine de choses arommaticques, garnye d'un chercle de perles autour du millieu, et au-dessus a pendans IIII perles, et au dessoubz cinq. — 93. — Item, ung petit cornet d'ivoire, garny d'or ès deux bouts, et au pendant a III rubis et une perle. — 94. — Item, une petite platine d'argent doré à III rosectes, et assis dessus ung petit chevet d'or, esmaillé de blanc tachié et au costé ung saphir, pesant : III o. — 95. — Item, huit fusilz d'or, servans au manteau de MS de l'ordre de la Toison, chascun garny d'un dyamant pointu, d'un rubis et de XII perles, les unes plus grandes que les autres, tout pesant : I m. V o. — 96. — Item, ung petit boton d'or dedens lequel a une femme, — 97. — Item, ung pot d'or à fleur de lis de la devise du roy d'Aragon, garny de trois rubis et d'une perle. — 98. — Item, ung miroir d'or, garny de sept rubis, de sept perles et de sept saphirs ; à l'entour et entre la pierre esmaillié de petits ymaiges et derrière autres petis personnaiges esmaillez et ung fermillet au dessus de la chayne, garny d'un diamant, une perle et ung saphir, et poise : I m. VI o. VII e. demi. — 99. — Item, ung autre miroir d'or, garny autour de la lune, de VII petis rubis et de VII troches de

perles, II à II, VII bendes à l'entour, garnye chascune d'un rubis, d'un saphir et d'une troche de perle, II à II, et entre les bendes petites ymaiges esmaillées, et sur le fons derrière une morisque esmaillée, et au dessus des chainectes ung fermillet où il a ung grant saphir, pesant : II m. I o. II e. demi. — 100. — Item, ung chappeau de perles, garny de deux mordans d'or, ung demi saint de perles aussi à deux mordans d'or et une bourse de perles, pesant ensemble : I m. IIII o. demie. — 101. — Item, ung arbre d'or en manière d'un rosier, où il y a au dessus une rose et dedens ung saphir, qui poise ensemble : I m. VII o. — 102. — Item, ung coler d'or, garny de quatre perles, quatre dyamans et trois rubis, et poise : IIII o. V est. — 103. — Item, une licorne, garnye au tour du bout, par dessoubz, d'or, à la devise de MS, et a la pointe garnie d'argent doré, et depuis l'un des boutz jusques à l'autre garnye de pluseurs filetz d'or, et poise : X m. I o. — 104. — Item, deux autres licornes qui ne sont point entières, garnyes à la poincte d'argent doré, et poisent ensemble : XXVIII m. II o. — 105. — Item, une autre pièce de lincorne, toute plaine, qui poise : VII m. VI o. — 106. — Item, une licorne entière, toute plaine, pesant : XXVI m. III o. — 107. — Item, une autre lincorne entière, toute plaine, pesant : XXI m. — 108. — Item, quatre quesnes d'or, que grandes, que petites, esmaillées de noir et de gris, pesant ensemble : VI o. demie. — 109. — Item, dix filetz de perles, en

chascun filet xx, d'environ iii karas la pièce. — 3110. — Item, quinze autres filetz de perles, en chascun filet xx perles, et poisent environ : ii karas i q. — 111. — Item, soixante-sept filets de petites perles, en chascun filet xlv perles. — 112. — Item, ung coffret d'yvoire, garny d'argent doré, où sont les bagues qui s'ensuivent. Assavoir : deux bouteilles de cristal, garnyes d'argent doré. Item, ung doitier d'aneaulx, où il y a dix aneaulx, assavoir : deux, chascun ung dyamant et ung rubis, quatre, chascun ung dyamant, ung autre où il y a ung rubis et deux verges amples. Item, ung autre doitier où il y a sept aneaulx, les deux, chascun ung dyamant et ung rubis, ung autre où il y a ung dyamant, ung autre où il y a ung rubis et trois à trois balays. Item, ung autre doitier où il y a sept aneaulx, ung à tout ung dyamant et ung rubis, ung autre à tout ung dyamant, ung autre à tout une terquoise, deux à deux rubis, ung à tout une perle et ung autre a tout ung amatiste. Item, ung autre dotier où il y a viii aneaux à tout huit dyamans. Item, ung autre doitier où il y a sept aneaulx, les trois à chascun ung dyamant et ung rubis, l'un à tout une fleur de saphirs, et les autres trois d'or sans pierreries. Item, ung fermillet d'or où il y a ung dyamant, cinq rubis et cinq perles. Item, ung cadran de bergier, d'or, qui poise xv e. Item, cinq dyamans hors d'euvre, en une petite boitelecte où il y a iiii tables et ung escusson. Item, une petite potence de saint Anthoinne,

d'or, pendant à ung filet de noire soye. Item, ung cadran d'or. Item, ung petit fueillet d'or, qui a servi autreffois en ung tableau où il y a saint George de l'un des costé, saint Denis et saint Adrian, et de l'autre costé a Dieu qui ront les portes d'enfer. Item, ung petit rondelet d'escaille de lincorne, taillié à l'ymaige Nostre Dame, qui tient son enfant. — 3113. — Item, une petite gibessière d'or, faicte de fil laissiez. — 114. — Item, ung tableau d'or, contenant XII fueilletz, garny au dessus de perles, esmaillié de pluseurs personnaiges de sains et de sainctes, et y fault deux perles, pesant : II m. demie o. — 115. — Item, ung grant fermillet d'or, où il y a deux balays et deux chatons wnys. — 116. — Item, ung autre fermillet d'or, où il y a ung grant rubis et un chaton wnyt. — 117. — Item, ung autre fermillet d'or, où il y a ung grant rubis et six potences vuydes. — 118. — Item, ung tatiquebault d'or, qui a esté garny autreffois. — 119. — Item, ung clou d'or, où il y a une fleur de dyamant enchassié. — 120. — Item, ung petit chapperon d'oyseau, brodé d'or, garny de semences de perles. — 121. — Item, ung coler d'or, fait à hotes où il en y a dix, garnye chascune de trois perles et d'un dyamant bien riche, et est ledit coler entrelacié de laps où il y a houppes esmaillées de blanc et de noir, et poise : X o. demie. — 122. — Item, ung poitral d'or, garny de XXI balays et LXII perles, et y fault une perle, qui poise ensemble : IIII m. III o. VII e.

demi. — 3123. — Item, une poire d'or, ouvrée à jour à euvre de Venise, en deux pièces, pesans : I m. II e. demi. — 124. — Item, une petite fourchecte de cristal, garnye d'or et de quinze perles autour, pesant : II o. — 125. — Item, ung gorgerin de mailles d'or, garny de deux platines esmaillées à deux CC, et poise : V m. IIII o. demie. — 126. — Item, ung autre gorgerin de ōb (*sic*) d'acier, où il y a deux platines d'or à la devise que dessus. — 127. — Item, une escharpe d'or, garnye de pluseurs fusilz d'or, et est ladicte escharpe en deux pièces, où il y a pluseurs cloichettes en manière de hobelons, et garnye les deux pièces chascune d'un saphir, et l'autre garnye de six petis balays, ensemble deux brochectes, garnye chascun d'un hobelon, et pluseurs feullaiges et tronches servans à ladicte escharpe, pesant tout ensemble, parmy la garniture de soye, de toille et de cire : XXV m. d'or. — 128. — Item, ung colier large, ouvré à manière d'escailles, garny de six tables de balays et XIIII chatons wuys, où il souloit avoir des pierres, et poise : III m. III o. demie. — 129. — Item, ung autre colier d'or, eslevé à la façon de Venise, garny de XL perles rondes branlans, unze balays et neuf chatons wuys, pesant ensemble : III m. demie o. — 130. — Item, ung autre colier d'or, de feulles branlans, garny de XII pointes de dyamans, naifz, à XXIIII tronses de perles, chascune tronse de III perles, XXVI sangles perles, et y a XII chatons wuys, et poise ensemble : IIII m. V o. —

3131. — Item, ung bouclier de fer, garny d'or, et au millieu ung camahieu d'un lyon entre trois fusilz, et XII trasmisnes, garnye chascune d'un rubis, d'un dyamant et d'une perle actaichée à une saincture de soye ferrée d'or, pesant avec le fer, et tout ainsi qu'il est ouvré : II m. demi. — 132. — Item, trois garnitures d'or pour espées, où il y a blonques mordans et ce que y appartient, armoyées des armes de MS, pesant ensemble : I m. III o. — 133. — Item, trois chaynectes plates, où il y a en l'un ung fermillet pendant, garny d'une perle de dyamant et d'un rubis, et poisent ensemble : III o. XV est. — 134. — Item, ung autre coler d'or, garny de trois dyamans, trois rubis et six perles, pesant ensemble : VI o. V est. — 135. — Item, neuf garnitures d'espées d'or, avec leurs morgans et clotz, pesans ensemble avec les papières : I m. I o. — 136. — Item, XXV boucles d'or et par dedens de fer pour garnir ung harnas de guerre, avec les clotz et morgans, et poise tout ensemble, parmi le fer : II m. I o. demie. — 137. — Item, XXI boutons d'or, quarante quatre fermilletz, garnis de petites perles et de pluseurs pierres. Item, une poirecte d'or, à deux boutons de perles, ung dé d'or et ung signet d'or à une louppe de saphirs, pesant tout ensemble, comprins ung signet d'argent, qui est armoyé des armes du duc Philippe le Hardi : III m. — 138. Item, ung personnaige d'argent à une cote d'armes d'Angleterre, agenoullié dessus ung coussin de bois, paint en manière de drap d'or, une

espée en son costé, une salade d'argent, couronnée à ung timbre, dessus ung liépart avec deux petis ganteles, pesant ensemble : XXII m. II o. eschars. — 3139. — Item, pluseurs pièces d'or qui servirent aux nopces de MS, à deux harnas de chevaulx acomplis, et poisent : XVII m. demie. — 140. — Item, ung aurloge d'or, assis sur six lyons, à pluseurs ymaiges à l'entour, garnye de XXXIX perles et de XXVII rubis, et au couppet a une salière sur laquelle a ung fusilz, pesant : VII m. VI o. — 141. — Item, ung personnaige d'or, habillié à façon de Sarrazin, esmaillié de gris, ayant une gibessière au coté garnye de v perles et d'un petit rubis, tenant devant lui ung baston et une targe garnye de perles et de deux petis rubis, et sur son espaule a une salière d'agathe garnye de six petis rubis et de six troches de perles, III à III, pesant : II m. IIII o. X est. — 142. — Item, ung pavillon d'or assis sur une tarrasse garnye par embas de sept perles, II à II, et à l'entrée du pavillon a ung homme d'armes tenant une espée au poing, et au dessus a une salière de jaspe garnye de petis rubis et de perles, et d'autres plus petites branlans, et au dessus de la fente dudit pavillon a ung saphistrin, et est armoyée la banière des armes de MS, et une perle au dessus, pesant : II m. XVII e. — 143. — Item, une coquille de perle à manière d'une nef, garnye d'or, ayant chasteau devant et derrière, garnye aussi de fusilz, pierres et estinsselles à jour, et au chasteau devant ung dragon assis sur ladite

coquille sur ung pié d'or, tous pesant : II m. IIII o. V est.

MENUS JOYAULX.

3144. — Item, ung mireur, garny d'argent doré, et y a entour escripture de lectres blanches, bleues et noires, et pendant à une chaynecte, a ung crochet au bout, et de l'autre costé une painture de Nostre Dame tenant son filz et d'une dame à genoux devant elle, pesant : III m. I o. — 145. — Item, ung miroir garny d'argent doré, et derrière l'ymaige de saint Jehan Baptiste paint. — 146. — Item, ung autre miroir garny d'argent doré, où il a l'imaige de Nostre Dame de plactre blanche. — 147. — Item, ung bien petit miroir, garny d'argent voiré, où il a saint Jehan et saint Jaques. — 148. — Item, ung autre miroir garny d'argent doré, et derrière ung empereur en ung charriot et de chevaulx de plastre blanc. — 149. — Item, ung miroir garny d'argent verré, et derrière une damoiselle jouant de la harpe. — 150. — Item, ung miroir garny d'argent doré, et y a devant ung esmail de Nostre Damme et de son filz assis dedens une raye de soleil, et de l'autre costé a le couronnement Nostre Dame assis sur ung pié, et la puignie de cristal, et y a de petites perles entour du myroir, pesant : III m. — 151. — Item, ung miroir d'ivoire a ung signet d'argent, armoyé des armes du duc Philippe le Hardy, et une pomme de cristal ronde à refroidir mains. — 152. — Item, ung miroir de bois

doré de la devise de MS. — 3153. — Item, ung autre miroir de bois doré plain, et à l'autre costé l'imaige Nostre Dame. — 154. — Item, ung miroir d'ivoire blanche. — 155. — Item, ung miroir d'ivoire blanc.

PATRENOSTRES DE CORAL, D'OR ET D'ARGENT.

3156. — Item, pluseurs patrenostres de coral vermeil, pesant : IIII m. x esterlins. — 157. — Item, unes patrenostres de coral vermeil a six signez d'or, parmi et aux deux boutz deux boutons de perles à aguillectes ferrées, pesant : v o. — 158. — Item, unes patrenostres de cristal tout plain. — 159. — Item, unes patrenostres de cristal à deux boutons d'or, dont aux deux bouts a des chaynaulx de coral. — 160. — Item, une patrenostres de cristal. — 161. — Item, quatre patrenostres d'or, à façon de Venise, plaine de mus et d'ambre, et au bout ung reliquaire, et à bout de l'autre ung bouton de perles, pesant ensemble : I m. v o. — 162. — Item, une patrenostres d'or, à façon de Venise, a ung gros bouton dessus, et ès deux boutz dessoubz, deux boutons d'or plus petis, à pluseurs broichetes pendans. — 163. — Item, deux patrenostres d'argent doré, dont l'une est toute ronde, et l'autre a petis anelés et chayneaulx de bullectes, pesans ensemble : II o. — 164. — Item, unes patrenostres blanches, à facon de cuers et de cinq chayneaulx parmy esmaillez, et ung bouton de perles à bout à esguillectes dessoubz pen-

dans, et une petite verge, dont ou millieu garnye d'un petit dyamant, d'une petite tourquoise et d'une petite esmeraude. — 3165. — Item, unes autres patrenostres d'aucun bois estrange, et d'autres patrenostres d'or esmaillées de noir, et y pend ung crucifis d'or, une coquille noire de saint Jaques garnie d'or et ung boton de perles au bout. — 166. — Item, huit chineaulx de patrenostres d'argent doré, pesans : I o. — 167. — Item, deux grosses patrenostres d'ambre, l'un blanc et l'autre rouge, et au bout de chascune ung boton et une houppe d'or et de soye noire. — 168. — Item, trois patrenostres de jayet noire, les deux rondes, l'une grosse plus que l'autre, et l'autre cretellée, et aux boutz ung bouton et une houppe de soye noire. — 169. — Item, une patrenostres de cassidoine ronde. — 170. — Item, une patrenostre de cassidoine plate, à boutons de perles et houppes de soye de diverses couleurs. — 171. — Item, une patrenostre de ladanon, où il y a ung petit boton de perles au bout. — 172. — Item, une petite patrenostre, esmaillée en manière de fleur de liz, et y a parmy XIII patrenostres d'ambre rouge et au bout ung petit bouton de perles. — 173. — Item, une patrenostres d'ambre blanc a XVII chineaux d'or et une houppe de soye blanche. — 174. — Item, unes grosses patrenostres d'ambre, où il a deux boutons garniz de perles et de soye. — 175. — Item, unes petites patrenostres de coral, contenant dix neuf pièces. — 176. — Item, soixante trois

pièces de patrenostres de coral deffilées. — 3177. — Item, une branche de coral vermeil.

CAIGES D'ARGENT DORÉ.

3178. — Item, une caige d'argent doré à mectre oiselet de Chippre, à chainecte, pesant : III o. demi. — 179. — Item, une autre caige semblable, d'argent, verée aux bous dessoubz et dessus, à chainecte, pesant : I m. II o. — 180. — Item, une autre caige d'argent blanc, le dessus à la façon d'une église à croisée, sans chaynecte, pesant : V o. — 181. — Item, une caige d'argent, à façon d'osier, vairée ès boutz et au millieu, à mectre oiselet de Chippre, pesant : II o. XV estrelins. — 182. — Item, une caige d'argent à mectre oiseaulx de Chippre, où il n'a point de fond, vairée par les boutz, et ou millieu pend à une petite chaynecte d'argent doré, où il pend des lectres de ce, pesant : III o. V estrelins. — 183. — Item, une petite caige d'argent blanc, dorré au milieu, et à dessus, où il n'a point de fons, à mectre oiselés de Chippre, pend à une chainecte à croichet d'argent doré, pesant : I. o. X estrelins.

SAINCTURES.

3184. — Item, une sainture d'argent doré, pour mectre sur harnois de joustes, à XXIIII barroyers pendans, et à dix rabos fermés, et y fault ung rabot, pesant : VIII m. III o. — 185. — Item, une sainture

à façon de behaigne, à mectre sur harnas de joustes à bosses, et les fusilz dessus, d'argent doré à grosses sonnectes, pesant : x m. vii o. — 3186. — Item, deux saintures à fusilz et à chaynectes d'argent doré pendant, pesant : v m. v o. — 187. — Item, ung tissu de saintures brodé d'or. — 188. — Item, une sainture de tissu noir, à bouche et mordant, et huit cloux tout d'or, pesant : ii o. demie. — 189. — Item, une autre sainture de tissu noir, vief, à boucle et mordant, et dix cloux tout d'or, pesant : ii o.

CORNETZ.

3190. — Item, ung cornet d'ivoire, tout ouvré de bestes et autres ouvraiges, non garny. — 191. — Item, ung grant cornet de corne, garny d'argent doré, a une courroye de soye à clouz d'argent doré. — 192. — Item, ung petit cornet de bois noir aromatique, pendant à ung petit las de fil d'or, a ung petit bouton de perles au bout, et une houppe de fil d'or. — 193. — Item, ung petit cornet garny d'argent.

BARRILLES ET AUTRES CHOSES.

3194. — Item, trois barrilles d'argent doré, à roses élevées sur les costés, à mectre eaue rose, pesant : i m. iiii o. demi. — 195. — Item, deux fouetz d'argent et armoyés aux deux boutz. — 196. — Item, ung fouet de cristal, garny ès deux boutz d'argent doré et de perles, dont il n'en fault

nulles, et se a neuf boutons de perles, pesant ensemble : v o. — 3197. — Item, ung chineau de livre, d'argent doré, et trois esmaulx de testes d'ommes, et sont les troux de soye pendans. — 198. — Item, quatre mordans de livre, d'argent blanc, ouvrez à la devise de MS, ensemble les clous y servans, pesans ensemble : IIII o. — 199. — Item, ung petit coffre d'argent doré, esmaillé entour dessus de. . . . . où il n'a que trois piés, pesant : v o. — 200. — Item, ung coffret d'argent doré, où il a deux escussons sur le couvercle, aux fleur de lis et deux croisectes doubles, pesant : x m. — 200ª. — Item, la garnison d'un coler de chien, d'argent doré, pesant : IIII o. — 201. — Item, ung petit coffret de marguerite, de bois, garny d'argent doré, assis sur quatre petites licornes d'argent, dorées. — 202. — Item, une petite pommete de cristal, à facon d'un ancenssier, à trois chainectes d'or et une perle dessus, pesant : III o. — 203. — Item, deux fermeaulx d'or, à livres, qui ont autreffois servys, semés de fleurs de lis. — 204. — Item, une grosse pomme ronde d'argent doré, à mectre oyselés de Chippre, pertoinsée à feulles, pesant : I m. IIII o. — 205. — Item, neuf esmaulx, que grans, que petis, à diverses armes, dix bourdantes servans ausdits esmaulx, pesans ensemble : I m. I o. x estrelins. — 206. — Item, une branche de coral, assize sur ung pié d'argent doré, esmaillié ledit pié à deux boutz d'oiseles, et au dessus des branches a enchassées six

langues serpentines, dont les deux sont rompus, pesant : I o. — 3207. — Item, ung joyaul en façon d'un arbre, d'argent doré, garny de pluseurs langues serpentines, dont il en fault deux, armoyé des armes de madame d'Escosse, et ung autre petit arbre d'argent doré, à façon d'un lis, à une langue serpentine, armoyé comme dessus, et à chascun une pointe dessoubz pour planter à terre, pesant ensemble : V m. III o. — 208. — Item, pluseurs escussons de brodure, aux armes de Bavière, avec les timbres à plumes de paon dessus. — 209. — Item, une cuiller de cristal, garnye d'argent doré. — 210. — Item, une gibessière de toille blanche, à ung fert d'argent doré, et y a deux pendans à deux houppes. — 211. — Item, une autre gibessière d'argent, garnye de toille brodée. — 212. — Item, cinq pommes de cristal, que grandes, que petites, ung manche et ung cristal à demi ront. — 213. — Item, une boitelecte, où il y a une petite escuelle de Valence, et trois petites fioles de verre, plainne de baulme. — 214. — Item, une croix noire de bois. — 215. — Item, pluseurs pièces de la porte dorée. — 216. — Item, une lengue garnie d'un petit tourel d'or pour servir à oyseaux. — 217. — Item, XXV, que grandes, que petites, de pluseurs sortes. — 218. — Item, une coquille d'un willo, garnye d'argent doré. — 219. — Item, deux grans pingnes d'yvoire. — 220. — Item, une custode, garnye d'une sainture d'argent doré, où il y a dedens ung

begue de jaspe couvert et deux cuilliers d'argent doré, où il y a de la licorne. — 3221. — Item, une trompe d'argent, neellée avec les morgans et garniture, et sur les arectes et aux deux boutz garnye d'or, et poise, l'or et l'argent ensemble, cinq mars : v m. III o. v estrelins. — 222. — Item, ung petit cadran d'argent doré et esmaillié d'asur, pesant : II o. v est. — 223. — Item, une paire de manche de satin, figuré de gris. — 224. — Item, une estoille de perles, rompue. — 225. — Item, pluseurs chiques brodez d'or, pour mectre sur ouvraige où il en y a : VI^xx VII. — 226. — Item, deux lyons de coquilles de perles. — 227. — Item, une grande bourse de drap de soye vermeil, figuré de vert, où a dedens quinze bourses de pluseurs sortes, une coquille de saint Jacques, une langue serpentine, une sainture de fil d'or à clouz dorez et de coral vermeil, ung coler de chien armoyé des armes de MS, et une sainture de blanc cuyr, les fermans d'argent. — 228. — Item, deux aulmusses, à ung coulon de semences de perles, à tout une sainture de fil d'or à l'entour desdits aulmusses. — 229. — Item, quatre belles pièces de cristal plates. — 230. — Item, une pierre plate, ronde, noire d'un costé, et de l'autre costé grise. — 231. — Item, ung gant de velours vermeil, à faulconner, doublé de cuir blanc, et au bout un bouton de perles et une houppe de soye. — 231 [a]. — Item, une louppe d'or à mectre sur une salade, à faceon d'un rosier, es-

maillée et semée de roses et de boutons, et semée de pluseurs petites fleurs blanches, pesant : II m. VII O.

MENUES BAGHES.

3232. — Item, trois custodes de cuir, paintes d'or, où a en chascune custode deux fluctes d'yvoire, que grandes, que petites, dont l'une des deux grosses flutes est garnye au sifflet d'or, et par embas garnye de deux sercles d'or et semées de petites perles d'émeraudes, grenas et rubis, et n'y fault rien. — 233. — Item, une espée, le pommeaul de licorne garni d'or, et au dessus six grosses perles, et y a de l'un des cousté du pommeau l'ymage Nostre Dame esmaillée, et de l'autre costé un crucifix à tout une gaine d'or, semée de C. C. et de fusilz, à tout une chaigne d'une ploncque, d'un mordant et de six cloux d'or. — 234. — Item, une autre espée bénicte, que nostre Saint Père a envoyé à MS, dont le pommeaul et la ghaine sont couvertes d'argent doré à pluseurs ouvraiges. — 235. — Item, une autre espée, aussi bénicte, que le Saint Père a envoyé aussi à MS, le pommeaul et la ghaine d'argent doré de pluseurs ouvraiges. — 236. — Item, une autre espée à pommeau platz, toute plaine, a toute la ghaine sans ouvraige. — 237. — Item, une autre espée dont la ghaine est garnye de corroye, blocques et mordans et de trois agrappes et le bout dessoubz d'argent doré. — 238. — Item, une autre espée

longhe, en manière de coustille plaine, avec la ghaine. — 3239. — Item, une autre espée, le manche et la poignie garnye de velours et de fusilz deça et dela, et la gaine couverte de velours noir, avec sainture garnye d'or. — 240. — Item, ung austre cousteau de Turquie, dont la ghaine et le pommeau sont garnis d'argent doré. — 241. — Item, ung autre cousteau de Turquie, la ghaine garnye d'argent doré et clouée tout au long. — 242. — Item, une autre espée de guerre qui fut à messire Bertran de Claiquin. — 243. — Item, une aultre espée en manière de parement, garnye sur la ghaine de velours d'argent doré. — 244. — Item, une autre petite coustille, le pommeau et la croisée dorée, une sainture, clouz et mordans dorez avec le clou de dessoubz. — 245. — Ung cousteau de Turquie. — 246. — Une espée large par embas. — 247. — Item, quinze pièces d'espées, de cousteaulx et dagues de diverses sortes, avec les gaines. — 248. — Item, ung fer de saphir stain (?) en manière de fer de lance enchacée de lecton doré. — 249. — Item, unes besaches de pluseurs patrenostres de toutes sortes, où a dedens des escheez de cristal. — 250. — Item, ung coffret d'ivoire à pluseurs personnaiges, bandé d'argent et rompu. — 251. — Item, ung tablier d'ivoire eschequié, où il y a dedens ung ymaige de Nostre Dame. — 252. — Item, ung tablier à jouer aux tables de Chiprez. — 253. — Item, ung petit tablier et ung eschequier d'ivoire, garny d'ivoire,

de tables, et une bourse. — 3254. — Item, deux ongles de dragon en ung escu. — 255. — Item, une ange de cassidoine et une custode. — 256. — Item, ung tablier et eschecquier de ciprez, de quatre pièces. — 257. — Item, une layecte plainne d'escheez de cristal. — 258. — Item, ung eschequier d'argent d'un costé, et de l'autre cousté armoyé des armes de MS, garny d'eschez de cristal. — 259. — Item, ung coffre bendé où il a pluseurs enchatres. — 260. — Item, six pièces brodées d'or pour faire poingniés, à la devise de Marguerite. — 260[a]. — Item, ung tableau d'estaille de pierre, là ou il y a la croix. — 261. — Item, ung coussin de drap d'or bleu. — 262. — Item, ung beau petit coffret wit. — 263. — Item, deux aiz pour mectre espices, armoyé des armes de madame la dougière de Haynnau. — 264. — Item, ung eschicquier d'ivoire noir et blanc. — 265. — Item, ung bel eschecquier d'ivoire, armoyé des armes de Madame, et de l'autre cousté ung tablier, et est en un estuy. — 266. — Item, une buse de bois, plainne de patrenostres de Jherusalem. — 267. — Item, ung coffret de fer à enchastres, d'environ ung pié de long. — 268. — Item, quatre gobeletz d'albastre en ung estuy. — 269. — Item, deux manches de cousteau de cristal. — 270. — Item, ung eschaquier, d'un costé d'ivoire entaillié à l'entour bien et gentement, et de l'autre costé tablier. — 271. — Item, ung estuy de bois, plain de cuilliers de bois de pusse. — 272. —

Item, deux gibessières de damas noir, sans fer. — 3273. — Item, une couverture de cheval de drap de damas blanc doublé, brodée d'arbres, et sont ostées les perles. — 274. — Item, unes manches de velours cramoise pour femmes, garnyes de poignets de brodure. — 275. — Item, cinq petis pochonnes de terre à boire tisaine, garnis le bort de lecton. — 276. — Item, deux autres pochonnes d'autre façon, garnis de lecton, l'un et l'autre de painture. — 277. — Item, ung coffret paint, fait à Gand, et autres coffres dedens. — 278. — Item, ung aubergon à braies de grosses mailles. — 279. — Item, une petite pierre d'autel. — 280. — Item, deux goussetz de haubrege, ung stos devant ung gorgerin sans garniture, le pièce d'une braie, ung autre gorgerin garny de deux bloques d'or et de morgans, et encoires ung autre gorgerin garny d'une bloncque et morgant d'argent doré. — 281. — Item, deux gippesières de Turquie. — 282. — Item, six trompes de veire a chascun ung estuy. — 283. — Item, ung autre tableau rond. — 284. — Item, une autre trompe de veire. — 285. — Item, ung coffin de barbier, garny de pingne et de miroir. — 286. — Item, VIII ymaiges d'ambre dedens une layecte. — 287. — Item, une bougecte de sandal bleu. — 288. — Item, une autre pièce de samit bleu, contenant XIII aunes demie. — 289. — Item, une trompe de verre blanche. — 290. — Item, IIII tableaulx d'ymaiges, dont l'un est sur toille et les autres sur papier. — 291. —

Item, deux tableaulx de bois, l'un est à la semblance du duc Philippe le Hardi, et l'autre Nostre Dame et pluseurs sains. — 3292. — Item, IIII bastons de verre fondu, l'un plus grant que l'autre. — 293. — Item, ung miroir d'ivoire blanche. — 294. — Item, deux coussines de velours vermeil, l'un et l'autre vert. — 295. — Item, ung autre coussinet de drap d'or bleu. — 296. — Item, ung estuys où il y a dedens des tables de bois. — 297. — Item, ung petit coffret de bois wit, a ung estuy de cuir. — 298. — Item, V pièces de cristal comme pommeaulx d'espée. — 299. — Item, ung autre pièce de cristal en manière d'une croix rompue. — 300. — Item, une toille vielle et rompue, ouvrée de fil d'or et de soye à losanges, et croisectes ou millieu. — 301. — Item, une grant couverture de livre de satin, figuré noir, doublée de satin noir non parfaicte. — 302. — Item, deux noires gourdines et deux rouges de sendal. — 303. — Item, deux chapperons d'escarlate, à VIII pendans chascun chapperon, et en chascun chapperon y a long lambeaux jusques à terre, où il y a en chascun lambeau XII sercles de perles. — 304. — Item, trois couvertures d'un livre de drap d'or, et doublé le drap de damas gris. — 305. — Item, une serviecte de soye blanche rayée de fil d'or. — 306. — Item, une autre serviecte de soye vermeille, aussi royée de fil d'or. — 307. — Item, ung petit coffre d'ivoire de pièches. — 308. — Ung autre plus petit coffret d'ivoire et deux autres coffrez de bois. —

3309. — Item, une manteline de velours noir. — 310. — Item, une serviecte de fil de laine, ouvrée à la main et de pluseurs couleurs. — 311. — Item, une bourse de drap de damas vermeil, doublée de sandal vermeil. — 312. — Item, ung astralabe de lecton doré. — 313. — Item, ung petit coussin vermeil, brochié d'or.

INVENTOIRE DES JOYAULX QUI SONT EN LA MONNOIE A BRUGES [1].

3314. — Ung saint à toute une couronne, et ung septre armoyé de pluseurs armes de fleur de lis. — 3315. — Ung grant saint à tout une soyoire et ung livre en sa main. — 3316. — Item, ung autre saint, ungne crosse et ung livre en sa main, clos d'un tabernacle. — 3317. — Item, ung angèle à deux esles. — 3318. — Item, deux petis personnages, chascun tenant ung chandelier en leur main. — 3319. — Item, ung grant flacon que portent deux hommes sauvages, où il y a ung petit personnage qui pent. — 3320. — Item, ung autre flacon aux armes d'un lyon de gœulles. — 3321. — Item, ung autre angele tenant ung demi chandelier à deux esles. — 3322. — Item, ung autre flacon armoyé d'un lyon de gueulles aux armes de Hollande. —

[1] A partir du numéro 3314 l'inventaire est d'une autre écriture, sans être plus facile à lire. J'ai parlé dans l'Introduction des répétitions, formant double emploi, qui s'y rencontrent.

3323. — Item, saint Jehan à ung calisse. — 3324. — Item, ung saint à tout ung livre à une main et ung baston de l'autre.

DÉCLARACION DES PARTIES A MECTRE ENCORES EN L'INVENTOIRE.

3325. — Ung coller d'or esmaillé de vert, de blanc et de rouge, à petites paillectes d'or branlans, et est pour servir à femmes en manière d'un poitrail, pesant : I m. VII O. XII e. demi. — 3326. — Item, une sainture d'or en manière d'un demi chaint, garnie de deux mordans d'or, l'un mordant d'une fleur esmaillé de blanc, de trois balays, d'un saphir au meillieu, et de trois trouses de perles, III à III, et de deux oiseletz esmaillé; et l'autre mordant d'embas garni de III saphirs, I balay et III trouses de perles, III à III, et II oyselez et une chainecte d'or pendant, en laquelle a une fleur esmaillée d'asur, garnie d'un balay et IIII perles, et la dicte saincture semée du long de semence de perles et de XXVI croisectes esmaillées de rouge cler, esmaillées de liches et IIII petites perles autour, et entre deux des croysectes deux perles, et y fault aucune semence. — 3327. — Item, une autre saincture d'or en manière de demi saint, garnie les mordans, l'un d'un balay et l'autre d'un saphir, le saphir assis sur ung estoille esmaillée de noir, et le balay en ung chappelet aussi esmaillé de noir, et y a XVII manières de cloutz de semences de

perles, et en y est chut aucunes semences; et y a aussi xvi clous d'or esmaillez de noir, d'un chappelet et d'une estolle, et au meillieu de chascun clou une petite perle, excepté une où il n'en y a point. — 3328. — Item, pluseurs perles, que grandes, que petites, où il y en a cent soixante sept perles mises en filetz d'or et à œulletz, pesans ensemble avec les diz filetz : iii o. vii est. — 3329. — Item, soixante quatre autres perles, que grandes, que petites, sangles sans or, pesans ensemble : i o. xvii est. — 3330. — Item, une robe courte, de velours sur velours cramoisy, garnie par embas, au dessoubz du ploy de la sainc-ture de l'un des costez, de douze gros balays, de huit gros dyamans à pointe, et de l'autre costé de dix huit balays, l'un moindre que l'autre, et de pluseurs sortes, et au millieu a ung fermillet garny d'une pointe de dyamant bleu, de quatre bonnes perles autour; item, de deux perles longues en facon de poire, branlans sur deux chatons d'or, et au faulx du corps de ladicte robe dessoubz la saincture a lxxiii bonnes perles de pluseurs sortes, et au dessoubz a pluseurs perles, que grandes, que petites, tant derrière que devant, par les costez et à l'entour de ladicte robe, et n'y fault riens. — 3331. — Item, ung harnas de cheval de velours bleu, c'est assavoir : la culière derrière a deux pendans poytral et deux larges resnes pour la bride, garnyes, assavoir : le poytral de sept balays, et au millieu ung deamant à poincte avec trois cens cinquante quatre

perles, que grandes, que petites. Item, l'une des resnes de la bride garnie de six balays et de deux cens cinquante sept perles de pluseurs sortes, et l'autre resne garnie aussi de six balays et de IIᶜ XLV perles. Item, la culière garnie a chascun pendant de cinq balays, que tables, que cabouchans, et de cinq cens quatre vins perles, y comprins la culière, que grandes, que petites, et de pluseurs sortes. — 3332. — Item, une estonse d'or, armoyée au bout de la poignie des armes de MS, pesant : IIII m. V o. XV est. — 3333. — Item, trois custodes de cuir, paintes d'or, où a en chascune custode flutes d'ivoire, que grandes, que petites, dont l'une des deux grosses flutes est garnie au siflet d'or, et par embas garnie de deux sercles d'or et semées de petites perles d'émeraudes, grenas et rubis, et n'y fault riens. — 3334. — Item, une espée à pommeau de licorne, garny d'or, et au dessux six grosses perles, et y a de l'un des costez du pommeau l'ymage Nostre Dame esmaillée, et de l'autre costé ung crucefix, à tout une gaine de licorne garnie d'or, semée de CC et de fusilz, à tout une saincture garnie d'une blouque, d'un mordant et de six clouz d'or. — 3335. — Item, une auttre espée benoite, que nostre saint Père le pappe a envoyée à MS, dont le pommeau et la gaine sont couvertes d'argent doré à pluseurs ouvrages. — 3336. — Item, une autre espée, aussi benoite, que le saint Père a envoyée aussi à MS, le pommeau et la ghaine d'argent doré de pluseurs ouvrages. — 3337. —

Item, une autre espée à pommeau plat, toute plaine, a toute la ghaine sans ouvrage. — 3338. — Item, une autre espée dont la ghaine est garnie de couroye, blocques et mordans, et de trois agrapes, et le bout dessoubz d'argent doré. — 3339. — Item, une autre espée en manière de coustille, plaine, avec la ghaine. — 3340. — Item, une autre espée, le manche et poignie garnie de velours, et de fusilz deça et delà, et la ghaine couverte de velours noir avec une saincture garnie d'or. — 3341. — Item, ung autre cousteau de Turquie, dont la ghaine et le pommeau sont garnis d'argent doré. — 3342. — Item, ung autre cousteau de Turquie, la ghaine garnie d'argent doré et clouée tout au long. — 3343. — Item, une autre espée de guerre qui fut à messire Bertran de Claiquin. — 3344. — Item, une autre espée en manière de parement, garnie sur la ghaine de velours d'argent doré fait à fusilz. — 3345. — Item, une autre petite coustille, le pommeau et la croisée dorée, une saincture, clouz et mordans dorez avec le clou de dessoubz. — 3346. — Ung cousteau de Turquie. — 3347. — Item, une espée large par embas. — 3348. — Item, quinze pièces d'espées, de cousteaulx et daghes de diverses sortes, avec les ghaines. — 3349. — Item, ung tableau de bois enfoncié et couvert, et les personnages du mariage de Joseph, de bois paintz et partie dorez. — 3350. — Item, une autre table d'autel, enfoncée, de pluseurs personnages où est l'abre de

Jessé, et dedens la nativité Nostre Seigneur. — 3351. — Item, ung autre tableau de bois, là où il y a ung arbre d'ambre à deux feulletz, des martirs gectez sur les branches. — 3352. — Item, une chappelle vielle et dessirée, de satin plain blanc, brodée à arbrecheaulx, garnie, prestre, dyacre, soubz dyacre, les paremens, aubes, amitz, toilles et phanon; doublée de taffetas renforcié rouge, et y avoit v chappes, mais l'une a esté despecée pour refaire le demourant. — 3353. — Item, ung livre en parchemin en cayer, non parfait ne lyé et non hystorié, intitulé : *Épistles en françois.* — 2354. — Item, quatre volumes de livres en parchemin, non lyés ne hystoriez, dont le premier volume parle Charles Martel, parfait et collationné; le second volume parle de Gérart Roussillon et de Lorrain Garin, parfait et collationné; le iiie de la mort du conte de Fromont de Lens et de son fils Fromondin, parfait et collationné; le iiiie et dernier volume finant les guerres du Lorrain Garin, parfait et collationné. — 3355. — Item, deux autres volumes de livres, en parchemin, non lyés ne hystoriez, dont le premier volume parle un songe du vrey pélerin adreçant au blanc faulcon; et le second de la semblable matière. — 3356. — Item, le tiers et le quart volume en deux volumes de livres, non lyés ni hystorié, parlant de Regnault de Montauban. — 3357. — Item, ung livre en latin et en parchemin, intitulé au dedans : Compilatio brevis, sive tabula tractatus de cura republice. —

3358. — Item, ung autre livre en parchemin, en françois, intitulé par dedens : Prologue du premier livre parlant du recœul des hystoires de Troye, non hystorié ne enlumminé. — 3359. — Ung autre livre en parchemin, enluminé et non hystorié, intitulé au dehors : De Othéa la déesse. — 3360. — Item, ung livre en parchemin, non lyé ne hystorié, des croniques de la geste françoise. — 3361. — Item, ung autre livre en parchemin, Romuleum, non lyé et hystorié, et est parfait d'escripture. — 3362. — Item, ung autre livre en parchemin, non lyé ne hystorié, et est Olivier de Castille. — 3363. — Item, ung autre livre en parchemin, de la légende sainte Katherine de Siene, non lyé ne hystorié. — 3364. — Item, ung autre livre en parchemin, parlant de Girart de Nevers, aussi non lyé ne hystorié. —3365. — Item, ung autre livre en parchemin, non lyé ne hystorié, parlant de pluseurs exemples des vertus. — 3366. — Item, neuf quayers de Ovide metamorfoze alégories. — Item, un grant olifant. — 3367. — Item, ung arbre d'or en manière d'un rosier, où il y a au dessus une rose et dedans ung saphir, qui poise ensemble : I m. VII o. — 3368. — Item, une lincorne garnie autour du bout par dessoubz d'or, à la devise de MS, et a la pointe garnie d'argent doré, et depuis l'un des boutz jusques à l'autre garnie de pluseurs filez d'or, et poyse : X m. I o. — 3369. — Item, deux autres lincornes qui ne sont point entières, garnies à la pointe d'argent doré,

et poysent ensemble : xxvii m. ii o. — 3370. — Item, une autre pièce de lincorne, toute plaine, qui poyse : vii m. vi o. — 3371. — Item, une lincorne entière, toute plaine, pesant : xxvi m. iii o. — 3372. — Item, une autre lincorne entière, tout plaine, pesant : xxi m. — 3373. — Item, ung coller d'or, garny de quatre perles, quatre dyamans et trois rubilz, et poyse ensemble : iiii o. v est. — 3374. — Item, quatre quesnes d'or, que grandes, que petites, esmaillées de noir et de gris, pesans ensemble : vi o. demie. — 3375. — Item, dix filetz de perles, en chascun filet vingt d'environ trois karas la pièce. — 3376. — Item, quinze autres filez de perles, en chascun filet vint perles, et poysent environ deux karas ung quart. — 3377. — Item, une escaille de perles, rompue. — 3378. — Item, unes grosses patenostres d'ambres, où il y a deux boutons garnis de perles et de soye. — 3379. — Item, unes petites patenostres de corail, contenant dix neuf pièces. — 3380. — Item, soixante sept filez de petites perles, en chascun filet xlv perles. — 3381. — Item, soixante trois pièces de patrenostre de corail deffilées. — 3382. — Item, deux fouetz d'argent, et armoyez aux deux boutz. — 3383. — Item, ung petit cornet garny d'argent. — 3384. — Item, ung coffret d'ivoire, garny d'argent doré, où sont les bagues qui s'ensuivent, assavoir : deux boullectes de cristal, garnies d'argent doré. Item, ung doictier d'angneaulx, où il y a dix anneaulx, assavoir :

deux, chascun ung dyamant et ung rubis, quatre, chascun ung dyamant, ung autre où il y a ung rubis et deux verges amples. Item, ung autre doitier où il y a sept anneaulx ; les deux, chascun ung dyamant et ung rubis, ung autre où il y a ung dyamant, ung autre où il y a ung rubis et trois à trois balays. Item, ung autre doitier où il y a sept anneaulx, ung à tout ung dyamant et ung rubis, ung autre à tout ung dyamant, ung à tout une turquoyse, deux à deux rubis, ung à tout une perle, ung autre à tout ung amatiste. Item, ung autre doitier où il y a huit anneaulx, à tout huit dyamans. Item, ung autre doitier où il y a sept anneaulx, les trois à chascun ung dyamant et ung rubis, l'un à tout une fleur de saphir, et les autres trois d'or sans pierreries. Item, ung fermillet d'or où il y a ung dyamant, cinq rubis et cinq perles. Item, ung cadran de bergier, d'or, qui poise : xv estrelins. Item, cinq dyamans hors d'euvre, en une petite boytelecte où il y a IIII tables et ung escusson. Item, une petite potence de saint Anthoine, d'or, pendant à ung filet de noire soye. Item, ung cadran d'or. Item, ung petit feuillet d'or qui a servi autreffois en ung tableau, où il y a saint Christofle de l'un des costez, saint Denis et saint Adrian, et de l'autre costé a Dieu qui ront les portes d'enfer. Item, ung petit rondelet d'escaille de lincorne, taillé à l'ymage Nostre Dame qui tient son enfant. — 3385. — Item, une cullier de cristal garnie d'argent doré. — 3386. — Item, une gibessière

de toille blanche, à ung fer d'argent doré, et y a deux pendans à deux houppes. — 3387. — Item, une autre gibbessière d'argent, garnie de toille brodée. — 3388. — Item, ung petit gobelet couvert, une poire à tout ung biberon, ung petit gobelet, ung couvercle et une petite pomme d'argent doré, pesans ensemble : II m. demi. (Cet article est barré dans l'original.) — 3389. — Item, ung petit gobelet d'argent doré, à couvercle, une poire et une pomme d'argent doré, pesant ensemble : I m. VII o. — Item, ung couvercle et ung petit gobelet pour faire fretin, qui poyse : V o. — 3390. — Item, une branche de corail vermeil. — 3391. — Item, une petite salière d'or, à trois piez de marguerites, sans couvercle, pesant : II o. V est. — 3392. — Item, cinq pommes de cristail, que grandes, que petites, ung manche et ung cristal à demi ront. — 3393. — Item, une boytelecte où il y a une petite escuelle de Valence, et trois petites fyoles de verre, plaines de baulme. — 3394. — Item, une croix noire de bois. — 3395. — Item, pluseurs pièces de la porte dorée. — 3396. — Item, ung seau rompu, deux couvercles et pluseurs pièces de fretin, pesans ensemble : I m. III o. — 3397. — Item, demie XII^ne^ de cullières d'argent, d'une façon, et une autre demie douzaine d'autres cullières d'autre façon, pesant ensemble : I m. VI o. — 3398. — Item, une petite gibessière d'or, faitte de fil lanez. — 3399. — Item, ung tableau d'or, contenant douze feulletz garnis au dessus de perles, es-

mailée de pluseurs personnages de sains et de sainctes, et y fault deux perles, pesant : II m. demie o. — 3400. — Item, ung grant fermillet d'or, où il y a deux balays et deux chatons wnys. — 3401. — Item, ung autre fermillet d'or, où il y a ung grant rubis et ung chaton wnyt. — 3402. — Item, ung autre fermillet d'or, où il y a ung grant rubis et six potentes wnyes. — 3403. — Item, ung taquetibault d'or, qui a esté garny autreffois. — 3404. — Item, ung clou d'or, où il y a une fleur de dyamant enchassié. — 3405. — Item, quatre belles pièces de cristal, plates. — 3406. — Item, ung petit chapperon d'oyseau, brodé d'or, garny de semences de perles. — 3407. Item, une longue, garnie d'un petit touret d'or, pour servir à oyseau. — 3408. — Item, vint cinq boursses, que grandes, que petites, de pluseurs sortes. — 3409. — Item, ung coffret de cuivre doré et de verre, garny d'argent, où il y a dedens pluseurs relicques. — 3410. — Item, ung miroir d'yvoire blanc. — 3411. — Item, une boutillecte de cristal, pendant à une anse garnie d'argent doré, et poyse ensemble : IIII o. — 3412. — Item, une couppecte de cristal, garnie de cœuvre doré. — 3413. — Item, une table d'autel, d'argent, armoyée à l'entour des armes de Haynnau. — 3414. — Item, une coquille d'un willo, garnie d'argent doré. — 3415. — Item, deux aubes garnie de pluseurs perles, que grandes, que petites. — 3416. — Item, deux grans pingnes d'yvoire. —

3417. — Item, ung petit tableau d'or, où il y a ung visaige de Dieu, et poyse : VII O. XV est. — 3418. — Item, ung pupitre d'argent blanc, en sept pièces, qui poyse : I m. — 3419. — Item, ung astrelabe de lecton doré. — 3420. — Item, deux cadrans de lecton doré. — 3421. — Item, ung coffin à oublies, d'argent blanc, fermant à clé, à la devise de MS, et armoyé de ses armes, qui poyse : XVIII m. V O. — 3422. — Item, trois chandelliers d'argent blanc, qui poysent ensemble : IX m. demie O. — 3423. — Item, ung coquemart d'argent blanc, à mettre eaue pour barbier, qui poyse : V m. IIII O. demie. — 3424. — Item, une custode garnie d'une saincture d'argent doré, où il y a dedens ung begue de jaspe couvert, et deux cullières d'argent doré, où il y a de la licorne. — 3425. — Item, deux grans flacons d'argent doré, goderonnez et tortinés, à tout anses tortinés, en chascun trois tasses et trois bassins, ensemble les couvertures armoiez des armes de MS d'un costé, et de l'autre costé des armes de madame, pesans ensemble : CXII m. II O. — 3426. — Item, deux autres grans flacons d'argent doré, goderonnez, que deux hommes sauvages portent, et autour a une manière d'une vingne, armoyé de l'un des costez des armes de MS, et de l'autre costé plains, pesans ensemble : LXII m. demi. — 3427. — Item, deux autres flacons de semblable façon, excepté que en la godonnerie ils sont poinçonnez de branches de rosiers, armoiez des armes de MS, et au-

tour des armes les fusilz et les C. C, pesans ensemble : L m. VI o. — 3428. — Item, deux autres flacons de semblable façon, goderonnez et armoiez, et à la devise de MS comme dessus, pesans ensemble : LI m. II o. — 3429. — Item, deux autres flacons goderonnez, tortillez à deux anses, où il n'y a point d'ommes sauvages qui les portent, armoiez ou meillieu aux armes de Hollande, et en escript : Hollande, et à l'entour desdictes armes fusilz, pesans ensemble : XLII m. demi. — 3430. — Item, deux autres flacons goderonnez, tortillez à anses que deux lyons tiennent en leur gueulle, armoyez ou fons, devant aux anciennes armes de MS le père, et sur le fritelet des couvercles deux lyons, dont l'un porte à une saincture lesdites armes, et l'autre non, pesans ensemble : LI m. demi. — 3431. — Item, deux hauls potz d'argent doré, quatre à quatre escaillez, et sur le fritelet a une couronne et une fleur de lis où il y a assis ung angle tenant les armes de MS, pesans ensemble : XXXV m. VI o. — 3432. — Item, deux grans potz d'argent doré, anses et manches tortinez, et ung sovage au meillieu où il y a parsemés, l'un armoyé des armes de MS, et l'autre des armes de madame, pesans ensemble : L m. VI o. — 3433. — Item, deux autres grans potz d'argent doré, mal dorez, anses et manches goderonnez, et au dessus des manches a quatre esmaulx rons, et en l'autre deux, et y en fault deux, et au dessus du couvercle a ung chappelet vert, et au meillieu du chappelet a ung oyseau, pe-

sans ensemble : XLIV m. demi. — 3434. — Item, six autres potz d'argent doré, plains, tous d'une façon, armoiez sur le couvercle des anciennes armes de MS, pesans ensemble : LXXIIII m. VII o. — 3435. — Item, deux potz d'argent doré, plains, à façon de poire, et sur le batant a chascun deux fraises, et sur le fritelet a, à chascun, ung bouton frazé blanc, pesans ensemble : XXIIII m. demi. — 3436. — Item, quatre autres potz d'argent doré, en façon de poire, mal dorez, armoiez sur le couvercle des armes de madame la douagière de Haynnau, pesans ensemble : XLVIII m. II o. — 3437. — Item, deux autres vielz potz d'argent, en façon de poire, mal dorez et resoudez d'estain, esmaillez sur le couvercle d'un chapelet de fleurs, pesans ensemble : XX m. — 3438. — Item, deux autres vielz potz d'argent, mal dorez, en façon de poire, et les batans chascun à deux glans, et sur le couvercle n'a riens, pesans ensemble : XVI m. V o. — 3439. — Item, deux autres vielz potz d'argent, en façon de poire, mal dorez, et le cliquet de feullages, et sur le couvercle a deux troutz, pesans ensemble : XV m. V o. — 3440. — Item, deux potz d'argent blanc, plain, verez aux bortz et au couvercle, et sur le couvercle a ung esmail où il y a ung singe, pesans ensemble : XII m. I o. — 3441. — Item, deux autres potz d'argent blanc, plains, verez comme dessus, et au dessus du couvercle a ung esmail où il y a une L. et une S. et y a escript : Loé soit Dieu, pesans ensemble : XI m. — 3442. —

Item, trois vielz potz d'argent tous blancs, plains, armoyez sur le couvercle des armes de MS, pesans ensemble : XXI m. II o. — 3443. — Item, ung vielz pot d'argent blanc, le manche à creste, armoyé sur le couvercle des armes de MS, et poise : VII m. I o. et demie. — 3444. — Item, ung autre vielz pot d'argent blanc, armoyé comme dessus, et poise : VII m. IIII o. — 3445. — Item, deux autres vielz potz d'argent blanc, vérez, et armoyez des anciennes armes de MS, pesans ensemble : XIIII m. VI o. — 3446. — Item, huit potz d'argent blanc, plain, d'une façon, armoiez sur le couvercle des armes de MS, pesans ensemble : LV m. IIII o. — 3447. — Item, deux autres vielz potz d'argent plain, et sur le couvercle armoiez des armes madame la douagière de Haynnau, pesans ensemble : XI m. II o. — 3448. — Item, ung autre pot d'argent blanc, tout plain, armoyé comme dessus, excepté que autour des armes y a des marguerites taillées, et poyse : V m. VI o. — 3449. — Item, ung petit champinot d'argent blanc, plain, armoyé comme dessus, et poyse V m. I o. — 3450. — Item, ung gobelet d'or que Madame donna à MS au jour de l'an, et y a sur le couvercle et sur le pié la devise de MdS, et sur ledit couvercle a ung fritelet esmaillé de vert, et par dessus IIII marguerites, et au fons dudit gobelet y a une pièce de licorne ronde, et au fons par dedens le couvercle sont les armes de Madame, et poyse : III m. III o. demi. — 3451. — Item, une couppe d'argent

doré dedens et dehors, plaine, et au dessus du fritelet armoyée des armes de MS de Charroloys, et poyse : IIII m. — 3452. — Item, une autre couppe de vielle façon, d'argent doré dedens et dehors, où il y a par dedens ung esmail en guise d'un chappelet de fleurs, et sur le couvercle ung fritelet tortiné en façon de poire, et poyse : III m. III o. demie. 3453. — Item, deux bassins à laver mains, d'argent doré, et par dedens au millieu a une rose eslevée, et à chascune fleur de la rose a ung fusil, et au millieu ung esmail armoyé des armes de MS, pesans ensemble : XVII m. III o. — 3454. — Item, deux autres bassins à laver, d'argent doré, poinçonnez en pluseurs lieux de branches de roses, et aux fons a roses eslevées et d'oyseaulx, et au millieu une rose eslevée, et par dedens en l'un la Trenité, et en l'autre Nostre Dame, pesans ensemble : XIII m. demi. — 3455. — Item, deux vielz bassins à laver, mal dorez, et au meillieu a une rose, et par dedens ladicte rose sont les armes de madame la douagière de Haynnau, pesans ensemble : XVI m. II o. — 3456. — Item, deux bassins d'argent blanc à laver, verez aux bortz, et aux fons à une raye de soleil dorée et grenetez à l'entour, et au meillieu armoyé des armes et de la devise de MS, pesans ensemble : XIII m. I o. — 3457. — Item, douze grans tasses d'argent, dorées et martelées aux fons, pesans ensemble : LXXII m. VI o. — 3458. — Item, douze tasses d'argent, dorées dedens et dehors, à

ung couvercle et sovages par dessoubz, toutes plaines, et aux fons n'y a que ung rondelet plain, et sur le couvercle a ung fritelet aussi plain, pesans ensemble : LVI m. — 3459. — Item, douze autres tasses d'argent doré, à sovage et à couvercle, et aux fons a des branches eslevées et poinconnées autour, et en chascune ung esmail d'or là où il y a ung appostre, pesans ensemble : XXXII m. V o. demi. — 3460. — Item, douze autres tasses d'argent, doré dedens et dehors, à sovages et à couvercle, et aux fons tortinez et goderonnez, et au meillieu et le couvercle armoiez des armes de MS, pesans ensemble : XXX m. VII o. — 3461. — Item, douze autres tasses d'argent doré, à sovages et à couvercle, goderonnez aux fons, où il y a ung esmail greneté à l'entour, et dedens l'émail en chascun les mois de l'an, pesans ensemble : XXXIX m. VI o. — 3462. — Item, douze autres tasses d'argent doré, à sovages et à couvercle, goderonnées aux fons, et en chascune ung des mois de l'an, et au dessus du couvercle des armes de MS, pesans ensemble : [1] . . . . — 3463. — Item, douze tasses d'argent doré, à sovages, goderonnées et tortinés, où il y a aux fons en chascune ung des mois de l'an, pesans ensemble : XXXVII m. — 3464. — Item, douze autres tasses d'argent doré, à sovages, boullonnées aux fons et grenetées, et en chascune ung mois de l'an, pesans ensemble : XXXV m. IIII o. — 3465. — Item, douze

[1] Ces deux articles 3461 et 3462 sont rayés dans l'original.

autres tasses d'argent, doré dedens et dehors, à sovages et martelées aux fons, toutes plaines, pesans ensemble : xxxvi m. v o. — 3466. — Item, six tasses d'argent doré, goderonnées et tortillées, à sovages, et en chascune ung esmail des mois de l'an : pesans ensemble : xviii m. vi o. — 3467. — Item, six autres tasses d'argent doré, à sovages, boullonnées tout à l'entour et martelées aux fons, esmaillées de pluseurs personnages d'ommes et de femmes, pesans ensemble : xvii m. vi o. — 3468. — Item, six autres tasses d'argent doré, à sovages, et aux fons boullonnées, et le surplus toutes plaines, pesans ensemble : xii m. i o. — 3469. — Item, six autres tasses d'argent doré, toutes plaines, et aux fons a ung esmail d'une fleur à plaisance, pesans ensemble : xii m. — 3470. — Item, six autres tasses d'argent doré, toutes plaines, pesans ensemble aussi : xii m. — 3471. — Item, douze tasses d'argent blanc, verées aux borts et martelées aux fons, pesans ensemble : xxiiii m. iii o. et demie. — 3472. — Item, douze autres tasses d'argent blanc, aussi vérées aux borts et martelées aux fons, pesans ensemble : xxiiii m. ii o. — 3473. — Item, six autres tasses d'argent blanc, à sovages, vérées aux borts et aux sovages et martelées aux fons, pesans ensemble : xi m. vi o. et demie. — 3474. — Item, six autres tasses d'argent blanc, verées aux borts et martelées aux fons, pesans ensemble : xii m. — 3475. — Item, quatre tasses d'argent blanc, de plu-

seurs sortes, pesans ensemble : xxvi m. iii o. — 3476. — Item, six tasses d'argent blanc, mal verées aux bortz et martelées aux fons, pesans ensemble : viii m. iiii o. — 3477. — Item, une autre xi^ne de tasses d'argent blanc, toutes plaines, pesans ensemble : xxiii m. — 3478. — Item, douze autres tasses vielles, martelées aux fons et mal verées aux borts, pesans ensemble : xi m. vi o. — 3479. — Item, six autres vielles tasses d'argent, mal verées et martelées aux fons, pesans ensemble : v m. vi o. demi. — 3480. — Item, douze tasses d'argent doré, à ung couvercle, goderonnées aux fons où il y a ung esmail, par dedens des mois de l'an, et au dessus dudit couvercle a ung esmail armoyé des armes de MS, pesans ensemble : xxxix m. v o. — 3481. — Item, douze autres tasses d'argent doré, à ung couvercle de semblable façon, excepté qu'elles sont grenetées autour de l'esmail, pesans ensemble : xxxix m. vi o. — 3482. — Item, six autres tasses d'argent doré, à ung couvercle, grenetées autour de l'esmail par dedens, et armoyé ledit couvercle et par dedens des armes de MS, et aussi lesdites tasses esmaillées de six mois de l'an, pesans ensemble : xxi m. ii o. — 3483. — Item, six autres tasses d'argent doré, sans couvercle, à sovages, goderonnées et tortinées aux fons et esmaillées chascune d'un mois de l'an, pesans ensemble : xix m. ii o. — 3484. — Item, ung couvercle d'argent qui a servi autreffois à tasses, goderonné, et au dessus ung

fritelet ront aussi goderonné à ung soleil, et poyse : I m. VI o. demi. — 3485. — Item, trois esguières d'argent doré, goderonnées, tortinées, biberons et manches, pesans ensemble : VII m. II o. — 486. — Item, trois esguières d'argent, vérées aux piez et au dessus, et a lettres entrelacées, et en l'une fault ung bouton, pesans ensemble : VI m. demie o. — 487. — Item, une esguière d'argent, mal dorée, armoyée sur le couvercle des armes madame la douagière de Haynnau, et au dessus ung bouton frazé blanc, et poyse : IIII m. II o. — 488. — Item, une autre esguière d'argent doré, à guise d'un pot à deux biberons, et au dessus ung esmail, et hachié à l'entour, qui poyse : II m. III o. et demi. — 489. — Item, une autre vielle esguière d'argent doré, goderonnée, rompue au pié, et au dessus n'a point de fritelet, qui poyse : II m. — 490. — Item, une autre esguière d'argent doré, toute plaine, et au dessus du fritelet ung bouton frazé blanc, qui poyse : II m. o. et demie. — 491. — Item, une autre esguière d'argent blanc, armoyée des armes de MS, et poyse : III m. I o. — 492. — Item, une autre petite esguière d'argent blanc, et y fault au batant ung bouton et au dessus ung bouton frazé blanc, et poyse : II m. IIII o. — 493. — Item, une autre vielle esguière d'argent, à un bec de faucon, et au dessus armoyée des anciennes armes de MS, qui poyse : II m. demie o. — 494. — Item, une petite esguière d'argent, goderonnée et poinçonnée à roses, vérée, garnie de six

gobeletz verez aux borts de pareille façon, pesans ensemble : VI o. et demie. — 3495. — Item, une salière à couvercle, d'argent dorée, goderonnée et tortinée, armoyé sur le fritelet des armes de MS, et poyse : II m. IIII o. — 496. — Item, une petite salière d'or, et aux fons a une pierre de jaspe et ung petit bouton sur le couvercle, et poyse : II o. demie. — 497. — Item, quatre chandelliers d'argent blanc, servant à fruicterie, armoyez sur le pié des armes de madame la douagière de Haynnau, pesans ensemble : XII m. IIII o. — 498. — Item, ung coler d'or fait à hotes, où il en y a dix garnies chascune de trois perles et d'un dyamant bien riche, et est ledit coler entrelacié de laps où il y a houppes esmaillées de blanc et de noir, et poyse : X o. et demie d'or. — 499. — Item, ung poitral d'or, garny de XXI balays et LXII perles, et y fault une perle, qui poise ensemble : IIII m. III o. VII est. et demi. — 500. — Item, six grans plas d'argent, mal dorez, armoiez sur les borts aux anciennes armes de MS le père, pesans ensemble : LX m. — 501. — Item, six autres grans plas d'argent blanc, armoiez aux armes de MS, pesans ensemble : XLIII m. II o. — 502. — Item, dix huit autres grans plas d'argent blanc, aussi armoiez comme dessus, pesans ensemble : CVII m. V o. — 503. — Item, douze autres grans plas d'argent blanc, armoiez comme dessus, pesans ensemble : LXVII m. VII o. demie. — 504. — Item, six autres grans plas d'argent blanc, armoyez comme dessus, pesans

ensemble : xxxvi m. v o. — 3505. — Item, douze autres plas moyens d'argent blanc, armoiez comme dessus, pesans ensemble : l m. vi o. — 506. — Item, six autres plas d'argent blanc, armoiez sur le bort des armes de MS, pesans ensemble : xxix m. demi. — 507. — Item, six autres plas d'argent, armoiez comme dessus, pesans ensemble : xxvii m. ii o. — 508. — Item, douze autres plas d'argent blanc, armoiez comme dessus, pesans ensemble : xxxviii m. ii o. — 509 — Item, deux autres plas d'argent blanc, armoiez sur le bort comme dessus, pesans ensemble : xi m. vi o. — 510. — Item, ung plat d'argent blanc, armoyé sur le bort des armes de MS, et poyse : v m. vii o. — 511. — Item, six autres plas d'argent blanc, armoiez des armes de MS, pesans ensemble : xx m. v o. — 512. — Item, quatre autres plas d'argent blanc, armoiez comme dessus, pesans ensemble : xi m. vii o. — 513. — Item, deux autres plas d'argent blanc, armoiez comme dessus, pesans ensemble : x m. v o. — 514. — Item, vint quatre escuelles d'argent blanc, armoiées des armes de MS, pesans ensemble : lix m. vii o. — 515. — Item, dix huit escuelles d'une sorte d'argent blanc, armoiés comme dessus, pesans ensemble : xxxv m. vi o. — 516. — Item, douze autres escuelles d'argent blanc, armoiez des armes de MS, pesans ensemble : xxix m. vii o. — 517. — Item, trente escuelles d'une sorte d'argent blanc, armoiez comme dessus, pesans ensemble :

LX m. IIII o. — 3518. — Item, vint et une escuelles, aussi d'argent blanc, armoiées comme dessus, pesans ensemble : XXXIX m. V o. — 519. — Item, dix huit vielles escuelles, aussi d'argent blanc, de pluseurs sortes, et armoiées des armes de MS de pluseurs coings, pesans ensemble : XXXV m. II o. — 520. — Item, seize escuelles d'argent blanc, d'autre sorte, armoiées des anciennes armes de MS, pesans ensemble : XXXII m. III o. — 521. — Item, six escuelles d'argent blanc, les cinq armoiées des armes de MS, et l'autre armoyée en trois lieux des anciennes armes de MdS, pesans : XI m. VI o. — 522. — Item, dix huit petis platelés d'argent doré, servans à la fruicterie, armoiées sur le bort des anciennes armes de MS, pesans : XXII m. IIII o. — 523. — Item, ung reliquaire d'argent doré de maçonnerie dessus, assis sur quatre lyons, et par dedens a ung os de l'espaule saint Andry, et est ledit reliquaire rompu en pluseurs lieux, et poyse tout ensemble : XXIIII m. — 524. — Item, ung petit reliquaire de saint Jehan Baptiste, ront, de cristal, et garny d'argent doré, et est escript à l'entour : De veris reliquis et cappillis sancti Johannis Baptisti. — 525. — Deux potz de lot de cristal blanc, à hanses et en façon de goderons, et sur le biberon ung fristelet tout blanc et plain. — 526. — Deux grosses bouteilles noires, de pierre, en manière de cassidone à barres de ladite pierre, et a deux testes de lyon ou liépart de chascun costé. — 527. — Ung

gobellet couvert de pluseurs couleurs, de verre fondu, et à façon de barres. — 3528. — Ung grant gobelet à pié d'albastre blanc, sans couvercle. — 529. — Item, ung autre gobelet d'albastre plain, à couvercle, où il en y a dedens cinq, que grans, que petis. — 530. — Item, une trompe de verre blanche. — 531. — Item, quatre tableaux d'ymages, dont l'un est sur toille, et les autres sur papier. — 532. — Item, deux tableaux de bois, dont l'un est à l'assemblance du duc Philippe le Hardi, et l'autre Nostre Dame et pluseurs sains. — 533. — Item, quatre bastons de verre fondu, l'un plus grant que l'autre. — 534. — Item, une paire de bassins d'argent blanc, et a aux fons ung soleil, armoiez des armes de MS, et au tour desdictes armes une thoison, pesans ensemble : XVIII m. I o. — 535. — Item, une autre paire de bassins, et a aux fons des fusilz eslevez et lettres armoiez des armes de MS, et autour des bortz une manière d'un coler de la thoison, pesans ensemble : XV m. VI o. — 536. — Item, deux autres bassins d'argent verez, aux bortz à deux biberons et aux fons à une raye de soleil et armoiez des armes de MdS, pesans ensemble : XII m. II o. demie. — 537. — Item, deux autres bassins d'argent tous blans, pesans ensemble : XV m. VI o. — 538. — Item, ung bassin d'argent blanc, où a au fons trois fusilz eslevez, et poise : X m. V o. — 539. — Item, ung gobelet à la façon d'Alemaingne, d'argent doré, goderonné, à une couronne dessus et

ung esmail, et poyse : II m. demi, et y a ung escripteau au dessus : Loué soit Dieu. — 3540. — Item, deux chandelliers d'argent servant à la chappelle, goderonnez et vérez, et sur le pié armoyez des armes de France, pesans ensemble : V m. VII o. demie. — 541. — Item, ung galisse d'argent doré, goderonné et armoyé des armes de France, et poyse : II m. VII o. — 542. — Item, trois chandelliers tous plas, vérez et hachetez à l'entour de pluseurs grans feulles, et poisent ensemble : IX m. II o. — 543. — Item, deux burectes d'argent doré, plaines, et une bouteille aussi d'argent doré, goderonnée, et poisent ensemble : marc et demi. — 544. — Item, une couppe d'argent dorée, plaine, et par dedens ung esmail à ung capelet, et au dessus ung fritelet blanc, et poise : IIII m. demie o. — 545. — Item, ung autre couppe d'argent blanc, esmaillée par dedens au fons d'une marguerite, et par dessus ung angnel, et poise : II m. demi. — 546. — Item, ung gobelet d'argent doré, couvert, assis sur trois piez de tigres, et sur le fritelet au dessus d'un lyon, et poyse : II m. VII o. — 547. — Item, ung autre gobelet d'argent doré, tortiné à façon de rayes de soleil, assis sur otriche et sur le fritelet ung Autriche, et poyse : III m. VII o. — 548. — Item, une autre couppe d'argent doré goderonné, et sur le fritelet ung esmail à fleurs, et poyse : III m. demi. — 549. — Item, le pié d'un chandeler doré à trois dragons, et autour du pié une haye à manière d'un pa-

lis, et poyse : III m. VI o. — 3550. — Item, une coupe d'argent dorée, poinconnée de feullages et de bestes, et poyse : II m. V o. — 551. — Item, ung gobelet d'argent doré, couvert, assis sur trois lyons, sur le fritelet dessus ung esgle, et poyse : III m. II o. — 552. — Item, une couppe d'argent, dorée de vielle façon, assise sur quatre lyons, et sur le fritelet ung esgle, et poise : III m. V o. — 553. — Item, une autre couppe d'argent doré, en façon d'une marguerite goderonnée, et poyse : III m. III o. — 554. — Item, une couppe dorée, plaine, armoyée aux fons des armes de Brabant, et poyse : III m. demi. — 555. — Item, une aultre couppe dorée, poinconnée, et aux fons armoyée d'un boquet, et au dessus ung fritelet esmaillé, et poyse : IIII m. I o. — 556. — Item, une autre couppe dorée, plaine, armoyée aux fons d'un noir lyon, et sur le couvercle les anciennes armes de MdS, et poyse : III m. VI o. — 557. — Item, une autre couppe dorée, poinçonnnée, et au fons ung esmail d'une fleur de beuraches, et au dessus ung fritelet blanc, et poyse : IIII m. — 558. — Item, une autre couppe dorée, plaine, au fons ung esmail d'une fleur, et au dessus ung fritelet tortiné, et poyse : III m. — 559. — Item, une autre couppe à façon d'une cloche, poinconné à branches et à oyseaulx, le pié assis sur trois tourelles, et par dedens le couvercle ung esmail où a escript : Tant plus y pense, et poyse : IIII m. demi. — 560. — Item, une autre couppe d'argent doré, tortinée et

boullonnée, et sur le couvercle ung fritelet blanc où il y a ung mannequin dedens, et poyse : III m. V o. — 3561. — Item, une autre couppe d'argent, dorée, toute ample, et par dessus armoyée des armes de MS, et poyse : III m. III o. et demie. — 562. — Item, ung gobelet d'argent doré, à ung fritelet sur le couvercle esmaillé de bleu, et poyse : II m. II o. et demi. — 563. — Item, ung autre gobelet d'argent doré, couvert, assis sur quatre lyons, taillé d'une chasse autour, et poyse : II m. II o. — 564. — Item, ung autre gobelet d'argent doré, assis sur trois griphons, hachié à l'entour de lettres, et au fritelet ung lyon, et poyse : II m. IIII est. — 565. — Item, ung autre gobelet doré, assis sur trois lyons, hachié autour de deux couroyes et par dedens armoyé une partie des armes d'Angleterre et ung lyon couronné, et poyse : II m. I o. — 566. — Item, ung petit gobelet doré, assis sur trois lévriers, et sur le fritelet ung lévrier, et poyse : VII o. demie. — 567. — Item, ung autre gobelet doré, assis sur trois lyons esmaillez aux fons et le fritelet doré, et poyse : X o. — 568. — Item, ung autre gobelet doré, assis sur quatre lyons, hachié à l'entour, et a sur le fritelet ung pellican, et poyse : I m. et demi. — 569. — Item, ung autre gobelet assis sur trois lyons, et sur le couvercle le hachement d'une sainture, et ung glan sur le fritelet, et poyse : I m. VII o. — 570. — Item, ung gobelet doré à sovages, poinconné autour a feulles de branquectes et ung blanc fritelet, et

poyse : I m. VII o. — 3571. — Item, une coupe blanche, verée et boullonnée, esmaillée par dedens d'une raye de soleil et ung fritelet doré, boullonné, et poyse : IIII m. demie o. — 572. — Item, une autre couppe blanche, vérée, à la devise de rabotz, a ung fritelet doré, et poyse : III m. III o. — 573. — Item, ung autre gobelet d'argent, neslé à feullages, le sovage d'or, le bort et le fritelet d'or, et poyse : II m. II o. — 574. — Item, une douzaine de couppes d'argent, tous d'une façon, vérez, et par dedens ung ymage de saint Jehan, et sur le fritelet dessus les armes de MS, pesans ensemble : XL m. VI o. — 575. — Item, ung autre gobelet d'argent doré, ouvré dedens et dehors, et par dedens a ung enfant assis sur ung singe et autres personnages, et par dehors a personnages de pans et hérons, et sur le couvercle esmaillé d'un ancolyt, et poyse : IIII m. II o. et demie. — 576. — Item, ung petit gobelet d'argent blanc, véré en aucuns lieux, et au dessus du couvercle a ung chien et ung enfant dessus tenant ung baton en sa main, et poyse : I m. I o. XV est. — 577. — Item, ung autre gobelet d'argent, goderonné et véré au pié et au couvercle, et au dessus une pommecte ronde dorée, et poyse : II m. IIII o. VIII est. — 578. — Item, dix grans tasses d'argent, verez aux bortz et martelées aux fons, dont il en y a trois plus grandes que les autres, et poysent : XXXV m. VII o. XVII est. demi. — 579. — Item, six tasses dorées dedens et dehors,

et martelées aux fons, pesans ensemble : XXIII m. VII o. XV est. — 3580. — Item, douze tasses d'argent vérées aux bortz et aux sovages, et au fons ung chapelet doré, et au meillieu une rose, pesans ensemble : XXX m. II o. — 581. — Item, six autres tasses d'argent, verées aux bortz et aux sovages, à une raye de soleil doré, à personnages de six mois de l'an et grenetées autour dudit soleil, pesans ensemble : XII m. I o. — 582. — Item, six tasses d'argent blanc, martelées aux fons, pesans ensemble : XXIII m. III o. — 583. — Item, vint trois tasses d'argent blanc, plaines, de pluseurs sortes, armoiées les aucunes des armes de MS, et les autres taillées au coing, pesans ensemble : XXXI m. V o. — 584. — Item, une douzaine de tasses goderonnées et en manière d'un chapelet, doré aux fons et grenetées à l'entour, esmaillée d'une fleur à plaisance, et sont vérées aux borts et aux fons, pesans ensemble : XXXVI m, II o. — 585. — Item, une autre douzaine de tasses, goderonnées en aucuns lieux, dorez et les autres blancs, verez aux bortz et aux sovages, et aux fons une manière d'un chapelet doré et greneté autour, et au meillieu une fleur de plaisance, pesans ensemble : XXXVI m. — 586. — Item, une autre douzaine de tasses d'argent blanc, verées aux bortz, et aux fons goderonnées, et au meillieu ung esmail doré d'une morisque, et autour de l'esmail grenetées, pesans ensemble : XXXVI m. VI o. — 587. — Item, six tasses d'argent garnies d'un couvercle,

goderonnées à sovages, et l'un des goderons blanc et l'autre doré, et au meillieu ung esmail des mois de l'an, pesans ensemble : XVIII m. II o. — 3588. — Item, six autres tasses à couvercle, de pareille façon, pesans ensemble : XVII m. V o. — 589. — Item, une couppe d'argent doré dedens et dehors, et au dessus a ung fritelet d'une teste d'omme et au fons de dedens une teste de femme dedens une fleur, et poyse : III m. V o. — 590. — Item, une couppe d'argent dorée, dedens et dehors, grenetée d'une chasse et d'abres, et sur le couvercle ung bouton frazé blanc, et poyse : III m. II o. demie. — 591. — Item, une autre couppe d'argent, dorée dedens et dehors, poinçonnée de personnages d'ommes et d'oyseaulx, et au fritelet ung bouton frazé blanc, et poyse : II m. V o. demie. — 592. — Item, une autre couppe dorée, couverte, poinconnée de rozes, et au dessus ung bouton frazé blanc, et poyse : II m. V o. demie. — 593. — Item, une autre couppe d'argent, dorée, poinçonnée d'un esgle et d'un griffon, et sur le fritelet ung bouton doré, tortiné, et poyse : III m. II o. — 594. — Item, une autre couppe d'argent, dorée, et au dessus du fritelet une pomme ront, blanche, et poyse : II m. I o. — 595. — Item, ung gobelet couvert d'argent blanc, et au dessus ung bouton ront, et poyse : I m. II o. — 596. — Item, une petite bouteillecte à mectre eau roze, pendant à une chesne goderonnée, et au meillieu armoyée des armes chiquetées, et poyse : V o. — 597. — Item,

une petite esguière d'argent, vérée à tout ung petit biberon, et poyse : v o. v est. — 3598. Item, trois chandelliers de fruicterie, d'argent blanc, armoiez sur les piez aux armes de MS, et poysent : xi m. iiii o. — 599. — Item, deux estousses en manière de lanternes, d'argent blanc, poysent, y comprins le bois : v m. vii o. — 600. — Item, une salière d'argent doré, à ung manche comme un fusil, que deux singes tiennent, armoiée aux deux costez des armes de MS, et y a de chascun costé trois petites pièces de licornes, trois fusilz et pluseurs lettres, et poyse : vii o. v est. — 601. — Item, deux salières d'argent, assises sur blanches demie dorées, et le bassin en manière d'une fleur de lis esmaillée, et autour du couvercle a une danse de morisque, et au dessus du fritelet a ung enfant blanc qui tient ung oyselet en sa main, doré, et poysent : iii m. v o. demie. — 602. — Item, deux autres salières plates, d'argent, vérées et goderonnées, l'un des goderons graté et l'autre bruni, et au dessus du plat boullonnées de boullons dorez et grenetez de blanc, et poysent ensemble : ii m. ii o. v est. — 603. — Item, une vielle petite nef, goderonnée et mal dorée, et poyse : iii m. — 604. — Item, une vielle sallière couverte, goderonnée et mal dorée, et poyse : iii m. ii o. demie. — 605. — Item, une autre vielle petite salière, tortinée et goderonnée, et aussi mal dorée, et poyse : i m. vi o. — 606. — Item, deux autres petites basses sallières, couvertes d'argent

doré et dentelées sur le couvercle et aux piez, pesans ensemble : III o. v est.—3607.—Item, cinq essaiz d'argent, dorez, garnis de licorne et de langues serpentines et de serpentine, avec une peslecte d'argent doré à prandre espices à ung drageoir, pesant ensemble : VII o. demie. — 608. — Item, ung couvercle d'or, qui souloit servir sur ung gobelet goderonné, et sur la goderonnure taillez de fleurs de lis, et le fritelet garny d'un saphir et cinq petites perles, et poyse : IIII o. d'or. — 609. — Item, ung grant gobelet de verre, où il y a dessus ung couvercle d'argent doré à fritelet esmaillé de deux EE. — 610. — Item, ung autre moindre gobelet de verre à ung couvercle d'argent doré, aussi esmaillé des armes de MS. — 611. — Item, ung hault gobelet de terre, ouvré et chiqueté, à ung visaige d'un hermite, garni au dessus et au dessoubz d'argent doré, et le couvercle aussi d'argent doré. — 612. — Item, ung autre petit gobelet de terre, ouvré et chiqueté, garny seulement d'un couvercle d'argent doré, et le bort dudit gobelet d'argent doré. — 613. — Item, ung potequin de terre à boire servoise, couvert de cuir, à une anse, et le bort dessus garni d'argent doré, et ung couvercle aussi d'argent doré, à ung fusil poinçonné. — 614. — Item, ung drageoir d'argent et boullonné partout, véré en pluseurs lieux, armoyé des anciennes armes de MS, et poyse : XII m. I o. et demie. — 615. — Item, ung autre vielz drageoir d'argent doré, armoyé

au dessus des armès de madame d'Autriche, et poyse : VII m. VI o. demi. — 3616. — Item, encores deux tailloirs et pluseurs cullières pour mectre en fretin, pesans ensemble : IIII m. — 617. — Item, deux bassins d'argent servant à la chappelle, une boyte à mettre pain, deux pointes à mettre cierges, deux burectes, une clochecte, deux esparges et ung benoitier, pesant ensemble : XII m. — 618. — Item, une petite salière de crestal, garnie d'or, et une culier d'or avec une autre petite salière d'or, pesant ensemble : I m. d'or. — 619. — Item, ung rotissoir d'argent blanc, à rotir roties, armoyé aux meillieu des armes de MS, et de l'un costé ung fusil et de l'autre deux EE. et poyse : IIII m. V est. — 620. — Item, six plas d'argent blans, doubles, armoiez sur les bortz des armes de MS, pesans ensemble : LXXVI m. — 621. — Item, six autres moindres plas d'argent blans, doubles, armoiez comme dessus, pesans ensemble : XXXII m. V o. — 622. — Item, une escuelle d'argent blanc, double, non armoyée, pesant : III m. demi. — 623. — Item, six antonnoirs d'argent blanc, servant ausdits plas et escuelles, armoiez des armes de MS, pesans ensemble, III m. IIII o. demi. — 624. — Item, ung calixe d'argent doré, armoyé sur le pié des armes de MS, et poyse : II m. II o. — 625. — Item, une croix d'or là où il y a ung crucefix esmaillié de blanc, deux balays, trois saphis, deux rubis et dix neuf perles, que grandes, que petites, et y a de la vraye

croix dedens, pesant : I m. VII o. demie. — 3626. — Item, ung gorgerin de mailles d'or, garni de deux platines esmaillées à deux E E, et poyse: V m. IIII o. et demie d'or. — 627. — Item, ung autre gorgerin de mailles d'acier, où il y a deux platines d'or à la devise que dessus. — 628. — Item, une escharpe d'or, garnie de plusieurs fusilz d'or, et est ladite escharpe en deux pièces où il y a pluseurs clochectes en manière de hobelons, et garnie les deux pièces chascune d'un saphir, et l'autre garnie de six petits baletz, ensemble deux brochectes garnie chascun d'un hobelon, et pluseurs feullages et tronches servans à ladite escharpe, pesans tout ensemble, parmy la garniture de soye, de toille et de cire : XXV m. d'or. — 629. — Item, ung hault gobelet d'argent, doré en pluseurs lieux, à couvercle à façon de vingnes, assis sur trois lyons, et poyse : IX m. I o. demie. — 630. — Item, un colier d'or large, ouvré à manière d'escailles, garny de six tables de balays et quatorze chatons wnys, où il souloit avoir des pierres, et poyse : III m. III o. et demie. — 631. — Item, ung autre colier d'or à la façon de Venise, garny de quarante perles rondes, blanches, branlans, unze balays, et neuf chatons wnys, pesans ensemble : III m. demie o. d'or. — 632. — Item, ung autre coler d'or, de feulles branlans, garny de douze pointes de dyamans nayfz à XXIIII trouses de perles, chascune trouse de trois perles, XXVI sang les perles et y a XII chatons wnys,

et poyse ensemble : IIII m. V o. d'or. — 3633. — Item, ung boucler de fer, garny d'or, et au millieu ung camahieu d'ung lyon entre trois fusilz et douze trannisnes garnies chascune d'un dyamant et d'une perle actachié à une saincture de soye ferrée d'or, pesant avec le fer et tout ainsi qu'il est ouvré : II m. demi. — 634. — Item, une douzaine de cullières d'argent blanc, pesans ensemble : II m. — 635. — Item, une poire d'argent à tout ung biberon, armoyée des armes madame Marguerite, et poyse : VII o. demie. — 636. — Item, une petite pièce de licorne, qui poyse : IIII o. V est. — 637. — Item, une petite coupecte à couvercle d'argent doré, et poyse : II o. demie. — 638. — Item, pluseurs pièces de vervelles, d'argent doré, et esmaillées aux armes de MS, pesans ensemble : IIII m. I o. demi. — 639. — Item, ung ymage de saint Jehan Baptiste, d'argent doré, assis sur ung pié où il y a sur ledit pié comme il semble aucunes relicques, et poyse : I m. III o. — 640. — Item, deux petites paix de coquilles de perles, garnies d'argent doré, l'une à l'ymage saint Michel, et l'autre de trois roys, et poysent : III o. demie. — 641. — Item, une cullière et ung pié d'argent doré, pour fretin, et poysent : III o. — 642. — Item, ung fer de saphir sitrin, en manière de fer de lance enchacié de laton doré. — 643. — Item, trois garnitures d'or pour espées, où il y a blouques mordans et ce qui y appartient, armoyées des armes de MS, pesans ensem-

ble : I m. III o. — 3644. — Item, deux lyons de coquilles de perles. — 645. — Item, trois chaisnectes plates, d'or, où il y a en l'un ung fermillet pendant, garny d'une perle de dyamant et d'un rubis, et poysent ensemble : III o. XV est. — 646. — Item, ung autre coler d'or, garny de trois dyamans, trois rubis et six perles, pesans ensemble : VI o. V est. — 647. — Item, aucunes garnitures de sainctures d'argent, pour fretin, qui poysent : III o. XV est. — 648. — Item, une trompe d'argent neellée, avec les morgans et garniture, et sur les arectes et aux deux bouts garnie d'or, et poyse l'or et l'argent ensemble : V m. III o. V est. — 649. — Item, neuf garnitures d'espées d'or, avec leurs morgans et cloutz, pesans ensemble avec les papieres : I m. I o. — 650. — Item, ung grant cornet de corne, garny d'argent doré, à une couroye de soye grise à cloutz d'argent doré. — 651. — Item, XXV boucles d'or, et par dedens de fer, pour garnir ung harnas de guerre, avec les clous et morgans, et poyse tout ensemble parmy le fer : II m. I o. et demi. — 652. — Item, six cullières d'argent blanc, pesans ensemble : VI o. V est. — 653. — Item, des pièces d'argent doré, couvercles, testars, pluseurs pièces d'argent, pesant tout ensemble : III m. VI o. demi. — 654. — Item, cinq cullières de cristal, garnies ou meillieu d'or, esmaillez d'un œul. — 655. — Item, vint ung boutons d'or, quarante quatre fermillectz garnis de petites perles et de pluseurs pierreries. —

Item, une poirecte d'or à deux boutons de perles, ung dé d'or et ung cignet d'or à une louppe de saphir, pesans tout ensemble : III m. comprins ung signet d'argent, qui est armoyé des armes du duc Philippe le Hardi. — 3656. — Item, ung miroir d'ivoire, à ung signet d'argent armoyé des armes du duc Philippe le Hardi, et une pomme de cristal ronde à refroidier mains. — 657. — Item, ung petit cadran d'argent doré et esmaillé d'azur, pesant : II o. V est. — 658. — Item, ung personnage d'argent à une cote d'armes d'Angleterre, agenoullié dessus un coussin de bois paint en manière de drap d'or, une espée en son costé, une salade d'argent couronnée, à ung timbre dessus d'un liépart avec petis ganteletz, pesant tout ensemble : XXII m. II o. esthars. — 659. — Item, ung grant drageoir d'argent, goderonné, tortillé, véré en plusieurs lieux, où a aux piez trois esmaulx non armoiez, et au dessus par dedens aussi ung esmail tout blanc non armoyé, et poyse : XIII m. III o. — 660. — Item, ung grant gros pot d'argent, véré en plusieurs lieux, au pié et au meillieu, et autour de la panse armoyé d'un escu de gueulles et de blanc, et au dessus du fritelet ung lyon tenant une bannière armoyée de l'un des costez aux armes de MS, et de l'autre costé ung lyon, pesant : XXIIII m. II o. et demie. — 661. — Item, deux potz d'argent, goderonnez, tortinez, hachiés et partout les goderons moictié dorez et moictié blans, et à la panse d'un chascun a trois es-

cussons, l'un d'un lyon, et les deux autres de blanc et de noir, et au dessus du couvercle chascun armoyé des armes de MS, pesans ensemble : xxv m. iii o. — 3662. — Item, deux autres potz d'argent tous blans, où a aux piez ung escu blanc, où il y a ung lyon, ung esgle et une espée, pesans ensemble : ix m. — 663. — Item, une xii^ne de vielz petis platelés, mal dorez et armoiez aux armes de feue la douagière de Haynnau, pesans ensemble : xxiiii m. — 664. — Item, une autre douzaine d'escuelles d'argent blanc, et armoiez aux armes de MS, lui estant comte de Charroloys, pesans ensemble : xxiii m. v o. — 665. — Item, une esguière d'argent, dorée, boullonnée tout à l'entour, et au dessus a ung fritelet de fleur aussi d'argent doré, et poyse : v m. ii o. — 666. — Item, une couppe d'argent plain, et dessus le couvercle a ung esmail d'un anneau, et poyse : ii m. iiii o. demie. — 667. —Item, une autre esguière d'argent doré par dehors, et dessus le couvercle ung bouton ront doré, et poyse : iii m. i o. — 668. — Item, une esguière plate, vérée et grenetée en pluseurs lieux, au meillieu des deux costez une raye de soleil et voit-on le jour parmi, et au dessus du couvercle une raye de soleil, et au dessus du fritelet ung saphir de verre, et poyse : vi m. vii o. — 669. — Item, une esguière d'argent blanc, verée et boullonnée à l'entour, ou a dedens six gobeletz et dessus le couvercle à ung esmail d'un champt plure, et poyse

ensemble : IX m. V o. — 3670. — Item, une autre esguière goderonnée et grenetée, verée en pluseurs lieux, et le biberon fait en manière d'un serpent volant, et dessus le couvercle ung esmail d'un homme qui maine ung ours, et poyse : II m. VI o. demie. — 671. — Item, une autre esguière d'argent blanc, boullonnée tout à l'entour, et dessus le couvercle a ung esmail d'une teste d'une dame d'Almaigne, garnie de six gobeletz de semblable façon, pesant ensemble : VII m. VI o. — 672. — Item, ung autre esguière d'argent, vérée en pluseurs lieux, où a dedens trois gobeletz, et est boullonnée, et au dessus ung esmail d'une fleur bleue, et poyse : V m. III o. — 673. — Item, une autre esguière d'argent, plaine, vérée, et sur le couvercle a une fleur dedens ung pot, et poyse : I m. VII o. — 674. — Item, une autre petite esguière d'argent plain, vérée, et au dessus a ung petit bouton ront doré, et poyse : VII o. — 675. — Item, deux mesnagères d'une facon, en chascune garni d'une esguière, trois gobelets, une salière et ung gobelet en manière d'un chandelier, et sont liez lesdictes esguières de sercles, et poysent ensemble : XII m. II o. demie. — 676. — Item, six gobeletz goderonnez, dont les aucuns goderons sont dorez et les autres blans, et y a ung couvercle où sont au dessus les armes de MS, et poysent : IIII m. III o. et demie. — 677. — Item, deux esguières blanches, d'une façon, à long biberon, et poysent ensemble : VI m. I o. — 678. —

Item, trois autres esguières blanches, de trois façons, à divers biberons, dont l'une poyse : II m. VI o. demie, qui a ung petit sovage; l'autre poyse : III m. VII o. demie, qui est armoyée des armes de MS, et l'autre poyse : III m. I o. demie, aussi armoyée des armes de MS. — 3679. — Item, une esguière d'argent goderonnée, blanche, sans couvercle, a ung petit biberon de mesmes, et poyse : I m. II o. demie. — 680. — Item, six gobeletz d'argent, en manière de cuvectes, goderonnez et grenetez, et poysent : IIII m. II o., où en la greneture sont semences de rozectes. — 681. — Item, six gobeletz de semblable façon, aussi goderonnez et verez et semblablement grenetez, et poysent : VI m. — 682. — Item, six tasses d'argent doré dedens et dehors, à couvercle, dont il en y a une qui a ung sovage, et esmaillé aux fons aux armes de feu MS de Halbourdin, pesans ensemble : XXVI m. V o. — 683. — Item, six autres tasses d'argent, doré dedens et dehors, à sovage et ung couvercle, et boullonnées aux fons, pesans ensemble : XXI m. III o. — 684. — Item, six autres tasses d'argent blanc, à sovages, et a ung couvercle dedens lequel a ung fusil, pesans ensemble : XVIII m. VI o. — 685. — Item, six autres tasses d'argent doré, semblables à celles de l'A, à couvercle, qui poisent : XIII m. III o. — 686. — Item, six tasses d'argent blanc, à sovages, et a ung couvercle dedens lequel a ung fusil, et pareilles à celles d'entre l'A et le B, pesans ensemble : XII m. V o.

— 3687. — Item, six tasses d'argent blanc, vérées aux borts et martelées, à ung couvercle, dont l'une a ung sovage, esmaillées aux fons d'un chapelet et d'une petite beste, pesans ensemble : xiv m. v o. — 688. — Item, six tasses de pareille façon, vérées et martelées, et a ung couvercle, et par dedens une morisque, et poysent : xiv m. iiii o. — 689. — Item, six tasses d'argent doré dedens et dehors, à sovages, et partout boullonnées, pesans ensemble : xviii m. iiii o. — 690. — Item, six autres tasses d'argent, dorées dedens et dehors, à rayes de soleil, poinçonnées et grenetées aux fons, et poysent ensemble : xii m. — 691. — Item, six tasses d'argent doré dedens et dehors, et aux fons esmaillées d'une fleur de marguerite, pesans ensemble : viii m. vi o. demi. — 692. — Item, douze tasses petites, d'argent, plaines, armoiées aux bors par dehors d'un poinçon des armes de MS, et poysent ensemble : xv m. i o. — 693. — Item, deux tasses d'argent doré dedens et dehors, à sovages, et aux fons esmaillées d'un chapelet de fleurs, et poisent : iii m. vii o. — 694. — Item, une douzaine de tasses d'argent, vérées et martelées, pesans ensemble : xi m. vii o. demie. — 695. — Item, six tasses d'argent, toutes plaines, vérées, et aux fons dorées et dedens une lime, pesans ensemble : xii m. iii o. — 696. — Item, six vielles tasses d'argent, à sovages, vérées aux bortz, et ausdits sovages et aux fons par dedens sont Adam et Eve, pesans ensemble : ix m.

VI O. — 3697. — Item, six autres tasses d'argent, vérées aux bors, et aux fons ung esmail bleu, et une cagelecte dorée à mectre oyseletz de Chippre, pesans ensemble : IX m. I o. et demie. — 698. — Item, cinq tasses d'argent, vérées aux borts et martelées aux fons, pesans ensemble : X m. — 699. — Item, trois tasses d'argent, vérées aux bors et aux sovages, à ung soleil au fons, grenetées autour et au meillieu, aux deux d'un esmail d'un visaige d'un homme et de femme, et en l'autre une lime d'un esmail bleu, pesans ensemble : VII m. VII o. — 700. — Item, une manière d'une escuelle à couvercle, martelée aux fons, a deux petites anses, et au dessus du fritelet dudit couvercle armoiée à fleurs de lis, et poise : I m. V o. — 701. — Item, douze tasses en manière de couppes à pié, d'argent doré dedens et dehors, et au meillieu esmaillées d'un chappelet et d'un rolet où il y a en escript : J'ay obéy, pesans ensemble : XXX m. — 702. — Item, une esguière où a dedens six gobelés, trois salières, six culières neslées, et en pluseurs lieux de ladicte esguière a ung J et ung E entrelaciez d'une serviecte, pesans ensemble : XVI m. V o. — 703. — Item, ung mesnage garni en manière d'une esguière large, descouverte, six tasses, six cullières et trois salières plates, neslées et entrelaciées d'un J et d'un E comme dessus : pesans tout ensemble : XXIII m. VI o. — 704. — Item, quatre tasses à pie, d'argent blanc, en manière de gobeletz, toutes plaines, pe-

sans ensemble : IX m. VI o. et demie. — 3705. — Item, dix neuf tasses d'argent, dont les cinq sont dorées de pluseurs sortes, avec une petite cullier à nectoyer la langue, pesans ensemble : XXVI m. — 706. — Item, pluseurs vielles tasses, cullières et vielz fretin, pesant ensemble, où il y a des plas et escuelles et ung benoitier, pesant ensemble : XXXII m. II o. XV est. — 707. — Item, une esguière d'argent, vérée et goderonnée, et sur le couvercle ung personnage portant ung esprevier, et poise : III m. II o. V est. — 708. — Item, six gobeletz verez aux borts et martelez tout autour, pesant ensemble : III m. VII o. — 709. — Item, une esguière d'argent blanc, a ung bouton frasé sur le couvercle, et poyse : II m. IIII o. V est. — 710. — Item, une petite esguière dorée dedens et dehors, et poinçonnée de branches de rosier, et poise : I m. VI o. — 711. — Item, une autre petite esguière, dorée dehors, et sur le couvercle a ung petit lyon doré, et poyse : I m. III o. — 712. — Item, une autre petite esguière d'argent blanc, d'estrange façon, et poyse : I m. VI o. — 713. — Item, deux esguières d'une façon, goderonnées, dont l'un est hachié et l'autre bruny, vérées aux piez et aux couvercles, et armoiées des armes de MS, et sur le biberon ung escu des armes d'un lyon, pesans ensemble : X m. III o. demie. — 714. — Item, deux esguières d'une façon, goderonnées et grenetées, et à l'entour du meillieu a ung sercle fourmés chascune de six gobeletz

et semées de rosectes dorées, et poisent ensemble : xxviii m. i o. — 3715. — Item, une autre esguière, ou a dedens six gobeletz de semblable façon, excepté qu'elle n'a point de sercle au meillieu, et poyse : xi m. vi o. demie. — 716. — Item, une autre esguière tortinée, vérée au borts et à sovages, et au dessus ung esmail d'un esgle, et poyse : v m. i o. — 717. — Item, une autre esguière, tortiné et verée et à sovages, et au dessus ung esmail ou a dedens six gobeletz, pesans ensemble : ix m. vi o. — 718. — Item, ung coppon de velours vert de sept quartiers. — 719. — Item, ung coppon de velours noir de cinq aulnes. — 720. — Item, ung coppon dudit velours d'une aulne i quartier. — 721. — Item, une aulne escars de baudequin bleu. — 722. — Item, une pièce de damas blanc, contenant : iiii aulnes demie, et deux pièces petites dudit damas à pointe. — 723. — Item, trois quartiers de damas vermeil. — 724. — Item, ung coppon de velours sur valours cramoisy de cinq aulnes. — 725. — Item, ung coppon de drap d'or gris de aulne et demie. — 726. — Item, une autre pièce de drap d'or noir de huit aulnes i quartier. — 727. — Item, une pièce de satin noir plain, contenant : vii a. demie et deux aulnes de satin figuré noir. — 728. — Item, une pièce de satin figuré noir, contenant : iii a. i q. — 729. — Item, une autre pièce de satin figuré noir, contenant : xxiii a. — 730. — Item, ungs effroys à champ d'or, garnis d'appos-

tres à chapperon, des espousalles Nostre Dame. — 3731. — Item, ung autres effroys de semblable ouvrage, sans croisure, servant à chasuble. — 732. — Item, une petite pièce de sandal bleu. — 733. — Item, six pièces de fil de soye, que vertes, noires et blanches. — 734. — Item, des petites franges rouges, blanches et vermeilles. — 735. — Item, une petite de sainture de tissu noir, rompue, garnie d'argent. — 736. — Item, une pièce de camelot de soye vert, contenant : XVIII a. III q. — 737. — Item, une autre pièce de semblable camelot, contenant : XXII a. I q. — 738. — Item, une aultre pièce de semblable camelot, contenant : XVI a. demie, avec II a. que madame ot en Bourgoigne. — 739. — Item, une autre semblable pièce de camelot, contenant : XVI a. — 740. — Item, une aultre pièce dudit camelot, contenant : XX a. — 741. — Item, une semblable pièce dudit camelot, contenant : XVI a. demie. — 742. — Item, une autre pièce dudit camelot, contenant : XIX a. III q. — 743. — Item, ung semblable camelot, contenant : XVII a. — 744. — Item, une pièce dudit camelot vert, contenant : XVII a. — 745. — Item, une semblable pièce de camelot, contenant : XVII a. demie. — 746. — Item, une autre pièce dudit camelot, contenant : XVIII a. demie. — 747. — Item, une pièce de semblable camelot, contenant : XIII a. demie. — 748. — Item, une pièce de semblable camelot, de XIX a. demie. — 749. — Item, une pièce de camelot violet, de soye

brochié d'or aux fusilz et flambes, contenant : XI a. III q. — 3750. — Item, une autre pièce de semblable camelot, contenant : XIIII a, I q. — 751. — Item, une autre pièce de semblable camelot, contenant : XV a. — 752. — Item, une autre pièce de XIII a. — 753. — Item, une autre pièce contenant : XV a. — 754. — Item, III coppons dudit camelot, contenant : IIII a. I q. demi. — 755. — Item, une autre pièce de semblable camelot, contenant : VI a. — 756. — Item, une autre pièce contenant : XIIII a. — 757. — Item, une autre pièce dudit camelot, contenant : XVIII a. — 758. — Item, une autre pièce de semblable, contenant : XIIII a. — 759. — Item, une autre pièce contenant : XII a. — 760. — Item, une autre pièce dudit camelot, contenant : XIIII a. III q. — 761. — Item, une autre pièce dudit camelot, contenant : XIIII a. III q. — 762. — Item, une autre pièce de semblable, contenant : XI a. et I q. — 763. — Item, une autre pièce de semblable, contenant : XIII a. I q. — 764. — Item, une autre pièce de semblable, contenant : XIII a. III q. — 765. — Item, quatre pièces de semblable camelot, contenant en tout : XXXI a. III q. Item, madame en ot VI a. en Bourgoigne. — 766. — Item, pluseurs cignes brodez d'or, pour mettre sur ouvrage, où il en y a VI^xx VII. — 767. — Item, ung petit tableau d'ivoire, de l'Annunciacion, et est rompu. — 768. — Item, ung tableau de bois de saint François. — 769. — Item, ung autre tableau de bois paint, en l'un des

costez a Nostre Dame et saint Jehan, et de l'autre costé saincte Marguerite, et au dessus armoyé des armes de Haynnau. — 3770. — Item, pluseurs escussons de brodure aux armes de Bavière, avec les timbres à plumes de paon dessus. — 771. — Item, cinq petis pochonnetz de terre à boire tisanne, garnis le bort de lecton. — 772. — Item, ung semblable pochonnet, à ung couvercle, garnis d'argent. — 773. — Item, deux autres pochonnetz d'autre façon, garnis de lecton, l'un et l'autre de painture. — 774. — Item, ung coffret paint, fait à Gand, et autres coffretz dedens. — 775. — Item, ung haubregon à brayes de grosses mailles. — 776. — Item, une petite pierre d'autel. — 777. — Item, deux goussetz de haubergerie, ung scot devant, ung gorgerin sans chainture, la pièce d'une braye, une autre gorgerin, une autre gorgerin garnis de deux bloucques d'or et de morgans, et encores une autre gorgerin garny d'une bloucque et morgant d'argent doré. — 778. — Item, deux gibessières de Turquie. — 779. — Item, ung vielz cotidian de damas noir, garny de chasuble, aubes, amitz et des paremens d'autel, sans brodure. — 780. — Item, une vielle jaquecte de camelot noir, en pièces. — 781. — Item, une robe de velours noir, en pièces, — 782. — Item, deux nappes d'autel, de soye blanche, royées par bendes de travers. — 783. — Item, une manteline de velours noir. — 784. — Item, une serviecte de fil de laine, ouvrée à la

main et de pluseurs couleurs. — 3785. — Item, une boursse d'eures, de drap de damas vermeil, doublée de sandal vermeil. — 786. — Item, deux paremens d'autel de sandre gris vielz. — 787. — Item, une vielle chasuble de damas gris, avec la nappe et les cetz, avec la boursse de corporan de drap d'or vermeil. — 788. — Item, une vielle couverture de baudequin. — 789. — Item, trois chappes de velours vermeil, vielles, doublées de sandal vert, et les effroys d'icelles chappes de brodure, et aux chapperon de chascune des deux chappes à ung bouton d'argent mal esmaillé. — 790. — Item, une petite pièce de baudequin, brochié d'or vert, noir et blanc. — 791. — Item, ung vielz cotidian de blanc satin, pour le karesme, à tout une vielle mitre. — 792. — Item, ung autre vielz cotidian de satin blanc, doublé de sandal vermeil, amitz, toilles et phanons, une boursse de corporan, et pluseurs vielles choses loyées en ung fardeau avec des gourdines. — 793. — Item, deux tableaux de bois, l'un de la gesine Nostre Dame, et l'autre du suaire. — 794. — Item, six trompes de verre, à chascun ung estuy. — 795. — Item, ung autre tableau ront. — 796. — Item, une autre trompe de verre. — 797. — Item, ung coffin de barbier, garny de pingne et de miroir. — 798. — Item, huit ymages d'ambre dedens une layecte. — 799. — Item, une bougecte de sandal bleu. — 800. — Item, une autre pièce de samit bleu, contenant : XIII a. demie.

— 3801. — Item, ung petit coussin vermeil brochié d'or. — 802. — Item, une autre sacq où il y a pluseurs petites pièces de samit. — 803. — Item, ung tableau à deux clouans, à l'image Nostre Dame, et ès feuilletz chascun trois ymages d'albastre. — 804. — Item, une pièce entière de camelot de soye noire, contenant : LIII a. III q. — 805. — Item, une autre petit coppon dudit camelot, contenant : III a. demi q. — 806. — Item, ung coppon de sandal noir, contenant : II a. I q. — 807. — Item, une houssure de drap de soye, pour cheval, blanc et vert. — 808. — Item, une pièce petite de velours cramoisy. — 809. — Item, pluseurs pièces de drap d'or gris, pour une robe. — 810. — Item, une petite pièce de drap d'or cramoisy, une boursse de drap de velours cramoisy, et pluseurs autres pièces de velours cramoisy, où il y a en aucunes des franges mesmement pour servir à ung chariot aux trefz. — 811. — Item, unes manches de velours cramoisy, pour femmes, garnies de poingnetz de brodure. — 812. — Item, une chasuble de baudequin vermeil, brochié d'or, doublé de satin noir, garnie des paremens d'aube et d'amitz, d'estoille et phanon. — 813. — Item, une couverture de cheval, de drap de damas blanc, brodée d'arbres, et sont ostées les perles. — 814. — Item, deux gibessières de damas noir, sans fers. — 815. — Item, une boursse de corporan de drap d'or vermeil, et le corporan dedens. — 816. — Item, ung tissu de

sainctures brodé d'or. — 3817. — Item, une paire de manches de satin figuré gris. — 818. — Item, ung coppon de satin figuré noir et ung coppon de damas, contenant environ chascun demie a. — 819. — Item, ung offroy de chasuble d'ymages brodées d'or. — 820. — Item, ung vielz effroy et ung chapperon de chappes aussi brodez d'or. — 821. — Item, quatre quartiers demi de damas blanc. — 822. — Item, une robe de femme de satin noir sangle. — 823. — Item, douze petis coppons de velours noir, que grandes, que petites, et ung coppon de damas brodée d'or. — 824. — Item, une chappe de drap d'or vert et noir. — 825. — Item, ung baudequin entier brochié d'or. — 826. — Item, une goutière de satin vermeil, brodée de feullages de fil d'or. — 827. — Item, cinq quartiers d'une robe de baudequin, brochiée d'or à ouvrage de paon. — 828. — Item, une pièce de baudequin vert, à ouvrage sans or. — 829. — Item, pluseurs pièces de sandal vermeil, qui ont autreffois servi. — 830. — Item, une doublure d'une robe de satin noir bien vielle. — 831. — Item, une robe de velours noir, à femme, sangle. — 832. — Item, une pièce de velours cramoisy, contenant : XIIII a. et demie. — 833. — Item, ung coppon de semblable velours, qui a été mis en euvre, d'environ : II a. — 834. — Item, une pièce de taffetas vert, contenant : X a. demie, et ung coppon de semblable taffetas, contenant : V a. I q. — 835. — Item, une pièce de

damas blanc, contenant : vii a. demie. — 3836. — Item, une autre pièce dudit damas blanc, contenant : vii a. demie. — 837. — Item, ung coppon de satin figuré noir, de vii q. — 838. — Item, ung coppon de damas noir, contenant : xii a. — 839. — Item, sur pluseurs pièces d'or qui servirent aux nopces MS à deux harnas de chevaulx accomplis, et poysent : xvii m. iii o. et demie. — 840. — Item, ung cotidian de drap d'or bleu, là où sont deux paremens de l'autel, hault et bas, la nappe parée, chasuble, estoille et façon, et les paremens de l'aube et de l'amit. — 841. — Item, une grande boursse de drap de soye vermeil, figuré de vert, où a dedens quinze boursses de pluseurs sortes, une coquille de saint Jaques, une langue serpentine, une saincture de fil d'or à cloutz dorez et de corail vermeil, ung coler de chien armoyé des anciennes armes de MS, et une saincture de blanc cuir, les fermans d'argent. — 842. — Item, ung miroir de bois doré, à la devise de MS. — 843. — Item, ung autre miroir de bois doré, plain, et à l'autre costé l'image Nostre Dame. — 844. — Item, ung petit tableau de dévocion, où est la pasion, dedens a une chaisnecte d'argent. — 845. — Item, ung miroir d'ivoire blanche. — 846. — Item, deux coussinetz de velours vermeil, l'un et l'autre vert. — 847. — Item, ung autre coussinet de drap d'or bleu. — 848. — Item, ung gobelet de cassidoine, non garni et sans pié. — 849. — Item, une estuys où il y a

dedens des tables de boys. — 3850. — Item, ung petit coffret de bois wit, a ung estuy de cuir. — 851. — Item, ung petit tableau ront de la Trinité, de brodure. — 852. — Item, cinq pièces de cristal, comme pommeaulx d'espée. — 853. — Item, une autre pièce de cristail en manière d'une croix rompue. — 854. — Item, une pierre d'autel, enclose en ung tableau de bois rouge. — 855. — Item, unes besaces de pluseurs patenostres de toutes sortes, où a dedens des eschetz de cristal. — 856. — Item, ung coffret d'ivoire, à pluseurs personnages, bandé d'argent et rompu. — 857. — Item, ung tablier d'ivoire eschéqué, où il y a dedens une ymage de Nostre Dame. — 858. — Item, ung tablier à jouer aux tables, de ciprès. — 859. — Item, ung petit tablier et ung eschiquier d'ivoire, garni de tables, dedens une boursse. — 860. — Item, deux ongles de dragons en ung estuy. — 861. — Item, une ange de cassidoine en une custode. — 862. — Item, tablier et eschiquier de ciprès, de quatre pièces. — 863. — Item, une layecte plaine d'eschetz de cristal. — 864. — Item, ung eschequier d'argent d'un costé, et de l'autre costé armoyé des armes de MS, garni d'eschetz de cristal. — 865. — Item, ung coffre, bendé d'argent, où il y a pluseurs enchatres. — 866. — Item, ung harnat de madre, bordé d'argent. — 867. — Item, six pièces brodez d'or pour faire poingnetz, à la devise de Marguerites. — 868. — Item, ung tableau d'escaille de

pierre, là où il y a la croix. — 3869. — Item, ung coussin de drap d'or bleu. — 870. — Item, ung beau petit coffret wuyt. — 871. — Item, deux aiz pour mectre espices, armoiez des armes de madame la douagière de Haynnau. — 872. — Item, ung eschiquier d'ivoire noir et blanc. — 873. — Item, ung bel eschiquier d'ivoire, armoyé des armes de Madame, et de l'autre costé ung tablier, et est en ung estuy. — 874. — Item, une bux de bois, plaine de patenostres de Jherusalem. — 875. — Item, ung coffret de fer à anchastres, d'environ ung pié de long. — 876. — Item, quatre gobeletz d'albastre en ung estuy. — 877. — Item, deux manches de cousteau de cristal. — 878. — Item, ung eschequier d'un costé d'yvoire, entaillé à l'entour bien et gentement, et de l'autre costé tablier. — 879. — Item, ung estuy de bois, plain de cullières de bois de pusse. — 880. — Item, ung drap de satin, figuré bleu, contenant : xxxiiii a. demie. — 881. — Item, ung autre drap de satin, figuré bleu de mesmes, contenant : xxxi a. demie. — 882. — Item, une pièce de satin, figuré cramoisy vermeil, contenant : xxxiii a. iii q. — 883. — Item, une pièce de drap, de damas blanc, contenant : xxii a. iii q. — 884. — Item, une autre pièce de drap de damas blanc, contenant : xxix a. i q. — 885. — Item, une pièce de satin, figuré cramoisy, contenant : xviii a. — 886. — Item, une autre pièce de satin, figuré cramoisy, contenant : xxiii a. iii q. — 887. — Item,

une pièce de satin, figuré violet, contenant : xxx a. — 3888. — Item, une autre pièce de satin, figuré cramoisy, contenant : xxxiiii a. demie. — 889. — Item, une pièce de satin, figuré bleu, contenant : x a. et demie. — 890. — Item, une pièce de satin, figuré gris, contenant : xiiii a. — 891. — Item, une pièce de satin, figuré noir, contenant : xv a. demie. — 892. — Item, environ trois quartiers de satin, figuré cramoisy. — 893. — Item, une pièce de satin, figuré cramoisy violet, contenant : xviii a. — 894. — Item, une pièce de satin, figuré bleu, contenant : xvii a. — 895. — Item, une pièce de baudequin, ouvré pour faire ung drap de soye. — 896. — Item, une pièce de velours sur velours cramoisy, contenant : xix a. i q. — 897. — Item, une pièce de satin, figuré violet, contenant : xvii a. — 898. — Item, une pièce de satin, plain, contenant : xxv a. quartier et demi. — 899. — Item, une autre pièce de satin, figuré violet, contenant : xxxvi a. i q. — 900. — Item, une pièce de satin, figuré noir, contenant : xvi a. — 901. — Item, une pièce de drap d'or noir, contenant : xiii a. iii q. — 902. — Item, ung coppon de satin, figuré noir, contenant : iii a. iii q. — 903. — Item, ung petit coppon de satin, figuré cramoisy, contenant : demie aulne. — 904. — Item, une aulne trois quartiers de satin plain vert. — 905. — Item, trois quartiers de bleu satin plain. — 906. — Item, trois quartiers demi de damas noir. — 907. — Item, une queue

de damas noir de deux aulnes de long. — 3908. — Item, une pièce de drap d'or bleu, contenant en deux pièces : XIII a. — 909. — Item, deux aulnes demie de satin, figuré cramoisy. — 910. — Item, ung coppon de satin, figuré bleu, contenant : VII a. demie. — 911. — Item, ung coppon de drap d'or gris, contenant : III a. eschars. — 912. — Item, une vielle table d'autel, de velours cramoisy, brodée, là où Nostre Seigneur couronne Nostre Dame, saint Nicolas et saincte Katherine de chascun costé, semées d'estoilles et frangées de blanc, bleu et rouge. — 913. — Item, une autre table de semblable façon, frangée ès deux costez comme dessus, et y a ung crucifix, ou millieu saint Jehan Baptiste et Nostre Dame d'un costé, et saint Jehan l'Euvangéliste et saint Estienne de l'autre costé. — 914. — Item, une autre table de haulte lice, là où on met Nostre Seigneur en ung suaire. — 915. Item, une camise de soye, ouvrée en pluseurs manières, appellée chemise de femme en l'autre inventoire. — 916. — Item, une toille vielle et rompue, ouvrée de fil d'or et de soye, à lozanges et croisectes ou meillieu. — 917. — Item, une pièce de nappes, ouvrage de Venise, de la largeur de neuf quartiers, contenant : XXI a. et I q. de long. — 918. — Item, une autre nappe, ouvrage de Venise, de la largeur de quatre aulnes, et de long unze aulnes. — 919. — Item, une autre nappe, semblable ouvrage, de quatre aulnes de large, et de long cinq aulnes trois quar-

tiers. — 3920. — Item, une autre nappe, semblable ouvrage, de quatre aulnes de large, et de long x aulnes trois quartiers. — 921. — Item, une pièce de nappe, ouvrage de damas, de cinq quartiers de large, et de longueur vingt cinq aulnes I quartier demi. — 922. — Item, une pièce de nappe, ouvrage de Venise, de IIII quartiers et demi de large, et de longueur XLVII aulnes et demie. — 923. — Item, une pièce de serviecte, d'une aulne de large, ouvrage de Venise, et de longueur vint aulnes. — 924. — Item, une autre pièce de targoires, ouvrage de Venise, de III quartiers de large, contenant de longueur : XXXIX a. demie. — 925. — Item, une autre pièce de targoires, de semblable ouvrage, d'une aulne et demi quartier de large, et de longueur XXXVIII aulnes. — 926. — Item, une pièce de targoires, de semblable ouvrage, de III quartiers demi de large, et de longueur XIII aulnes. — 927. — Item, une pièce de serviectes, de semblable ouvrage, d'une aulne de large, et de longueur vint aulnes I quartier. — 928. — Item, une autre pièce de serviectes, de semblable ouvrage et largeur, et de longueur contenant : x a. I q. — 929. — Item, une pièce de nappes, à ouvrage de losanges, et sept quartiers et demi de large, de la longueur de huit aulnes I quartier. — 930. — Item, une pièce de doublier, ouvrage de Venise, de la largeur de trois quartiers et demi, et de longueur XVI aulnes. — 931. Item, une nappe de trois quartiers et demi de large,

et de longueur six aulnes et demie. — 3932. — Item, quatre serviectes en une pièce, de sept aulnes et III quars de longueur, et de largeur III quartiers. — 933. — Item, une autre pièce de serviectes, de III quartiers de large, bien fines, et de longueur XXI aulnes. — 934. — Item, une autre pièce de serviectes, ouvrage de Venise, de trois quartiers de large, et de longueur XIX aulnes demi quartier. — 935. — Item, deux pièces de serviectes, ouvrage de Venise, de trois quartiers de large, et chascune de longueur de III aulnes I quartier. — 936. — Item, deux quartes marines à estuy de cuir. — 937. — Item, une houppe de soye, pour mectre sur une salade. — 938. — Item, ung plumas de plumes de paon, garny d'or embas, et une rose au millieu de chascun costé. — 939. — Item, quatre bouges de plumes d'otriche, toutes noires. — 940. — Item, quatre couvertures de velours noir, et deux autres pièces à poincte dudit velours noir. — 941. — Item, en ung ceuvrechief est loyé pluseurs pièces de sandal de diverses couleurs. — 942. — Item, oudit couvrechié est loyé en ung pappier pluseurs autres pièces de sandal de diverses couleurs. — 943. — Item, une couverture d'eures de drap de damas bleu, d'estrange couleur. Item, une robe de taffetas, renforcié pour une femme, sangle. Item, ung coppon de velours noir, une pièce de sandal. Item, la couverture d'un autel de taffetas renforcié, et pluseurs autres menues vielles choses de drap de

soye, loyées en une toille bleue. — 3944. — Item, une aulimisse de beures, a ung coulon de semences de perles, à tous une saincture de fil d'or à l'entour desdites aulimisses. — 945. — Item, pluseurs pièces de velours et de satin, qui pourront bien servir loyées ensemble. — 946. — Item, deux petites pièces de velours, l'une sur velours cramoisy et l'autre sangle. — 947. — Item, une cote de femme de drap d'or vert, à ouvrage de roses, et une petite pièce de semblable ouvrage. — 948. — Item, une grande couverture de livre, de satin figuré noir, doublé de satin plain, non parfaicte. — 949. — Item, deux noires gourdines et deux rouges de sandal. — 950. — Item, une robe en pièces de drap d'or noir, contenant : x pièces. — 951. — Item, une houssure de cheval de satin noir, brodée d'arbres en pluseurs lieux. — 952. — Item, deux chapperons d'escarlate à huit pendans chascun chapperon, et en chascun chapperon y a huit long lambeaulx jusques à terre, où il y a en chascun lambeau xii sercles de perles. — 953. — Item, trois couvertures d'un livre de drap d'or noir et doublé de drap de damas gris. — 954. — Item, six pièces d'offroys, que grandes, que petites, bien riches, de pluseurs personnages garnis de semence de perles, et encores une semblable pièce. — 955. — Item, une pièce de taffetas bleu, contenant : xiii a. i q. — 956. — Item, ung coffre plain de relicques. — 957. — Item, une serviecte de soye blanche, royée de

fil d'or. — 3958. — Item, une autre serviecte de soye vermeille, aussi royée de fil d'or. — 959. — Item, ung petit coffret d'ivoire de pièces. — 960. — Item, ung autre plus petit coffret d'ivoire, et deux autres coffres de bois. — 961. — Item, trois tezt de relicques. — 962. — Item, une pierre d'autel à une croix noire.

LINSSEULX.

963. — Item, une paire de linceulx de toillecte, l'un de v toilles de large et de vi aulnes de long, et l'autre de vi toilles de large et de v aulnes et demie. — 964. — Item, une paire de linseulx bien fins, de v toilles de large et de viii aulnes de long. — 965. — Item, i autre pièce de linceulx bien fins, de v toilles de large et l'un de vii aulnes de long, et l'autre de vi aulnes et demie de long. — 966. — Item, i autre paire de linceulx, de v toilles de large et de vii aulnes de long, dont l'un est partie d'entaillure de fer. — 967. — Item, une autre paire de linceulx, de iiii toilles de large et l'un de vi aulnes de long, et l'autre de vi aulnes demie. — 968. — Item, i autre paire de linceulx, de iiii toilles de large et de vi aulnes de long. — 969. — Item, i autre paire de linceulx, de iiii toilles de large et de v aulnes et iii quartiers de long. — 970. — Item, une autre paire de linseulx, de iii toilles de large et de vi aulnes de long. — 971. — Item, une autre

paire de linseulx, de v toilles de large et de vii aulnes de long. — 3972. — Item, une autre paire de linseulx, de iii toilles de large et de v aulnes et demie de long. — 973. — Item, une autre paire de linseulx, de iii toilles de large et de v aulnes demie de long. — 974. — Item, une autre paire, de iii toilles de large et de vi aulnes de long. — 975. — Item, une autre paire de linceulx, de trois toilles de large et de v aulnes de long. — 976. — Item, i autre paire, de iiii toilles de large et de v aulnes de long. — 977. — Item, une autre paire, de iii toilles de large et de v aulnes de long. — 978. — Item, une autre paire, de iii toilles et demie de large et de v aulnes de long. — 979. — Item, une autre paire, l'un plus délié que l'autre, de v toilles de large et de vii aulnes de long. — 980. — Item, une autre paire, de iii toilles et demie de large et l'un de vi aulnes de long, et l'autre de vi aulnes et demie de long — 981. — Item, i autre paire, de deux toilles et demie de large et de iiii aulnes et demie de long. — 982. — Item, une autre paire, de petis, de toille et demi de large et de iii aulnes et demie de long. — 983. — Item, une autre paire, de ii toilles de large et de iiii aulnes de long. — 984. — Item, une autre paire, de ii toilles de large et de iiii aulnes de long. — 985. — Item, i linceul de iiii toilles de large et de vi aulnes de long. — 986. — Item, ix rances, que grandes, que petites. — 987. — Item, xi pièces

de ranses. — 988. — Item, I chemise de femme sarrazine, ouvrée. — 989. — Item, IIII cuvrechiez de femme, que grans, que petis. — 990. — Item, une vielle couverture d'eures de velours noir, doublée de sandal noir.

FIN DE L'INVENTAIRE.

PIÈCES COMPTABLES[1].

(Archives de Lille. — 5 juillet 1378.)

3991. — C'est la vaisselle d'or et d'argent que *Claiz de Fribourt,* a faite pour ma très redoublée dame, madame de Bar, délivrée le ve jour de jullet, l'an LXXVIII.

Six henaps blans esmailliez ou fons des armez de madame, et entour l'esmail un bort hachié et doré, poisse x mars et demi x esterlins ob.

Somme toute — de ce avoit receu en viez henaps. — Item pour la façon des henaps qui poisent x mars. — Pour or à dorer, pour esmailleure et pour façon, montent — VI frans IX s. VII d. ob.

Un feuillet de papier.

(Archives de Lille. — 6 juillet 1394.)

3992. — Philippe, fils de roy de France, duc de Bourgoingne — à nos amez et féaulz les gens de nos comptes, à Lille, salut et dilecion, nous voulons — que vous paiez — pour deux singes, treze frans;

[1] Toutes ces pièces étant originales, écrites sur parchemin, signées et scellées, ou portant les traces du sceau, je n'ai fait d'observation que pour les exceptions.

pour seze voirres et une escuelle de voirre, des voirres que les galées de Venise ont avan apportez en nostre pays de Flandres, quatre frans, et pour avoir apporté les diz singes et voirres de l'Escluse devers nous à Paris, quatre frans. — Donné à Paris le vi^{e} jour de juillet l'an mil ccc iiii^{xx} et quatorze.

(Archives de Lille. — 12 octobre 1396.)

3993. — Cy ensuient pluseurs réparacions et ouvrages de voirrières, fais en pluiseurs chambres et autres édifices de l'ostel de la Court le Conte, à Arras, ès mois d'aoust et de septembre dernier passés, par *Pierre* le voirrier, demourant à Arras, lequel a fait et répparé ce qui s'enssuit : Audit Pierre, voirrier, lequel a ouvré de son mestier de voirrier, c'est assavoir : — Pour avoir mis trois pemaux de neuf voire en la chambre de Madame, contenant : xx piés, au pris de xxxii deniers chacun pié, armoiés de iii escus de MS, de madame, de MS le conte, pour chacun escu vi s., sont pour tout lxxi sols t.; à lui pour pièces paintes et escus, mis en la salle sur le piaiel des galleries, iiii piés de voirre paint et recuit, pour chascun piet vi sols iiii deniers, valent : xx sols iiii den. — Donné soubz nostre seel, le xiie jour d'octobre, l'an mil ccc iiii^{xx} et seize.

(Archives de Lille. — 4 janvier 1396.)

3994. — Sachent tuit que je, *Jehan de Huesdaing*, phisicien de MS le duc de Bourgongne, — confesse avoir receu — la somme de cinquante frans d'or qui

deue m'estoit à cause de ma pension de cent frans par an — le IIIe jour de janvier l'an mil CCC IIII xx et seize.

(Archives de Lille. — 1er juillet 1398.)

3995. — Par devant nous, Robert de Bertrangle, escuyer, lieutenant de MS, bailli d'Arras, est aujourdhui comparu personnellement : *Thibaut* le verrier, demourant à Arras, lequel a cogneu et confessé avoir eu et receu — la somme de seze livres six sols deux deniers par., qui deuz lui estoient, pour plusieurs ouvraiges de verrières par lui faiz et délivrez ès hostelz de MS le duc de Bourgongne à Arras, depuis le premier jour d'avril mil CCC IIII xx XVII jusques au jour de Saint Jehan Baptiste mil CCC IIII xx et XVIII enssuivant, c'est assavoir : — (diverses verrières à écussons d'armes). — Item pour III piez de neuf voirre, où il a fait un tabernacle, et dessoubz ycelluy a III ymaiges qu'il a assis en la chappelle dudit hostel devant l'autel, au pris de VIII sols le piet, valent XXIV sols par. — Le premier jour de juillet mil CCC IIII xx dix huit.

(Archives de Lille. — 20 juin 1399.)

3996. — De par le duc de Bourgogne : — les gens de nos comptes à Lille, nous voulons et vous mandons alouer ès comptes de nostre amé receveur d'Arras, — c'est assavoir : à *Sandom* le huchier, demourant à Arras, pour ung drechoir fermant à clefs, lequel a esté mis en la chambre de nostre très chier et très amé fils Anthoyne, XXXII

s. p. A *Pierre Turquet,* huchier, demourant audit lieu d'Arras, pour un banc, une table, une paire de traiteaux, et pour un drechoir fermant à clef, pour notre chambre de notre hostel dudit lieu, par marchié fait à lui, à IIII liv. p. — Donné à Arras le xx[e] jour de juing, l'an de grace mil ccc et dix neuf. (L'erreur de date est manifeste.)

(Archives de Lille. — 4 septembre 1416.)

3997. — Parties foraines dou command de ma tres redoubtée dame la ducesse (de Bourgogne de Haynnau, etc.) payet et delivret par le main de Sandrart de quartez, depuis le IIII[e] jour de septembre, l'an IIII[c] et XVI, jusques au VI[e] jour de novembre en sievvant. Premiers : *Gilles,* orfèvre de madame, délivret à bon compte pour aucunes parties que ma Dame li devoit : c IIII[xx] x liv. (Rôle original sur papier, avec mandement sur parchemin.)

(Archives de Lille. — 31 juillet 1417.)

3998. — Sachent tuit que nous, Gille de le Houssoye, — lieutenant de MS le chastellain de Hesdin — faisons scavoir à tous que Jehan Radoul, receveur dudit lieu de Hesdin, a payé — à *Hue de Boulongne,* paintre et gouverneur de l'orloge, gayoles, verrières et engins d'esbatement dudit chastel de Hesdin, la somme de trente livres — tant pour avoir visité et entretenus lesdiz engins, gouverné lesdits orloges et petis oyseaux, ouvré de son mestier de paintre, comme en avoir reffait lesdites verrières,

touteffois qu'il a esté besoing ès lieux et places plus nécessaires dudit chastel. C'est assavoir : pour ou temps dessusdit avoir mis jus et sus deux grans fourmes en la grant chapelle dudit chastel, ycelles rencassilliés, relavées et nettoiées, et la plus grant partie remis en nouveaux plons, et rassis, et semblablement mis jus et sus toutes les verrières de la salle d'inde et ycelles remis, rencassilliés — et paint et recuit aucuns des pemaux et fait semblables aux autres anciennes. Item, en la salle au cerf, avoir mis jus et sus la grant fourme de ladicte salle en laquelle avoit peu de voirre de valeur, et pour cela convient toute reffaire et remettre en nouveaux ploncs et y faire pluseurs grans escus d'armoyeure, pains et recuis de voirre de couleurs, ainsi que les autres estoient par avant, et ce avoir ratacquié et rassis bien et souffisament, et aussi pour avoir livré et fait finance de matières et etoffes qu'il a convenu pour les réparations desdicts engins et verrieres, — le derrain jour de juillet, l'an mil cccc[e] et dix sept.

(Archives de Lille. — 26 février 1418.)

3999. — Je, *Berthelemi Betin*, conseiller, maistre d'ostel de MS le duc de Bourgogne, confesse avoir eu et receu de Jehan Utenhove, receveur — la somme de vint quatre escuz, — qui deue m'estoit pour l'achat d'un drap vermeil, figuré de rosettes, que j'ay baillé par l'ordonnance de MS le duc de Bourgogne, pour convertir en la façon d'un mantel que icelluy

seigneur donna à l'ymage de Nostre Dame de Tournay, à la pourcession illec, ou mois de septembre, l'an mil cccc et quinze, — le xxvie jour de février, l'an mil cccc et dix huit.

(Archives de Lille. — 14 février 1421.)

4000. — Michielle, fille du Roy de France, duchesse de Bourgoingne, — à nostre amé et feal secretaire, — salut, nous voulons que — vous paiez à *Jehan Fretelman*, brodeur, demourant à Gand, la somme de six escus d'or, — en quoy nous sommes tenus envers lui pour les causes qui cy après s'ensuivent, c'est assavoir : pour une manche et un chapperon que ledit Froteleman, par notre commandement et ordonnance, broda et ouvra de perles ou mois de janvier..... et fu pour nostre fole nommée *madame Dor*, pour ce III escus d'or, et pour une autre manche que ledit Jehan fist et broda pour ycelle notre fole, à ce Noel, derrain passé, en laquelle manche a un petit enfant qui souffle bouillons en une escaille de noix, pour ce, pour façon et estoffes, III escus d'or. — Donné à Gand, le XIIIIe jour de février l'an de grace mil cccc vint et un.

(Archives de Lille. — 20 may 1427.)

4001. — Je, Guy Turpin, seigneur de Laval, — certifie à tous — que Jehan Mariette — a paié à *Jehan de Boulongne*, paintre d'icellui seigneur, pour estoffes et pour ses paine et sallaire d'avoir painte la plete de MdS, par dehors, à ses armes et devises,

la somme de quarante livres — le xx[e] jour de may, l'an mil ccccxxvii.

(Archives de Lille. — 20 décembre 1429.)

4002. — Les gens des comptes — paiez — à *Henryet des Guez,* la somme de douze livres — que lui avons tauxé pour avoir copié et faiz copier le registre du domaine de Flandres. — Le xx[e] jour de décembre, l'an mil cccc et vint neuf.

(Archives de Lille. — 22 aoust 1432.)

4003. — Je, *Fremin du Praiel*, orfévre, demourant à Arras, confesse avoir receu de Martin Cornille, receveur de Busquoy, pour ma très redoubtée dame, madame la duchesse de Bourgogne et de Brabant, la somme de vingt quatre salus d'or — à moy deuz, pour ma paine et sallaire et par marchié à moy fait par le dit receveur, d'avoir fait et ouvré de mon dit mestier, la représentacion de Josse MS, pesant quatorze marcqs sept esterlins — (et en plus des plats, benitiers, cœurs d'or, etc., etc.) de laquelle somme — je me tieng pour content. — Le vingt deuxiesme jour d'aoust, l'an mil quatre cens et trente deux.

(Archives de Lille. — 9 janvier 1432.)

4004. — Je, *Urban Mocquet,* demourant à Arras, confesse avoir eu et receu de Martin Cornille, receveur de Bousquoy, pour ma très redoubtée dame madame la duchesse de Bourgongne, la somme de

vingt huit sols, monnoie courant en Artois, pour son sallaire d'avoir esté de ladicte ville d'Arras en la ville de Saint Esperit lèz Rue, offrir à l'église dudit Saint Esperit deux cœurs d'or, l'un pesant une onche et l'autre demy onche, que ladite dame avoit ordonné audit receveur y faire offrir en son nom et de par elle. — Le vint deuxiesme jour d'aoust, l'an mil quatre cens et trente deux.

(Archives de Lille. — 9 janvier 1432.)

4005. — Je, *Arnoul Dutrecht,* varlet de chambre et brodeur de MS le duc de Bourgogne, confesse avoir eu et receu — la somme de IIII^xx XIV francs et demy, pour plusieurs parties de broderie que j'ay faiz pour feu mon très redoubté seigneur le duc Jean, plus à plain contenu et déclairez en ses lettres de mandement, sur ce faites et données à Paris, le XIe jour de novembre l'an mil CCCC et dix huit. — Le IXe jour de janv., l'an mil CCCC XXX et deux.

(Archives de Lille. — 31 janvier 1435.)

4006. — Je, *Franc van Pre,* orfèvre, demourant à Bruxelles, confesse avoir eu et receu — la somme de soixante neuf livres dix sept sols, — pour la vente et délivrance de deux pots d'argent. — Le XXXIe jour de janvier, l'an mil CCCC XXX et cinq.

(Archives de Lille — 1er février 1435.)

4007. — Je, Jehan de Lachenel, dit Boulongne, secretaire et garde des joyaux de MS le duc de Bour-

gongne, certiffie, à tous qu'il appartendra, que MdS a naguères fait prandre et acheter de *Franc van Pre*, orfévre, demourant à Bruxelles, deux pots d'argent dorez aux bors. — Le premier jour de février l'an mil cccc trente cinq.

(Archives de Lille. — 21 mars 1435.)

4008. — Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgongne, — à nos amez et féaulx les gens de nos comptes, à Lille, salut; nous voulons et vous mandons allouer ès comptes — de Jehan Abonnel dit le Gros, la somme de soixante neuf livres dix sept sols six deniers — que par nostre ordonnance et commandement il a payée — à *Frans van Pée*, orfèvre, demourant en nostre ville de Brouxelles, pour deux pots d'argent doréz aux bors. — Donné en nostre ville de l'Escluse, le vint et ungniesme jour de mars, l'an de grace mil quatre cens trente cinq.

(Archives de Lille. — 21 mars 1435.)

4009. — Phelippe, par la grace de Dieu, — nous voulons — que la somme de soixante livres, — vous baillez comptant à nostre bien amez escuier *Simon du Chasteller*, — pour lui aidier à supporter les frais, missions et despens qui lui convint faire, les nuit et jour des Roys derniers passés, en faisant sa feste, quant il fut roy de la salle, en nostre hostel, nous estans en nostre ville de Mons en Haynau. — Donné en nostre ville de l'Escluse, le xxi[e] jour de mars, l'an mil cccc xxx et cinq avant Pasques.

(Archives de Lille. — 25 janvier 1440.)

4010. — Je, *Jehan Pentin*, orfèvre, demourant à Bruges, confesse avoir eu et receu de Pierre Bladelin, dit Leestmaker, conseiller et receveur général de toutes les finances de MS le duc de Bourgongne, la somme de soixante dix huit livres cinq sols — pour deux grans plas d'argent blanc que MdS a fait prendre et acheter de moy et les donner à madame d'Orléans avec plusieurs autres parties de vaisselle. — Le xxve jour de janvier, l'an mil cccc et quarante.

(Archives de Lille. — 1er juin 1441.)

4011. — Jou, *Jehan Spissekin*, machon, commis et chargié à deviser et prendre regard sour les ouvraiges que feue très puissant princhesse, madame la ducesse de Bavière, contesse de Haynau et de Hollande, dont Dieux ait l'ame, voloit avoir faiz en sa chappelle de Sainte Margheritte, estant en la chimentiere du Quesnoy, chertifye que en l'uver darrain passé, l'an quatre cens quarante, elle chargea à Jehan Maselant, son chastelain doudit Quesnoy, à faire en l'oratoire de sa dicte chappelle, quattre pillies — pour en desseure faire et ordonner une tresorie servant à garder les biens et aournemens de ladicte chappelle. Pour laquelle chose acomplir il marchanda en ma présence à ung appelé *Jehan Mausigant*, briseur de pierres, — et ossi à ung autre appelé *Jehan Bosquillon*, tailleur de gries, de taillier

et mettre à point toutes les étoffes devant dictes selon la devise et les molles que lors luy fis et luy delivray. — Et ainsi pour vérité ce chertefie à tous, — le premier jour dou mois de juing, l'an quatre cens et quarante et ung.

(Archives de Lille. — 14 août 1443.)

4012. — Saichent tuit que je, *Colart le Voleur*, paintre et varlet de chambre de mon très-redoubté S le duc de Bourgongne, confesse avoir eu et receu de Jehan Gibert, receveur de Hesdin, la somme de cent livres, de quarante gros monnoie de Flandres, chacune livre, qui deue m'estoit sur icelle recepte et que MdS par ses lettres patentes m'a ordonné, tant qu'il lui plaira, avoir et prendre de lui, chacun an, pour avoir la garde et entretènement de certains ouvrages ingénieux et de joyeuseté et plaisance que MdS m'a fait réparer ou chastel dudit lieu de Hesdin, parmy ce, que tant que je auray ceste charge, je seray tenu de maintenir et entretenir à mes frais lesdis ouvrages en toutes choses. De laquelle somme — je me tieng pour content et bien paié. — Le xiiiie jour d'aoust, l'an mil cccc quarante trois.

(Archives de Lille. — 20 novembre 1447.)

4013. — Je, Jacot de Bregilles, varlet de chambre et garde des joyaulx de MS le duc de Bourgogne et de Brabant, certiffie à tous qu'il appartiendra, que *Estienne de la Poele,* orfèvre, demourant à Brouxelles, a fait et livré, par le commandement et ordonnance

de MdS, les parties cy après déclarrées, c'est assavoir : dix sept chastons d'or qu'il a fait de son or à l'escherpe de MdS et une brochete d'or dont se ferme ladicte escherpe. —Montent ensemble toutes ces parties à la somme de quarante six saluz d'or. — Brouxelles le xxe jour de novembre, l'an mil cccc quarante et sept. (Ci joint le mandement du duc du 19 nov. et le reçu d'Estienne du 20 novembre.)

(Archives de Lille. — 4 février 1447.)

4014. —Nous, *Jehan Huelin,* maistre machon, et *Jehan Meuvantrier,* maistre charpentier de MS le duc de Bourgogne, en son pays de Haynnaut, confessons avoir receu de Guillaume du Gardin, conseiller de NS, —la somme de soixante quatre solz tournois qui deue nous étoit, — pour avoir esté — veoir et visiter se les fermiers des maisons de hares et estoquis en la forest de Mourmail, les avoient retenuez et maintenues ainsi que à loial et just appartient, — sur ce que icelles maisons estoient escheues à rebailler à nouvel fermier. — Le IIIIe jour de fevrier mil IIII^c XLVII.

(Archives de Lille. — 12 juillet 1449.)

4015. — Je, *Hue de Boulongne,* paintre et varlet de chambre de mon très redoubté S, MS le duc de Bourgongne et de Brabant, confesse avoir eu et receu de Jehan Mansel, receveur de Hesdin, la somme de quarante une livre unze solz, — qui deue m'estoit

par MdS à cause du don de six gros dicte monnoie, de pension, qui m'a fait de sa grace, chacun jour ma vie durant, par lettres données en sa ville de Bruges, le VIIe jour de may CCCCXLV. — L'an mil cccc quarante et neuf, le XIIe jour de jullet.

(Archives de Lille. — 2 décembre 1450.)

4016. — Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgongne, à nos amez et féaulx conseilliers, les généraulx commis par nous, ordonnez sur le fait de nos finances, salut et dilection. Pour la partie de la vesve et heritiers de feu *Guillaume Velnton,* en son vivant tailleur d'ymaiges, demourant à Paris, nous a esté exposé que ledit deffunt fut de par nous commis et ordonné à parfaire la sépulture de feu nostre seur Anne, duchesse de Bedford, dont Dieu ait l'ame, lequel feu *Guillaume* se emploia à l'acomplissement de ladite sépulture, et y fist plusieurs parties d'ouvrage de son mestier, dont est deu de reste ausdits exposans, ses aians cause, six vings quatorze livres sept sols six deniers tournois, et pour le louage d'un hostel à Paris où ladite sepulture a esté par huit années. — Si nous ont lesdiz exposans fait humblement supplier et requérir que dudict debte les vueillions faire paier et contenter. Pour ce — vous mandons — que vous faites paier et délivrer ladite somme. — Donné en nostre ville de Lille, le second jour de décembre, l'an mil cccc et cinquante.

(Archives de Lille. — 31 décembre 1451.)

4017. — Nous, *Jehan Huelin, Jehan Meurantrier, Jehan......*, maistre des œuvres de machonnerie, de carpenterie et de fosserie de nostre très redoubté seigneur, le duc de Bourgogne, en son pays de Haynau, certifions et faisons savoir à tous qu'il appartient, que en cest an, finissant le dernier jour de decembre mil IIII^c chienquante et ung, toulx les ouvrages contenus, etc. — (Sans intérêt.)

(Archives de Lille. — 4 janvier 1453.)

4018. — Nous, *Guillaume de Vluten,* orfèvre, et *Bauduin Hemrorp,* joyeliers, demourant en la ville de Bruges, confessons avoir eu et receu de maistre Gautier de la Mandre, conseiller de MS le duc de Bourgogne, — pour les parties de joyaulx que par Jacot de Bregilles, son varlet de chambre et garde de ses joyaulx, il a fait prendre et achatter de nous, — le jour de l'an, premier jour de ce présent mois de janvier. (Le détail est donné, il est sans intérêt, l'orfèvre touche 489 écus et le joaillier 50 écus.) — Le IIIIe jour dudit mois de janvier, l'an mil CCCC cinquante trois. (Orig. signé, scellé, suivi du certificat de Jacot de Bregilles.)

(Archives de Lille. — 14 août 1454.)

4019. — Inventoire des biens meubles trouvés au chastel de Male, fait le XIIIIe jour d'aoust mil CCCC cinquante quatre. (Néant.)

(Archives de Lille. — 24 août 1454.)

4020. — Je, *Robert Willocque,* maistre machon du chastel de Lille, confesse avoir eu et receu, — la somme de quatre livres — pour le terme de ung an, — à cause et pour une robe à moi ordonné chacun an. — Le xxiv[e] jour d'aoust, l'an mil cccc cinquante et quatre.

(Archives de Lille. — 4 avril 1454.)

4021. — Je, Jehan le Doulx, conseiller et maistre des comptes de MS le duc de Bourgogne et de Brabant, à Lille, confesse avoir eu et receu — la somme de soixante quinze escuz d'or, — qui deue m'estoit pour remboursement de semblable somme que je afferme, en ma conscience, avoir payé pour MdS, et par son commandement et ordonnance, à *Johannes le Tavernier,* paintre et enlumineur, demourant à Audenarde, auquel icelle somme estoit deue pour reste de la somme de cent vint et ung escuz et quarante quatre gros, pour plusieurs parties de histoires et enluminures par lui faictes pour MdS, cy après déclarées, c'est assavoir : pour en certaines heures de MdS, avoir fait et paint, de plusieurs couleurs, le mont de Calvaire, et sur icellui Nostre Seigneur crucifié, et à l'environ plusieurs personnages à cheval avec six vuignettes à l'entour; pour ce : ii escus et demy. Item, fait semblablement en icelles heures une ymage et représentacion de la vierge Marie et de son benoit filz, ung escu et demi. Item, en trois parques

(cahiers) de pappier, trois histoires de Troyes; pour ce : un escu. Item, en ung autre parquet, avoir fait et paint une dame plourant et faisant dueil : ung escu. Item, au livre de Godeffroy de Buillon, avoir fait cinquante lettres d'or et autres choses de son mestier y nécessaires : XVI gros. Item, avoir fait de blanc et de noir deux cens trente histoires, tant grandes comme petites, servans à plusieurs suffrages et oroisons, que de nouvel MdS a fait escripre pour mectre et adjoindre en ses dites heures, au pris de demi escu la pièce, l'une parmi l'autre, valent : CXV escuz. Item, avoir fait ausdiz suffrages six cens lettres de la grandeur de deux poins; pour ce : XL gros. Et pour seze cens autres petites lettres, XX gros, montant ensemble toutes lesdites parties à ladite somme de CXXI escus et XLIIII gros, sur quoy ledit Johannes a receu ce que MdS lui a fait délivrer, assavoir : par *Jehan Coustain,* son sommelier de corps, XVI escus. Item, par *Jehan Martin,* son varlet de chambre, à deux fois, XX escus, et par maistre *Jehan Mielot,* aussi son varlet de chambre, X escus. — Ainsi lui restoit à paier la somme de LXXV escuz. — Le IV[e] jour d'avril, l'an mil CCCC cinquante et quatre avant Pasques. (Il y a, outre l'original, une copie du temps, en parchemin, non scellée.)

(Archives de Lille. — 24 mai 1455.)

4022. — Je, *Guillaume Vlueten,* varlet de chambre et orfèvre de MS le duc de Bourgogne, confesse

avoir eu et receu — pour les parties de son mestier par lui faites, — assavoir : pour ung fermoir d'or aux heures de MS, en manière de deux fusils, — pour avoir garny deux couteaulx d'Alemaigne, don l'une des garnitures est à façon de fusilz, et l'autre à façon d'ung œil larmoyant, — montent ensemble toutes les parties dessus déclairées à ladicte somme de CXLIII escus d'or. — Le XXIIIIe jour de may, l'an mil CCCC cinquante cinq. (Orig. signé, scellé, suivi du reçu de Jacot de Bregilles, garde des joyaux.)

(Archives de Lille. — 31 mars 1456.)

4023. — Phelippe, duc de Bourgongne — à maistre Gautier de la Mandre. — Nous voulons et vous mandons que des deniers de nostre espargne vous payez à *Thierry du Chastel*, nostre varlet de chambre et brodeur, la somme de six vins escuz d'or, — à lui deue pour les parties qu'il a fait pour nous, cy après déclarées, premierement : pour avoir remis à point trois chappes, une chasuble, dyacre et soubzdyacre pour nostre chapelle. — Donné en nostre ville de Bruges, le darrenier jour de mars, l'an de grace mil CCCC cinquante six avant Pasques. (Cy joint le témoignage du garde des joyaux et le reçu de Thierry.)

(Archives de Lille. — 2 avril 1459.)

4024. — Lundi, second jour d'avril, l'an mil IIII^{c} LIX après Pasques, MS le conte de Charrolois parti de Dordrecht, — souper et giste — paneterie par *Olivier de la Marche* : pain blanc — pain bis, — à lui

pour avoir fait garder le pain estant esdits bateaux par les II nuits que MS a esté entrevé à Dordrecht : IIII s. — (Orig. rouleau de parchemin.)

(Archives de Lille. — 1er juin 1459.)

4025. — Je, *Jehan Pinchon,* maistre machon des ouvrages du chastel de Hesdin, confesse avoir eu et receu de Jehan Mansel, — sur la faichon de deux tours qui sont en la closture dudit chastel, c'est assavoir : une grosse tour contenant : IIc LXXV piez de tour, — et une autre mendre tour, — esquelles deux tours sont esligés plusieurs édefices déclariez au long es comptes, — la somme de 12,024 liv. 14 sols. — Le premier jour de juing, l'an mil CCCC cinquante et neuf.

(Archives de Lille. — 18 février 1459.)

4026. — (Le commencement de ce compte de bâtiment manque.) A *Gosse de la Viesglise,* voirrier, pour le fachon de XXII piés de verriere, en nouveau ploncq, mise en la tour cornière vers le jardin. — A *Guillaume Herman,* potier de terre, pour ung marmouset servant sur une grande fenestre à l'ostel de le salle dudit chastel. — A *Bertoulet Willocque,* machon, pour avoir fait un estre à ladite cuisine. — Le XVIIIe jour de février, l'an mil quatre cens cinquante noef.

(Archives de Lille. — 8 novembre 1460.)

4027. — Je, *Jehan Hulin*, maistre des euvres de machonnerie de MS le duc de Bourgongue, en son

pays de Haynnau, confesse avoir eu et receu de Jehan Aubert, conseiller de MdS, son receveur général dudit pays, la somme de trente livres blans, pour mes gaiges, desservis dudit office, pour ung an entier, començant le premier jour d'octobre, l'an mil IIII^{c} LIX. — De laquelle somme — je me tieng pour content: — tesmoing mon seel cy mis, le VIIIe jour de novembre, l'an mil IIIIe et soixante. (Le sceau est détruit).

(Archives de Lille. — 15 juillet 1461.)

4028. — Je, Isabel Mulier, vesve de feu maistre *Jacques Caudet,* en son vivant varlet de chambre et sirurgien de MS le duc de Bourgogne, confesse avoir receu — (4 muys de blé de pension). Le XVe jour de juillet, l'an mil CCCC soixante ung. (Il existe un reçu pareil de la veuve du chirurgien Caudet pour l'année 1464.)

(Archives de Lille. — 21 juillet 1461.)

4029. — Je, *Armand Millon*, maistre des œuvres et commis à visiter tous les ouvraiges nécessaires estre faiz en ladite court d'Arras, certifie (détails d'acquisition de pierres). Le XXIe jour de juillet mil CCCC LXI.

(Archives de Lille. — 9 octobre 1462.)

4030. — Je, *Thierry de Harlem* confesse avoir receu de Pierre Bladelin, conseiller — de MS le duc de Bourgogne, unes patenostre, lesquelles patenostre ont par eulx esté trouvé entre les biens déclairiez

par feu *Jehan Costain,* et sont icelles patenostres à moy appartenant despieca. — Le IX[e] jour d'octobre, l'an mil CCCC soixante deux.

(Archives de Lille. — 4 mai 1465.)

4031. — Je, *Jehan de Bruges,* marchant de pierres, demourant à Namur, confesse avoir receu de Fastre Hollet, commis à tenir le compte des nouveaulx ouvraiges que MS le conte de Charrolois fait présentement faire en son chasteau de Gornichem, la somme de quarante huit livres, — pour faire le dehors d'une grosse tour. — Tesmoing le sein manuel de *Jehan Marchant,* maistre machon, commis à la conduite desdits ouvraiges, cy mis à ma prière et requeste, le III jour de may, l'an mil CCCC et soixante cinq.

(Archives de Lille. — 12 juillet 1467.)

4032. — Je, Jerome van Vive, mary de *Marguerite Scuppelin,* mère de *Jehan,* bastart de Bourgogne, confesse avoir receu — la somme de quarante sept livres — qui deue m'estoit, à cause de cent livres que MS, en faveur dudit Bastard, avoit ordonné à madite femme de prendre et avoir de lui des desniers de son espargne. — Le XII[e] jour de juillet, l'an mil CCCC LXVII.

(Archives de Lille. — 15 octobre 1468.)

4033. — Je, *Olivier de la Marche,* chevalier, conseiller et maistre d'ostel de MS le duc de Bourgogne, certifie à tous que — Guilbert de Ruple, son conseil-

ler et argentier, a payé, baillié et délivré comptant, aux menestrels du conte de Foix, la somme de douze livres douze solz — pour don à eulx fait par MS, quant nagaires il ont joué devant luy. — Le xve jour d'octobre, l'an mil CCCC LXVIII.

(Archives de Lille. — 13 mai 1469.)

4034. — Nous, Phelippe de Bourbon, S de Duisans, conseiller et chambellan de nostre très redoubté seigneur et prinche, MS le duc de Bourgongne, son bailly et chappitaine de Lens en Artois, certiffions à tous, à qui il appartient, que *Guillaume du Bos*, menestrel, demourant ou chasteau de Lens, a fait et corné le sourghait, ou dit chastel, journellement du soir et du matin, comme on a acoustume faire (il recoit douze livres pour son salaire de l'année). Le XIIIe jour de may, l'an mil quatre cens et soixante noeuf.

(Archives de Lille. — 20 septembre 1470.)

4035. — Je, *Jehan Hennequart,* varlet de chambre et pointre de mon très redoubté seigneur, MS le duc de Bourgongne, confesse avoir receu — la somme de unze livres dix sept solz, — qui deue m'estoit pour pluseurs lettres et histoires faictes en deux livrets de parchemin, pareil l'un à l'autre, nommez : l'Instruction de josne prince, ainsi qu'il s'ensuit; et premièrement : pour deux histoires faictes es diz deux livrets, vignetés et parquées de ronx compas, remplis des devises de MS, et les premières grandes lettres

desdits livres faictes à la devise et aux armes de MdS, de fin or, azur et de toutes fines couleurs, au pris de XXXVI sols pour chaque histoire, font LXXII s. Item, pour la fachon de deux autres grandes histoires, ensemble les grandes lettres faictes à la devise de MdS, sans vignette, au prix de XXIIII s. pièce — font : IIII liv. XVI sols. Item, pour fere —? lectres demi point, faictes es dits livrets, champiez d'asur, de rose et de flourectes de blanc, au prix de quatre sols le cent, font : VIII deniers. Item, pour vingt lettres de deux poins, faictes ès dits deux livrets, champiees et florées comme les autres, à VIII sols le cent, font : XIX s. Item, pour XX lettres grandes, à vignettes, faictes de fin or et de toutes fines couleurs, ès dits livrets........ font : X s. Item, pour la fachon de II^c XXIIII paraphes d'or champie, faiz ès diz livrets au pris de III sols le cent, et pour, par l'ordonnance d'icellui seigneur, avoir fait plusieurs patrons pour faire coings de nouvelles monnoies, au nombre de trente manières, dont j'en fis quatre de couleurs, lesquelles MdS choisit entre les autres et les délivra à *Gerard Loyet,* son orfèvre, pour en faire ce qu'il luy commanderoit, pour tout ensemble : L s. ; et toutes lesdites parties ensemble à ladite somme de XI liv. XVII s. — Le XXe jour de septembre, l'an mil CCCC LXX.

(Archives de Lille. — 18 octobre 1470.)

4036. — Je, *Jehan de Hase,* tappisseur, confesse avoir receu de Guilbert de Ruple, conseillier et ar-

gentier de MS le duc de Bourgongne, la somme de quatre vings dix sept livres quatre sols, — pour deux pièces de tappisserie que j'ay faites pour MdS, à ses armes, contenant chacune pièce dix aulnes de long et trois aulnes de large, qui font ensemble soixante aulnes, — et pour deux pieces de tappisserie de même ouvraige, — de la quelle somme je me tiens pour content. — Le XVIIIe jour d'octobre, l'an mil CCCC soixante dix. (Suit la *certification* de Garnot Pourcelot, garde de la tappisserie.)

(Archives de Lille. — 12 mars 1470.)

4037. — Je, *Anthoine le Vieil,* maistre machon de Haynnau, confesse avoir eu et receu — la somme de six livres tournois qui deue m'estoit — pour avoir esté à plusieurs fois visiter les ouvraiges des machonneries, nécessaires à faire à l'ostel de la salle, à Valenchiennes. — Le XIIe jour de mars, l'an mil CCCC LXX.

(Archives de Lille. — 4 mai 1472.)

4038. — Je, *Mahieu des Buissons,* marchant, demourant à Lille, confesse avoir receu de Guillaume Bourgois, en son vivant receveur de l'artillerie de MS le duc de Bourgongne, la somme de sept livres dix sept solz six deniers, — pour cent cinq aulnes de canevast de Vitry, que MdS fist prendre et achater de moy, ou mois d'aoust l'an mil CCCC LXVIII, pour le cyrer et servir à couvrir le toit et fieste dessus des deux maisons de bois de Danemarche, appartenant à MdS. Lesquelles il ordonna mener avec lui en

l'armée que lors fut mise sus pour aler en France et en Liege. — De laquelle somme je me tiengs pour content et bien paié. — Le IIIe jour de may, l'an mil cccc soixante douze.

(Archives de Lille. — 31 janvier 1472.)

4039. — Je, *Jehan Hannequart,* varlet de chambre et paintre de MS le duc de Bourgoingne, confesse avoir receu de Nicolas de Gondeval, conseiller et argentier de MdS, la somme de six cens livres — en prest et paiement sur la facon de... (effacé)... d'estandars, banières, penons, guidons et cornectes que MdS m'a présentement ordonné — par dessus ceulx que *Pierre Coustain*, mon compaignon, a derrenièrement faiz. — De laquelle somme — je me tiens content. — Le derrenier jour de janvier, l'an mil cccc soixante douze.

(Archives de Lille. — 20 avril 1473.)

4040. — Je, *Louppe de la Garda*, conseillier et phisicien de MS le duc de Bourgogne, confesse avoir receu de Nicolas de Gondeval, aussi conseillier et argentier de MdS, la somme de quarante huit livres — en prest et paiement, pour, présentement et de la ville de Lille, aler en ambassade, de par icellui S, par devers le roy d'Angleterre, touchant aucunes matières secrètes dont il ne veult autre déclaracion icy estre faicte. De la quelle somme — je suis content. — Le xxe jour d'avril, l'an mil cccc soixante treize, après Pasques.

(Archives de Lille. — 30 novembre 1474.)

4041. — Je, *Pierre Coustain*, varlet de chambre et paintre de MS le duc de Bourgongne, cognoit et confesse avoir eu et receu de Pierre de Saisse, receveur de Hesdin, la somme de soixante quinze livres — qui deue m'estoient pour an et demy, escéant an noel prochainement venant, des gaiges que MdS me donne à cause des galleries de Hesdin, assavoir chinquante livres par an; de laquelle somme — je me tiens comptent. — Le pénultième jour de novembre, anno LXXIIII.

(Archives de Lille. — 1er janvier 1474.)

4042... — Compte de feu Nicolas de Gondeval, rendu en la chambre des comptes du roy des Romains NS, à Lille... de l'office et estat de argentier de feu MS le duc Charles que Dieu absoille, pour ung an, commencant le premier jour de janvier, l'an mil CCCC LXXIIII, finissant le dernier jour de décembre l'an mil CCCC LXXV.

A Jehan *Marchant*, *brodeur*, demourant à Brouxelles, la somme de neuf vint VIII livres, douze sols qui deue lui estoit de reste pour les parties d'ouvraiges de son mestier; — et premièrement: pour avoir bordé de figures d'or et de soye douze harnaz de chevaulx, de satin noir, pour les chevaulx de corps d'icellui seigneur. — Item, pour avoir brodé de figures, tout de fin or, une barde et chanffrain, couvert de satin

noir figuré, pour le cheval de corps de MdS, pour or, soye et labeur, XLVIII liv. — Item, pour l'assiete de trente six mars d'orfaverye employés sur les figures de la dite barde et chanffrain. — (Copie faites le 12 déc. 1486, ci joint reçu et certificat.)

(Archives de Lille. — 2 juillet 1475.)

4043. — Je, *Nicole de Poulaine*, astronomien de MS le duc de Bourgoingne, confesse avoir eu et receu — la somme de douze livres dix sols, — qui deue m'estoit à cause de cincquante livres — que icellui seigneur m'a ordonné prandre et avoir de lui, de pension, par an, pour moy aidier à vivre et entretenir en son hostel. — Le second jour de juillet ou dit an CCCC soixante quinze.

(Archives de Lille. — 4 septembre 1475.)

4044. — Nous *Jehan Cloet*, painctre, *Henry Bonem*, charpentier et huchier, et *Jehan Loutresse*, cordier, tous demourans à Brouxelles, confessons avoir receu — la somme de trente sept livres quatre sols, — qui deue nous estoit pour plusieurs parties par nous faictes, vendues et livrées, en ce present mois de septembre, assavoir : à moy, ledit *Jehan Cloet*, pour la paincture de vint six pans de paveillons, ou a, en chacun pant, deux fenestres atraillé de rubans que icellui a fait faire par ung Italien, assavoir : pour la poincture desdites fenestres, painctes à deux lez dedans et dehors, et chacun pan une creste de fin

or et deux ymaiges de sains armoyez aux armes de MdS, de ses pays et de plusieurs aultres ses alyés, au pris de vingt quatre sols — chaque fenestre, par marchié fait avec moy par ledit receveur de l'artillerie, en la présence de *Jéhan Hannekart,* painctre de MdS, qui a veu et visité l'ouvrage, ensemble une teste dorée à quatre fusils d'or montés, et qu'il m'a esté payé comptant XXXI liv. IIII sols. — Le IVe jour de septembre, l'an mil CCCC LXXV.

(Archives de Lille. — 13 février 1476.)

4045. — Je, *Floris de Bellemarin*, garde des cameulx et dromadaires que feu mon très redoubté S MS le duc de Bourgongne, que Dieu pardoint, soloit faire garder et entretenir ou parcq de son hostel, en sa ville de Quesnoy, confesse avoir receu de Bernardin de la Croix, receveur d'icelle ville, la somme de douze livres tournois de XX gros la livre qui deue m'estoit pour la garde et gouverne d'un drommadaire que feu le S de Bèvres a, puis certain temps en ça, donné à icelui S, et ce pour quatre vingt dix jours, — de la quelle je suis content. — Le XIIIe jour de febvrier, l'an LXXVI.

(Archives de Lille. — 10 juin 1477.)

4046. — Inventoire des biens meubles, artilleries, ustensiles et autres habillemens de guerre, appartenans à ma très redoubtée demoiselle, mademoiselle la duchesse de Bourgoingne, estans et trouvez en son

chastel de Rupplemonde. — Le x[e] jour de juing, l'an mil cccc lxxvii. (Un cahier de papier, néant.)

(Archives de Lille. — 30 novembre 1481.)

4047. — Je, *Jehan Wichman*, demorant à Brucelles, confesse avoir receu de maistre Thibault Karradot, conseiller, maistre de la chambre aux deniers et receveur tenant le compte de la despense extraordinaire de madame la duchesse d'Austriche, de Bourgongne, la somme de quatre vins treze livres quatorze sols — pour pluseurs parties d'ouvraiges de mon mestier par moy faictes et livrées par l'ordonnance de ma dicte dame durant le présent mois de novembre, ainsi qu'il s'enssuit. Et premierement pour unze cens grans cloz dorés pour mertre es harnaz des chevaulx de chariot de ma dicte dame à quarante solz le cent, xxii liv. Item, pour douze grandes bosses, à dix huit solz la pièce, xlxvi s.— Item, (4 moyennes 15 testières, 3,500 petiz clos pour ledit harnaz, 6 portemors). De laquelle somme je suis content et en quitte ma dicte dame. — Le derrenier jour dudit mois de novembre, l'an mil cccc quatre vins et ung.

(Archives de Lille. — 1[er] mai 1494.)

4048. — Je, *Colin Rifflart*, dm orant à Mons, congnois que pour les peines, labeurs et dessertes tant de moy comme de *Martinot de Hanchin*, *Colin Ghosseau, Jaspin de Harchies, Hanin Cambier*, *Johannin de Ghotrecy*, *Pierot Mathy*, *Philipot Petit*, *Julien*

Bidault et *Hanin de Rocquegnies*, tous compaignons clercs, demorans à Mons, de avoir, le vingt uniesme jour du mois d'avril darain, fait et escript plusieurs lettres, que MS le grant bailly de Haynaut envoya à tous les officiers ordinaires de ce pays de Haynnau, esquelles estoient encloses les coppies d'autres lettres closes et d'un mandement patent du roy NS et de nostre très redoubtée et souverain S, MS l'archiduc d'Austrice son filz, par les quelles lettres, mandement et pour les causes y contenues, commandaient expressément que de là en avant, à toujours mais, les draps et fillez faiz et fillez au royalme d'Angleterre feussent et soient banis de tous leurs pays et seignouries de par decha, que nulz n'en y feussent ammenez et venduz; et, s'aucuns y estoient trouvez, qu'ils feussent brulez comme bannis. — Pour laquelle labeur j'ay receu — pour moy et mesdits compaignons, à chascun de nous seze sols, la somme de huit livres tournois, dont je suis content. — Le premier jour de may, l'an mil cccc quatre vingt et quatorze.

4049. — Cy après s'ensseut les parties et estoffes, matières et journées et ouvriers payez et contentez par Nicolas de Maech, receveur de l'Escluse, pour les réfections et réparacions des parties et en la manière cy après déclarez. Premier : à *Rœland*, surnommé en Thyois : *Dorloge Makere* (faiseur d'orloges), demourant à Gand, pour avoir réparé l'orloge de la dite ville de l'Escluse, tant par dedens que par de-

hors, lequel orloge ne tenoit l'eure ne l'enseigne, par ce qu'il estoit du tout usé et le convenoit réparer tout partout, là où il estoit besoing, comme il appert par ung papier signé dudit *Rœlland*, où toutes les parties réparez sont ou long déclarez, contenant quittance; et ce par advis et sceu des bourgmaistres et eschevins de la dicte ville, dont lui a esté payé par ce receveur par marchié à luy fait en tasque, pour v l. x s., qui valent — LXVI l. p. — 4050. — Chapenterie faiz audit orloge. A *Adriaen Bloc,* maistre charpentier, pour avoir ouvré de son mestier à la chambrette dudit orloge, où il a fait deux fenestres de nouveau au costé de west, aussi deux autres fenestres au costé de zund et encore une petite fenestre où le ploncq du dit orloge court. . XV liv. XII s. p.

Estoffes et matières de bois employez esdiz ouvraiges. 4051. — A *Jehan van Vaarden,* pour avoir livré ung quartier de boyz d'Alemaigne, nommé en thiois: wagheschet, servans pour lesdiz ouvraiges, X liv. p.

Pointures. 4052. — A *Jaspar de la Loye*, pointre, demourant à l'Escluse, pour avoir point de nouveau l'asselle de l'orloge où les hueres sont poinctes et le malmoset qui frappe sur l'orloge, dont il a employé II l. fin or à VI s. g. le cent, font XV s. g. Item, pour le vermeillon et autres couleurs, V s. g. Item, pour ung quartier et ung onche d'azur, II s. g.; et pour sa paine et salaire, X s. g. : XIX l. IIII s. p. Voiriers. 4053. — A *Pierre Ysebrant,* voirier, demourant en la dicte

ville de l'Escluse, pour avoir mis une fenestre de voire de France au costé de zundt en la chambrette dudit orloge. — Item, pour une autre verriere — XLIIII s. p. Machonnerie. 4054. — A *Jehan Maclguys,* maistre machon, pour avoir ouvré à la première porte de la vostporte, laquelle estoit fort diminuée et gastée et le convenoit de réparer; en quoy faisant bien et deuement, ouvrant continuellement de son mestier de machonnerie, il a vaguié par XXIII jours, XIII liv. XV s. 4055. — A *Adriaen Schierme*, aussi maistre machon, pour avoir aussi ouvré. — 4055[a]. — A *Gilles Schierme*, aussi machon.

Un rouleau de 55 cent. La fin manque, et par conséquent la date, qui peut être approximativement fixée par le nom du comptable Nicolas de Maech.

(Archives de Lille. — Sans date.)

4056. — S'ensuyt la déclaracion des parties et pièces de vaisselle donnée par feu Me Mahieu Adwin, à l'avanchement des ymaiges Ste Claire, St Quintin et St Nicolas.

4057. — Les XII tasses, deux aiguières et une salière, pesant ensemble : XXIIII m. II o. XVII est. et demi, ont esté delivré a *Piètre de Gruttere*, orfèvre, demourant à Bruges, marchant des dessus dites ymaiges, valent : . . . . . . IIIc IIIIxx IIII liv. XVIII s.

4058. — Maistre *Nicolas Floret*, à cause d'un petit barillet à eaue roze, d'argent, valent : C s. t., dont il

a paié pour le fachon des patrons des quatre ymaiges dessusdites assavoir : saincte Claire, Ste Katherine, St Quintin et saint Nicolay, à Piètre van Male : XVIII sols, reste qu'il doibt : . . . . LII sols.

4059. — A receu ledit *Pierre de Gruttere* deux couppes dorées, venant des reliquaires de l'église, valent : . . . . VI^xx XVI liv. III s. II d.

4060. — Il a recu par les mains de *Winquin*, orfèvre, demourant en ceste ville (Bruges). . LXXII liv.

4061. — Il a convenu paier pour maistre Jehan Deschamps, à cause de l'ymaige Ste Katherine. XII s.

4062. — Somme totale de ce que a receu ledit *Piètre de Gruttere :* 988 liv. 14 d. (Compte en papier, incomplet et sans date.)



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS.

(COLLECTION DITE DES 500 COLBERT.)

INVENTAIRE DES JOYAUX D'OR ET D'ARGENT DE PHILIPPE LE BON, DUC DE BOURGOGNE.

12 JUILLET 1420.

Cy s'ensuit l'inventoire des joyaulx d'or et d'argent, reliques, aournemens et autres choses de chappelle, appartenans à MS le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, fait à Dijon, par l'ordonnance de MdS, par maistres Jehan Bonost, conseiller et maistre de la chambre des comptes dudit lieu et Jaques de Templenne, secrétaire et baillez par inventoire et en garde à Jehan de la Chesnel, dit Bouloigne, garde des joyaulx de MdS, le XII[e] jour de juillet l'an mil CCCC et vint. (Six articles.)

4063. — Premièrement : la bonne fleur de liz d'or, garnie environ de XXIII balaiz, de XXI saphirs, de III esmeraudes et de XLVI troches de perles, chascune de IIII perles et ou milieu de chascune troche y a ung dyamant à pointe, et y fault une perle en une troche du fleuron de la main senestre, et dedans le grant

fleuron hault y a une croix et ung crucefiz entaillié, tout de la vraye croix, et y a sur la teste dudit crucefiz, en une troche de trois perles, ung petit rubiz ou milieu et deux dyamans à pointe aux deux costez et trois autres dyamens ès piez et ès mains en lieu de cloux dudit crucefiz et environ trois balaiz, IIII saphirs et VI troches chascune de quatre perles et un dyament à pointe ou milieu. Et dedans le fleuron dextre y a une croix, du fust de la vraye croix, garnie aux IIII bouz de quatre balaiz, et ou fleuron senestre y a une longuete estroite pièce du dit fust de la vraye croix, et ou fleuron moyen y a une longue pièce de la robe NS, et ou fleuron d'embas y a un des sains cloux dont NS fut crucéfiez, garni au bout hault de deux balaiz et de II troches de perles, chacune de IIII perles et ung dyament ou milieu. A laquelle fleur de liz sert une couronne au dessus garnie de bonne pièrerie, qui est en gaige, etc. (sic).

Et sur le milieu hault d'icelle fleur de liz et coronne sert un porte Dieu, où l'en porte le Saint Sacrement, fait de deux rons beriques, bordez d'or, garniz environ de v balaiz à jour, v saphirs et de XXIIII perles. Et à ycelle fleur de liz sert une manière de pomme à fleurs de chesne, d'argent doré, fourchié dessus, pour la faire servir et séoir sur un pié de une croix ou autre pié estrange en attendant que le sien feust fait.

4064. — Une mitre de satin blanc painte de noir,

à l'istoire de la passion devant et le jugement derrière.

CROIX D'OR ET D'ARGENT (9 articles).

4065. — Une croix d'or où il y a ung crucefix, en façon du Vaudeluques, garnie ès IIII boutz de deux bons balaiz et de deux bons saphirs.

4066. — Une croix d'argent doré, dont le croison est tout plain sur le quarré, I crucefiz ou milieu, nostre dame et saint Jehan sur tourelles de maçonnerie et estans sur un pié de maçonerie à III ars boutans. Madame a pieça demandée ladicte croix lui estre baillée, pour ce qu'elle disoit qu'elle n'en avoit point, pour porter en son véage à Troyes.

4067. — Une croix tout du fust de la sainte vraye croix.

4068. — Une petite croix pendant à une chesne d'or, garnie d'un costé ycelle croix d'un balay au dessus, ouquel est entaillié et eslevé ung petit ymage et au dessoubz deux camayeux de deux ymages de l'annonciacon et de l'autre costé ou milieu I cruciffiement d'un camahieu Nostre Dame et saint Jehan et IIII autres camahieux des IIII évangélistes aux IIII boutz, pesant . . . . IIII o. X e.

YMAGES D'OR ET D'ARGENT (20 articles).

4069. — Ung ymage de nostre dame tenant son enfant d'argent doré, auquel a du let nostre dame en

sa poitrine, séant sur ung petit pié plain d'argent doré et fait à six quarrés.

4070. — Ung ange d'argent doré, tenant un reliquaire rond d'argent doré en ses mains, ouquel a soubz ung cristal du saint sépulcre NS, séant sur i petit entablement d'argent doré, fait à vi quarrés, pesant tout ensamble . . . . v m. vi o.

4071. — Un ymage de saint Jhérosme, cardinal, d'argent doré, paint de noir, séant en une chayère. A laquelle pend un chapeau rouge de cardinal. Et devant lui a un lion, paint d'un costé, et dessoubz un livre ouvert et de l'autre costé, devant lui, a une roe d'estude, sur la quelle a plusieurs livres en ii estaiges, séans sur un bas entablement quarré, d'argent doré, armoyé par devant à iii escussons, aux armes de MdS, pesant tout . . . . xiiii m. v o.

4072. — Une ymage de nostre dame, d'ivoire, séant en une chayère noire, qui est de corne ou de os noir. Et est le dit ymage coronné d'une coronne d'or, garnie de iiii saphirs, de ii balaiz et xxix perles et en sa poitrine a un fermeillet d'or, garny de i balay, iii dyamens et iii perles.

4073. — Ung ymage de nostre dame, de bois, assise et deux angres de bois aux ii costez, l'un tenant une harpe et l'autre une vieille, séant sur ung entablement de boys, à clerevoyes, bordé de noir, que soustiennent iiii lions de bois.

TABLEAUX D'OR ET D'ARGENT ET AUTRES (6 articles).

4074. — Premièrement : un tableau d'or rond, ouquel a d'un costé une trinité d'or eslevée, saint Pierre à destre qui tient une de ses dens et saint Pol à senestre, eslevez, et de l'autre costé à un ymage de painture de nostre dame, soubz un cristal rond, bordé de feuilles environ, pesant tout : IIII m. IIII o.

4075. — Un tableau d'argent doré, ouvrant en façon de porte, garni ou milieu par dedans d'un assez grant camahieu, où est l'istoire de la gésine nostre dame, plusieurs autres camahieux, saphirs, esmeraudes, grenaz et plusieurs menues perles. De laquelle pierrerie le champ dudit tableau et des deux fueillez ouvrans sont tous semez, auquel n'a point de pié, pesant tout . . . . XI m.

4076. — Unes petites tabletes quarrées, d'argent d'oré, à V fueilles historiées de nostre dame, du cruceffiement et plusieurs autres sains de painture esdiz fueillez, pesans : III o.

TABLEAUX DE BOIS, TANT GARNIZ D'ARGENT COMME PAINZ (10 articles).

4077. — Premièrement : un tableau de bois, tout couvert d'argent, doré par dedans et blanc par dehors, ouvrant à deux fueillez, ouquel a par dessus ung gros ossement sur le ront, dont la garnison d'icellui

est escripte en grec, et y fault le fust de la vraye croix qui estoit dessus en une petite croisée, et y a plusieurs autres reliques environ ès diz fueillez.

4078. — Un grant tableau quarré, de bois, ouquel a ou milieu une nostre dame, d'une manière de pierre sur le cendre, eslevée, et plusieurs autres histoires pareilz de Dieu et de nostre dame tout entour, bordé environ d'une large bordeure d'argent doré, à rondeaux de l'ouvraige de Venize et de plusieurs sains, tant droiz comme demiz.

4079. — III autres tableaulx de bois pareilz, de la façon de Grèce, esquelx à en l'un l'image de NS en painture, en l'autre de ND et ou tiers de saint Jehan l'évangéliste, bordez tous trois d'argent doré, faiz à rondeaux de l'ouvraige de Venize, autres rondeaux où sont esmaillez demiz ymages et autres demiz ymages eslevez.

4080. — Uns autres tableaux de bois, ouvrans en deux pièces, fait en façon de laz d'amours, tout garni à ymages et bordeures d'ambre jaune et les visaiges et mains d'ambre jaune, ouquel a d'un costé, par dedans, deux ymages de l'anunciaçon ND, dont la coronne de ND, le pot et le liz et les helles de l'ange sont d'argent doré et de l'autre costé est l'istoire de la gésine ND et dedans les XII laz d'entour le dit tableau a XII demiz ymages d'ambre, tenans leurs livres, croix et autres choses d'argent dorez.

4081. — Un autre tableau de bois rond couvert

d'or bruny par devant, ouquel a ung ymage de NS de pitié, ND et plusieurs anges, tous faiz de painture.

4082. — Un autre tableau de bois, quarré, ouquel et un Dieu de pitié, ND, saint Jehan, les II Maries, saint Josept, Nicodème et la Magdeleine aux piez, faiz de painture.

4083. — Un autre plus grant tableau de boys, quarré, ouquel a un ymage de ND tenant son enfant et II angeloz de chascun costé et I cherubin dessus, tous de painture.

4084. — Un autre tableau de boys, rond, ou milieu duquel a un ymage de ND tenant son enfant, saint Joseph derrière et plusieurs anges devant, tous de painture.

4085. — Un grandelet tableau de bois, en façon de porte, ouquel a ung ymage de ND assise en une chayère, tenant son enfant, et saint Jehan Baptiste devant, escript entour le diadesme de nostre dame et en la bordeure fait de painture.

4086. — Ung autre tableau de bois, quarré, ouvrant a deux fueillez ouquel a d'un costé ung demi ymage de nostre dame tenant son enfant, et de l'autre costé deuz prians devant, faiz de painture.

CALICES, PAIX, BURETTES ET AUTRES CHOSES D'OR (7 articles).

4087. — Une porte paix d'or en façon de fleur de liz, armoyée aux armes de feu MdS le grant père,

le cruciffiement et plusieurs ymages dessus, séant sur II grans fueilles de chesne d'or, pesant : III m. II o.

PLAZ ET AUTRES CHOSES DE CHAPPELLE D'ARGENT DOREZ (9 articles).

4088. — Premièrement : deux plaz neufz de chapelle, d'argent verez, goderonnez, esmaillez ou fons, aux armes de MS, bordez environ de raboz blans et de houbelons dorez, pesans : IX m. IIII o.

4089. — Ung porte Dieu d'argent doré, garni de deux voirres en lieu de bériques, dont l'un est cassé, et une pierre de voirre bleue dessus, ouquel on portoit le Saint-Sacrement que tenoit un ymage de ND en absence de la fleur de liz, pesant tout : II o.

CHANDELIERS D'ARGENT DOREZ ET VEREZ (7 articles).

4090. — Deux chandeliers neufs, d'argent, goderonnez à blanc et le demourant dorez, ouvrez à raboz, raboteures et poins dorez, desquelz les bacins se mettent et ostent à viz et autre viz qui font bouteille dessoubz, pour mettre en l'un du vin et en l'autre de l'eaue, quant on chevauche, pour dire les messes et se mettent les diz bacins dedans les piez qui ont double fons, pour estre plus portatifs; pesans ensemble : XVI m. VII o. II e ob.

4091. — L'espée de saint George, à un pommeau de jaspre vermeil, garni d'argent, sur lequel a d'un costé et d'autre en II escussons les armes saint George

et ung fourreau de cuir, garni en III lieux d'argent, pendant à une sainture large, garnie de boucle et mordant, à V fermeures d'argent blanc.

TABLES DE PAREMENS D'AUTEL (4 articles).

4092. — Premièrement : une riche et ancienne table d'autel de brodeure, que on dit que la première emperreriz chrestienne fist, de laquelle le champ est tout semé de perles et ou milieu d'icelle table est l'istoire de la nativité NS et plusieurs ymages environ, tous faiz de brodeure, dont les diadesmes et les robes de plusieurs sont pourphilez de perles et plusieurs autres histoires entour, des grans festes de NS et de la passion, de brodeure, et des ymages d'iceulx histoires ; les diadesmes sont comme dessuz pourphilez de perles, et dessoubz sont X prophêtes de brodeure, pourphilez de perles sur champ, fait d'ortrait.

4093. — Une grant table d'autel, à grans ymaiges eslevez, de haulte brodeure d'or, en laquelle a ou milieu le couronnement nostre dame et aux deux costez trois rangez d'ymages en montant, dont ou ranc d'embas sont les XII apostres eslevez, ou second, martirs, et ou tiers confesseur, armoye à fleurs de liz, le champ de l'istoire du milieu un chérubin dessuz et un séraphin dessoubz, bordée icelle table d'une large bordeure à grans feuillages eslevez de brodeure d'or.

4094. — Une autre grant table d'autel, à grans ymages eslevez de haulte brodeure d'or, un peu plus basse que l'autre, en laquelle a ou milieu un ymagė de Dieu le père d'un costé, tenant unes tables escriptes en sa main, et nostre dame de l'autre costé, dont le champ du dit milieu est semé de fleurs de liz, de brodeure d'or, dont aux deux costez a plusieurs ymages eslevez de brodeure, de apostres et autres sains et vierges et anges au dessus, et aux deux costez dudit histoire du milieu a II anges à genoulz, qui tiennent II poz plains de fleurs, de brodeure, bordée icelle table de haulx fueillages en manière de vignetiz de brodeure d'or.

4095. — Une autre grant table d'autel de brodeure d'or sur le plat, en laquelle a ou milieu le couronnement ND et plusieurs chérubins et anges; environ et aux costez sont les XII apostres, deux à deux.

S'ENSUIVENT CHAPPES POUR PRÉLAZ (3 articles).

4096. — Premièrement : une grant chappe de brodeure d'or, de l'ouvraige de Florence, faicte de histoire en manière de quatre demiz compas de NS et l'orfroiz d'icelle façon à ymages, dont le champ est fait à fleurs de liz d'or et la bille d'icelle chappe est de brodeure, aux armes MS, bordée tout entour à II rangés pourphilée de perles.

4097. Une autre chappe de brodeure d'or, façon

d'Engleterre, à plusieurs histoires de ND et anges et autres ymages, estans en laceures escriptes, garnie d'un orfroiz d'icelle façon, fait à apostres, desquelles les manteaulx sont tous couvers de perles, et leur diadesmes pourphilez de perles, estans en manière de tabernacles, faiz de deux arbres, dont les tiges sont toutes couvertes de perles et à la dite chappe y a une bille des dictes armes, garnie de perles comme la dessus dicte.

S'ENSUIVENT LES CHAPPELLES ENTIÈRES (15 articles).

4098. — Premièrement : la table d'en hault, nommé frontier, dont le champ est de veluyau vermeil, semé de liz, de perles et de tiges de pomme de pin, de brodeure d'or ; en laquelle table a une annonciaçon de brodeure d'or ou milieu et la teste de Dieu le père dessus, avironnée de chérubins en nues et raiz de soleil, et au destre costé nostre dame qui ouvre de soye, et au senestre ND et sainte Anne.

4099. — La table d'embas, nommée dossier, de pareil champ et semence dessus dites, en laquelle a ou milieu un Dieu au jugement, ND d'un costé et saint Jehan de l'autre costé à genoulz et le ressuscitement dessus et II ans (anges) cornans, à chacun costé ung, tous faiz de brodeure d'or.

4100. — Trois chappes pareilles — auxquelles chappes servent trois billes, — en chacune bille IIII pierres bleues et IIII vermeilles nommées doublez.

S'ENSUIVENT CHAPPELLES COTHIDIENNES (11 articles).

4101. — Une chappelle cothidienne, de satin blanc, painturé de noir, c'est assavoir le frontier hault à ung cruceffiement ou milieu et IIII autres histoire de la passion NS aux II costés, en tabernacles, et ou dossier bas est NS tenant son jugement, à plusieurs ymages et anges et gens qui ressuscitent et la chasuble à plusieurs histoires de NS, garnie de I orfroiz à aspostres, en tabernacles de brodeure d'or, assis sur satin asuré, semé de petiz rainceaulx, aube, amit pareils et nape parée, à demi ymages d'apostres painturez.

AUTRES PLUSIEURS CHOSES NON PAREILLES SERVANS A CHAPPELLE (10 articles).

4102.—Ung drap d'or, ouvraige de damas, sur champ blanc, qui fait ciel quant on porte le Saint-Sacrement à la feste Dieu.

ORFROIX NEUFZ (3 articles).

4103. — Ung orfroiz de brodeure d'or, à diz ymages d'apostres de brodeure d'or, et ou chaperon y a le resuscitement du tombeau de NS de semblable brodeure.

4104. — Ung autre orfroiz de brodure d'or, à x ymaiges d'apostres, où il y a nues sur leurs testes et semences, ou champ, d'estoiles d'or et ou chaperon la

transfiguracion de NS, tous faiz de brodeure de Paris. Lesquelles orfroiz, feu MS, dont Dieu ait l'ame, fist acheter à Paris, pour servir à une chappelle de drap d'or azuré, que Berthelemi Betin faisoit faire.

S'ENSUIVENT PLUSIEURS CHOSES DE CHAPPELLE
(25 articles).

4105. — Sept pièces de toile, séparées l'une de l'autre, lesquelles ont esté sur mestier et commenciées de angeloz de brodeure.

4106. — XXI pièces de toille, où sont pourtraiz et pains plusieurs tabernacles et coupponeures des dictes armes.

4107. — La pourtraicture de trois tables d'autel, sur toille. En la première a une trinité, ou milieu et à destre saint Jehan et saint Anthoine et à senestre saint Jehan l'évangéliste et sainte Katherine.

4108. — En la IIe pourtraicture a ou milieu une annunciacion de ND et au costé destre Challemaigne et saint George et à senestre saint Loys et saint Denis.

4109. — En la tierce pourtraitture a ou milieu un personnage de la Trinité et plusieurs chérubins encloz de nues, la lune, le soleil et estoiles, et au destre costé saint Jehan et saint Anthoine, et à l'autre costé saint Jehan l'évangéliste et saincte Katherine. Item, NS et XII apostres pourtraiz sur toille.

4110. — La pourtraitture de III chapperons de

chappe sur toile, l'un du couronnement, l'autre du jugement et le tiers de l'annunciacion.

4111. — La pourtraitture des IIII euvangélistes sur taffetas blanc.

4112. — Deux petites pièces de toille décolez, de pourtraitture, pour tunique et dalmatique, armoiez desdites armes.

4113. — S'ENSUIVENT LES LIVRES COMME BRÉVIAIRES, MESSES, HEURES, ET AUTRES LIVRES DE DÉVOTION (37 articles).

(J'ai expliqué, dans l'introduction du premier volume, pourquoi je réservais pour une autre publication le catalogue de la librairie des ducs de Bourgogne, cet inventaire contribue à me convaincre que la publication de M. Barrois est insuffisante.)

4114. — AUTRES LIVRES D'ÉGLISE POUR CHAPPELLE (14 articles).

4115. — MESSELZ ET AUTRES LIVRES SERVANS AU SERVICE DE MESSES (18 articles).

RELIQUES ET AUTRES CHOSES (9 articles).

4116. — Ung petit coffret de cuir noir, ferré de laton, ouquel sont deux madegloires masle et femelle; auquel coffret est attaché une assez grande bourse de soye, faicte à l'aiguille, en laquelle a une autre

bourse dedans où il y a deux croisettes d'argent doré et IIII petiz reliquaires d'argent, dont les II sont esmaillez et I vieil annel d'argent à une pierre crapaudine.

4117. — Un coffret quarré, couvert de baudequin violet, brodé d'or, ouquel a barrillez de fer, plains d'eaue rose les ancuns et cornes où il y a de la civete.

4118. — Une grant boite de boys, painte, en laquelle a une assez grant fiole plate, plaine de balme, si comme on dit.

4119. — Une pièce de corne de licorne d'environ I pie et demy et IIII doye de long.

JOYAULX.

C'est l'inventoire et déclaracion des joyaulx, pierrerrie, vaisselle d'or et d'argent et autres biens estans en la chambre des joyaulx à Dijon, en l'ostel de MdS de Bourgongne.

COLIERS (16 articles).

4120. — Ung petit colier à dame, fait à petiz couplez, à trois pointes rondes, ouquel pend ung petit fermaillet d'or, garni d'une pointe d'esmeraude ou milieu, un balay dessus et un saphir dessoubz d'un costé et une perle de l'autre et trois autres petites perles pendans dessoubz.

4121. — Ung autre collier d'or, tout fait de coupplez de petitz raboz par manière de chesnons, fer-

mant au bout d'embaz à une petite serrure de betil d'or.

ESCHARPES ET POITRAULX (7 articles).

4122. — Un poitrail d'or, fait à trois rengés de petites asseletes, doublées et entre icelles y a II rengés de raboz, assis à jour, où sont IIII^xx raboz et à chacun rabot pend un annel d'or, assez grant pour mettre ou doy, garny chacun d'un dyament, ausquelx pendent plusieurs feuilles de houbelon et petites raboteures.

4123. — Un cercle d'or sur lequel a VIII raboz et à chacun rabot pendent à chesnes d'or chapeaulx d'Alemaigne, nommez barruiers, garniz de boucle et mordant d'or, assis sur cuir.

4124. — SAINTURE GARNIES D'OR (3 articles).

AUTRES SAINTURES ET CHESNES D'ARGENT DORÉ ET BLANC (12 articles).

4125. — Premièrement : une large sainture d'argent doré, pour dancer, faicte à couplez, où il y a XXIIII pièces chascune en manière de tresteaulx rons, perciez dessus, et entre deux de chacun couplet y a des raboteures. A laquelle pendent et servent XXIIII grandes campannes, faictes de XII fueilles rencontrans l'une l'autre.

4126. — Une autre sainture d'argent pour la

jouste, ou pour dancier, faicte de XII gros cloux aguz comme pieux à trois quarrez, et entre chacun clou a ung rabot et à ycelle pendent XXIIII berruiers d'argent doré.

CHESNES (4 articles).

4127. — Une grant chesnes d'argent blanc, pour mettre au col, à laquelle pendent plusieurs grans fueilles d'argent.

FERMAILLEZ (46 articles).

4128. — Un très bon et riche fermail, garni ou milieu d'un très gros et grant dyament, à pointe, et entour icellui sont les III bons et groz balaiz quarréz nommez les III frères, assiz à jour, et trois bien grosses et fines perles entre les diz balaiz. Auquel fermail pend une très grosse et fine perle en façon de poire.

4129. — Un autre fermail d'or, fait d'un serf gisant, esmaillé de blanc, sur une terrace esmaillée de vert, sur lequel a ung petit rubiz et entour icellui serf y a III bons saphirs, ung bon balay, qu'on dit ruby, et quatre grosses perles et ès cornes dudit serf y a XIIII moindres perles.

4130. — Ung autre fermail d'or fait en manière d'une touaille nouée, esmaillée de blanc, garny d'un gros balay dessoubz et dessus a ung assez gros dyament, taillée à plusieurs faces.

4131. — Ung fermail d'or fait en manière de co-

lier de levrier, de ancienne façon, garni de III saphirs et un balay ou milieu, ouquel pent un petit coffret d'or.

4132. — Ung petit paon d'or, esmaillé de blanc, faisant fermail, garni en la poitrine d'un balay sur le rond.

4133. — Unes petites attrapes d'or, faisans fermail, ou milieu desquelles a en chacune une perle pendant.

4134. — Ung petit fermeillet d'or, fait à trois plumes d'ostrusse et de papegaut, garny d'un balay cabochon percié ou milieu et III perles pendans.

4135. — Un bien petit ours d'or, esmaillé de blanc, ouquel a en l'espaule un bien petit ruby rond et ung petit dyament plat, rond, en manière de mirouer.

4136. — BRACELES (3 articles).

S'ENSUIVENT PLUSIEURS CHOSES NON PAREILLES (12 articles).

4137. — Une bien petite fourchette d'or, à manche tortillié, pour mengier meures.

4138. — Ung petit livret d'or, ung gros annel d'or tortillié, ung pellican, I petit rabot, une boucle en manière d'affiche, une petite bullete et une petite musete d'or, pesans tout ensamble II O. X e.

4139. — Unes longes à esprevier, de fil d'or de

soye, desquelles le touret est d'une grosse perle garnie de deux gros boutons de perles brutes et d'un petit bouton de menues perles.

4140. — Un tableau de bois, fait d'or bruny, en façon de porte, ouquel a un ymage de nostre dame, d'albatre blanc, couronnée d'une couronne d'argent doré, garnie de plusieurs menues perles, laquelle ymage soustiennent deux angeloz pains d'azur.

PATRENOSTRES (13 articles).

4141. — S'ensuivent les anneaulx d'or garnies de pierreries. — 4142. — Rubiz (4 articles). — 4143. — Balais (1 article). — 4144. — Saphirs (1 article). — 4145. — Esmeraudes (2 articles). — 4146. — Dyamens (7 articles).

SIGNEZ EN ANNEAULX (1 article, que je transcris).

4147. — Ung doitier qui a x signez en anneaulx d'or ; — 4148. — ou premier : a ung saphir entaillié, qui fait signet, à une teste d'omme ; — 4149. — ou second : y a un balay d'un costé et une croix de reliques dessoubz et de l'autre costé fait signet, entaillié à or ; — 4150. — ou tiers : a un gros saphir, à VIII quarrés, où est entaillié une teste d'une dame ; — 4151. — ou quart a un balay rond où est entaillée la teste d'un homme barbu ; — 4152. — au ve a ung balay quarré, où est entailliée une petite teste coronnée escripte environ ; — 4153. — ou VIe a

ung saphir sur le rond où est entaillée la teste d'une dame à un po d'escripture aux deux costez; — 4154. — au VIIe a une esmeraude quarrée, où est entaillée la teste d'un roy; — 4155. — ou VIIIe a une ronde pierre de cassidoine, où est entaillée ung ymage; — 4156. — ou IXe a une cornanine bien bellongue, où il y a entaillié une teste d'un homme et une teste d'une femme; — 4157. — et le Xe est ung annel tout d'or, gravé à ung escusson, où est ung poisson et est escript environ.

ANNEAULX NON PAREILS (11 articles).

4158. — Item, ung autre doitier, garni à XVIII anneaulx d'or. Au premier : a une pierre appellée œil de chat, ronde sur le blanc; — 4159. — ou IIe a un grandellet camahieu sur le rond, bellong; — 4160. — ou tiers : a une grossete teste blanche de camahieu, avironné de plusieurs pointes d'ermeraudes; — 4161. — ou quart : a une pierre ronde, en manière de jaspe; — 4162. — ou V^e une pierre à VIII quarrés, en manière de marbre; — 4163. — ou VIe une teste ronde de camahieu sur le brun; — 4164. — ou VIIe : une petite pierre quarrée sur le noir; — 4165. — ou VIIIe : a ung demi apostre néellé environ, avironné de IIII perles; — 4166 et 4167. — ès IXe et X^e : deux pierres quarrées sur le roux; — 4168. — ou XIe : une pierre quarrée, marbre vermeil en une verge où il y a deux fouez noirs; — 4169. — ou XIIe : une

pierre blanche; — 4170. — ou XIIIe : ung œil de chat cler et net sur coleur de saphir strin et II petis dyamens plaz aux II costez faiz à III quarrés; — 4171. — ou XIIIIe : une pierre à VIII quarrés, de marbre gris; — 4172. — ou XVe a une pierre de ung escusson bandée comme les armes de Bourgongne; — 4173. — ou XVIe : une marguerite; — 4174. — ou XVIIe : une pierre ronde brune; — 4175. — et ou XVIIIe : une petite cornonine ronde, où il y a une teste de beste.

PIERRES HORS EUVRE.

4176. — Rubiz (9 articles); — 4177. — Balaiz, (5 articles), — 4178. — Saphirs (8 articles), — 4179. — Esmeraudes (1 article), — 4180. — Dyamens (4 articles), — 4181. — Perles (19 articles).

AUTRES PERLES QUI SONT EN EUVRE DE BRODEURE SUR DRAP (11 articles).

4182. — En une gibessière, de façon de Turquie, faicte de plusieurs ouvraiges d'argent trait, pendant à une petite chesne d'argent blanc, y a une grant pièce de monnoye d'or nommée double morisque d'Espaigne et IX autres pièces d'or de diverses monnoies.

RELIQUAIRES ET CROIX D'OR (41 articles).

4183. — Premièrement : un reliquaire d'or, en façon d'une pomme cizelé, à ymages dehors, ouvrans

par moitié, esmaillié d'un costé ND et une vierge, et de l'autre costé saint Jehan Baptiste et saint Andry, pendant à ung laz de soye, pesant tout ensamble . . . . IIII O. XVII e.

4184. — Un autre reliquaire d'or, rond, ouquel a ung ymage de piété de NS, painturé d'un costé et d'autre costé ung mirouer, pendant à ung laz de soye, pesant . . . . II O.

4185. — Ung autre reliquaire d'or, fait en manière d'une grossete pomme de pin, ouvrant à II fueillez, en l'un la gésine nostre dame eslevé, et en l'autre les III roys, pendant à ung laz de soye à II boutons de perles.

4186. — Un tableau d'or, rond, de environ une paulme de large, à un saint Jehan et sainte Katherine, painturez soubz ung cristal rond au milieu, garny environ de IIII petiz balaiz, VIII moyennes perles brutes, et par derrière un mirouer.

4187. — Un autre petit tableau d'or, en façon de porte, où est un demi ymage de NS, de painture de blanc, pesant . . . . V e.

4188. — Un autre tableau d'or, où il a de la vraye croix et autres reliques dedans, escript de lettre grecque d'un costé et double croix neellée d'autre, garni de II grosses perles dessus, pesans . . . X e.

4189. — Ung viez reliquiaire, d'un apostre d'argent doré et escripture de lettre grecque et ossement d'un saint derrière.

VAISSELLE D'OR (16 articles).

4190. —Une petite salière, dont le corps est d'une manière de cristal sur le vert, de laquelle le pié, la bordeure et couvescle sont d'or esmailléz sur le gris et sur le couvescle y a VI bonnes perles et sur le fruitelet ung petit dyament plat, rond, en façon de mirouer, pesant tout ensemble. . . . . . V O. X E.

4191. — Une espée de parement, toute d'or, excepté la lemelle faicte en manière de haye, pesant tout ensemble . . . . XVII M.

4192. — Ung oefvier d'or, double, ouvré à arbreceaulx et feuillaiges de fresiers, pesans ensemble . . . . V O. XV E.

VAISSELLE D'ARGENT DORÉE ET BLANCHE (53 articles).

4193. — Premièrement : une manière de mesnage de vaisselle d'argent, portatif, tout d'une façon, mis en ung estuy, garny des parties qui s'ensuivent : un grant bernigant, faisant aiguière, VI hannapz dedans, III doubles salières, chacune à VI quarrez et VI cuillières, toutes lesquelles parties neellées et verrées par les bors, pesans ensemble . . . . . . XXIII M. VI O.

4194. — II bouteilles faictes en façon d'oziers, à ances de mesmes, où il y a du voirre dedans, pesans tout ensemble . . . . XXXVII M.

4195. — II grans cimarres, à ances d'argent dorées, goderonnées, pesant ensamble. . . . XLIIII M.

4196. — VI tranchouers quarrez, d'argent dorez, pesans. VI m. V o.

4197. — VI autres tranchouers d'argent blanc, quarrez, pesans. . . . . VI m. IIII o.

4198. — VII XII^nes et XI plaz, que grans, que petiz, d'argent blanc, armoyées sur les borez aux armes de MdS, pesans tous ensamble. . . . . V e. I m. II o.

4199. — XIX XII^nes et IIII escuelles d'argent blanc, armoyées sur les bors aux armes de MS, pesans :
III e. IIII^xx XV m.

4200. — Trois XII^nes de tasses d'argent plaines, verrés, armoyées ou fons des armes de MS, pesans ensemble . . . . LXXIIII m.

4201. — I pot de terre, de l'ouvraige de Damas, blanc et bleu, garni le pié et couvescle qui est de jaspre d'argent doré à une ance d'un serpent d'argent doré.

4202. — AUTRE VAISSELLE D'ARGENT VENUE DES OFFICES DE MS, ESTANT EN LA CHAMBRE DES JOYAULX DE LA CHAPELLE (13 articles).

4203. — DRAPS DE SOYE ET OREILLIERS, TROUVEZ EN LADICTE CHAMBRE DES JOYAULX (3 articles).

4204. — ORILLIERS OU COUSSINEZ (5 articles).

LINGES ESTANS EN LA DICTE CHAMBRE (8 articles).

4205. — Premièrement : une paire de draps de lit, de fine toile de lin de Rains, de VI lez de large.

4206. — Une autre paire de draps de lit, de IIII lez, de bonne toile bourgoise.

4207. — Ung linceul, seul, de IIII toiles.

4208. — Une paire de linceulx, chacun de III toiles.

TOILE (2 articles).

4209. — Une pièce entière de fine toille de lin, faicte à Troyes.

NAPPES (7 articles).

4210. — Une grant pièce de larges nappes neuves, de deux aulnes de large et de XLI aulnes de long, à l'aulne de Dijon, faicte de l'euvre de Damas.

SERVIETES (5 articles).

4211. — XI grosses serviettes de chanvre qui ont servi, appellées chanveraz.

4212. — TOUAILLES (4 articles).

CHAPPEAULX DE PLUMES (5 articles).

4213. — Ung chappeau fait de soye et de plume de paon et d'autres plumes, ouvré de plusieurs fleurs et pailletes pendans, d'or sodis.

S'ENSUIVENT LES COUSTEAULX ET DAGUES (8 articles).

4214. — Un gros cousteaul d'Alemaigne, garni de VI cousteaulx, une lyme et ung poinsson et d'unes

forsetes, pendans à une courroye de fil blanc, à clouz de leton.

4215. — Ung bien large cousteaul d'Alemaigne, ouquel souloit avoir en la guesne cent petis cousteaulx et de présent n'en y a que XXI.

4216. — Ung petit reloge, quarré, doré par dehors, et son zodiaque blanc esmaillié, à I tymbre dessus pour sonner les heures.

TROMPES ET CORS POUR LA CHACE (27 articles).

4217. — Un grant cor, pendant à une sainture tannée, duquel la bouterole d'embas, le touret, les boucles et garnisons d'icellui touret, la boucle de la dicte sainture, le mordant et IIII fermouers sont d'argent doré.

4218. — Un autre grant cor d'yvoire, fait à plusieurs quarrés, sanz sainture, garny aux deux boux et au milieu d'argent doré, esmaillié de certaines armes et bestes.

4219. — Ung collier à levrier, de veluyau noir, sur lequel est escript de brodeure d'or : Loyaulté; garny aux II bouz d'argent doré, esmaillié aux armes de feu MS, le grant père, de P et M et le touret d'argent doré.

4220. — Une grant dent de sanglier, que l'on dit la dent du sanglier Lorrain Garin.

4221. — Une bien longue corne de licorne, de VII piez et demi de long.

4222. — Deux longuetes layetes de boys plaines de peautre d'estain pour paintres.

ROBES TROUVÉES EN LA DICTE CHAMBRE DE JOYAULX (12 articles).

4223. — Ung mantel pour espousée, à longue queue, de satin vermeil figuré, broché d'or à signes et rosetes, fourré d'ermines.

4224. — Autres robes trouvées en la dicte chambre de ce mauvais homme Philippe (8 articles d'houppelandes, 2 pourpoints et 3 chapperons).

4225. — Ung chaperon noir, semé sur la pate de plusieurs bouz d'aguilletes plates pendans, et y a escript de perles ce mot : J'endure.

AUTRE INVENTOIRE DES BIENS MEUBLES ET JOYAULX DE FEU MDS, qui ont esté trouvez en cinq coffres qui estoient en la chappelle de Dijon, — fait et encommencié, — le XVIII jour de juillet l'an mil CCCC et vint (2 articles).

4226. — Premièrement : ung très bon et riche annel, fait tout d'un balay très fin et net, lequel feu MS le duc Philippe, cui Dieu pardoint, ordonna par son testament estre mis ou doy des ducs de Bourgoingne ses successeurs, quand ils prendroient la possession, à saint Bénigne de Dijon, de la duchié de Bourgongne, pesant . . . . XLIIII karaz.

GOBELEZ, HANAPS ET AIGUIÈRES, TANT D'OR, D'ARGENT, DE CRISTAL ET DE VOIRRE, COMME AUTRES (15 art.).

4227. — Ung très riche voirre, tout fait d'esmail de pelistre, à jour, qui se met en trois pièces, c'est assavoir le corps de voirre, le couvescle dessus et le pié, ouquel a en la poingnée une fleur de lis, faicte dudit esmail de pelistre, tous bordez d'or, dont sur le couvescle le frintelet d'icellui est garniz de trois grosses rondes perles et d'un long balay à jour dessus.

4228. — Ung hault gobelet de cristal ou de berique, en manière de coupe, séant sur un pié d'or cizelé et le couvescle bordé d'une manière de couronne d'or, garni tout environ de six bons saphirs et six troiches de perles, en chascune trois perles, et sur le fretelet à un saphir à jour, et une perle dessus, armoyé par dedans ledit couvescle des armes d'Engleterre et autres armes, pesant tout ensamble . . . . IIII m. XV e.

4229. — Une petite tasse d'or, d'arquemie, toute plaine, pesant. . . . . I m. X e.

SALIÈRES D'OR (7 articles).

4230. — Une salière d'or, assise sur IIII rocs, en manière de chariot, où il a IIII perles, dont le corps d'icelle salière et le couvescle sont de pierre de Casidoine et est le fretelet garni d'un balay à jour, pesant tout ensamble. . . . . II m. V e.

TABLEAUX ET RELIQUAIRES D'OR (37 articles).

4231. — Premièrement : ung très beau et bon tableau d'or, ouvrant à II feuillez en manière d'un livre, esmaillié d'un costé par dedans l'un des feuillez de l'istoire de la passion NS, et de l'autre costé est l'istoire de l'assumption ND, cizelé de haulte esleveure, bordé environ de plusieurs coronnes desqueulx tableaulx les fermaulx cloans sont garniz chacun de XII perles et ung balay ou milieu, pesans yceulx tableaulx. . . . . VII m. VII o. XV e.

4232. — Ung autre tableau, d'argent doré, en façon de porte, ouquel a, ou milieu, ung ymage de saint Anthoine, esmaillé de griz, duquel le visaige est d'un camahieu, bordé environ à p et m, pesant IIII o. XVII e.

4233. — Un autre tableau d'or ront, esmaillié d'un costé d'un ymaige de ND et autres ymages et de l'autre costé, est ung mirouer garni dessus de V perles, pesant. . . . . III o. V e.

4234. — Ungs petiz tableaux rons, d'ambre jaune, ouvrans, bordez d'argent doré esquelx a, d'un costé, l'annunciacion d'ambre blanc, et de l'autre costé, le cruciffiement d'ambre blanc.

4235. — Ung autre petit tableau d'or, quarré, ouvrant à deux fueillez, ouquel a par dedans ND et les III roys eslevez, esmaillié par dessus de saint

Jehan et saint Gile, escript tout entour en la brodeure, pesant. . . . . II o. XV e.

4236. — Ung autre petit tableau d'or, en façon de rose, ouvrant, ouquel a par dedans NS cruciffié et les instrumens de la passion, cizelé par dessus à ymages, pesant. . . . . II o. XV e.

4237. — Un autre tableau, fait d'un camahieu, à biches et arbres, bordé d'or, avironné de XVI perles, pesant tout ensamble. . . . . V o. XV e.

4238. — Ung petit ymage d'or de nostre dame, ouvrant par le ventre, ouquel est la Trinité dedans, garni en la poitrine d'un petit ruby, séant sur ung petit pié d'or, garni de deux balaiz et de IIII perles et la couronne de VI petites perles, pesant. IIII o. II e.

4239. — Deux bericles, ou œillez d'or, de cristal, assis sur I camelot cendré, que l'on met pour la pouldre devant les yeulx quant l'on chevauche, au bout desquelx a II boutons de perles.

PLUSIEURS AUTRES JOYAULX, NON PAREILS (75 articles).

4240. — Ung petit dant d'or, au bout duquel a ung dyament à pointe, pesant. . . . . VII e.

4241. — Une manière de broche, de porc espi, d'argent, au bout de laquelle a ung dyament nayfz, enchassé en or.

4242. — Une cuillière de bois, de sarrazin, bordée d'argent doré.

4243. — Une grosse pomme d'argent dorée, cizelée, pendant à une chaenne d'argent dorée, en laquelle l'on met feu à chauffer mains, pesant II m. I o.

4244. — Un petit coffret d'argent doré, escript dedans en lettres de flament. . . . . . . II o. II e.

4245. — Une esclissouere d'argent doré, à getter eaue, poinssonnée dessus, pesant. . . III o. XVII e.

4246. — Deux paires de jonchières d'argent dorées, pesant toutes ensamble. . . . . X m.

4247. — Ung estuy à œillez d'argent, néellé, escript dessus : *Y me tarde*, garni de bericles, pesant tout ensemble. . . . . IIII o. II e.

4248. — Une pierre de chaillo (de thaille?) de diverses couleurs, bordé d'argent doré, environnée de même pierrerie de petite valeur.

4249. — Ung tableau de bois, à un demi ymaige de ND, painte ou milieu de l'ouvrage de Grèce, bordé et couvert d'argent doré, à ymaiges et autre ouvraige dudit pays de Grèce.

4250. — Ung autre tableau de bois, painturé d'un costé à ymages, et de l'autre costé poinconné à ymages.

4251. — Ung autre tableau de bois, à un ymage de ND et d'un ymage de saint Anthoine.

COUSTEAULX ET BADELAIRES (21 articles).

4252. — Une petite espée longuete, d'argent dorée, nommée *la victoire*, estant en un long estuy d'argent blanc.

COLIERS DE CHIENS (31 articles).

4253. — Ung autre colier à leuvrier, de veluyaul vermeil, brodé en deux escussons des armes de feu MS le duc Phelippe et escript dessus : *Y me tarde*, de menues perles et plusieurs menues perles en la bordeure, garni de boucle, mordans, et IIII fermeures d'argent et le thouret d'argent doré.

4254. — Deux bouteilles de verre estaillées de blanc, dont les estoupaux sont bordez d'argent doré et sont chacune en ung estuy de cuir, dont les saintures de tissus noirs sont garniz chacun de boucles, mordans, et VI fermeures d'argent doré.

4255. — Ung ancien psaultier de grosse lettre, et y est escript que c'est le psaultier MS saint Loys, ouquel il aprit en son enfance, garni de deux fermaulx d'argent doré, armoyez aux armes de France et une pipe d'argent doré.

4256. — Deux bassins et un grant tabour de cuivre ou d'arain argentez et ouvrez par dedans, en la façon de Turquie.

LINGE TROUVÉ EN UN DES COFFREZ DESUSDIZ (9 articles).

4257. — VIII grans linceulx de lit, chacun tout d'une pièce, sanz cousture, de fine toile de rains, contenant chacun VI aulnes et I quartier de long et V aulnes de large, à l'aulne de Dijon, dont il en y a aucuns bien dommaigiez.

C'EST L'INVENTOIRE DE LA TAPICERIE DE MS PHELIPPE, DUC DE BOURGONGNE ET DE BRABANT (52 articles).

4258. — Une chambre de veluel vermeil brodée de bergiers et de brebis et de herbages, garnie de ciel, dossier, couverture de lit, trois courtines de cendal vermeil et six quarreaux pareils à ladicte chambre, desquelz les deux sont grans et les quatre autres petiz, et dix tapiz parmy la couverture du lit et de la couche et parmy le bancquier faiz de haulte lice, sans or. Notez qu'en l'un desdiz coussins a esté emblé, aux nopces de MdS, ung mouton de brodure d'or.

4259. — Une chambre de soye cramoisie, ouvrée de dames qui portent espriviers — dont ou milieu a une royne qui baingne son esprivier, et est le champ des tapis tout semé d'arbes et d'herbaiges.

4260. — Une chambre que ceulx d'Utrecht donnèrent à MdS — tout de satin cramoisy vermeil, ouvrée de très riche brodeure d'or et de soye — et ou milieu du ciel ung soleil de brodeure d'or à une ronde plattine d'argent dorée, en la moyenne à ung personnage tenant ung tymbre et penon des armes de Bourgongne et à fusilz, à quatre dames nommées Sapiencia, Justicia, Temperantia et Fortitudo. Le dossier est de pareille brodeure à ung personnage d'omme assiz en majesté et lui présentent deux personnages d'ommes, trois personnages de damoiselles; et à chacun de ses costez sont trois personnages

d'ommes estans drois. Item, ladicte couverture de lit est de pareille brodeure, et a ou mylieu ung escu des armes de MdS, lequel tiennent deux lyons noirs en ung ront compas, à fusilz et rolleaux, où il y a escript : *Autre n'auray.*

4261. — Une chambre vermeille de tapicerie de haulte lice, faicte à or, ouvrée d'aournemens de dames faisans personnages d'onneur, de noblesse, largesse, simplesse et autres, garnie de ciel fait à faucons.

4262. — Une riche chambre et tapisserie de haulte lice, de file d'Arras, appellée la chambre aux petiz enfants, garnye de ciel, dossier et couverture de lit, tout ouvré d'or et de soye; et sont lesdiz dossiel et couverture de lit tout seméz d'arbres et herbaiges et petiz enfans, et au bout d'en hault faiz de trailles de rosiers sur champ vermeil et ledit ciel est tout fait de pareille traille de rosiers à roses sur champ vermeil, sans autre ouvrage, mais les goutières d'icellui sont de pareille semeure que ledit dossiel et couverture, tout fait à or et de soye.

4263. — Une autre riche chambre de tapisserie de haulte lice, de file d'Arras, faicte à or, appellée la chambre du couronnement ND, garnye de ciel, dossier, couverture de lit et six tappiz à tendre, dont les deux sont faiz à or et les quatre sans or, et en chacun d'iceulx a deux personnaiges de feux le duc Anthoine de Brabant et madame sa femme et de leurs

enfans couvers d'un petit dosseret; et est tout de Brabant.

4264. — Une chambre de tapicerie de haulte lice, — appellée la chambre de la plaiderie d'amours, où il y a plusieurs personnaiges d'ommes et de femmes et a plusieurs escriptures d'amours en rolleaux.

4265. — Une chambre pour bateau, garnye de ciel, dossier, trois courtines et ung dosseret tout pareille de drap de Damas blanc, vermeil et bleu.

S'ENSUIVENT LES TAPIZ DE SALE (34 articles).

4266. — Premièrement: trois tapiz de haulte lice et de file d'Arras, faiz richement à or, appellez les tapiz de fama, ouvrez de plusieurs personnages qui tendent à honneur.

4267. — Deux tapiz ouvréz chacun des XII pers de France, dont l'un est plus grant que l'autre et plus richement fait or.

4268. — Ung tapiz, ouvré des IX preux et neuf preuses, fait richement à or.

4269. — Ung autre tapiz, ouvré des neuf preuses seulement, fait aussi à or.

4270. — Ung tapiz des sept çages, ouvré à or en plusieurs lieux et de file d'Arras.

4271. — Trois tapiz de haulte lice fine, ouvrée à or, de l'ystoire de l'églize militant, dont en l'un est assiz en majesté le saint Père et plusieurs cardinaulx

entour de lui et par dessoubz lui plusieurs princes qui lui présentent une églize, et en chacun des deux autres tapiz a x personnages, de pareil ouvrage, à targes, des armes de France et autres.

4272. — Huit tapiz de haulte lice, de file d'Arras, ouvrez de l'Apocalipse.

4273. — Six tapiz de haulte lice, de la bataille de Liége, ouvrez à or en plusieurs lieux.

4274. — Trois tapiz de la bataille de Rosebecque, faiz à or en plusieurs lieux.

4275. — Deux tapiz de Jason, faiz à or en plusieurs lieux.

4276. — Un grant tapiz de haulte lice, ouvré à or, de l'istoire de Regnier, qui fait un champ de bataille.

4277. — Ung grant tapiz de haulte lice, sanz or, de l'istoire du duc Guillaume de Normandie, comment il conquist Engleterre.

4278. — Ung grant vielz tapiz de haulte lice, de l'ystoire Lorens Guerin, qui chassa le sanglier.

4279. — Deux autres grans vielz tapiz de l'istoire de Florence, de Rome, sans or.

4280. — Un autre grant vielz tapiz bien adommagié de l'istoire de Juennesse et déduit, appellée la chasse du cerf.

4281. — Ung autre tapiz de haulte lice de l'ystoire de Helcanus qui a perdu sa dame, ouvré sans or.

4282. — Ung autre petiz tapiz de bergerie, sur champ vert, semé de bergiers et bergières, dont les aucuns font des fagoz.

4283. — Ung grant vielz tapiz, de l'istoire du duc Regnault de Montaben, coment il vainqui le roy Dennemont devant Angourie et est de Brabant.

4284. — Ung autre vielz tapiz de haulte lice, ouvré de juennes hommes et femmes jouans de plusieurs jeux et est de Brabant.

4285. — Ung tapiz de l'ystoire messire Bertram du Guesclin, fait à or en plusieurs lieux.

4286. — Ung tapiz de l'ystoire de Charlemainet, fait à or comme dessus.

4287. — Ung tapiz de Semiramis de Babiloine, fait à or comme dessus, et est en deux pièces.

4288. — Ung tapiz de Godefroy de Buillon, fait à or comme dessuz.

4289. — Ung tapiz du chastel de Franchise, fait à or.

4290. — Ung tapiz de l'orguilleux de la Lande, nommé Parcheval le Galoiz, ouvré à ung pou d'or.

4291. — Ung tapiz de dom de la Roche, ouvré à ung pou d'or.

4292. — Ung tapiz du parc des Bergiers, aussi ouvré à ung pou d'or.

4293. — Ung tapiz de haulte lice, sur champ ver-

meil, de file d'Arras, à plusieurs herbages et fleurettes, ouvré au mylieu de deux personnages ; assavoir : d'un chevalier et d'une dame et de six personnages d'enfans ès quatre cornetz.

4294. — Deux autres tapiz de haulte lice, sur champ bleu, semez de doubles rainseaux de liz et autres doubles rainseaux acouplez les uns aux autres, dedens un chappeau de roses, ouvrez ou mylieu d'un bergier, ayant les armes de Flandres sur son chappeau et quatre moutons aux quatre coincs desdiz deux tapiz.

4295. — Neuf grans tapiz et deux mendres de haulte lice, ouvrez à or, de volerie, de plouviers et perdriz, esquelz sont les personnages de feux MS le duc Jehan et madame la duchesse sa femme, tant à pié comme à cheval.

S'ENSUIVENT GRANS DOEZ DE SALE, DOESSERES, DRAPS D'OR, DE PAREMENS, DE CHAYERES, BANQUIERS ET QUARREAUX (36 articles).

4296. — Deux quarreaux de tapisserie d'Arras, sur champ vert, esquelz a en chacun arbre ou mylieu ou pendent les armes de feu madame la duchesse Marguerite, et ou pié dudit arbre a ung troppeau de moutons.

COUVERTURES DE LIT FOURRÉES (6 articles).

4297. —Une couverture de lit de drap vert, fourrée de gris, contenant la dicte fourrure trois aulnes et demye de hault et quatre aulnes, ung quartier moins, de large et la dite couverture de sept aulnes de hault et de six et demye de large.

4298. — Ung matras de satin noir, garny de coton, contenant trois aulnes de quarreure.

S'ENSUIVENT TAPIZ DE CHAPPELLE (13 articles).

4299. — Ung tapiz de haulte lice, du couronnement N. D. ouquel sont les histoires des festes de Pasques, de l'Ascencion, de la Penthecouste et du dit couronnement, fait à or en pou de lieux. Ung tapiz ouvré du sépulcre N. S., fait à or en pou de lieux.

4300. — Ung tapiz, ouvré de saincte Anne à or et de file d'Arras.

4301. — Ung tapiz de haulte lice, du Credo, fait d'ymages d'appostres et prophètes, à or, et de file d'Arras, ouquel tapiz est escript ès rolleaux que tiennent les diz apostres tout le credo et prophesies ès rooles que tiennent les diz prophètes.

4302. — Ung tapiz du trespassement N. D., fait richement à or.

4303. — Ung tapiz de haulte lice fait à or de petites ymaiges de la Passion de N. S. et y a au des-

soubz une Vironique et les personnages de Vespasien, Titus et autres, et est de Brabant.

4304. — Une grant table d'autel de haulte lice, faicte richement d'or et de file d'Arras, en laquelle a ou mylieu N. S. sur le sépulcre et plusieurs ymages : N. D., les trois Maries et autres sains, et à l'un des costez est saint Jehan Baptiste et à l'autre costé saint Anthoine.

4305. — Une autre table d'autel, plus estroite, de haulte lice, faicte à or et de file d'Arras, ou mylieu de laquelle est le couronnement Nostre Dame, plusieurs chérubins et angles entour, estans en ung tabernacle en manière de moustier, et aux deux costez y a six apostres d'un costé et six d'autre.

4306. — Une autre manière de table d'autel, pour parement d'églize, quarrée, d'environ aulne et demye de quarrure, aulne de Paris, faite de haulte lice toute d'or et de soye, en laquelle a, par hault, ung ymage de N. S. assiz en majesté, sur champ de nues à estoiles d'or, et dessoubz y a une rangée d'anges, dont dessoubz eulx y a une croix ou mylieu et à l'un des costez d'icelle a ung roy à genoulx que présente ung saint vestu de blanc et à l'autre costé une royne que présente une vierge.

S'ENSUIT LA DÉCLARAÇON DES TAPIZ VELUZ (19 articles).

4307. — Ung grant tapiz velu, sur champ vert, à feuilles de vignes en croix, et sur la bordure es-

cussons à champs vermeilz, ayant chacun ung chasteau blanc à trois tours.

4308. — Ung tapiz rez, fait de petiz poins quarrez bleuz et rouges. Deux petites pièces de vielz tapiz, tous pourriz, et ne valent que pour faire escharpillières.

4309. — Deux nattes de jons que madame a donnez à MS.

4310. — Une seelle de guerre brodée sur veluau vermeil.

4311. — Ung cuir noir, que madame la ducesse de Bourgongne donna à MdS.

Armures. C'est l'inventoire de l'armeurerie, trouvée en la chambre des joyaux de l'ostel de MdS le duc de Bourgongne, à Dijon, le xxv[e] jour de juillet mil cccc et vint.

HARNOIS DE MAILLE (6 articles).

4312. — Huit aubergons de Milan.

4313. — Seize grans pièces de maille qui servent pour armer chevaulx.

HARNOIS BLANC (10 articles).

4314. — Premièrement : trois bachines à bavière devant, dont les deux sont garniz de petiz camailz et l'autre est garni d'un tuyau d'argent dessus, pour

mettre une plume d'ostruche, lequel se lace à une petite boucle, à ung court tissu garny d'argent blanc.

ESPÉES, BADELAIRES ET DAGUES (15 articles).

4315. — Une bien longue et large espée de parement d'armeurerie de environ sept piez et demi de long.

DAGUES (5 articles).

4316. — Une petite hache, où il y a dague on bout, dont le manche et la poignié et tout est de fer.

4317. — Une mace de Turq, toute de fer.

ESPERONS (19 articles).

4318. — Une paire d'esperons de leton dorez, tortilliez à large molete, à plusieurs pointes, garniz de tissu de soye vermeille.

4319. — Ung estuy turquois double, l'un à mettre les flêches et l'autre à mettre l'arc, couvert de veluyau vermeil, brodez en plusieurs lieux de l'ouvraige de Turquie, esmailliez sur chacun aux armes de MS, d'argent doré, bordé à l'un des bouz d'argent doré, pendans à une sainture de tissu vermeil, garnie de boucles, mordans et fermeures d'argent doré.

4320. — Plusieurs autres flèches, dont il y en a plusieurs à fers à bercer bestes.

4321. — Ung calcas, couvert de peaul de tesson, garniz de plusieurs viretons pour arbaleste à cheval.

4322. — Deux petites targes à cheval, l'une pain-

turée, d'argent bruny, à un escu, où il y a un rabot on milieu, et l'autre de deux dames qui tiennent ung escu.

HARNOIS DE JOUSTE (16 articles).

4323. — Dix grandes sonnetes de leton pour servir à la jouste.

4324. — Trois regnes servans à la bride de cheval, faites de fil vermeil, dont l'une est ferrée d'argent doré, l'autre d'argent blanc et l'autre sans ferreure.

4325. AUTRE INVENTOIRE DE L'ARTILLERIE TROUVÉE EN LA DICTE CHAMBRE (6 articles.)

4326. LIBRARIE.

Inventoire fait des livres et romans de MdS le duc de Bourgongne, estans en son hostel à Dijon, par maistre Jehan Bonost et Jacques de Templenne, commis dessus nommez, et baillez par inventoire, par l'ordonnance de MdS, audit Bouloingne, lequel inventoire fut fait le XXIe jour de juillet l'an mil CCCC et vint (180 articles, voir tome I, page XLV, mes raisons pour ne rien extraire de ce chapitre).

INVENTOIRE DE LA VAISSELLE D'OR ET D'ARGENT, servant en l'office de l'eschançonnerie de MS le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne — fait à Dijon le XXVIIIe de juillet, l'an de grace

mil cccc vint et quatre, par Jacques de Templenne, conseiller, commis ad ce par MdS, lequel inventoire est comprins et escript en l'inventoire total de Boulongne pour tenir le compte et faire raparailler la dicte vaisselle, quand il sera besoing, ainsi que MdS l'a ordonné (27 articles).

4327. — Ung pot d'argent doré, où l'en met la licorne, pesant IX^{m} VI°.

4328. — INVENTOIRE DE L'OFFICE DE LA SAUSSERIE (même rubrique que l'article précédent). Et pour ce que le dit office estoit moins honorablement garni de vaisselle pour MdS qu'il n'appartenoit, a esté baillé le dit jour par l'ordonnance de MdS, et présent lez dessus ditz, les parties de vaisselle de l'inventoire dudit Boulongne qui s'ensuivent (10 articles).

4329. — INVENTOIRE DE L'OFFICE DE LA PANNETERIE (7 articles); DE LA FRUCTERIE (3 articles); DE L'ESPICERIE (4 articles).

4330. — Mémoire que on a trouvé une cedule de feu maistre Geffroy Malpoinre, phisicien de feu MS le duc Jehan, cui Dieu pardoint, signée de son saing manuel, par laquelle il confesse avoir receu de Philippe Jossequin, le livre des eschez amoureux moralizé, donnée le XIe jour de mars mil cccc et treize.

Registre in-folio, de 180 feuillets de papier.

ARCHIVES ROYALES DE BRUXELLES.

COMPTE DES FIEFS DE BRABANT RENDU PAR NICOLAS SPECHT, DEPUIS LA FÊTE DE PAQUES 1368 JUSQU'A LA MÊME FÊTE 1369 (Inventaire de la Chambre des comptes de Brabant 17,144).

4331. — Histrionibus ducis Gelriæ jussu dominorum ducum per manus Coukini camerarii sabbatho post Pascha, VIII mutones. Valent VIII s. gr... (F° 6 recto).

4332.— Item, cuidam dictatori de alta Alamania unum mutonem. Valet XII d. gr. — 4333. — Item, cuidam lusori de Francia, portanti. De manu, 1 mutonem. Valet XII d. gr.

4334. — Item, *Johanni Pynnoc* pro chirothecis caninis domini ducis, 1 mutonem. Valet XII d. gr..... (F° 6 v°)

4335. — Item, *Renero* dicto *Spormaker* pro tribus paribus calcarum pro domino duce, III s. gr..... — 4336.— Item, *Henrico de Kent* misso apud Coloniam pro vinis missis de Alsacia ad Walterium Bouttellier jussu domini Robberti, IIII mut. Val. IIII s. gr.

COMPTE DE L'ANNÉE 1369-1370.

4337. — Item, dominæ ducissæ quos dedit cuidam mercatori seu aurifabro nomine *Segerus Treyt*

de Burgis, de duobus pater noster aureis et dyamantis, XLVI mut... 4338. — Item, dedi cuidam scriptori nomine *Henrico* de illuminatione cujusdam rotuli, per manus Petri Brau jussu dominæ ducissæ circa mensem augusti, II mut. — 4339. — Item, adhuc præfato scriptori per manus Petri Brau circa Omnium Sanctorum de duobus aliis rotulis, V mut. (F° 14 v°.)

4340. — Item, dominæ ducissæ ludenti cum comite de Cleve, de Bouch et aliis ad ludum Potrayn in vigilia Circumcisionis quinque duplices mutones. Valent X mut... — 4341. — Item, cuidam magistro *Johanni* qui ligaverat, ex scitu Petri Brau, ex commissione dominæ ducissæ, unum librum gallicum. De mercede sua, VI mut. (F° 15 v°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1370-1371.

4342. — Item, jussu dominæ ducissæ *Johanni* mimo regis Scotiæ vel Scotlandiæ, VI mutones. (F° 21 v°.)

4343. — Item, *Egidio* cutelliparo de factura cutellorum domini ducis quos Coenkinus fecerat ibi reformari, I francum. Val. I muton et tertiam partem unius. (F° 21 v°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1372-1373.

4344. — Item, de ligamine unius libri de camera dominæ ducissæ cuidam magistro *Johanni Gallico*,

per manus Michaelis camerarii, I duplicem. Val. II mut... — 4345. — Item, expedivi domino Godefrido de Turri, receptori Brabantiæ, XIIII francos quos dedit histrionibus comitis Flandriæ circa XXVIm diem januarii. Val. XVIII mut. et II tierch de 1 mut. (F° 30 r°.)

4346. — Item, dedi de pendiculis de serico litterarum et confirmationis cartæ de Cortenbergen quarum litterarum erant quinque tot habentia sigilla quos pendicula. Non poterant fieri de pergameno septem duplices. Val. XIIII mut. (F° 30 v°.)

4347. — Item, habuit Tabbardus, quos dominus jussit sibi dari in parata pecunia quam concesserat in sua infirmitate, III francos. Val. L lib... — Item, de cura morbi quem patiebatur in virga virili, cuidam magistro *Gilkino*, III duplices. Val. LXXV lib... — Item, pro hospitio in quo infirmabatur, C lib. (F° 32 v°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1373-1374.

4348. — Item, jussu dominæ ducissæ mimis et histrionibus totius villæ Bruxellensis pro encheniis suis septem duplices. Val. XIIII mut. (F° 34 v°.)

4349. — Item, dominæ ducissæ ludenti ad Talias, ipso die Innocentium IIII duplices valent. VIII mut. Item, dedi dominæ ducissæ, in vigilia Epiphaniæ, ludenti cum annulo, per manus Creit et Duitssche tres duplices. Valent VI muton. (F° 35 r°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1375-1376.

4350. — Item, cuidam histrioni ducis Austri ludenti ad gwiternam et cantanti simul. per Willelmum Truwans et dominum ducem personaliter VIII petras. Val. XII mut.... — 4351. — Item, cuidam famulo comitis Meldensis seu Meaux in Bry, qui portaverat caseos dominæ ducissæ circa Epiphaniam Domini, tres petr. Val. 4 ½ mut. — 4352. — Item, dedit magistro *Johanni Nichasii* gallico, de illuminatione cujusdam libri dicti Lancelot, jussu dominæ ducissæ... duos petr. Valent III mut. (F° 49 v°.)

4353. — Item, fecit domina ducissa fieri unum librum Horarum Beatæ Virginis et de aliis orationibus, de quo quidam scriptor nomine *Petrus* habuit de scriptura quinque petr. Valent VII ½ mut. (F° 51 r°.)

4353 *bis*. — Item, magister *Henricus* illuminator qui fecit ymagines et litteras aureas, habuit cum licopio computato in hac summa CLXI petr. Valent CCXI ½ mut. — 4354. — Item, habuit de dicto libro *Godefridus Bloc* qui eum ligavit duos petr. Valent III mut.

COMPTES DE PIERRE BRALU DE L'ANNÉE 1376-1377.

4355. — Item, dedi magistro *Petro* scriptori qui parvum librum dominæ ducissæ scripsit, unum scutatum antiquum. Valent 1 mut. XVII gr. flandr. (F° 57 v°.)

4356. — Item, dedi *Henrico* illuminatori qui eundem parvum librum illuminavit et ligavit XIIII ½ petr. Val. XXI ½ muton. VI ½ gros. flandr. — 4357. — Item, feci fieri unam vaginam dictam *forcel* pro magno libro dominæ ducissæ pro uno petr. Valent I ½ muton.

4358. — Item, famulo domini Ludovici de Namureo portanti poma de arangia ex parte domini sui, VIII[a] die februarii per manus Willelmi Truwant, II petr. Val. III mut. — 4359. — Item, XIII[a] die februarii *Goisswino* famulo domini ducis Alberti portanti dominæ ducissæ ex parte domini sui unum canem marinum, X petr. Val. XV mut... — 4360. — Item, de mandato dominæ ducissæ *Petro den Potghieter* de nova nola ponenda in orlogio XXIII die martii, III petr. Val. IIII ½ mut. — 4361. — Item, famulo hospitis dominæ ducissæ apud Dendermonde qui portavit dominæ ducissæ sicca alleca dicta Boxhorn, XXI die februarii... unum scutatum antiquum. Val. 1 mut. XVII gr. fland. — 4362. — Item, famulo domini comitis Flandriæ præsentanti dominæ ducissæ XXIII die februarii ex parte comitis species dictas pignoloet, IIII[or] petr. Val. VI mut. — 4363. — Item, pro percameno ad scribendum novum librum dominæ ducissæ quem incepit quidam novus scriptor scribere, qui jam recessit VIII die martii (Le ms. est déchiré en cet endroit). (F° 58 r°.)

4364. — Item, feci religari librum gallicum de

historia Meliadus, de mandato domini ducis per *Godefridum Bloc* de quo habuit v petr. Val. vii ½ mut. (F° 58 v°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1377-1778.

4365. — Item, de mandato dominæ ducissæ in Leodio cuidam lotrici pro lotione papulorum tam dominæ ducissæ quam dominæ ducissæ Gelriæ sororis suæ et suis dominabus et domicellabus xv maii, ii mut. — 4366. — Item, de mandato dominæ ducissæ nuntio comitis Flandriæ ex parte dicti comitis præsentanti dominæ ducissæ unam symeram et poma d'arangia. xv junii, ii petr. Val. iii mut. (F° 69 r°.)

4367. — Item, de mandato dominæ ducissæ pro quibusdam histrionibus ludentibus apud Furam sub mayo per manus domini Arnoldi van Melin magistri hospitii, xxv junii, 1 petr. Val. 1 ½ mut. — 4368. — Item, de mandato dominæ ducissæ *Hugen den Mersman*, pro uno pectine eburneo empto pro domina vii julii, x gr. fl. (F° 69 r°.)

4369. — Item, de mandato domini ducis *Godefrido Block* qui religavit unum librum dictum Bibliam domini Arnoldi van Melin, xvii julii, iiii ½ petr. Val. vi mut. xx gr. flandr. — 4370. — Item, de mandato dominæ ducissæ *Godefrido Block* pro libris, videlicet t'gebet, donatis regularibus Lovanii, ad opus Willelmi de Sayne, ultima julii, xxii gr. fland.

4371. — Item, de mandato dominæ *Caprune* de duobus scutis armorum Brabantiæ et Angliæ pendentibus in choro fratrum minorum in Bruxella per eumdem *Caprune* reformatis seu renovatis VII[a] die januarii, quatuor petr. Val. VI mut. (F° 70 r°.)

4372. — Item, solvit Petrus, XXVII aprilis, *Jacobo den Rademaker* de uno novo curro facto pro domina ducissa van den Houtwerke, XVIII mut. — 4373. — Item, *Johanni Loy* fabro qui dictum currum ligavit, vulgariter *besloech*, computatum per Johannem Moreel et Egidium suum socium de LXXI lib. ferri, lib. ad XX sol. ten dunnen werke (les menus ouvrages) et de CLXXV lib. ferri, lib. XVI s. ten groeten werke (la grosse besogne), videlicet in universo II c. XVI lib. Valent XVI muton. V. gr. fland. (F° 71 r°.)

4374. — XIII martii *Willelmo de Ysca* tapetisario de uno tapeto rubeo armorum domini et dominæ ponendo sub pedibus ante altare in capella... computatum VI petr. (F° 71 v°.)

4375. — Item, dedi Sculken den bordurwerker (le mercier) ituro apud Brugas ad emendum necessaria pro una camera facienda van blauwen samite (de samit bleu) pro domina ducissa, VIII maii, XXX petr. (F° 72 r°.)

4376. — Item, *Colin Pastureal* messagiero ituro Parisius ad solvendum ibidem *Johanni van den Rosen* aurifabro de duobus coronis et uno cypho seu gobuleto aureo dominæ ducissæ per eundem Johannem

factis, CLXXXIIII francos. Valent CLXIX petr. XI gr. fl. (F° 78 r°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1378-1379.

4377. — Item, solvit Petrus domino *Nicolao Specht* misso per dominam ducissam apud Trajectum supra Mozam pro quodam Scrinio in ecclesia Sancti Servatii posito, una vice eundo et redeundo pro quinque diebus, et secunda vice pro eodem quod tunc portavit qui exposuit in universo eum illis qui duxerunt eum cum dicto negotio apud Bruxellas, circa XIIII[am] diem septembris, XXIIII mut. (F° 83 r°.)

4378. — Item, XVI septembris de mandato dominæ ducissæ famulo abbatis de Luxembourg qui præsentaverat dominæ ducissæ unam ystarionem, III petr. videlicet IIII $\frac{1}{2}$ mut. — 4379. — Item, XXI decembris episcopo scolarium Sanctæ Gudilæ profecto Sancti Nycolay quod scholares annuatim faciunt. I $\frac{1}{2}$ mut. (F° 83 v°.)

4380. — Item, XX aprilis dominæ ducissæ ludenti *naesten* XXX *ogen* (au premier trente points) cum domino Heinrico de Bastonia. III mut. — 4381. — Item, prima julii de mandato dominæ ducissæ *Johanni van Woluwe* illuminatori librorum qui illuminaturus est et facturus de novo duos libros pro domina, qui custare debebunt C francos; super quibus recepit quos Petrus sibi solvit XII francos, videlicet XVI $\frac{1}{2}$ mut. IIII gr. fl. (F° 84 v°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1379-1380.

4382. — Primo, solvi de mandato dominæ ducissæ *Johanni van Woluwe* clerico qui illuminat duos libros novos pro domina, XLVIII francos, facientes LXVI mut. XVI gr. fl. — 4383. — Item, VII octobris, dominæ ducissæ personaliter ludenti cum ludo dicto *ter quarten*, I mut. — 4384. — Item, X octobris, dominæ ducissæ personaliter ludenti cum domino de Wezemale ad aleas videlicet tverkeerde, VIII petr. Val. XII mut. (F° 100 r°.)

4385. — Item, *Sterrekino* ad ducendum magistrum *Johannem fatuum* in stufis et balneis pro hoc anno, II petr. Valent XIV lib. (F° 107 v°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1380-1381.

4386. — Primo, circa v^am julii, de mandato dominæ ducissæ *Johanni van Woluwe* illuminatori de duobus novis libris quos pro domina ducissa scribi fecit, et quos ipsemet illuminavit super quibus dictus Johannes a Petro Braeu in defalcationem CXXX francos quos dicti libri custare deberent, receperat, prima julii anno LXXVIII, XII francos, etc... quibus mediantibus fuit persolutum pro dictis libris LXX franc. Valent XCVII mut. III gr. fl. Et est sciendum quod quamvis in computationibus Petri de annis LXXVIII° et LXXIX° fit mentio quod dicti libri dominæ deberent custare C francos, dictus *Johannes* illuminator habuit inde CXXX francos, quia fecit satis plures

ymagines in dictis libris quam promiserat. — 4387. — Item, xi augusto de mandato dominæ ducissæ Casino famulo custodienti iii equos silvestres van Moermay, ii petr. facient. iii mott. (F° 120 r°.)

4388. — Item, xxviii augusti, de mandato dominæ ducissæ, cuidam magistro qui fecerat iii paria ludorum dictorum quartspele per Colin Trevers, ii scutata vetera, facient iii mott. viii gr. fl. (F° 120 v°.)

4389. — Item, iii^a novembris, cuidam histrioni dicti *Kockaert* commoranti cum domino Roberto Namurcensi per manus domicellæ Alcydis, ii petr. facient iii mott. (F° 121 r°.)

4390. — Item, ii maii, de mandato dominæ ducissæ, *Amelrico* aurifabro de Valenchinez pro perlis emptis erga dictum Amelricum, xx francos, facient xxviii mott. (F° 122 v°.)

4391. — Item, *Johanni van Woluwe* illuminatori de una ymagine Virginis quam fecit in uno rotulo quem *Johannes de Machlinea* dictaverat super *Ave Maria*, et dederat dominæ ducissæ, i petr. Facient 1 ½ mut. (F° 123 r°.)

4392. — Item, apud Henricum van Mortenbeke pro *Johanne van Woluwe* illuminatori qui illuminavit duos novos libros pro domina, ex gratia i pariam caligarum, i flor. Valent xix lib. (F° 128 v°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1381-1382.

4393. — Item, de mandato dominæ ducissæ, famulo dominæ de Gruythusen, quæ misit dominæ ducissæ poma d'arangia, de garnatis, alias confectiones et negotia de Brugis, per manus Duitscen, famuli cameræ, v flor. Facient vi mut. x gr. fl. (F° 138 r°.)

4394. — Item, xxi martii..., domino duci quem in novo busco extra portam Bruxell. perdiderat cum ludo dicto metten cloten, 1 flor. Facient 1 mut., vii gr. fl. (F° 138 v°.)

4395. — Item, *Godefrido Block*, de mandato domini ducis pro novem libris ligatis et reparatis de novo, quos Colin Treviers, famulus cameræ, habet, cum duobus libris de feodis etiam ligatis et reparatis. Etoffa et factura eorumdem, in universo simul xxiiii petr. Facient xxxvi mut. — 4396. — Item, jussit domina ducissa fieri unum novum librum continentem vigilias pro mortuis et alias orationes plures, quem scribi fecit et illuminavit *Johannes van Woluwe*, cui Petrus Braeu ignorans quantum ex toto inde habere deberet, quia dictus liber nondum fuit perfectus, in diversis particulis sibi solutis, lx petr. Facient xc mut. (F° 139 r°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1382-1383.

4397. — Item, circa v^am^ septembris, domino *Nicolao de Pikeigny*, pro una nova ymagine sancti

Johannis Baptistæ, posita supra tabulam altaris in capella dominæ, 1 flor. Facient 1 mut., VII gr. fl.—

4398. — Item, de mandato dominæ ducissæ, *Johanni van Woluwe*, illuminatori librorum dominæ, quos eidem domina ducissa debebat adhuc ultra LX petr., eidem Johanni inde solut. et in computatione Petri de anno LXXXI°, comput. pro uno novo libro integraliter facto incipiente a vigilia mortuorum, C petr. Facient CL mut. (F° 152 r°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1383-1384.

4399. — Item, VI^a januarii, uxori Godefridi Bloc, pro uno magno libro dicto Lancelot, jussu domini ducis bonæ memoriæ religato et de novo totaliter reparato, VIII petr. Facient XII mut. (F° 167 v°.)

4400. — Item, adhuc eidem pro uno libro tractans de Joseph ab Arimathia totaliter religato et reparato, V petr. Facient VII $\frac{1}{2}$ mut. (F° 167 v°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1384-1385.

4401.—Item, circa XX^am julii, de mandato dominæ ducissæ *Johanni de Woluwe*, illuminatori pro una tabuleta cum duobus foliis facta pendente in parva camera dominæ ultimo facta, XXV francos. Facient XXXV mut., V gr. fl. (F° 184 r°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1385-1386.

4402. — Item, XXX martii, ex parte dominæ ducissæ, relatione Reneri Hollandiæ receptoris Bra-

bantiæ, *Johanni de Woluwe*, pictori, pro ymaginibus in curia factis in via qua de aula itur ad capellam, XIIII francos. (F° 197 v°.)

4403. — Item, XXII aprilis, de mandato dominæ ducissæ, tribus famulis de Binchio venientibus et apportantibus dominæ ducissæ pastillos et placentas pro festo Pascæ, ex parte præpositi ac receptoris de Binchio, VI flor. — 4404. — Item, VIa junii, *Johanni Fatuo* et *Sterrekjno*, ejus famulo, pro uno tapeto blavio, mit III cussentiken, IIII ½ mut. (F° 198 r°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1386-1387.

4405. — Item, circa IIIIa julii, de una keuwa vini de Beanen per Johannem de Weert, pincernam erga Petrum Braeu, recepti jussu receptoris Brabantiæ, tenente III *amen*, *d'ame*, ad VII francos. Val. XXXI ¾ mut. (F° 212 v°.)

4406. — Item, II novembris, relatione receptoris Brabantiæ quatuor clericis scolaribus qui scripserunt litteras trium diætarum ad omnes prælatos, barones, milites et opida Brabantiæ pro facto precariarum dominæ ducissæ ultima vice concessarum, ut patet per cedullam præsentibus annexam ac eisdem scolaribus per *Petrum de Halle*, clericum assignatis et concessis, IIIIor franc. Facient VI mut. (F° 213 r°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1387-1388.

4407. — Item, solvit Petrus Braeu duobus clericis pauperibus qui scripserunt plures litteras domi-

nis principibus et aliis circa medietatem mensis novembris super querela quam domina fecit supra ducem Juliacensem, II mott. (F° 229 r°.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1388-1389.

4408. — Item, III junii domicellæ *de Ysschenen* Beghinæ, quæ fecit unam novam casulam, stolam et manipulam nigras pro officio defunctorum, quæmet omnia expedivit... V mut. (F° 248 r°.)

COMPTES DE L'HOTEL D'ANTOINE, DUC DE BRABANT, POUR LES ANNÉES 1411-12. (N° 1786 de l'inventaire de la Chambre des comptes de Bruxelles.)

4409. — Item, *Christoffle Besaen*, myns voirscreven heeren scilder om twee bannyeren, II wimple, VI bannyeren, en tot myns voirscreven heeren trompetten gewracht met finen goude ende met olyen op ziden laken, voir elc van den voirscreven bannyeren X cronen ende voir elken wympel X cronen, ende voir elke bannyere van trompetten V cronen.



ANCIENNE CHAMBRE DES COMPTES
DE LILLE [1].

POUR LA COURT. COMPTE DES OUVRAGES ET AUSSI DES ENTREMETZ ET PAINTURES FAICTS A BRUGES, AUX NOPCES DE MS LE DUC CHARLES, EN L'ANNÉE COMMENÇANT EN MARS, ANNO LXVIJ, BAILLÉ A COURT PAR LE DIT FASTRE, LE XIIJ^{e} DE MARS A^{o} LXX.

Compte de *Fastre Hollet*, contreroleur de la despense ordinaire de l'ostel de mon très redoubté seigneur, MS le duc de Bourgongne et de Brabant, et par icelui seigneur commis, par ses lettres cy après transcriptes, à la conduite des ouvraiges qu'il a ordonnez estre fais, en sa ville de Bruges, pour y tenir la feste de la Thoison d'or et la feste et solempnité de ses nopces, commençant ledit compte le second jour de mars, l'an mil cccc lxvij et finissant le xiiij^{e} jour de septembre, l'an mil cccc lxviij ensuivant.

Premièrement s'ensieut le double de la commission. Charles, par la grace de Dieu, duc de Bourgoingne — à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut : Comme nous ayons nagaires et nouvellement

[1] Ce registre appartenait originairement à la Chambre des comptes de Lille, on le conserve aujourd'hui à Bruxelles. J'en ai parlé dans le premier volume, pages cxxiv et 522, et dans ce second volume, page xvi.

ordonné certains ouvraiges estre fais, tant pour la feste de nostre ordre de la Thoison d'or, que au plaisir de NS, avons conclu de briefment tenir en nostre ville de Bruges, comme autrement, et que pour tenir le compte d'iceulx ouvraiges soit besoing de commettre personnes soy en ce congnoisant; savoir faisons : que nous, confians à plain des sens, loyaulté et bonne diligence de nostre bien amé *Fastre Hollet*, contreroleur de la despense ordinaire de nostre hostel, iceluy Fastre avons commis et ordonné — à tenir le compte desdits ouvraiges. — En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le IIIJ^e jour de mars, l'an de grace mil quatre cens soixante sept.

Les lettres de ce compte sont mises en une liace et portées en la chambre haulte.

RECEPTE DE CE PRÉSENT COMPTE.

Somme XIJ^m VIIJ^c XXIIIJ liv. X s. de XL gros.

AUTRE RECEPTE EXTRAORDINAIRE (résultant de la vente des objets et matériaux qui avaient servi à la fête). IJ^c LXIJ liv. IJ s. I den.

SOMME TOUTE de la recepte de ce présent compte : XIIJ^m IIIJ^xx VI liv. XII s. I den. de XL gros.

C'est la déclaration des ouvraiges fais par l'ordonnance et commandement de mon dit très redoubté seigneur, MS le duc de Bourgogne et de Brabant, en

la ville de Bruges, tant en l'église Nostre Dame pour y célébrer la feste de sa Thoison d'or le viij^e jour de may l'an mil iiij^c lxviii, comme en son hostel au dit Bruges, pour la dicte feste de la Thoison d'or et aussi pour y tenir la feste et solempnité de ses noepces, à court ouverte, au mois de juillet ensuivant.

Premièrement : en la dicte église de Nostre-Dame a esté fait ou cuer, au grant autel, d'ouvraige de charpenterie, ung hourt sur trois mast, lequel hourt avoit trois estages sans le passet, pour sur ce parer et aorner le dit autel, tant de relicques et de riches tables d'autel, comme d'ymaiges d'or et d'argent et de tapisseries.

Item, avoir fait une cloture à l'entour du dit autel, en bas, de bois dennemarche, avec une huisserie pour y entrer, et ce environ de trois piez de hault.

Item, ou fons des formes ou dit cuer, avoir fait ung siége pour mon dit seigneur sus ung nouveau planchier à passez pour y monter et une apuye pour soy agenoullier.

Item, avoir mis pluiseurs lambourdes pour tendre tapisserie, tant à l'entour du dit siége et du cuer, comme en la nef de la dite église.

Item, y avoir fait plusieurs bancs, les ungs à passez et les autres sans passez pour seoir les seigneurs, chevaliers et gentilz hommes, à l'entour du dit autel, durant le service.

Item, avoir fait une allée close d'aisselles, à deux costez, pour aler du cuer au revestiaire, et en icelui

revestiaire avoir rompu deux trous, ès murs, pour y faire deux huisseries qu'on y a mis en cassiz de bois avec leurs pentures et serrures, l'une pour entrer ou dit revestiaire, du costé du cuer, et l'autre pour yssir hors en lattre, afin de y avoir chemin pour aler et venir sans presse des gens.

Item, avoir fait une cloture d'aisselles, en la karolle autour du cuer, pour y estre les dames et damoiselles hors de la presse.

Item, avoir fait ou dit cuer ung grant chandelier de bois, pour y mettre les chandelles, le jour qu'on fist le service des mors des chevaliers qui ont esté de l'ordre de la dite Thoison d'or.

Nouveaulx ouvraiges et réparations faites en l'ostel de mon dit seigneur, au dit Bruges, pour y tenir la dite feste de sa Thoison et la feste et solempnité de ses noepces.

Premièrement: l'en a mis en point la place du jeu de palme, qui est devant les chambres de MS; fait widier pluiseurs terres et émondices qui de pieça y estoient, et la faire toutte nette, pour y asseoir une grant salle de bois, faite à Brouxelles, et amenée par eaue au dit Bruges, laquelle a esté ilec assise pour y faire et tenir les dites festes de la Thoison et des noepces. Contenant, icelle salle, CXL piez de long qui est la longueur de la dite place, alant de la porte d'emprès les estables des chevaulx de corps jusques aux nouvelles galleries devers l'oest, et contenant LXX piez

de large, entre les posteaulx, et a environ LXIJ piez de hault, toutte couverte et close d'aiz à l'entour, et aussi des fenestres en bas au long des dits posteaulx pour, contre ces dits parois, mettre la tapisserie.

Item, ou pendant du thoy, derière les dits posteaulx, avoir fait, ès deux costez, XIIJ chambrettes pour y faire les offices de despenses, servans à la dite salle.

Item, ès deux pignons avoit X lumières de fenestres croisées à chacun, et ès costez en avoit à ung lez cincq doubles fenestres croisées de XIIIJ piez de hault chacune et à l'autre lez quatre semblables, toutes lesquelles fenestres ont esté faites de voirière, excepté que en chacune des dites IX fenestres avoit ung feullet de bois pour clorre et ouvrir pour avoir l'air et en chacun des deux pignons deux semblables feullez. Laquelle salle est toutte pavée de planches, dessoubz les seullez a esté machonnée tout à l'entour et les dits offices touttes pavées de bricques, et le hault d'icelle, par dedens, a esté fait de sparres cramponnées pour y attachier les draps de couleur dont on la cielée.

Item, au hault bout de la dite salle, a esté fait ung grant double passet pour y mettre et asseoir la grant table, lequel on le voit ung jour et puis quant besoing estoit, on le rasseoit. Sur lequel passet avoit assiz une longue table, contenant L piez et V piez de large et ung banc à puye y servant.

Item, semblablement aux deux costez de la dite

salle, a l'en fait passez, de deux piez de hault et de VIIJ piez et demy de large, et sur iceulx fait, à chacun lez, quatre tables de trois piez demy de large et de XXV piez de long chacune et hauls bancs à passetz d'un costé et d'autre.

Item, au fons de la dite salle a esté fait une allée haulte, pour d'ilec veoir partout en la dite salle, pour y mettre les dames estrangières hors de la presse, laquelle allée a VIIJ piez de large et LXX piez de long et est faite toutte de bois soyé et de planches rabotées, à deux long estages et à ung autre estage à demy pour les trompettes et menestrels.

Item, pour faire le planchier de la dite salle plus hault que l'erre de la dite place, n'estoit à convenu y amener beaucoup de terre et sablon afin que les eaues des lavasses de pluyes n'y feissient dommaige et semblablement ès dits offices.

Item, ou milieu d'icelle salle a esté fait un grant dreçoir pour parer et aorner de vaisselle, lequel estoit de trois karrés, chacun karré de XVIIJ piez de long, et de VJ estages de hault, qu'on povoit mettre et oster, lequel ne servi que le jour de la grant feste et pour servir ès autres jours ont esté fais autres deux dreçoirs à l'un des costez de la dite salle pour semblablement mettre vaisselle de parement.

Item, chacune des dites offices ont esté furnyes de tables, de bancs, de tréteaulx et d'autres ouvraiges y appartenant, selon l'office qu'on y logoit.

Item, l'en a fait, de l'estable des chevaulx de

corps qui est au fons et au bout de la dicte salle, le dreçoir pour servir des metz de cuisine en icelle salle; assavoir : on a osté les ratelières et mengoires, avoir rompu le mur du costé de la dicte salle, et y avoir fait trois grans fenestres levices pour la cloture d'icelui, avoir rehauché de terre le pavé et tout fait de bricque, y avoir fait des grans dréçoirs pour drécier la vyande et y fait des huisseries et fenestres y servans.

Item, avoir estançonné et fortiffié une alée qui estoit dessus icelui dreçoir.

Item, l'en a fait une montée de bois, pour aler de la dicte salle ès chambres de mon dit seigneur, qui est couverte d'aiz et lambroissée par dedens et a l'en rompu le mur et y fait huisserie pour aler et venir ès dictes chambres et de l'un en l'autre, et fait paver entre la dicte salle et icelle montée et aussi fait paver une alée, au plus près, pour aler en la garde-robe estant ilec.

Item, au devant de l'entrée de la dicte salle a esté fait ung mur, entre le cuing du mur des dites estables et la montée de l'oratoire, lequel de xxxij piez de long, ou environ, et de xv piez de hault, et en icelui a esté fait une grant porte, et devant icelle porte unes bailles.

Offices de despenses qu'on a remis en point et autres fait de noef, et premiers pour la pannetrie.

En la vielle pannetrie de l'ostel l'en y a fait des

huches noefves pour mectre le pain, des perches pour le linge, et des armaires servans au dit office.

Item, pour ce que icelle pannetrie ne povoit furnir la dicte feste l'en a fait encore une pannetrie emprès la dicte grant salle, en une estable tenant au dit dréçoir de la cuisine d'un costé, et de l'autre costé sur la rue pour, par une huisserie et une fenestre faite du dit costé de la rue, faire les délivrances de pain, lequel lieu on a mis en point; assavoir: pavé de bricque, fait de huches tout à l'entour à y mettre le pain, pluiseurs aiz atachiez ès murs, pluiseurs perches pour le linge, et tables, bancs et treteaulx y servans et rompu les murs pour y mettre deux cassiz avec huisseries fermans à clef.

En l'eschançonnerie de monseigneur et en celle de madame et ès caves à mettre le vin.

En l'eschançonnerie de MS a esté fait ung nouvel huys et deux refens de waghescot, ung marchepiet noef de blocbord et remis en point le buffet de la vaisselle et remis en point leuwier et autres choses y servans.

Item, en la grant cave, qui est dessoubz la grant vielle salle, avoir fait une cheminée, remis en point les fenestres et treilles de fer, fait ung planchier à l'entour de la dicte cheminée, y avoir fait des armaires, avoir fait une séparation et cloture d'aiz de travers de la dicte cave, pour la garde des vins, y avoir fait tous nouveaulx gantiers fors et durables,

avoir estanchonné le planchier de la salle qui est dessus, avoir fait de noef l'uisserie de la grant porte, par dedens la court, remis en point l'autre porte devers la rue par dedens.

Item, avoir fait une nouvelle huisserie ou mur en hault, du costé de la place, devers la cuisine, pour d'ilec descendre en la dicte cave par une montée de bois qu'on y a fait, et pour par ilec servir, sans avoir presse de gens, et, dessus icelle montée et huisserie, a esté fait ung grant capiteau, à façon d'appentis, pour desvoier les eaues du thoy qui chéoient par la dicte huisserie et fenestres en la dicte cave.

Item, a l'en fait pluiseurs amars et gantiers, en cincq caves prinses en la ville, emprès l'ostel de MdS, pour y mettre le surplus de la garnison des vins qui ne povoient entrer en celle de l'ostel.

Item, a esté mis en point l'eschançonnerie pour l'estat de madame et de madamoiselle, ouquel office on a fait ung euwier, deux dreçoirs et buffez à double estage, et clos à l'entour, et y avoir fait armaires pour mettre la vaisselle.

Pour le fait des cuisines a l'en fait les ouvraiges qui s'ensuivent.

Premièrement : l'en a repavé la grant cuisine, tout de noef, de grans larges karreaulx de pierre de Brabant, y fait ung grant euwier, repavé les deux grans estres de thieulle, mise de quant, et leurs deux contre cuer de cheminée de semblable thieulle, avoir

mis et ataché gros bancs, au long des murs, à l'un des costez à décoper chars, et fais autres gros bancs à piez pour servir de semblable en la dicte cuisine.

Item, au garde mangier, tenant à icelle cuisine, et au dreçoir y tenant par où l'en sert en la grant vielle salle, a esté deffouy et osté les terres et y a l'en fait deux caves volsées de bricques, pour y mettre et tenir gellées et autres provisions de cuisine, èsquelles caves l'en a mis et ataché, ès murs, pluiseurs aiz à trois estages pour y mettre les viandes, et a l'en fait une viz de pierre pour descendre ès dictes deux caves, et dessus icelles a l'en clos de parois de waghescot et treillie par en hault les dits garde mengier et dréçoirs et fait ung refens entre deux, et ou dit garde mengier a l'en fait de grans armaires, du long du mur, pour y retraire et mettre en sauf les garnisons de cuisine, et tables, tréteaulx et bancs y servans, et fait ou dit garde mangier le pavé tout de karreaulx cuitz et semblablement le dit dréçoir et en icelui dréçoir fait bancs à décopper et tables, tréteaulx et bancs y servans.

Item, a l'en fait une grant montée de bois, pour monter en la chambre des escuiers de cuisine qui est dessus les dits garde mengier et dréçoir, avoir icelle chambre remis en point, excepté le plancher, en laquelle on a fait une cheminée noefve et remis en point les fenestres et au devant du dit garde mengier a esté rompu le mur et y fait une huisserie pour descendre, à dégrés de pierres, en la place y tenant,

ou l'en a fait pluiseurs appentiz pour les chaudières à boulir, et pour les rotissoirs.

Item, a l'en fait une buscherie noefve, durable, faite de muraille et couverte de thieulle, tenant au grant puiz, emprès la dicte cuisine, laquelle est de XLV piez de long et de XX piez de large, à deux huisseries et durant cette feste, l'en l'a fait servir de garde mengier pour y retraire une partie des garnisons des larts et semblables.

Item, a l'en fait ung apentiz entre ceste dicte buscherie et la porte qui va sur la rue, en icelle place contre le mur devers le nort, et dessoubz icelui a l'en fait grans bancs, gros et larges, atachez au mur pour décoper chars et aussi pour servir à mettre la poulaille plumée. En laquelle place l'en a machonné quatre grans fourneaulx, et mis quatre grans chaudières dessus, pour ilec eschauder et plumer les poulailles et voulilles. Et ouquel mur, tenant à la dicte buscherie, l'en a fait ung grant huys pour entrer en la maison de l'evesque de Salubrie, tenant ilec, laquelle appartient à MdS. En laquelle maison l'en a logié les escuiers de cuisine et les clercs d'offices tenant le compte de la despense de l'ostel. Et les estables estans soubz icelui logeis a l'en mis en point, pour en faire ung grant garde mengier pour ilec faire les livrées de cuisine à ceux de l'ostel de MdS, assavoir : rempiété et remachonné ung viel mur qui vouloit fondre, et y attaché pluiseurs tables, au long des murs, à deux estages et y mis pluiseurs

rateliers à pendre grosses chars. Et, en la courcelle, avoir fait deux apentiz d'aiz et y avoir mis de gros bancs à décoper grosses chars pour les dites livrées.

Item, en la grant place, de l'autre costé du dit puiz, a l'en fait ung long apentiz contre le mur des jardinages et, soubz icelui, avoir fait VIII fourneaulx et mis VIII grans chaudières à boulir les chars; lequel apentiz a esté cloz tout à l'entour d'aiz, et à l'en fait, dedans icelui, dréçoirs larges, à double estage, pour drécier et mettre la char dessus qu'on tiroit hors des dictes chaudières, et avoit icelui apentiz L piez de long et XII piez de large.

Et, de l'autre costé d'icelui mur, en la place des dits jardinages, ont esté fais appentiz d'icelle largeur, et cloz toute icelle place d'aiz, assavoir, depuis la porte qui est au bout d'icelui mur, emprès la vielle salle, allant costiant le dit mur, jusques ès chambres des baigneries, qu'on dit maintenant la chambre de madame, et en revenant arière, en deux karrures, jusques à la dicte salle, dont l'une, d'icelles deux karrures, a servi pour y faire le rost, et au bout devers la dicte salle l'en a fait ung dréçoir, clos d'aiz, pour y drécier la viande pour servir les salles d'en hault, et au demourant y a l'en fait pluiseurs dréçoirs à embrochier, tablettes à mettre le rost et pluiseurs autres ouvraiges y servans. Et à l'encontre d'icelui dréçoir a l'en fait une montée de bois, apuyé et couverte d'aiz, et en hault avoir rompu le mur pour y avoir fait une huisserie pour par ilec porter

la viande du dit dréçoir pour servir ès dictes salles haultes.

Et, à l'autre karrure, avoir fait une buscherie dessoubz les dits appentiz, close, pour y mettre le bois et charbon de cuisine, à ung lez, et à l'autre lez pour y retraire le bois de fourière, pour servir ès chambres de là entour, et en une autre place, tenant à icelle, a l'en fait deux apentiz, cloz entour, l'un pour y faire la buscherie de la cuisine de madame et l'autre pour y retraire le fait et les garnisons du potagier.

Item, en icelle place, a l'en fait trois grans fours durables, pour y cuire durant la dicte feste, mais à cause de hastivité, la maison qui est dessus n'est faite, couverte, ne cloze que d'aiz.

Item, pour ce que tous ces dits ouvraiges, fais en l'ostel de MdS, ne povoient furnir le fait de la dite cuisine, l'en a cloz la rue qui est entre le dit hostel et l'ostel MS de Duzelle à deux lez, et au lez devers les grans estables l'en a fait ung grant apentiz, cloz d'aiz, pour par ilec faire les livrées et délivrances de char aux estrangiers.

Item, a l'en prins le dit hostel de Duzelle, pour en la salle faire ung refens d'aiz et faire dréçoirs contre icelui, d'un costé et d'autre, pour, à l'un des lez du costé devers la grant cheminée, faire les gellées, et puis les retraire ou celier qui est au plus près, lequel on a mis en point, comme de y aporter beaucoup de sablon, et de y mettre pluiseurs aiz à trois estages,

atachées au long des murs, et semblablement ou milieu d'icelui pour y mettre et garder les dites gellées. Et, à l'autre costé du dessus dit refens, avoir fait dreçoirs fors pour y mettre la vaisselle d'estain de la sausserie du commun.

Item, l'en a fait en icelui hostel l'office de la sausserie en une vielle chambre par terre, emprès icelle salle, laquelle chambre on a mis en point comme y condempné de muraille une huisserie, et y avoir fait, tous à l'entour des murs, fors dréçoirs pour y mettre et retraire la dicte vaisselle de sausserie, et y avoir fait pluiseurs gantiers pour y mettre les garnisons de verjus et vinaigre en tonnes.

Item, ès chambres d'en hault ou dit hostel, a l'en fait bancs tables, et tréteaulx pour les maistres d'ostel, pour le contreroleur et pour les maistres ouvriers s'y retraire et faire leurs comptes de ces dits ouvraiges, et aussi y a l'en fait des couches pour y coucher certains officiers, tant de sausserie, comme autres.

Item, en la court d'icelui hostel l'en a fait cloture d'aiz, tout à l'entour, pour y faire, à l'un des lez, quatre fourneaulx et y mettre IIIJ grans chaudières pour laver la dicte vaisselle, et à l'autre lez avoir mis, sur grans bois, IX mortiers pour y estamper les sausses, et a l'en fait apentiz dessus pour y estre à couvert, et si a l'en rompu le mur pour y faire une huisserie à yssir en la rue et dilec entrer en la place de la grant cuisine de l'ostel de MdS.

Item, en la place qui est emprès la cuisine de la

bouche venant devers la cave, a esté fait ung grant apentiz, cloz d'aiz tout à l'entour, et soubz icelui a esté fait ung dréçoir pour cuisine, pour d'ilec servir les chambres par l'ostel.

Item, en la dicte cuisine de la bouche, a esté mis ung gros estançon pour asseurer le planchier de la salle qui est en hault et si a l'en fait nouveau dreçoir pour la viande en la dicte cuisine et bancs, tables et tréteaulx y servans, et dessoubz les degrez, qui descendent de la sausserie de la bouche en icelle place d'emprès icelle cuisine, a esté fait une cloture hault et bas pour y retraire les potz et cuillères et autres garnisons du potagier de la cuisine de la bouche.

Item, la cuisine de madame la duchesse et de madamoiselle de Bourgogne a esté repavée de noef, et y fait ung nouvel euwier, refait de noef les fenestres qui sont devers la court et y avoir mis des barreaux de fer; avoir tout replatry les gistes et planchiers d'en hault pour afin que la pouldre ne chut sur la viande; avoir fait une paroit de waghescot pour la cloture d'icelle cuisine, et dedens icelle avoir cloz une petite chambrette pour en faire leur gardemengier, et y avoir fait de noef dreçoirs, tables et bancs y appartenans.

Item, avoir rompu le mur pour y faire une huisserie à degrez pour aller en la placette et au puiz tenant à icelle cuisine; avoir fait en icelle placette ung apentiz cloz d'aiz, tout à l'entour emprès le dit

puis, pour ilec faire ung fourneau à mettre une chaudière pour y laver la vaisselle de leur sausserie. Et, emprès le dit puis, avoir fait une petite chambrette de machonnerie et couverte de thieulle pour, ou bas d'icelle, retraire et mettre en sauf leurs gellées et ou hault d'icelle sur le planchier, avoir fait, par l'ordonnance de madame, une petite cheminée pour y distiler eaues de rozes et semblables.

Item, l'en a remis en point aucunes nécessitez en la sausserie de la bouche et au dréçoir qui est emprès icelle.

Es offices de fruitrie.

L'en a fait en la fuitrie de la bouche une chambrette pendant, pour y coucher le sommelier du dit office, et en la fruitrie qui est en hault, a l'en fait ung double dréçoir clos, un refens en la chambrette, une table à ouvrer de cirre, deux couches, tables, bancs et tréteaulx y servans et si a l'en repavé le dit office en aucuns lieux.

Es offices d'espisseries.

L'en a fait, en l'espisserie de la bouche, une cave noefve à mettre et tenir la thysanne pour MS, laquelle est faite en venant dessoubz le pavé de la court de l'ostel, toutte voltée et degrés de pierres pour y descendre par dedens le dit office, et a l'en fait ung nouveau porge à husserie, fait ung euwier, fait la chausse d'un retrait, tout de bricque, et si a

l'en fait, ou dit office, une fenestre à barreaux de fer du costé de la court, et mis en ladite cave des aiz et bancs y appartenans. Et pour ce que ce dit office estoit trop petit pour y faire et tenir les ypocras et confitures, pour la dicte feste des noepces, l'en a mis en point la maison d'un cuvelier, tenant à la grant salle d'un costé derière, et à l'autre costé sur la rue, ouquel hostel l'en a fait trois huisseries, l'un du costé de la dicte rue, l'autre pour clorre une place ou dit hostel, et l'autre fait ou mur pour, par ilec, aler servir en la dicte salle. Avoir mis en point le celier estant ou dit hostel, comme de l'avoir pavé et y avoir fait des habillemens pour couler et mettre l'ypocras, et au demourant y avoir charpenté pluiseurs aiz et tables en manière de dreçoirs pour mettre et drécier leurs entremetz.

En l'office de la fourière.

L'en a fait pluiseurs tables longues et courtes, pluiseurs bancs et tréteaulx pour servir en divers lieux, oultre et par dessus l'estoffement des salles et chambres, pluiseurs scabelles et escrans y servans.

En la chambre des joyaulx.

L'en a pavé de noef la chambrette tenant à la chambre des joyaulx, qui est soubz l'oratoire, et y fait ung refens et autres menuz ouvraiges.

Ouvraiges fais au cloestre des Carmes, en la dicte ville de Bruges, pour y tenir l'estat des seigneurs d'Engleterre qui sont venus accompaignier ma dicte dame.

L'en a fait au couvent du dit cloestre, en une place wide, une maison de L piez de long et de environ xxviiJ piez de large, cloze et couverte de planches, pour y faire la cuisine, en laquelle on a fait pluiseurs bancs à décopper et tables y servans; mis en point une petite maisonnette, y tenant, pour y retraire les viandes et provisions de cuisine. Avoir fait ung autre grant gardemengier ou cloestre, à y mettre et tenir les garnisons de chars et poisson, et pour d'ilec faire les délivrances des livrées, y avoir fait des gros bancs à décopper, et cloué des aiz et fait des rateliers, tout à l'entour, pour mettre et pendre les grosses chars et autres garnisons, et emprès la dicte grant cuisine, avoir fait quatre grans fourneaulx de bricque à mettre quatre grans chaudières pour boulir et servir en la dicte cuisine.

Item, y a l'en mis en point une chambrette à y faire l'office de pennetrie, comme y avoir fait huches à mettre le pain; fait ung trou ou mur et y fait une huisserie pour, par ilec, servir ès salles, et y avoir fait tables, bancs, tréteaulx et perches y servans.

Item, a l'en mis en point une autre chambre pour l'office de l'eschançonnerie, en laquelle on a fait

buffetz et dréçoirs cloz pour y mettre et tenir la vaisselle d'argent; y avoir fait ung refens, et tables, bancs et tréteaulx y servans.

Item, a l'en mis en point ung lieu à y mettre les garnisons de vin, comme de y avoir fait aporter grant quantité de sablon et y fait des amars et autres choses y appartenans.

Item, y a l'en mis en point une chambrette pour l'office de la fruitrie, en laquelle on a mis des aiz atachés au mur, fait une petite cloture, et tables, tréteaulx et bancs y servans.

Item, a l'en mis en point ung lieu pour y faire la sausserie, lequel on a clos de planches et y fait dréçoirs et tables y servans.

Item, en la grant salle, qu'on a mise en point pour y asseoir la seignoure, a esté fait hauls bancs à passets pour seoir à deux lez et ung grant buffet cloz d'aiz, pour servir à mettre la vaisselle de l'eschançonnerie, pour servir ès tables, et au fons d'icelle salle a esté fait une cloture de waghescot de long du large de la dicte salle pour y faire le dréçoir de cuisine, et en icelui fait tables pour drécier les metz et vyandes, et gros bancs à décopper, et en la karolle du dit cloestre a l'en a mis en point de tables, tréteaulx et bancs pour y asseoir les serviteurs et commun, et fait ung buffet pour l'eschançonnerie, et au demourant a l'en fait pluiseurs ouvraiges de charpenterie nécessaires pour y tenir ledit estat.

Ouvraiges fais en pluiseurs lieux ou dit hostel de mon dit seigneur.

En la chambre de MS l'en a fait de noef une couche au grant lit, et une autre pour le lit de la chambrette où il couche, et en la sallette où il tient estat, qui est tenant à la dicte chambre, a l'on fait ung long bancs à doz et tréteaulx nouveaux pour la dicte table, et tout ce, de main d'escrignier; en laquelle sallette on a fait une grant conche pour y mettre le lit de parement.

Item, pour descendre de la dicte chambrette de retrait par derière, en la ruelle, pour aler ès jardinages de l'ostel vert, avoit pieça esté fait ungs dégrés de pierre et montée avec ung porget, laquelle montée l'en à présent fait couvrir de bois lambroissié et semblablement le dit porge, et fait la couverture d'ardoise, estoffée de plonc et de nocquières y appartenant.

Item, en la sallette, qui est emprès la chapelle, a l'en fait une grant cheminée noefve, fait trois porges ès trois huisseries d'icelle sallette, dont l'un qui est à l'uisserie pour aler en l'autre salle tenant à icelle est double pour servir ès dictes deux salles, en laquelle sallette on a fait ung grant marchepié pour dessus icelui mettre la table pour MS, et y a l'en fait ung grant banc à doz.

Item, en hault d'icelle sallette, a l'en fait ung planchier noef, pour faire ung gallataz dessus, lequel

planchier est tout lambroissié et feulleté entre les gistes, ou quel gallataz on a fait une cheminée, et d'emprès icelle fait ung trou ou mur pour y faire une huisserie, pour, par ilec, aler ou nouveau gallataz fait dessus la chambre de Charny, et a l'en fait une grant fenestre croisée ou pan de mur du costé de la court.

Item, ou gallataz dessus les chambres de MS, a l'en fait une paroit double de waghescot et close par en hault pour séparer la chambre des finances, qui est ès dits gallataz, et faire une allée pour MS aler, par ilec, en son oratoire d'en hautl lez la chappelle, et a l'on fait une nouvelle fenestre ou thoy, couverte d'ardoise et estoffée de plonc, et si a l'en rompu ung trou ou mur, et fait une huisserie pour aller, par ce costé là, ou dit gallataz dessus la chambre de Charny.

Item, a l'en mis en point la salle moyenne qui tient à la devant dicte sallette d'emprès la chappelle, assavoir de y avoir fait tables, bancs et tréteaulx, tout à l'entour, et ou milieu ung grant passet devant la cheminée pour asseoir dessus la haulte table, et avoir fait ung buffet pour la vaisselle.

Item, en la grant vielle salle basse a l'en fait siéges, tables et tréteaulx alans tout à l'entour et ou milieu pour y asseoir le commun de l'ostel, et fait ung buffet pour la vaisselle.

Item, a l'en recouvert la dicte grant salle, en pluiseurs lieux, à cause qu'il y plouvoit partout.

Item, la couverture du dréçoir tenant à icelle;

semblablement a l'en recouvert aussi de thieulle la dicte salle moyenne, une partie de noef, du costé devers les jardinages, et aussi les estables, estans en la court, esquelles on a fait le dréçoir de la grant salle, car la couverture estoit toutte pourrie du costé de l'oest, et semblablement a l'en recouvert en aucun lieu la chambre qu'on souloit dire d'estampes. Laquelle chambre on a mis en point pour y logier la duchesse de Suphol; assavoir la chambre bas, changié le refens, fait ung porge, fait une treille à trois karres pour mettre ou hors des fenestres qui sont du costé de la rue, et icelle avoir couvert de plonc, avoir rempiété les fenestres du costé de la court, avoir remis en point les garderobes hault et bas, fait réparer et platrer l'allée du retrait, fait couches, tables et bancs y servans, et remis en point de machonnerie la chausse du retrait pour le faire servir en hault.

Item, dessus la chambre de la taillerie des parmentiers de MS, a esté mis en point le gallataz pour y faire une chambre à logier la taillerie de madame; assavoir : de y avoir fait refens et la clore de parois et plastrer en hault et ès costez, y fait une cheminée noefve, ung euwier, ungs dégrés, et establies pour ouvrer dessus.

Item, a l'en remis en point les chambres qui sont emprès le logeis MS Darcy, ou dit hostel; assavoir : refait planchiers, fait des refens et clotures d'aiz pour y tenir les estas des chambellans et chevaliers de l'os-

tel; y fait une montée de bois à puye et couverte pour monter ès chambres, estans, l'une dessus la cuisine de madame, et l'autre dessus la fourierie; fait une huisserie ou mur pour servir à la dicte montée, et estoffé icelles chambres de tables, bancs et tréteaulx.

Item, a l'en semblablement estoffé les chambres dessus la vielle porte de l'ostel et dessus la chambre qui est dessus la dicte cuisine de tables, bancs, tréteaulx et buffetz pour y tenir l'estat des seigneurs estrangiers.

L'en a fait une alée noefve, de bas en haut, pour aler de la devant dicte salle moyenne ès chambres de madame, à cause que celle qui y estoit ne valoit plus riens, laquelle alée est assise sur nouvelles arches, et est le premier planchier fait de beau bois lambroissié et feulleté entre les gistes et pavé par dessus, à l'égal des dictes chambres de madame, et le dessoubz sert pour aler ès chambres d'embas, et pour aler ès galeries du jardin.

Item, a l'en fait ung refens de muraille pour contregarder la placette qui est devant les dictes galleries, laquelle placette a aussi esté repavée de noef, et en hault d'icelle alée a esté fait ung planchier lambroissié, entre les gistes, laquelle alée a quatre fenestres croisée, ou mur du costé des dits jardins, et la couverture d'icelle a façon de quatre capiteaulx couvers d'ardoise et estoffez de plonc et des nocquières y appartenans.

Et, tenant à icelle alée, a l'en fait ung maisonnage, noef, de bas en hault, au lieu où souloit jadis estre la chambre de MS le duc Jehan, laquelle chambre est toutte fondée sur eaue des conduiz du dit hostel, et ou bas d'icelle a l'en fait une chambre à cheminée pour y logier la garderobe de ma dicte dame, et y a l'en eslevé de machonnerie trois couches de retrais de bas en hault, l'une pour servir à icelle garderobe, l'autre pour servir à la chambre du milieu, qui est pour logier le conte de Charny, et l'autre pour servir au gallataz d'en hault. Laquelle garderobe a esté estoffée de couches, de tables, de bancs et tréteaulx y appartenans et dessus icelle garderobe a l'en fait une chambre pour y logier MS le conte de Charny, et est faite à l'égal de la devant dicte alée, et ou hault d'icelle a esté fait ung gallataz à cheminée, pour servir au gallataz de la chambre des finances, comme devant a esté dit. Lequel maisonnement est couvert d'ardoise et estoffé de plonc en hault servant à la couverture et de nocquières y appartenans, et si a l'en recouvert de plonc la terrasse, qui est sur la vys, tenant à icelui gallataz.

Item, en la chambre qu'on dit les baigneries, ou dit hostel, l'en y a fait ung planchier par terre, fait une cheminée noefve et mis en point pour y logier madame, fait à l'uisserie de devant ung double porge et encores ung autre porge à l'uisserie, pour aler ès deux chambrettes y tenans, et y a l'en fait couches

noefves, tables, tréteaulx et bancs y servans, et en la chambrette où les estuves estoient a l'en fait ung refens de waghescot, à l'encontre des pots, pour les contregarder, et si y a l'en fait une couche et bancs pour séoir, et ès autres deux chambrette, qui sont de l'autre costé tenans à la dicte chambre, a l'en refait de noef les planchiers par terre, fait des couches, armaires, buffet, tables et bancs, et réparé et remis en point la cheminée, pour en icelle chambrette logier les femmes de ma dicte dame.

Item, ou gallataz, qui est dessus icelui logeis, a l'en fait une cheminée, refait le planchier, et y avoir fait tables, bancs, armaires et couches pour y logier l'espisserie et garderobe de ma dicte dame.

Item, a l'en muré ung petit lieu, en bas du costé de la ruelle, tenant à icelui logeis, pour y mettre la garnison de vin de ma dicte dame et fait ung trou ou mur pour faire une huisserie pour y entrer du costé de la dicte ruelle.

Item, a l'en mis en point la cuisine qui est devant icelle chambre de madame, comme de l'avoir repavée, fait ung euwier, fait ung demi porge, fait des gros bancs à décopper la char, fait ung dréçoir, et derrière, tenant à icelle, a esté fait ung gardemengier, aussi long que la cuisine est large, et de x piez en largeur, tout de bas en hault machonné et couvert de thieulle, pavé de bricque; et y fait des tables, bans, armaires et aiz, mis et atachées ès murs, pour y mettre les garnisons, et si a l'en pertuizié le mur

de la dicte cuisine pour y faire une huisserie à y entrer de l'un en l'autre.

Item, a l'en repavé de noef la place qui est devant les dictes chambres et fait des huisseries et clotures ès entrées, et si a l'en pertuizié le mur du jardin de ma dicte dame, et fait une huisserie pour d'icelle place entrer ou dit jardin.

Item, en l'ostel vert, qui est à MS et tenant à son dit hostel, a l'en mis en point deux chambres qui n'estoient point achevées, ès nouvelles galleries, qui y sont de pieça faites, assavoir : de avoir clos chacune d'icelles chambres de parois de waghescot, et fait, en chacune, une garderobe aussi cloze de waghescot, et estoffé chacune de couches, de tables, de bancs et semblables choses y appartenant, pour y logier madamoiselle de Bourbon, et dessoubz icelles galleries a l'en mis en point de tables, de bancs et de tréteaulx pour y tenir l'estat de MS le chancelier et du conseil durant la dicte feste, et a l'en mis en point la grant vielle chambre d'icelui hostel pour y logier madame la vidamesse, et en la chambre tenant à icelle a l'en fait une petite chambrette à parer en l'un des cornez qu'on a seulement close de waghescot.

Item a l'en pertuisié le mur et fait une huisserie, pour aler de ce dit hostel vert en l'hostel de MdS, par la place des dictes galleries, et si a l'en fait deux fausses portes de planches ès deux portes qui cloent les jardins du dit hostel, et au demourant a l'en fait

pluiseurs réfections et réparations par le dit hostel de MS, et dont les journées des ouvriers, qui y ont ouvré, et les estoffes et matières, pour ce achatées et y emploiées, sont cy après déclaerées.

DESPENSE.

(Le détail des ouvrages qui viennent d'être déclarés est payé aux maçons, manouvriers, charpentiers, tailleurs de pierres. J'ai lu attentivement ces comptes, je ne relève que les noms des architectes et les articles qui révèlent des travaux d'art.)

4410. — A maistre *Mikiel* (Goetghebeur), maistre machon, conducteur des dits ouvraiges de machonnerie d'iceluy hostel, paié pour IX journées qu'il a esté occuppé en la conduite d'iceulx, durant ce dit terme. . . . . LIIIJ s.

4411. — A maistre *Mikiel Goetghebeur,* paié pour un seullet de pierre de Brabant, pour mettre à l'uisserie par où on descend derrière la cuisine. . V. s.

4412.—A maistre *Anthoine Gossins,* maistre charpentier, conducteur des dits ouvraiges de charpenterie, paié pour les IIIJ jours qu'il a esté occupé en la dicte conduite, dont ne lui est cy compté seulement que VI s. par jour.

Ces deux mentions se répètent dans chaque chapitre. Le maître charpentier et l'architecte sont à la fois conducteurs des ouvrages et fournisseurs de toute espèce de matériaux. Je n'ai pas trouvé trace

de sculpture dans les travaux des tailleurs de pierres. Dans le vij^e paiement, fait le derrenier jour d'avril l'an mil cccc lxviij, je vois les articles suivants :

4413. — A *Pietre de Grave*, charpentier, paié pour xij jours qu'il a ouvré, commençant le lundi de Pasques xviiie de ce mois que MS ordonna qu'on ouvrast, par le congié de l'évesque, à cause que on entendoit tenir la feste plus brief qu'on n'a fait, pour ce, à vi s. par jour. . . . . lxxij s.

4414. — Aus dits maistre *Anthoine Gossins*, maistre charpentier, et maistre *Mikiel Goetghebeur*, maistre machon, paié le xvie jour de juillet la somme de sept livres quatre sols pour leurs despens d'avoir esté de la ville de Bruges en la ville de Brouxelles, ou mois de février dernier passé, par l'ordonnance de MSS les maistres d'ostel, devers MS estant ilec, pour avoir leur conseil et advis sur le fait de une grant salle, qu'on a depuis fait en l'ostel de MdS, audit Bruges, pour y tenir la dicte feste de la Thoison et des noepces d'icelui seigneur et aussi pour avoir aporté et baillié la pourtraiture de la dicte salle, où quel voyage ilz ont vacquié chacun, par six jours, et chacun ung ouvrier avec eulx, aux pris de xxiiij s. pour jour, pour eulx quatre, pour ce paié comme il appert par leur quittance. . . . . . . vij liv. iiij s.

4415. — A maistre *Amand Mylon*, maistre des ouvraiges de charpenterie de la conté d'Artois, paié le dernier jour de juing, pour cinquante sept jours

entiers qu'il a vacquié à aidier à conduire les ouvraiges de charpenterie, faiz ou dit hostel, et pour diligenter l'avancement d'iceulx avec maistre *Anthoine Gossins* . . . . xxxiiij liv. iiij s.

4416. — A *Arian de Meur*, marchant de bois, paié le dit jour (16 juillet, pour le bois) pour faire ung appentiz en la ruelle, entre l'ostel et les noefves galleries, tenans à la dicte grant salle, pour les paintres retraire ilec leurs ouvraiges de paintures pour les entremetz des bancquetz . . . . . xxix liv. v s.

4417. — A *Cornilles Solle*, feure, demourant en la ville de Bruges, paié, le xxe jour de juillet, la somme de quarante huit solz six deniers — d'ouvraige de fer, que j'ay fait et livré pour atachier et faire tenir les sparres ou comble de la grant salle pour y tendre les draps dont on a ciélé la dicte salle en hault . . . . xlviii s.

OUVRAIGES DE VOIRIERES FAIZ OU DIT HOSTEL DE MS.

4418. — A *Jehan Lombart*, voirier, demourant en la ville de Bruges — à cause de xviii^c xxvij piez de voirre de France noef qu'il a délivrés (pour les neuf fenêtres de la nouvelle salle), au pris de xij deniers, pour le louaige de chacun piet, lequel voirre il a reprins. . . . . iiij^xx xviii liv. i s. viii d.

4419. — A *Katherine*, veuve de feu *Anthoine de Ringle*, voirier, — à cause de lxix piez de voiriere blanc françois . . . . vi liv. xix s.

Ouvraiges de paintures, qui ont esté fais, du commandement de mon devant dit très redoubté seigneur le duc, pour aorner la feste de ses noepces, pour servir aux bancquetz d'icelles, et lesquelz entremetz ont esté fais, selon l'advis et ordonnance de MSS *Olivier*, seigneur *de la Marche*, maistre d'ostel d'icelui seigneur et de *Jaques de Villers*, escuier eschançon de madame la duchesse, à ce commis de bouche de par MdS, avec l'advis aussi de *Jehan Hennekart* et *Pierre Coustain*, ses paintres et varlet de chambre, de maistre *Jehan Scalkin* aussi varlet de chambre, et de pluiseurs autres ouvriers, pour ce mandez de touttes les bonnes villes de par deça, venir au dit Bruges, ordonner et faire les diversetez d'entremetz et jeux de personnages et ystoires cy après déclaerez.

ET PREMIERS.

4420. — L'en a fait, pour servir au bancquet du soupper, le jour de la feste des noepces, trente grans naves, à façon de karracques qui estoient de environ vij piez de long et de haulteur à l'avenant; desquelles on faisait le plat à servir du gros rost, qui touttes ont esté faites de waghescot, ayans chacune son grant mast et celui de la mygane et ung pour le tricquet, avec chacun sa hunne estoffez de tout cordail, y appartenant, tant aussi pour les ancres comme pour les voilles, les dits mast, cordail et guarittes des chasteaulx, tout doré de fin or; les

dits chasteaulx bordez d'azur, le corps des dictes naves paint de noir et clouées, les aiz de cloux dorez, et embas estoient ondées de ondes de mer faites de couleur d'argent, ayans les voilles de soye, ung estandart pendant hors de la grant hunne, tout de soye, paint de lettres à or du mot et devize de MdS, disant : *je l'ay emprins*, ayans chacune trois banières et ung penon des armes de MS, et oultre avoit pluiseurs autres banières du pays dont chacune d'icelles faisoit représentation, car chacune des xxx naves représentoit ung des pays et seignourie de MdS, touttes les guarittes des dits chasteaulx et le courrador de devant le mast, aussi la grant hunne, estoffez de panaiz, tous paints et armoiez des armes d'icelle ville ou conté, icelles naves estant assises chacune sur ung entaulement de v piez de long, bordé de moulures, paintes à or et azur, et tout à l'entour faites de roches de bois, paintes richement de diverses couleurs et touttes raemplyes de divers herbages croissans sur coste et rive de la mer, et y avoit fait pluiseurs bestes venymeuses qui se monstroient entre les dits roiches, lesquelz herbages estoient tous fais de cyrre après le vif, entre lesquelles roiches estoit la dicte nave assise en ondes de mer paintes d'argent.

A chacune des dictes naves avoit quatre botkins, à ce appartenant, qui estoient paintz et estoffez de couleurs et dorez, garniz de rimes dorées, garniz de mariniers et gens d'armes, lesquelz botkins servoient

de y mettre lymons, capres, olives et semblables menus metz, appartenant à la dicte nave, qui faisoit le grant plat, comme dit est.

4421. — Item, a l'en fait trente tabernacles, de diverses façons, qui ont esté fais de bois, et estoffez de paintures d'or, d'argent, d'azur et d'autres couleurs, ayant chacun une banière, armoyée des armes de MdS, mise au plus hault, et chacun d'iceulx avoit trois blasons, armoiz de l'une des principales villes des pays de MS, et estoit l'un, fait à façon d'une thour, l'autre d'un bieffroy, l'autre d'une cybole, l'autre à façon d'un chasteau, et ainsi de diverses manières, desquelz on a servi, au dit bancquet, pour faire la couverture des pastelz lorsque des dictes naves on faisait le grant plat.

4422. — Item, ont esté faites les xij histoires des xij travailz d'Erculez, richement aornées, dont les jeuz durèrent par trois jours; assavoir : le lundi, le jeudi et le dimence dernier jour de la dicte feste. Esquelles ystoires y ot fait pluiseurs personnages, richement habilliez et estoffés de paintures, comme de deux bers dorez, esquelz estoient Hercules et.... en leur inffance et jeune eage, et là vinrent serpens qui le vouldrent dévorer, lesquelz il print par le col et les tint si fermement, qui les occist, et y ot aussi pluiseurs autres bestes, dragons, lyons, beufz, moutons, bestes à trois testes et autres à sept testes, déables et goulfe d'inffer, femmes montées à cheval,

armées et habillées, combattans Hercules; sept géans aussi combattans contre le dit Hercules, grans roches, désers et bateaulx servans aus dits ystoires et pluiseurs autres habillemens, qui seroient longues à raconter, tout fait de riches estoffes de painture, d'or et d'argent, de soye et boucran le plus au vif qu'il estoit possible.

4423. — Item, y ot fait ung grant lyon, richement paint d'or, tout le poil et corps de feulle d'or fin, couvert de soye armoyé des armes de MS, et dessus ce dit lyon estoit assise madame de Beaugrant, qui tenoit en sa main une banière de soye, armoiée des armes de MdS, et en l'autre main tenoit une maguerite, richement faite d'or de Cyppre, bien aornée et broudée de soye, laquelle fu présentée à madame la duchesse et ensemble la dicte dame de Beaugrant.

4424. — Item, une licorne, grande, painte d'argent, couverte de tafta, armoiée des armes d'Engleterre, sur laquelle séoit ung lupart, tenant en l'une de ses pattes la banière d'Engleterre.

POUR SERVIR AU SECOND BANCQUET, FAIT LE LUNDI.

4425. — Il y ot fait trente tenttes et trente pavillons, fais de charpenterie, par escrigniers, lesquelles estoient couvertz de fin tafta de pluiseurs couleurs, et tous enrichis de painture d'or, d'argent et azur, et à chacun pavillon avoit ung penon des armes de MdS, et aux tentes chacune deux banières et oultre

ce avoient chacune tente quatre blasons des armes des grans barons, vassalz de MdS, qu'elles représentoient, et servirent icelles tentes à y mettre le grant plat de rost, et les pavillons de y mettre les pastelz dedens, et estoient rebrachiez afin de véoir ce qu'estoit dedens.

4426. — Item, pour ce dit bancquet, y ot fait ung grant dromedaire, de environ IX piez de hault, sur lequel avoit ung moriau, richement habillié d'or et de soye, assis sur deux penniers, desquelz il tiroit hors pluiseurs bestes et oyseaulz vifz, enrichiz d'or et de painture, qu'il donnoit aux dames et damoiselles, séans au dit bancquet.

POUR SERVIR AU IIIe BANCQUET FAIT LE MARDI.

4427. — Il y ot fait ung grant griffon, estoffé d'or; assavoir : les èles, plumes et le col, dont par son bec yssoient oyselez vifz qui s'envouloient sur les gens et parmy la salle.

4428. — Item, y ot fait la forme et figure de la grosse thour que MdS fait faire à Gorinchem, toutte de charpenterie, qui estoit de XLVJ piez de hault, et de grosseur à l'avenant, couverte de toille painte de machonnerie d'argent, et escalle d'azur, et les fenestres, les créteaulx et les pomeaulx tout doré d'or, la cappe richement estoffée d'or et d'azur, ayans banières sur chacune fenestre armoiées des armes de MdS, laquelle avoit les brayes y appartenans, et sur

l'alée du pourthour d'icelle, avoit six habiles compaignons, habilliez comme singes, qui trouvèrent ung merchier endormi sur le dit pourthour emprès sa mercherie, qu'il avoit là mise avant pour vendre emprès la porte, qu'ilz desrobèrent et lui prinrent primes, miroirs, aguillettes, huves et semblable, et en firent pluiseurs singeries, et l'un print la flutte et tamburin du dit merchier et joua, et adont les autres se prinrent tous à danser la morisque sur et au long du dit pourthour.

Après ce, se monstra l'escarguaite de la thour avec ung cor qu'il sonna pour resveiller le guait; lors souvrirent quatre fenestres, et à chacune avoit ung loup regardant dehors, tous habilliez sur le vif, qui chantèrent une chansson au propos de la feste; à une autrefois quatre chièvres qui jouèrent de fluttes; à une autre fois quatre asnes qui jouèrent de calamyes, et à une autre fois quatre senglers qui jouèrent de trompettes de guerre.

1429. — Item, y ot fait pluiseurs oliffans, portans chasteaulx et gens d'armes, cerfs portans penniers plains de divers fruis et autres pluiseurs bestes sauvaiges, qui touttes estoient estoffées richement d'or et estoffez de soye et fringes, qui touttes furent mises sur la table.

POUR SERVIR AU IIIJ[e] BANCQUET FAIT LE JEUDI.

1430. — Il y ot fait trente paons et chisnes revestuz, dorez d'or et d'argent, ayans chacun une

manteline de soye, armoyée des armes des chevaliers de l'ordre de MdS, et chacun ayant le colier de la Thoison de celui qu'il représentoit, au col, et le blason de ses armes, paint sur la dicte manteline, et estoient chacun d'iceulx paons ou chisnes assiz en ung pré, remply de fleurs et d'erbage fais de cyrre et encloz d'une haye dorée d'or, assiz sur la grant table.

4431. — Item, une grant balaine de LX piez de long, grosse et haulte à l'avenant, richement painte, en laquelle avoit seraines et chevaliers de mer, ung tamborin jouant avec pluiseurs autres personnages qui estoient habilliez de plume et escaille d'or et d'argent, et avoit quatre grans gaians, richement armez et habilliez, qui la menoient parmy la salle des dictes noepces.

POUR SERVIR AU VI[e] ET DERNIER BANCQUET FAIT LE DIMENCE.

4432. — Il y ot fait trente arbres, de environ VIIJ piez de hault, chacun portans divers fruis, fais de bois et estoffez de verdure, fleurs et fruis de cyrre, le thuyau et branches dorées d'or, chacun planté en ung thun ou haye dorée d'or, et par dessoubz machonnée d'argent, pour faire le grant plat.

4433. — Item, trente grans chappeaulx fais de cyrre, comme s'ilz fussient de branches de vigne, pour mettre sur les pastelz, et avoit, chacun arbre,

deux blasons représentant les armes de une des abbayes des pays de MS, et dessus avoit je banière de MdS.

4434. — Item, y ot entre metz de gelée, faite de diverses couleurs et façon, gettées en platz, à semblence de paliz ou hayes dorées, et dedens avoit testes et piez de bestes dorez d'or et armoiées et faites aux devises de MS et de madame.

4435. — Item, y ot fait LX femmelettes, gettées sur molles de diverses façons et habillemens de pays, richement habillées de robes fourées de gris, de lettices, d'ermines, menuver et de martres, bordées de soye, de velours et pluiseurs couleurs, atournées par les testes, chacune selon son pays, portans en paniers fruiz et oiseletz en caige.

4436. — Autres LX hommes de diverses contenances, les ungs gettans après les dits fruiz et portans à chimères, à tinelz et à hottes, estoffez d'or, d'argent et de robes de soye frangées, et autres VJ^xx qui effondroient pastelz, habilliez comme dessus, tenans en leurs mains hauweaulx, l'autre ung mail et ung chisel et en autres diverses manières.

4437. — Item, une fontaine de cristallin, qui fu mise sur la table devant MS et madame, bien richement faite, laquelle estoit de pillers de cristal, et y avoit pluiseurs ouvraiges estranges; entre les autres y avoit ung ymage de saint Jehan Baptiste, dont par le bout du doit lui sailloit eaue roze en hault, qui

recheoit dedens ladicte fontaine, en laquelle avoit ung lac plain de poisson, lequel poisson on véoit nagier par le miroir qui estoit mis ou hault de la dicte fontaine, sur lequel miroir avoit ung personnage en estant bien fait, tenant en sa main une banière des armes de MdS, et tout ce ordonné par maistre *Jehan Scalkin.*

4438. — Item, fist encore le dit maistre *Jehan* deux grans chandeliers, pendans en la dicte grant salle, devant la table qui estoient par embas, fais à cul de lamppe et en icelui cul de lamppe avoit VIJ des plus grans miroirs qu'on troeuve, ayant chacun VIIJ branches estoffées de feullages pour, au bout de chacune branche, mettre ung flambeau de cirre ardant, et avoit fait une grant montaigne sur chacun miroir, en laquelle avoit villes et chasteaulx et boscaiges, esquelz avoit pluiseurs sauvagines, comme serpens gettans feu par la geulle, et autre personnages gettans eaue.

4439. — Item, fu fait, en la court, ung grant arbre doré, sur lequel avoit ung pellican doré gettant ypocras par le bec en my la dicte court.

4440. — Item, y ot fait neuf banières de cuivre, paintes à deux lez des armes des pays de MdS, pour les mettre sur la cappe d'une belle grant gayolle, à mettre oyseletz, qui estoit ou jardin de ma dicte dame.

4441. — Item, a esté fait ung grant tabernacle pour mettre et atachier ou mur dessus la grant porte

de l'entrée de la cour, ou quel l'en a entretaillié deux lyons, tenant les heaulme, escu et tymbre de MdS, avironné de blasons des armes des duché, conté, seigneurie et tiltre d'iceluy seigneur, richement paints et aornez, et en hault du dit timbre, à l'un des costez, est l'ymage de saint Andrieu entretaillié, et à l'autre costé est l'ymage de saint George, et aux deux costez plus bas, a, à chacun lez, ung personnage, l'un fait et taillié à façon d'un archier turquois, gettant vin de Beaune par le bout de sa flesche, et à l'autre lez ung, fait comme ung crennekinier alleman, tirant et gettant, par le bout de son vireton, vin de Rin. Lesquelz vin de Beaune et de Rin chéoient chacun en ung grant bacq de pierre, pour ce mis ilecques, en my la rue, afin que tous ceulx qui y vouldroient boire y pussent avenir, tout lequel tabernacle ou tableau est ataché et mis ferme ou mur dessus la dicte porte, tout doré de fin or et richement paint, afin qu'il y puist estre tant qu'il pourra durer.

Item, a l'en fait banières et penons, pour servir aux brigantin de MdS et paint icelui pour aler au devant de ma dicte dame, quant elle ariva à l'escluse.

4442. — Item, furent aussi fais les blasons de l'obsèque annuel de feu MS le duc Philippe, dernier trespassé, et la despense des paintures cy après comptée.

S'ENSIEVENT LES PAIEMENS FAIS PAR LE DIT FASTRET, tant aux maistres paintres, tailleurs d'ymaiges, charpentiers, escrigniers et autres ouvriers estrangiers qu'on a envoié quérir par l'ordonnance de MdS, et fait venir de pluiseurs villes au dit lieu de Bruges, pour ouvrer et faire les dits entre metz, tant pour leurs salaires et journées commençans le xxviij^e^ jour de mars, dernier passé, et finissant ce xvie d'avril ensuivant, en l'an mil ccccLxvij, avant Pasques, qu'ilz ont fais par l'advis et ordonnance de MS le conte de Charny, de messire Michault de Chaugy, seigneur de Chisse, de messire Olivier, seigneur La Marche, de Jaques de Villers, de Jehan de Salins et des paintres de MdS, dont le taux de leur salaire et journées, avec ce de leur venue, a esté fait en la présence des dits messire Michault, messire Olivier, Jaques de Villers, Jehan de Salins et des dits paintres de MS, par les doyen et jurez d'icelui mestier, en la dicte ville, à ce appellez, selon leur adviz et discrétion. Comme aussi pour les paiemens fais, à cause des estoffes de or, d'argent, d'azur et d'autres couleurs nécessaires, achatées pour emploier ès dits ouvraiges de paintures.

PREMIER PAIEMENT FAIT AUS DITS PAINTRES, TAILLEURS D'YMAGES ET AUTRES OUVRIERS, LE DIT XVJ^e^ JOUR D'AVRIL L'AN MIL IIIJ^c^ LXVIJ AVANT PASQUES.

Et premiers.

4443. — A *Jaques Daret*, maistre paintre, de-

mourant à Tournay, conduiteur de pluiseurs autres paintres soubz lui, paié pour xvj jours, qu'il a ouvré de son mestier aux entremetz dont dessus est fait mention, en ce comprins deux jours, comptez pour sa venue du dit Tournay à Bruges, au pris de xxiiij s. pour son salaire et iij s. pour sa despense de bouche, chacun jour, ainsi que pour les devant nommez lui a esté tauxé, commençant le xxviij^e jour de mars et finissant ce dit xvj^e jour d'avril, pour ce icy paié au dit pris . . . . xxj l. xij s.

4444. — A lui paié, pour *Massin de Tournay*, pour ix jours qu'il a ouvré, comprins sa venue du dit Tournay à Bruges, à viij s. par jour, comprins sa despense de bouche, pour ce icy paié. . lxxij s.

4445. — A lui paié, pour *Jacquelotte*, pour ix jours qu'il a ouvré, comprins sa venue, à ix s. par jour. iiij l. j s.

4446. — A *Philippot Truffin*, paié pour xvj jours qu'il a ouvré, comprins sa venue, à xviij s. par jour et iij s. pour sa despense de bouche, pour chacun jour. . . . . xvj l. xvj s.

4447. — A lui paié, pour *Adenet le Doulz*, pour ix jours qu'il a ouvré, comprins sa venue, à ix s. par jour. . . . . iiij l. j. s.

4448. — A lui paié, pour *Ricquelot*, pour semblables jours qu'il a ouvré, à viij s. pour chaque jour. lxxij s.

4449. — A *Franc Stoc*, maistre ouvrier de Brouxel-

les, paié pour x jours qu'il a ouvré, en ce comprins ij jours pour sa venue du dit Brouxelles à Bruges, au pris de xxiiij s. pour sa journée et iij s. pour sa despense de bouche, de chacun jour. . xiij l. x s.

4450. — A lui paié, pour *Jennin Bughier*, pour x jours qu'il a ouvré, comprins sa venue, au pris de x s. pour chacun jour, pour ce icy . . . . . . c s.

4451. — A lui paié, pour *Hanin Hollande*, pour semblables x jours et au dit pris, pour ce icy. c s.

4452. — A lui paié, pour *Henry Genois*, pour semblables jours, au pris de vj s. par jour. . lx s.

4453. — A *Lievin van Latte*, paié pour vij jours demy, comprins sa venue de Brouxelles au dit Bruges, au pris de xviij s. pour son salaire et iij s. pour sa despense de bouche, chacun jour. . . . vij l. xvij s. vj d.

4454. — A *Willim Colleman*, paié pour xiij jours qu'il a ouvré, comprins sa venue, à xij s. par jour. vij l. xvj s.

4455. — A lui paié, pour *Pietre Zwanart*, pour viij jours qu'il a ouvré, à vj s. par jour. . xlviij s.

4456. — A lui paié, pour *Hans van Treulle*, pour vi jours qu'il a ouvré, à vj s. par jour. . . xxxvj s.

4457. — A lui encore paié xij d. pour chacun jour . . . . vj s.

4458. — A *Henric Debacre*, paié pour xiij jours à x s. . . . . vj l. x s.

4459. — A *Jehan de Meckelaire*, paié pour x jours, comprins sa venue, à viij s. par jour. . . . iiij l.

4460. — A *Pietre van Dordrect*, paié pour xiij jours qu'il a ouvré à x s. pour chacun jour. vi l. x s.

4461. — A *Willim up de Zwanne*, paié pour xiij jours comprins sa venue, à viij s. pour jour. ciiij s.

4462. — A *Aert van Gorinchem*, paié pour semblables jours, au pris de x s. pour jour. . vj l. x s.

4463. — A *Colin de Valenchienne*, paié pour semblables jours, au pris de viij s. par jour. . . ciiij s.

4464. — A *Jennin Prevost*, paié pour xiij jours qu'il a ouvré au pris de x s. pour jour. . vj l. x s.

4465. — A *Cornilles van Gasoenberg*, paié pour semblables . . . . vj l. x s.

4466. — A *Hennquin Ravenart*, paié pour xiij jours qu'il a ouvré, à viij s. pour jour . . . . . . ciiij s.

4467. — A *Woultrequin*, paié pour semblable. ciiij s.

4468. — A *Lievin de Raem*, paié pour semblables. ciiij s.

4469. — A *Hennequin Baptiste*, paié pour xiij jours qu'il a ouvré, à vi s. par jour . . . . . . lxxviij s.

4470. — A *Sandre Escochois*, paié pour xj jours, à viij s. . . . . iiij l. viij s.

4471. — A *Floris Duquesnoy*, paié pour viij jours, à x s. . . . . iiij l.

4472. — A *Gillekin van Evre*, paié pour x jours, à vj s. . . . . lx s.

4473. — A *Willim van Romme*, paié pour viij jours, à viij s. lxiiij s.

4474. — A *Willim de Vuwe*, paié pour x jours demi, à viij s. . . . . iiij l. iiij s.

4475. — A *Cornilles Casse*, paié pour vij jours demi, à ix s. . . . . lxvij s. vj d.

4476. — A *Rogier van Laye*, paié pour vj jours, à ix s. . . . . liiij s.

4477. — A *Ides Casse*, paié pour iiij jours, à vj s. pour jour. . . . . xxiiij s.

4478. — A *Rut Ysembrant*, paié pour xj jours demi qu'il a ouvré, comprins sa venue, à viij s. pour jour. . . . . iiij l. xii s.

4479. — A *Jehan van Dordrecht*, paié pour x jours, à viij s. . . . . iiij l.

4480. — A *Jehan van der Beecque*, paié pour vj jours, à viij s. . . . . xlviij s.

4481. — A *Berthele van der Vuct*, paié pour semblable. . . . . xlviij s.

4482. — A *Nicolas de Gondesmet*, paié pour iiij jours, à x s. xl s.

4483. — A *Pietre Gaimet* (ou Gannet), pour vj jours au dit pris. . . . . lx s.

4484. — A *Melcior de Wecter*, paié pour iiij jours au dit pris. . . . . xl s.

4485. — A *Joes Bellinc*, paié pour J jour et demi, à VJ s. . . . . IX s.

4486. — A *Willim Lescouffle*, paié pour VIIJ jours demi, à VIIJ s. . . . . LXVIIJ s.

4487. — A *Arian de Bosleduc*, paié pour XIIJ jours, à V s. . . . . LXV s.

4488. — A *Govart d'Anvers*, paié pour X jours qu'il a ouvré, comprins sa venue, à XIIIJ pour jour. VIJ l.

4489. — A *Jehan Thomas*, paié pour X jours à XIJ s. . . . . VI l.

4490. — A *Henric Bastin*, paié pour semblable. VI l.

4491. — A *Jehan van Houbracque*, paié pour semblable. . . . . VJ l.

4492. — A *Jacob Thonis*, paié pour semblables jours, à XJ s. . . . . CX s.

4493. — A *Adrian Gheroffle*, paié pour semblable. . . . . CX s.

4494. — A *Venan*, paié pour semblables jours, à V s. . . . . L s.

4495. — A *Luc Adrians*, paié pour semblables jours, à XIJ s. . . . . VJ l.

4496. — A *Daniel de Rycque*, paié pour VIIJ jours demy qu'il a ouvré, non comprins sa venue, au pris de XX s. pour son salaire, et IIJ s. pour sa dépense de bouche, pour chacun jour, pour ce icy. IX l. XV s. VJ d.

4497. — A lui paié, pour *Georys* son varlet, pour viij jours et demy qu'il a ouvré, à viij s. par jour. lxviij s.

4498. — A lui paié, pour *Hans van Dist*, pour semblables jours qu'il a ouvré, à vj s. par jour. lj s.

4499. — A lui paié, pour *Hacquinet* son varlet, pour semblables jours, au pris de iiij s. par jour. xxxiiij s.

4500. — A Jean *van Basseveldc*, paié pour viij jours, comprins sa venue, au pris de x s. pour jour. iiij l.

4501. — A *Lievin de Stovre*, paié pour semblable. . . . . iiij l.

4502. — A *Guerard Tavernier*, paié pour v jours et demy, au pris de ix s., pour chacun jour. . . xlix s. vj d.

4503. — A *Claes Thons*, paié pour semblables jours, à iiij s. . . . . xxij s.

4504. — A *Jehan Caisin*, paié pour x jours, à xj s. par jour. . . . . cx s.

4505. — A *Hugue van der Gous*, paié pour x jours et demy qu'il a ouvré, à xiiij pour jour. vij l. vij s.

4506. — A *Lievin van den Bosque*, paié pour xj jours qu'il a ouvré, au pris de x s pour jour. cx s.

4507. — A *Jehan van Steenlant*, paié pour ix jours qu'il a ouvré, au pris de viij s. pour jour. . lxxij s.

4508. — A *Haine West Valinc*, paié pour VIIJ jours et demy qu'il a ouvré, à X s. pour jour. IIIJ l. V s.

4509. — A *Jehan de Vormersnyre*, paié pour iceulx X jours qu'il a ouvré, au pris de XIIJ s. pour jour. VJ l. X s.

TAILLEURS D'YMAGES.

4510. — A *Barthelomi van Raporst*, paié pour XJ jours qu'il a ouvré, en ce comprins sa venue de Brouxelles au dit Bruges, à XIJ s. pour jour. VJ l. XIJ s.

4511. — A lui paié, pour *Claes Devrinc*, pour semblables XJ jours, au pris de VIIJ s. pour jour. IIIJ l. VIIJ s.

4512. — A lui paié, pour *Hanin Martin*, pour semblable. . . . . IIIJ l. VIIJ s.

4513. — A *Pietre de Vogle*, paié pour IX jours qu'il a ouvré, en ce comprins sa venue, à XIJ s. pour jour. . . . . CVIIJ s.

4514. — A lui paié, pour *Hanin van Froynhove*, pour semblables IX jours au pris de VIIJ s. pour jour. LXXIJ s.

4515. — A lui paié, pour semblable de *Laurent de Brune*. . . . . LXXIJ s.

4516. — A *Pietre van Romme*, paié pour les dits IX jours, en ce comprins sa venue, à XIJ s. pour jour. CVIIJ s.

4517. — A lui paié, pour *Mikiel Depau*, pour semblables jours, à VIIJ sous pour chacun jour. LXXIJ s.

4518. — A lui paié, pour *Haine Stroet*, pour semblable. . . . . LXXIJ s.

4519. — A lui paié, pour *Hanin Debray*, pour semblable. . . . . LXXIJ s.

4520. — A *Aert van der Voort*, paié pour semblable. LXXIJ s.

4521. — A *Jehan van Steenlant*, paié pour XJ jours demy, en ce comprins sa venue, à XIJ s. pour jour. VJ l. XVIIJ s.

4522. — A lui paié, pour *Henry van Wassemberg*, pour semblables XJ jours demy, à VIIJ s. pour jour. IIIJ l. XIJ s.

4523. — A lui paié, pour *Ingle van den Erdebrughe*, pour semblables X jours, au dit pris, pour ce paié. IIIJ l.

4524. — A *Joes van Volxem*, paié pour VIIJ jours qu'il a ouvré, en ce comprins sa venue au dit pris. LXIIIJ s.

4525. — A *Jehan Pauls*, paié pour VIJ jours et demy, en ce compris sa venue, à XJ s. pour jour. IIIJ l. IJ s. VJ d.

4526. — A *Jehan Clincke*, paié pour IX jours qu'il a ouvré, en ce comprins sa venue, à XIJ s. pour jour. CVIIJ s.

4527. — A *Jehan Bonem*, paié pour IX jours, comprins sa venue, à XJ s. pour chacun jour. . IIIJ l. XIX s.

4528. — A lui paié, pour *Hennequin van Berchem*, pour les dits IX jours, à VIIJ s. pour jour. . LXZIJ s.

4529. — Au dessus dit *Jehan Clincke*, paié pour Hennequin van Meccle, pour les dits IX jours, à IX s. pour jour. . . . . IIII l. J s.

4530. — A *Jehan Meyart*, paié pour VII jours demy au pris de VI s. pour chacun jour. . . XLV s.

4531. — A lui paié, pour *Copin Sophinet*, pour VIIJ jours et demy, au pris de IIJ s. pour jour. . XXV s. VJ d.

4532. — A *Joes Depardieu*, paié pour XJ jours, au pris de XIIIJ s. pour chacun jour, pour ce. . . VII l. XIIIJ s.

4533. — A *Jacob Claes*, paié pour VIIJ jours, à VIJ s. LVJ s.

4534. — A *Jacob van Belle*, paié pour IX jours, à VIIJ s. . . . . LXXIJ s.

4535. — A *Pietre Bulletel*, paié pour IX jours, en ce comprins sa venue, à XJ s. pour jour. IIIJ l. XIX s.

4536. — A *Steven van Wassemberg*, paié pour les dits IX jours qu'il a ouvré, à X s. pour jour. IIIJ l. X s.

4537. — A *Cornilles Dongheree*, paié pour IX jours et demy, au pris de VJ s. pour jour. . . . . LVIJ s.

4538. — A lui paié, pour *Robekin*, son varlet, pour VIIJ jours qu'il a ouvré, à IIIJ s. pour jour. XXXIJ S.

S'ENSIEVENT LES PAINTRES ET AUTRES OUVRIERS qui semblablement ont ouvré jusques à ce dit jour, et ausquels on a donné congié et renvoié à leurs hostelz, pour ce que le jour de la feste des noepces a esté continué, lesquelz on a paié en la manière qui s'ensuit :

4539. — Premièrement : à *Amand Regnault*, paié le dit XVJ^e jour d'avril, pour X jours qu'il a ouvré de son mestier, à X s. pour jour. Assavoir : IIJ jours pour sa venue et alée, quatre jours qu'il a ouvré et pour autres IIJ jours qu'il a vacquié à aler à cheval, à Gand, à Audenarde, et autres bonnes villes, pour faire venir tous les meilleurs ouvriers du pays, tant paintres comme autres. Pour ce icy, pour le louaige et despense du dit cheval, XVIIJ s. font en somme. CXVIIJ S.

4540. — A *Jehan Gygart de Tournay*, paié pour VIJ jours qu'il a ouvré, en ce comprins sa venue et alée à son hostel, au pris de X s. pour jour. . LXX S.

4541. — A *Jehan de Bacre*, paié pour semblable V jours au dit pris de X s. pour jour. . . . . . L S.

4542. — A *Jennin de Berlam*, paié pour semblable. L S.

4543. — A *Jennin Mignot*, paié pour semblable. L S.

4544. — A *Colin de Bacre*, paié pour v jours, à viij s. . . . . xl s.

4545. — A *Martin Daret*, paié pour semblable. xl s.

4546. — A *Jehan de la Rue*, paié pour vj jours, en ce comprins sa venue et alée, au pris de x s. pour jour. . . . . lx s.

4547. — A *Jaquemart le Haynnuyer*, paié pour v jours, à vj s. . . . . xxx s.

4548. — A *Roul Parisyen*, paié pour v jours, à x s. . . . . l s.

4549. — A *Thiebault Bourguignon*, paié pour vj jours, en ce comprins sa venue de Brouxelles et aussi son retour à x s. pour jour. . . . . lx s.

4550. — A *Haine Buzekin*, paié pour v jours, à x s. pour jour. . . . . l s.

4551. — A *Zegre*, le paintre, paié pour semblable. . . . . l s.

4552. — A *Hennequin de Vuwe*, paié pour semblable. . . . . l s.

4553. — A *Adrian Hersèle*, paié pour semblable. l s.

4554. — A *Regnier van den Gract*, paié pour semblable. . . . . l s.

4555. — A *Jehan Martin*, paié pour semblable. l s.

4556. — A *Joes van der Becque*, paié pour semblable. . . . . l s.

4557. — A *Claes Raes Plommier*, paié pour VJ jours qu'il a ouvré, à VIIJ s. pour jour. . . XLVIIJ s.

4558. — A *Jehan Stroebant*, paié pour semblable. XLVIIJ s.

4559. — A *Simon van Wassemberg*, paié pour VIJ jours qu'il a ouvré, au dit pris. . . . . . . LVJ s.

4560. — A *Copin Casse*, paié pour V jours, au dit pris. . . . . XL s.

4561. — A *Thys de Wivre*, paié pour semblable. . . . . XL s.

4562. — A *Jehan Herman*, paié pour semblable. XL s.

4563. — A *Jehan le Roy*, paié pour semblable. XL s.

PAINTRES ET AUTRES OUVRIERS DE CAMBRAY, ARRAS, ET DOUAY.

4564. — A *Giles Colleman*, paié pour VI jours, comprins sa venue, à X pour jour. . . . . . LX s.

4565. — A *Jehan Logier*, paié pour semblable. LX s.

4566. — A *Pierre Bourgongnon*, paié pour V jours, à XIJ s. LX s.

4567. — A *Jehan de Cambray*, paié pour semblables VJ jours qu'il a ouvré, à VIIJ s. pour jour. LX s.

4568. — A *Gillet Savary*, paié pour V jours, à VIIJ s. . . . . XL s.

4569. — A *Hacquinet* le paintre, paié pour semblable. xl s.

4570. — A *Jehan Aloyer*, paié pour vj jours qu'il a ouvré, au pris de v s. iiij d. par jour. . . . xxxij s.

4571. — A *Berthelomi Tholoz*, paié pour semblable. xxxij s.

4572. — A *Jehan Engheran*, paié pour semblable. xxxij s.

4573. — A *Hacquinet de la haulte rue*, paié pour semblable. . . . . xxxij s.

PAINTRES DE LA VILLE DE VALENCHIENNE.

4574. — A *Colinet* le paintre, paié pour vj jours qu'il a ouvré, au pris de x s. pour jour. . . lx s.

4575. — A *Jehan Lefevre*, paié pour semblable. lx s.

4576. — A *Jehan Clerebault*, paié pour semblable. lx s.

4577. — A *Alart de Paris*, paié pour v jours au dit pris. l s.

4578. — A *Nicaise*, ouvrier d'ozière, paié pour semblables v jours, au pris de vi s. pour jour. xxx s.

4579. — A *Nicaise*, ouvrier de cirre, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4580. — A *Jehan Rougenon*, paié pour semblable. xxx s.

LOUVAIN.

4581. — A *Jacob Muz*, paié pour VJ jours qu'il a ouvré, comprins sa venue et alée, à X s. pour jour. . . . . LX S.

4582. — A *Mikiel van der Valleporte*, paié pour semblable. . . . . LX S.

4583. — A *Jehan Clauwart*, paié pour semblable. . . . . LX S.

4584. — A *Jehan van Crussenac*, paié pour semblable. LX S.

4585. — A *Aert van den Faluse*, paié pour semblable. LX S.

4586. — A *Joes Bellincs*, paié pour semblable. XL S.

4587. — A *Jaespart*, de Scildre, paié pour semblable. LX S.

4588. — A *Laurens Hauguelin*, paié pour semblable. LX S.

4589. — A *Evrart Vredric*, Verlicter, paié pour les dits VJ jours qu'il a ouvré, à VIJ s. pour jour. XLIJ S.

4590. — A *Govart Vandersigghen*, paié pour semblable. XLIJ S.

4591. — A *Henric Wissinck*, paié pour semblable. XLIJ S.

YPPER.

4592. — A *Jehan du Chasteau*, paié pour iij jours, comprins sa venúe et alée, à xvj s. pour jour. xlviij s.

4593. — A *Staes* de Scildre, paié pour iij jours à xij s. xxxvj s.

4594. — A *Jehan van Berselaire*, paié pour semblables iij jours, au dit pris de xij s. pour jour. xxxvj s.

4595. — A *Arnoul de Waerre*, paié pour semblable. xxxvj s.

4596. — A *Jehan Penant*, paié pour semblable. xxxvj s.

4597. — A *Jehan van den Hendde*, paié pour semblables iij jours, à x s. pour jour. . . . . . xxx s.

4598. — A *Georis Utenhove*, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4599. — A *Ingle van den Rye*, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4600. — A *Xpien Debucq*, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4601. — A *Pierquin Bernart*, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4602. — A *Jennin de St Quentin*, paié pour semblable. xxx s.

4603. — A *Claes de Zwarten*, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4604. — A *Williquin* de Verlicter, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4605. — A *Gillet de Tournay*, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4606. — A *Woultre de Elselaire*, paié pour semblable. . . . . xxx s.

4607. — A *Jehan de Bonnais*, paié pour les dits iij jours, au pris de viij s. pour jour. . . . xxiiij s.

4608. — A *Berthelomi*, son varlet, pour les dits iij jours, au pris de v s. pour jour. . . . . . . xv s.

4609. — A *Pierrequin de Pottes*, paié pour les dits iij jours, à vj s. pour chacun jour, pour ce. . xviij s.

4610. — A *Adrian Bleric*, paié pour semblable. . . . . xviij s.

CHARPENTIERS, FAISEURS DE NAVES ET ESCRIGNIERS, qu'on a mis en œuvre pour faire xxx naves dont devant est fait mention, à façon de karacques de vii piez de long chacune, ou environ, et de haulteur à l'avenant.

CHARPENTIERS DE L'ESCLUSE.

4611. — A *Cornilles de Zwarten*, maistre charpentier de naves, demourant à l'Escluse, le quel on a fait venir au dit Bruges pour faire les naves dessus dites pour d'icelles faire service de platz au bancquet, icy paié pour viij jours qu'il a ouvré, commenchant le premier jour d'avril et finissant le x[e] ensuivant, in-

cluz x s. pour jour, pour sa dicte paine et salaire, pour ce icy. . . . . iiij l.

4612. — A *Aert Jans*, paié pour vj jours, à vij s. pour jour. . . . . xlij s.

4613. — A *Pietre Royman*, aussi charpentier de l'Escluse, paié pour les dits vi jours qu'il a ouvré, à vij s. pour jour. . . . . xlij s.

4614. — A *Joes Aerntzoon*, paié pour semblable. . . . . xlij s.

4615. — A *Simon Janzoon*, paié pour semblable. . . . . xlij s.

4616. — A *Gilles Marselles*, paié pour semblable. . . . . xlij s.

4617. — A *Pietre Muz*, paié pour iij jours au dit pris. . . . . xxj s.

4618. — A *Hennequin van Hille*, paié pour semblable. xxj s.

4619. — A *Hubert Calvatre*, paié pour ij jours demi, à vj s. . . . . xv s.

4620. — A *Berthelomi Meullenaire*, paié pour semblable. xv s.

4621. — A *Jehan de Viscre*, paié pour semblable. . . . . xv s.

4622. — A *Arian Inglebrect*, paié pour ij jours, à vij s. . . . . xiiij s.

4623. — A *Jehan Berthelomi*, paié pour ij jours demi, au dit pris. . . . . xvij s. vj d.

4624. — A *Jehan van Dordrecht*, paié pour vj jours, au dit pris. . . . . xlij s.

4625. — A *Pietre Speghelhout*, paié pour ij jours, à vj s. . . . . xij s.

4626. — A *Christian van Zèvencotte*, paié pour semblable. xij s.

4627. — A *Cornilles de Meullenaire*, paié pour semblable. xij s.

SOYEURS.

4628. — A *Jehan van Cortille*, paié pour iij jours qu'il a soyé en waghescot et autre bois pour les dictes naves, au pris de vi s. pour jour. . . . xviij s.

4629. — A *Barthelomi de Polle*, son compaignon, pour semblable. . . . . xviij s.

Esgrigniers mis en oeuvre pour aidier à faire les dictes naves et autrement.

4630. — A *Olivier Lancrin*, paié pour ij jours demy qu'il a ouvré, à vij s. pour jour. xvij s. vi d.

4631. — A *Christien Simon*, paié pour semblable. . . . . xvij s. vj d.

4632. — A *Jennin Laignel*, paié pour iij jours qu'il a ouvré, à vj s. pour jour. . . . . xviij s.

4633. — A *Jacob van der Werde*, paié pour semblable. . . . . xviij s.

4634. — A *Ghillain de Vlieschaurre*, paié pour semblable. . . . . xviij s.

4635. — A *Cornilles Wifs*, paié pour semblable. xviij s.

4636. — A *Lodewic de Ghelinc*, paié pour semblable. . . . . xviij s.

4637. — A *Jehan van Hutte*, paié pour semblable. xviij s.

4638. — A *Colart Caudron*, paié pour semblable. xviij s.

4639. — A *Willim Albrect*, paié pour v jours demi, à v s. . . . . xxvij s. vj d.

4640. — A *Jehan van Richove*, paié pour ij jours, à vj s. . . . . xij s.

4641. — A *Walleran*, paié pour semblable. xij s.

4642. — A *Anthoine Cousse*, paié pour semblable. xij s.

4643. — A *Georis Cousse*, paié pour semblables ij jours qu'il a ouvré, au dit pris de vj s. pour jour. . . . . xij s.

4644. — A *Willim van Thienne*, paié pour v jours au dit pris. . . . . xxx s.

4645. — A *Andris van Brandeberg*, paié pour iiij jours au dit pris . . . . xxiiij s.

4646. — A *Jacob van Grouwe*, paié pour semblables IIIJ jours qu'il a ouvré, à VIJ s. pour jour. XXVIII s.

4647. — A *Jacob de Damere*, paié pour IIJ jours au dit pris . . . . XXJ s.

4648. — A *Gilles Blocquau*, paié pour IJ jours demi à IIIJ s. VJ den. . . . . XJ l. IIJ d.

4649. — A *Joeskin Blocqueau*, paié pour semblable. XJ s. IIJ d.

4650. — A *Pietre Ruheroc*, à *Pierchon de Calonne* et à *Andris Cotrel*, paié pour chacun IIJ jours qu'ilz ont ouvré, au pris de XIIJ s. eulz trois, pour jour. XXXIX s.

4651. — A *Caisin Bequet*, paié pour IIJ jours, à V s. . . . . XV s.

4652. — A *Hennequin Zmanne*, paié pour IJ jours, à VJ s. XIJ s.

4653. — A *Henric Spilier*, paié pour IJ jours, à V s. . . . . X s.

4654. — A *Philippe Calle*, paié pour semblable . . . . X s.

4655. — A *Bertran de Hesdin*, paié pour semblable. . . . . X s.

4656. — A *Pierrequin de Pappe*, paié pour J jour et demy qu'il a ouvré, au pris de IIJ s. pour jour. IIIJ s. VJ. d.

Montent touttes ces parties du premier paiement

fait le dit xvj[e] d'avril aux paintres, tailleurs d'ymages, et autres cy dessus nommez, pour leurs salaires et journées, en ce comprins leur despense de bouche et leurs venues au dit Bruges, et leurs alées; assavoir : de ceulx ausquelz l'en a donné congié; monte ce dit premier paiement, comme il appert par certiffication, six cens cincquante sept livres. . .
vj[c] lvij l.

Estoffes de paintures, comme or, argent, azur, couleurs et autres parties, paiées par le dit *Fastret Hollet*, durant ce devant dit premier paiement, assavoir depuis le v[e] jour d'avril jusqu'au xvj[e] ensuivant incluz, ou dit an lxvij, emploiées et converties par les devant dits paintres en la façon des entremetz qu'ilz ont fais pour la feste des dictes noepces.

4657. — Le mardi, v[e] jour d'avril, l'an lxvij, paié pour quatre rimes de gros pappier, dont ont esté fais pluiseurs doubles pappiers pour faire patrons, couvercles de tentes et de pavillons, au pris de vj s. pour chacune rime, font. . . . . xxiiij s.

4658. — Pour fleur de forment, à pappiner les dits pappiers. . . . . vj s.

4659. — Pour vj livres de cirre, pour faire pluiseurs patrons. . . . . xix s. vj d.

4660. — Pour v livres de fil d'Anvers à faire brousses. v s.

4661. — Pour iiij livres d'autre plus delyé fille d'Anvers, pour faire autres plus petittes brousses, à ij s. la livre. . . . . viij s.

4662. — Pour queues d'escureulx à faire pincheaulx. xij d.

4663. — Pour bois à faire pincheaulx. . . ij s.

4664. — Pour xx livres de croye broyée à blanchir aucunes de roches servans aux bateaulx, à vj d. la livre. . . . . x s.

4665. — Pour plumes d'oyes et de cynes, pour faire pincheaulx et pour escrire et pourtraire à la plume. . . . . ix s.

4666 — Pour trois muys de charbon, pour chauffer couleurs et faire pappins . . . . . xviij s.

4667. — Pour six douzaines de feulles d'estain blanche, double, dont est faites pluiseurs banierettes et penons servans aus dites naves et bateaulx. ix s.

4668. — Pour potz et teelles de terre, pour mettres touttes couleurs, colles et papins. . xij s. vj d.

4669. — Pour vj douzaines de trençoirs de bois, pour sur iceulx mettre couleurs à olle et pour les tenir en la main, pour ce icy . . . . vj s.

4670. — Pour croye de peltier, à pourtraire pluiseurs patrons. . . . . iij s.

Montent les parties de ce dit jour en somme. vj l. xiij s.

4671. — Le mercredi, vj^e jour d'avril, paié pour deux chartées de bois à boulir colles à coller. xix s.

4672. — Pour quatre miliers de tourbes, à cuirre les pappins, et pour chauffer les couleurs. . xviij s.

4673. — Pour cloux, à tendre grans patrons en pappiers, pour pourtraire dessus, pour ce. . iij s.

4674. — Pour v livres de blanche forte colle, à coler flourettes de marguerittes ensemble, à ij s. la livre. . . . . x s.

4675. — Pour fleur de fourment, à faire pappins pour coler papiers doubles, pour ce. . . ij s. vj d.

4676. — Pour ij livres de cirre vermeille, pour d'icelle faire empraintes et formes, à vj s. la livre. xij s.

4677. — Pour une douzaine de ramons, à ramonner les chambres où les paintres oeuvrent. . . ij s.

4678. — Pour six grans compas à compasser pluiseurs ouvraiges, pour ce, à xviij d. pièce . . ix s.

4679. — Pour six petis compas, pour semblable. . . . . vj s.

4680. — Pour une douzaine de chyseaulx, à trencher pappiers et patrons, à xij d. pièce. . . . xij s.

4681. — Pour iij livres de chandelles. ij s. iij d.

4682. — Pour ij livres de bois de Brezil à faire roses de Paris, pour les mettre en œuvre aux petis blasons des dictes naves. . . . . xx s.

4683. — Pour iij c de fin d'argent, à estoffer les dits banerettes et penons, à iij s. le cent . . . ix s.

Montent les parties de ce dit jour en somme. vj l. iiij s. ix d.

4684. — Le jeudi vij e ensuivant, du dit avril, paié pour iij c de bois à faire flesches, dont l'en a fait les premières tenttes et pavillons, à x s. le cent. xxx s.

4685. — Pour une douzaine de grans cercles à faire la forme des dits premières tenttes et pavillons. . . . . ix s.

4686. — Pour une douzaine de moyens cercles, pour semblablement emploier ès dictes tenttes. vj s.

4687. — Pour une douzaine d'autres plus petis. . . . . iiij s.

4688. — Pour viij livres de fil d'Anvers, à lyer les brousses et broussettes, pour ce paié. . . viij s.

4689. — Pour fleur de forment, à faire pappins pour coler et moler, pour ce paié. . . . . . . iij s.

4690. — Pour vernis à mettre dedens le cyment, à moler banerettes et penonceaulx. . . . . . iiij s.

4691. — Pour vj livres de soye de pourceaulx, à faire brousses, au pris de ij s. la livre. . . . xij s.

4692. — Pour queues à faire pinceaulx. . . ij s.

4693. — Pour v livres de myne de plonc, à mettre dedens le cyment pour moler les dits banierettes et penonceaulx, au pris de xviij d. la livre. vij s. vj d.

4694. — Pour iiij livres de chandelles. . . iij s.

4695. — Pour armoniac, à estoffer les dictes banerettes, les penons et blasons . . . . . xviij d.

4696. — Pour fleur de forment, à faire pappins pour, avec ce, coler et moler . . . . xviij d.

4697. —Pour iiij livres d'ocre, à faire assise pour dorer. iij s.

Montent les parties de ce dit jour en somme iiij l. xiiij s. vj d.

4698. — Le vendredi viij^e ensuivant du dit avril paié pour ix verges de fer, à faire le fourneau, pour y ouvrer le fondeur d'estain, à getter en moles tous les ancres des dictes naves et beaucop d'autre besongnes, servans ès ouvraiges en pluiseurs manières. . . . . vj s.

4699. — Pour iiij livres de vermillon broié, à paindre aucuns des dits naves par dedens, à vij s. la livre . . . . xxviij s.

4700. — Pour une livre de cynopre, à estoffer les dits petis blasons, banerettes et penons. . . . xvj s.

4701. — Pour vert de glay, à verdir les dicques et terraces des dits bateaulx. . . . . iiij s.

4702. — Pour florée, à paindre les eaues en quoy flotent les dits bateaulx. . . . . ij s.

4703. — Pour une livre de machicot, à paindre aucunes des roches servans aus dits bateaulx. ij s.

4704. — Pour ung quarteron de rose, pour semblable . . . . IJ S. IJ d.

4705. — Pour ung quarteron de delié azur, pour semblable. XX S.

4706. — Pour ung quarteron d'azur d'Allemaigne, pour semblable . . . . XV S.

4707. — Pour IIJ livres de blanc de plonc broié, à faire pluiseurs patrons des dits banerettes et penons des dits bateaulx, à IIJ s. la livre. . . . . . . IX S.

4708. — Pour fleur de fourment, à faire pappins pour coler et moler. . . . . IJ S.

4709. — Pour deux cens de thille large, à faire la forme des premières tentes et pavillons. . XIIIJ S.

4710. — Pour ung quarteron d'oefz, pour, de la glaire, faire assises pour dorer petis blasons, banerettes et penons, pour ce icy. . . . . XIJ d.

4711. — Pour IIIJ esponges pour passer les dits glaires. . . . . IJ S.

4712. — Pour IJ livres de vert de montaigne pour d'icelui estoffer les dits roches, à IJ s. VJ d. la livre. . . . . V S.

4713. — Pour deux lotz d'uille de linuys, à destemprer touttes couleurs à ole, pour faire les dites banerettes. V S.

4714. — Pour une cruche de terre, à mettre le dit huille. XIJ d.

4715. — Pour potz de terre, à mettre pluiseurs couleurs . . . . iiij s. vj d.

4716. — Pour paelles grandes et petites, potz et pochonnetz de terre, à mettre pappins, colles et couleurs . . . . vj s.

4717. — Pour terre de potier, à faire les molles des bottequins . . . . iiij s.

4718. — Pour iij livres de chandelles. ij s. iij d.

4719. — Pour autres potz et godetz de terre à mettre touttes couleurs et touttes manières d'eaues, gommes, glaires, vinaigres et autres semblables. . . . . ix s. vj d.

4720. — Pour six couteaulx à trencher or pour dorer. . . . . vj s.

4721. — Pour six chyseaulx à taillier pappier et peaulx de tainte, pour ce paié. . . . . viij s.

4722. — Pour une livre de vitriol blanc, pour alloier les couleurs, pour ce. . . . . x s.

4723. — Pour dix livres de colle commune pour faire les chasteaulx et couvertures de pastelz. . x s.

4724. — Pour six livres de blanche forte colle, à coler les menus ouvraiges d'iceulx chasteaulx. xij s.

4725. — Pour bourre, à mettre dedens la terre de potier pour moler . . . . ij s.

4726. — Pour colle d'escrignier, à renforcier les pappins. iij s.

4727. — Pour armoniac, à faire assise pour dorer sur les petis blasons. . . . . iij s. vj d.

4728. — Pour encore terre de potier à moler botquins. . . . . iij s.

4729. — Pour iij livres d'estouppes, à coler, avec forte colle, pour assembler les formes des premières tenttes et pavillons. . . . . xij d.

4730. — Pour iij livres de tierchain pour mettre en œuvre par le fondeur d'estain. . . . iij s. ix d.

4731. — Pour six livres de fin estain doulz, à faire petis marmousez, servans aus dits naves et botquins, au pris de ij s. la livre, pour ce. . xij s.

Montent les parties de ce jour en somme. xj l. xv s.

4732. — A *Jehan Hennekart* et à *Pierre Coustain,* paintres de MdS, paié pour la despense de bouche qu'ils ont fait, tant aux paintres dessus dits, comme aux tailleurs d'ymages ; assavoir : pour cent et une personne par les xij jours qu'ils ont ouvré, depuis le xviij^e jour d'avril dernier passé, jusques à ce dit vij^e jour de may incluz et par les ix jours de festes d'icelui temps n'ont esté que iiij^{xx} et xv personnes journellement, ainsy icy paié pour chacune personne, par jour iij s., montent iij^c x liv. j s. dont à cause qu'il y avoit aucuns jeunes, et ainsi qu'il sembloit que le taux de iij s. par jour, pour chascune personne, estoit trop grant, on leur a rabatu d'icelle somme xv liv. xviij s. au prouffit de MdS.

SECOND PAIEMENT DU XVIJ[e] JOUR D'APVRIL JUSQUES AU SEPT[e] JOUR DE MAY, L'AN LXVIIJ.

4733. — A Jacques Daret, pour *Massin d'Engloz*, pour semblables jours, à IIIJ s. par jour, plus VIIJ s. qui lui estoient tauxez oultre sa despense de bouche. . . . . XLVIIJ s.

4734. — A *Pietre de Vormesuyre*, paié pour IJ jours, à V s. . . . . X s.

4735. — A *Willim de Wuwe*, paié pour XIJ jours, à V s. par jour, outre sa despense de bouche pour VIIJ s. qu'on lui avoit tauxez. . . . . LXIJ s. VJ d.

4736. — A *Jehan bon Varlet*, paié pour XIIJ jours, au pris de IIJ sols pour jour, oultre sa despense de bouche pour VJ s. qu'on luy a tauxez. . . XXXIX s.

4737. — A *Gillet Coutelier*, paié pour X jours, à IIJ s. par jour. . . . . XXX s.

4738. — A *Wynoc de Brieure*, paié pour X jours, au pris de IJ s. VJ den. pour jour, oultre sa despense de bouche pour VJ s. VJ d. à lui tauxez. . . XXV s.

4739. — A *Hennequin van Rin*, pour les dits XJ jours, à XIJ d. par jour, oultre sa despense de bouche. XJ s.

4740. — A *Hennequin Coon*, paié pour VIIJ jours, au pris de IJ s. pour jour, oultre sa despense de bouche, pour ce. . . . . XVJ s.

4741. — A messire *Barthelomieu de Saint Au-*

wain, paié pour viij jours qu'il a ouvré de cyrre à faire plusieurs ouvraiges de cyrre, comme florettes, frins, personnages et semblables choses, pour servir ausdits entremets, et aussi pour avoir dit messe chacun jour, à iiij sols pour jour, oultre sa despense. . . . . xxxij s.

4742. — A *Jehan Cleuckemeure*, paié pour iiij jours, à iiij s. pour jour, oultre sa despense de bouche, pour ce. . . . . xvj s.

4743. — A *Michault Baudericque*, paié pour ij jours, à iij sols pour jour, oultre sa despense de bouche. . . . . vj s.

4744. — A *Adrian Dauckart*, paié pour iiij jours, à iij s. pour jour, oultre sa despense de bouche. xij s.

TAILLEURS D'YMAGES.

4745. — A *Claes de Urne*, pour xij jours, à vj s. par jour, oultre sa despense de bouche. iij l. xij s.

4746. — A *Aernkin van der Ban*, pour ij jours, par accort fait avec lui.

ESTOFFES DE PAINTURES, PAYÉES DURANT CE DEVANT DIT SECOND PAIEMENT.

4747. — Pour miel, à faire assise, pour dorer, et pour ung pot à le mettre dedens. . . . . . xij d.

4748. — Pour xx pièces de bois, à faire cassiz de voirrières de papier, servans aux fenestres des chambres, là où l'en fait les dits ouvraiges. . . x s. vj d.

4749. — Le jeudi xxj^e jour d'avril, paié aux dessus dits pour demye livre de songuye à faire les molures des petites thourrelles des dits chasteaulx, servans sur les pastelz. . . . . xviij s.

4750. — Pour deux livres de myne de plonc, à faire emprimure pour emprimmier plusieurs petis botquins qui doivent servir aus dits navires. iij s.

4751. — Pour un quarteron d'oefs, pour, de la glaire, vernir les fons des dites naves. . . . xij d.

4752. — Pour avoir fait amener à l'ostel des parmentiers, en la ville, où les dits paintres œuvrent, une armaire pour y enfermer les couleurs. . xviij d.

IIJ[e] PAIEMENT FAIT PAR LE DIT FASTRET HOLLET AUX PAINTRES, TAILLEURS D'YMAGES; DEPUIS LE LUNDI IX[e] JOUR DE MAY, L'AN LXVIIJ, JUSQUES AU SAMEDI XIIIJ ENSUIVANT.

4753. — A *Hennequin Daniel*, pour vj jours qu'il a ouvré, à iij s. par jour. . . . . xviij s.

4754. — A *Jehan de Vormesuyre*, pour vj jours, à x s. . . . . lx s.

4755. — A *Pietre Grignart*, paié pour ij jours, à vj s.. . . . . xij s.

4756. — A *Jehan de Roy*, pour les dits vj jours, à vij s. xlij s.

4757. — A messire *Berthelomy*, chappelain et ouvrier de cyrre, paié pour vj jours, qu'il a ouvré, et chacun d'iceulx jours célébré messe, au plus ma-

tin, en l'ostel devant les dits ouvriers, afin qu'ils n'eussent cause d'aler hors et afin qu'ils fussent plus diligens sur l'ouvraige, à vj s. pour jour. . xxxvj s.

4758. — A *Clincque*, dit *Jehan*, paié pour vj jours, à v s. . . . . xxx s.

4759. — A *Baltazin du Pirre*, pour vj jours, à iiij s. vj d. . . . . xxvij s.

4760. — A *Copin Stamerart*, pour v jours, à v s.. . . . . xxv s.

4761. — A *Anthoine Malle*, mandelier, pour v jours, à v s. . . . . xxv s.

4762. — A *Pierquin du Jardin*, paié pour vj jours, qu'il a ouvré, à iij s. vj d. par jour. . . . . xxj s.

4763. — A *Jennin Bourgnongnon*, pour iij jours, à v s. . . . . xv s.

4764. — A *Jennin Boutonnal*, pour iiij jours, à iiij s. vj d. . . . . xviij s.

4765. — A *Salhadin d'Estoure*, paié pour vj jours et demi qu'il a ouvré, à viij s. pour jour. . . xx s.

4766. — A *Ysoret de l'Escluse*, paié sur quatre jours qu'il a ouvré. . . . . xij s. vj d.

IIIJ^e PAIEMENT FAIT PAR LE DIT FASTRE HOLLET, AUX PAINTRES TAILLEURS D'YMAGES, POUR DEUX SEMAINES COMMENCÉES LE LUNDI XVJ^e JOUR DE MAY, L'AN LXVIIJ.

4767. — A *Joes van Gutte*, pour vij jours, à iiij s. . . . . xxx s.

4767 bis.—A *Robin bon Voisin*, paié pour VIJ jours, à IIIJ s. par jour. . . . . XXXJ s.

OUVRIERS DE CYRRE.

(*Ils reçoivent un à compte de* XIJ *livres.*)

4768. — A *Tristan Labbé,* sur V jours qu'il a ouvré de son mestier de cyrre.

4769. — A *Jehan Labbé*, pour V jours.

4770. — A *Robert le Saulnier,* id.

4771. — A *Remy Labbé*, id.

4772. — A *Guychart La Pense*, id.

4773. — A *Willemet La Pense*, id.

4774. — A *Pierart de Blagny*, id.

4775. — A *Jaquelin Vairet*, id.

V[e] PAIEMENT POUR UNE SEPMAINE COMMENÇANT LE LUNDI PÉNULTIÈME JOUR DE MAY, L'AN LXVIIJ.

PAINTRES.

4776. — A *Jennin Clerc*, paié pour VJ jours, qu'il a ouvré, au pris de IIIJ s. pour jour. . . . XXIIIJ s.

4777. — A *Lievin Yoens*, paié pour semblables VJ jours . . . . XXIIIJ s.

4778. — A *Jehan Mallekin*, paié pour avoir paint de blanc et bleu les XIIIJ chandelliers, pendans en la grant salle. . . . . LX s.

VIe PAIEMENT POUR DEUX SEPMAINES FINISSANT LE SAMEDI XVIIJ^e JOUR DE JUING.

PAINCTRES.

4779. — A *Bourgois Leclerc*, pour VIIJ jours, à IIJ s. XXV s. VJ d.

TAILLEUR D'YMAIGES.

4780. — A *Joes van der Gunct*, pour VIIJ jours, à IIJ s. VJ d.

4781. — A *Loys van Belle*, pour VJ jours, à IIIJ s.

4782. — A *Jacob Mazieres*, pour VJ jours, à VJ s.

4783. — A *Henric Stevens*, pour VJ jours, à V s.

4784. — A *Lupin Masset*, pour V jours, à IIIJ s.

AUTRES PAINTRES NOUVEAULX VENUS.

4785. — A *Jehan Brou*, Escochois, paié pour VIIJ jours qu'il a ouvré, au pris de IIJ s. VJ den. pour jour. XXVIIJ s.

4786. — A *Gilet*, coutelier, pour VIIJ jours, à IIJ s.

4787. — A *Philppe van der Wincle*, pour VIJ jours, à VIJ s.

4788. — *Haune van Catembronc*, pour VIIJ jours, à IIIJ s.

4789. — A *Salardin d'Estoure*, pour V jours, à VIJ s.

4790. — A *Gilles Brustinc*, pour vij jours demi, à iiij s.

4791. — A *Rutkin Jsbrant*, pour iiij jours, à iij s. vj den.

4792. — A *Copin Stamenart*, pour vj jours, à v s.

4793. — A *Pierquin Bramart*, pour v jours, à iij s.

ESTOFFES DE PAINTURES PAIÉES PAR LEDIT FASTRE HOLLET DEPUIS LE VIIJ^e JOUR DE JUING, JUSQUES AU XVIIJ^e.

4794. — A *Jehan Hennekart*, paintre et varlet de chambre de MdS le duc, paié le viij^e jour de juing, pour fil, et aiguilles, à coudre testes de singes, de chièvres, de loup et de plusieurs autres ouvraiges molez. xviij d.

4795. — Pour deux lots d'uille de lignins, à faire emprimure, pour emprimer le devant du tableau à mettre dessus la porte. . . . . v s.

4796. — Pour avoir fait nerver le col du dromadaire, pour les nerfs et façon. . . . . vj s.

VIIe PAIEMENT PAR UNE SEPMAINE, FINISSANT LE SAMEDI XXVe JOUR DU DIT MOIS DE JUING, L'AN LXVIIJ.

PAINTRES.

4797. — A *Claes de Lantmeke* (ou Lancmetre), pour v jours, à vij s.

4798. — A *Hennequin van Ghresberge*, idem.

4799. — A *Augustin de Brune*, idem.

4800. — A *Hennequin de Brune*, idem.

4801. — A *Philippe van der Wincle*, idem.

4802. — A *Jennin de Herny*, idem.

4803. — A *Hanin de Vligle*, idem.

4804. — A *Hennequin Cupprekin*, idem.

4805. — A *Copin de Hardre*, pour iiij jours, id.

4806. — A *Hans Hoghedyc*, pour vj jours, à trois sols.

ESTOFFES DE PAINTURES, DEPUIS LE XXe JOUR DE JUING, JUSQUES AU XXVe.

4807. — A *Wolfart du Pont*, paié pour une grosse croutte de xiiij paulx d'espez et de xxviij piez de long et iiij de large, pour mettre en œuvre à taillier les ymages du grant tableau, dit Tabernacle, qui est mis dessus la porte de l'ostel de MS, par dehors. . . . . xliiij s.

4808. — A *Pietre van Romme*, paié pour avoir fait boulir les ymages de bois, servans au dit tableau, afin de non se fendre, ne pourrir. . . . . . xxj s.

4809. — A *Cornilles Thielman*, paié pour deux pieces de pierre blanche d'Avesnes, contenant xij piez, à v s. le piet, et ce pour faire les siéges à asseoir les deux personnages de bois, faiz aux deux costés du dit Tabernacle, mis à la porte de la court de MdS, du costé de dehors. . . . . lx s.

VIIJ^c ET DERNIER PAIEMENT, DEPUIS LE DIMENCE, XXVJ^e JOUR DE JUING, JUSQUES AU MARDI XIJ^e JOUR DE JUILLET.

4810. — A *Hanin de Vligle*, paié pour XIIIJ jours, à VJ s. . . . . IIIJ l. IIIJ s.

4811. — A *Willim van Romme*, pour XVJ jours, à V s. . . . . IIIJ l.

4812. — A *Pietre van Male*, pour XJ jours, à XIJ s. . . . . VJ l. XIJ s.

4813. — A *Henric Wlfart*, pour XVJ jours, à VJ s. . . . . IIIJ l. XVJ s.

4814. — A *Georis Vandendonc*, pour V jours, à VIJ s. . . . . XXXV s.

4815. — A *Jehan Scarnier*, pour IX jours, à VIJ s. . . . . LXIIJ s.

4816. — A *Gilles de Brune*, pour VIIJ jours demy, à V s. . . . . XLIJ s. VJ d.

4817. — A *Jennin Murille*, pour XIIJ jours, au dit pris. . . . . LXV s.

4818. — A *Adrian Danckart*, pour XIIIJ jours demi, à IIJ s. . . . . XLIIJ s. VJ d.

4819. — A *Jennin Herman*, pour X jours demi, au dit pris. . . . . XXXJ s. VJ d.

4820. — A *Ysore van den Walle*, pour XJ jours, à IIIJ s. . . . . XLIIIJ s.

4821. — A *Jacob de Wilde*, pour XJ jours, à VIIJ s. . . . . IIIJ l. VIIJ s.

4822. — A *Jennin d'Orchyes*, pour IX jours, à V s. . . . . XLV s.

4823. — A *Augustin Beurse*, pour VIII jours, à VIJ s. VJ d. LX s.

4824. — A *Cornilles Vandendriesche* pour VIIJ jours demi, à VIJ s. . . . . LIX s. VJ d.

4825. — A *Gillet Savary*, pour XIIIJ jours, à IIIJ s. . . . . LVJ s.

4826. — A *François Depau*, pour VIJ jours, à VIJ s. . . . . XLVIIIJ s.

4827. — A *Pierquin Tollenaire*, pour VJ jours demi, à IIJ s. . . . . XIX s. VJ d.

4828. — A *Pierquin Willimzoon*, pour semblable. . . . . XIX s. VJ d.

4829. — A *Dixns van Loodycque*, pour VIJ jours, à VJ s. . . . . XLIJ s.

4830. — A *Jaespart Vanbelle*, pour VIJ jours demi, à VIJ s. . . . . LIJ s. VJ d.

4831. — A *Pauwels Yserin*, pour VIIJ jours demi, à VIJ s. VJ d. . . . . LXIIJ s. IX d.

4832. — A *Gilles Stassin*, pour VIJ jours, à VIJ s. . . . . XLIX s.

4833. — A *Arnoulet*, le paintre, pour XJ jours, à IJ s. . . . . XXIJ s.

4834. — A *Jehan Huguenz*, pour V jours demy, à VIIJ s. XLIIIJ s.

4835. — A *Zegre Brulant*, pour vj jours, à v s. . . . . xxx s.

4836. — A *Loys van Ardembourg*, pour v jours, à v s . . . . xxv s.

4837. — A *Copin van Harlem*, pour iiij jours, à vij s . . . . xxviij s.

4838. — A *Hennequin van Catembrouc*, pour viij jours, à iij s. . . . . xxiiij s.

4839. — A *Lyonel de Noirchier*, pour viij jours, à v s. . . . . xl s.

4840. — A *Mathelin Lebrun*, paié pour iij jours, à vj s. xviij s.

4841. — A *Henric Martens*, pour ix jours, à iiij s. xxxvj s.

4842. — A *Jennin Lefranc*, pour xiiij jours, à iij s. . . . . xlij s.

MANDELIERS, TONNELIERS.

4843. — A *Jehan van der Meule*, pour x jours, à v s. . . . . l s.

4844. — A *Pierre de la Croix*, pour semblable. . . . . l s.

4845. — A *Cornilles Piat*, pour vj jours demy, à iiij s. xxx s.

4846. — A *Willim van Excele*, pour iiij jours j quart, à v s. . . . . xxj s. iij d.

PARMENTIERS.

4847. — A *Jehan Mallekin*, paié pour ij jours, à vj s. par jour. . . . . xij s.

4848. — A *Jehan Evrart*, pour xiiij jours iij quarts, à iiij s. . . . . lix s.

4849. — A *Jacotin le Puissant*, pour xij jours demy, audit pris. l s.

4850. — A *Hanin Vanzonteerde*, pour xij jours demy, à iij s. vj d. . . . . xliij s. ix d.

4851. — A *Mahieu Paquet*, pour semblable. . . . . xliij s. ix d.

4852. — A *Robert Deleporte*, pour v jours demy, à iiij s. xxij s.

4853. — A *Jehan de la Nef*, pour semblable. xxij s.

4854. — A *Alart de la Nef*, pour semblable. xxij s.

4855. — A *Woultre de Velaire*, pour v jours, à iiij s. . . . . xx s.

4856. — A *Willim Cristus*, pour vj jours et demy, audit pris. . . . . xxvj s.

4857. — A *Pietre van Maldeghem*, pour v jours, à iij s. vj d. . . . . xvij s. vj d.

4858. — A *Sander Declerc*, pour xij jours demy, à iiij s. . . . . l s.

4859. — A *Leurin Casse*, pour iiij jours, à vj s. . . . . xxiiij s.

4860. — A *Hacquinet Couliere*, pour xv jours, à iv s. . . . . lx s.

FOUREURS.

4861. — A *Jehan Bette*, pour iiij jours, à v s. xx s.

4862. — A *Joesse Cornilles*, pour demy jour, à ij s. vj d. xv d.

OUVRIERS DE CYRRE QUI ONT OUVRÉ A FAIRE PLUSIEURS ENTREMETZ.

4863. — A *Richart Lapense*, paié pour xiiij jours, à xx s. par jour. . . . . xiiij liv.

4864. — A *Willemet Lapense*, pour semblable, id.

4865. — A *Pierart Blagny*, pour semblable, idem.

4866. — A *Tristan Labbé*, paié pour xiiij jours, à xx s. pour jour. . . . . xiiij liv.

4867. — A *Jehan Labbé*, pour semblable, idem.

4868. — A *Robert le Saulnier*, pour semblable, id.

4869. — A *Jaquelin Vairet*, pour xiiij jours, à iij s. vj d. . . . . xlix s.

4870. — A *Remy Labbé*, pour xiij jours, à xviij deniers . . . . xix s. vj d.

4871. — A *Hennequin Dupont*, pour semblable. . . . . xix s. vj d.

4872. — A *Jennin de Bourgongne*, pour xiiij jours, à iiij s. lvj s.

4873. — A *Jennin de Cornehault*, pour semblable . . . . LVJ S.

4874. — A *Massin Desquierchin*, pour XIIIJ jours, à IIJ S. VJ d. . . . . XLIX S.

4875. — A *Jaquet Lestourmy*, pour XV jours, au dit pris. . . . . LIJ S. VJ d.

4876. — A *Isac Herlinc*, paié pour XIIIJ jours, à IIJ S. . . . . XLIJ S.

TAILLEURS D'YMAGES.

4877. — A *Berthelomy van Raporst*, pour XVJ jours, à XV S. pour jour. . . . . XIJ liv.

4878. — A *Claes Deurem*, pour semblable, idem.

ESTOFFES DE PAINTURES, PAYÉES DEPUIS LE XXVJ[e] JOUR DE JUING JUSQU'AU SAMEDI IX[e] JOUR DE JUILLET.

(*Jehan Hennekart* et *Pierre Coustain* dirigent tous les travaux qui doivent remplir le programme cité au début de ce compte : les détails sont précieux, mais l'espace me manque, et l'art n'y a pas grande part. Je prends cet article qui vient à la suite de la fabrication des griffons, dromadaires, baleines, etc.)

4879. — A *Pierre Costain*, la somme de huit livres ung sol, dudit pris, qu'il avoit paié pour les parties cy après déclarées, assavoir pour deux douzaines de cornailles et de gais, de coulons et de cauwes, deux douzaines de cailles, IIIJ douzaines de

petiz oiseletz et une demye douzaine de chuettes, lesquelz oyseaulx servirent aux ditz dromadaire et griffon. . . . . LXXVIIJ S.

4880. — A *Jehan Hennekart*, pour avoir envoyé deux messagers hativement à cheval, en plusieurs villes, à cause qu'il n'y avoit point assez d'ouvriers, et que l'on disoit estre la feste des noepces de MdS, beaucop plus briève qu'elle ne fut, comme ès villes de Gand, Brouxelles, Louvain, Thielmont, Mons en Haynau, Quesnoy, Valenchiennes, Douay, Cambray, Aras, Lille, Yppre, Courtray et Audenarde, pour d'ilec faire venir plusieurs compaignons paintres qu'il estoit nécessaire d'avoir pour le fait des dits ouvraiges. . . . . VJ liv. VIIJ S.

ENCORE OUVRAIGES DE PAINTURES ET D'ENTREMETZ FAIS PAR MAISTRE JEHAN SCALKIN POUR SERVIR ES DITS BANCQUETZ DES NOEPCES.

4881. — Parties paiées par le devant dit *Fastre Hollet* pour ses ouvraiges de paintures et autres, pour les nouvelletez d'entremetz que maistre *Jehan Scalkin* a faitz et ordonné faire pour servir aux bancquetz des dictes noepces, ainsi que lui avoit esté commandé de par MdS, lesquelz entremetz et nouvelletez ont esté; c'est assavoir : deux grans chandeliers pendans que l'en a mis et pendu ou milieu de la grant salle où MdS a tenu sa feste. Lesquelz sont de neuf piez en croisé, et est le fond d'i-

ceulx fait à cul de lamppe, et à chacun cul de lamppe a sept miroirs bien grans, garniz de bordure d'azur et autre, dorée autour, et estoffez de piererie contrefaite, et dessus icelui cul de lamppe a ung grant corps de environ xx piez de hault à façon d'une montaigne, de laquelle et du premier estage saillent quatre branches ploiées et recrombillées par embas, bien aornées de feullage, lesquelles branches sont chandeliers à mettre flambeaulx, et puis encore à ung autre estage ung peu plus hault en saillent autres quatre branches qui aussi soutiendront platines à mettre semblablement flambeaulx. Et sur icelle montaigne a fait ung chasteau et pluiseurs personnages, comme kamelz chargez, portans vivres, et veneurs alans autour, de bas en hault, alans et montans au dit chasteau. De laquelle montaigne saillent serpens gettans fleu et flambe, et se tourne la dicte montaigne avec icelui chasteau, par engien soubtilement fait, par dedens œuvre, et le fondement d'icelle montaigne ne se bougera. En oultre a fait, le dit maistre *Jehan Scalkin*, une fontaine gettant eaue roze, saillant en hault par le doy d'une ymage St Jehan, et dessus a ung miroir tourné, ce dessus dessoubz, pour par icelui véoir les poissons nagans en icelle fontaine, et au dessus a fait ung personnage d'homme bien aorné, tenant en sa main une banière des armes de MdS. Laquelle fontaine a esté mise sur la table où MS et madame estoient assis, et sont les piliers d'icelle fontaine de cristalin et sy a

autour autres divers petis personnages, bien joyeulx, faisans la morisque, mouvans par dedens le tabernacle d'icelle. Pour lesquelz ouvraiges faire, il a prins certains ouvriers comme paintres, tailleurs d'ymages et autres, cy après déclarez; lesquelz ont esté paiez de leurs salaires et journées par le dit Fastre, en la manière qui s'ensuit, ensemble les estoffes à ce convenables, et ce depuis le premier jour d'avril, l'an mil cccc soixante sept, avant Pasques, qu'ilz commencèrent à ouvrer, festes et dimence, pour avancier l'ouvraige, jusques au x[e] jour de juillet, l'an lxviij en suivant.

ET PREMIERS.

4882. — A *Guerardin*, le maistre, paié à six paiemens, pour lxiij jours et demy qu'il a ouvré dessoubz le dit maistre *Jehan Scalkin*, assavoir : depuis le dit premier jour d'avril, jusques au v[e] de juillet en suivant, ou dit an lxviij, au pris de xij s., pour chacun jour, pour son salaire et despense de bouche, pour ce. . . . . xxxviij l. ij s.

4883. — A *Hacquinet Lebacre* de Tournay, paié aussi à six paiemens, pour lui et son frère, pour chacun lx jours et demy, qu'ilz ont ouvré, durant ce dit temps, au dit pris de xij solz, pour eulx d'eulx, chaque jour, pour leur salaire et despenses. . . .
xxxvj l. vj s.

4884. — A *Jacquet Lombart*, paié aussi à six paie-

mens, pour semblables LX jours et demi qu'il a ouvré, durant cedit temps, à XIIIJ s. pour chacun jour. . . . . XLIJ l. VIJ s.

4885. — A *Pierchon de Lille*, paié pour XL jours qu'il a ouvré en icelui temps, à IIIJ s. pour jour. VIIJ l.

4886. — A *Baltazin Dupirre*, paié pour XXXIIIJ jours, qu'il a ouvré en icelui temps, à V s. pour jour. . . . . VIIJ l. X s.

4887. — A *Hacquinet Betteval*, paié pour XXXJ jours, qu'il a ouvré, à IIIJ s. VJ d. pour jour. VJ l. XIX s. VJ d.

4888. — A *Jehan Lombart*, paié pour X jours et demi qu'il a ouvré, à IX s. pour jour. IIIJ l. XIIIJ s. VJ d.

4889. — A *Estienne Parisien*, paié pour XX jours qu'il a ouvré, à X s. pour jour. . . . . X l.

4890. — A *Hacquinet Dubos*, paié pour XVJ jours et demi qu'il a ouvré, à VIIJ s. pour jour. . VJ l. XIJ s.

TAILLEURS D'YMAGES.

4891. — A *Jehan Meyart*, paié pour lui et son varlet, pour XXXIJ jours qu'ilz ont ouvré, au pris de XJ s. eulx d'eulx, pour chacun jour. XVIJ l. XVIJ s. VJ d.

4892. — A *Cornilles Ongheret*, paié pour VIJ jours et demy qu'il a ouvré, à VJ s. pour jour. . . XLV s.

4893. — A *Hans Van Ghistele*, paié pour IIIJ jours qu'il a ouvré, au pris de IIIJ s. VJ d. pour jour. XVIIJ s.

4894. — A *Jacob Claes*, paié pour IIJ jours qu'il a ouvré, au pris de VIJ s. pour jour. . . . . XXJ s.

4895. — Les gaiges et journées dudit maistre Jehan Scalkin se compteront ailleurs, cy après, pour ce icy. néant.

Somme de ces journées. . . IX^{xx} IIJ l. XIJ s. VJ d.

4896. — Nous, les maistres d'ostel de nostre très redoubté et souverain seigneur, MS le duc de Bourgoingne, certifions à tous qu'il appartient, que, par l'ordonnance et commandement de bouche de nostre dit très redoubté et souverain seigneur, avons commis et ordonné à maistre *Jehan Scalkin*, varlet de chambre, à maistre *Jehan Hennekart* et à *Pierre Coustain*, paintres et aussi varletz de chambre d'icelui seigneur, faire pluiseurs grans et solempneles paintures pour servir d'entremetz, de diverses façons, en pluiseurs bancquetz fais pour la feste et solempnité de la Thoison et des noepces de nostre dit très redoubté et souverain seigneur et de madame Marguerite d'Engleterre, tenue en la ville de Bruges en juillet, l'an LXVIIJ derrenier passé, et aussi pour conduire la chose à pluiseurs diversitez d'entremetz, on leur fit avoir soubz eulx, en grant quantité, tous les meilleurs maistres paintres et autres compaignons d'icelui mestier qu'on peust trouver ne finer ès pays de NdS, tant tailleurs d'ymaiges comme d'autres, afin de avancier les dits ouvraiges. En quoy faisant, le dit maistre Jehan Scalkin, maistre Jehan Hennekart et Pierre Coustain ont vacquié, c'est assavoir : le dit Scalkin par VJ^{xx} IIJ jours, commançans le XIJ^{e} jour du

mois de mars l'an LXVIJ et finissans le XIJ^e jour de juillet l'an LXVIIJ en suivant incluz, le dit maistre Jehan Hennekart par cent huit jours, commençans le XXVIJ^e jour du dit mois de mars et finissans le dit XIJ^e de juillet ensuivant incluz, et le dit Pierre Coustain par cent quatre jours, commençans le derrenier jour du dit mars et finissans comme dessus le dit XIJ^e de juillet ensuivant incluz, pour lesquelles vacations leur a esté tauxé par nostre adviz et du sceu de messeigneurs les commis sur le fait des demaines et finances de nostre dit très redoubté seigneur pour leurs gaiges, paine et salaire : au dit maistre *Jehan Scalkin*, vint solz de deux gros monnoie de Flandre le sol, pour chacun jour ; au dit maistre *Jehan Hennekart*, douze solz dicte monnoie par jour, oultre et par dessus VJ s. qui ont esté comptez chacun jour par les escroes des gaiges de l'ostel de NdS, durant ce dit temps ; et au dit *Pierre Coustain*, dix huit solz par jour pour ce que durant ce dit temps il ne fu point compté ès escroes des gaiges du dit hostel; desquelz gaiges paine et salaire ilz seront, ou doivent estre, paiez par les mains de Fastre Hollet, contreroleur de la despense du dit hostel et commis à tenir le compte de tous les ouvraiges fais au dit Bruges pour la feste des dictes noepces et Thoison. Tesmoing le seing manuel de l'un de nous, mis au bureau des comptes de l'ostel de NdS ce derrenier jour d'avril, l'an mil CCCC soixante dix.

(*Signé*) L. DE LA MARCHE.

GAIGES.

4897. — A maistre *Jehan Scalkin*. . VI^{xx} IIJ liv.

4898. — A *Jehan Hennekart*, paintre et varlet de chambre de MdS le duc. . . . . . LXIIIJ liv. XVJ s.

4899. — A *Pierre Coustain*, aussi paintre et varlet de chambre de MdS. . . . . LXIIJ liv. XIJ s.

SOMME TOUTE de la despense de ce présent compte: XIJ^{m} VI^{c} IIIJ^{xx} XVIIJ liv. XIJ s. IIJ den. de XL gros.

Un registre, sur papier à la licorne et à l'ancre, de 176 feuillets paginés.



COURTRAY.

REGISTRE PROVENANT DE L'ANCIENNE CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE[1].

COMPTE GUY GUILBAUT, CONSEILLIER ET GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA DESPENCE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE MS LE DUC DE BOURGOINGNE, — DES RECEPTES ET MISES PAR LUI FAICTES, DEPUIS LE PREMIER JOUR DE JANVIER L'AN MIL CCCC VINT SIX, JUSQUES AU DERRAIN JOUR DE DÉCEMBRE ENSUIVANT L'AN MIL CCCC VINT SEPT, TOUT INCLUX, QUI FAIT UN AN ENTIER.

RECEPTE.

Somme toute de la recepte : IIIJ ^{xx} IX ^{m} IX ^{c} XXXVJ liv. XIJ den.

DESPENSE.

Et premièrement : de la despense ordinaire de l'ostel de MdS, toute comptée par les escroes. (Ces escroes formaient des rouleaux très-détaillés. Ici, le total de la dépense est résumé en un seul article qui suit le titre. Ce titre, à lui seul, est un document puisqu'il donne le lieu et la date du séjour du duc pendant l'année, mais c'est étranger à mes recherches.)

[1] Ce compte et le suivant sont cités page CXXIV du premier volume; j'en parle aussi dans l'introduction de ce second volume.

Menues messageries, fol. xxxvj verso.
Offrandes et aumosnes, fol. xxxix recto.
Achats de draps de laine, fol. 39 v°.
Menus dons, fol. 40 v°.
Dons et récompensation, fol. 41 v°.
Achat de chevaux, fol. 42 v°.
Gaiges par jour, fol. 42 v°.

4900. — A *Jehannet de la Tour*, maistre des iiij petis enfans de la chappelle de MdS, les aucuns des quels ont continuellement esté au service et en la compaignie de MdS, et les autres en l. ville de Lille, pour apprendre aux escoles. xxvij liv. xvij s.

4901. —A *Baudet Louvroir*, garde des deux chiens alans de MdS, pour la despence des dits chiens, depuis le xxij^e^ jour de décembre, dernier passé, jusques à la fin de ce mois de janvier. iiij liv. iiij s.

Messageries, fol. 44 v°.
Offrandes, fol. 46 v°.

4902. — A *Hue de Boulongne*, pour xlv grant escus d'ouvraige de basture, aux armes du dit feu seigneur (de Humbercourt et pour les placer dans *la grant* église de Dordrecht). . . . . . xvj liv. ix s.

Achat de drap de laine, fol. 48 r°.

4903. — A *Symon de Brilles*, brodeur, pour la façon et estoffe d'un colier, garny de veloux blanc, rouge et bleu, brodé d'or, et garny d'argent doré, fait en façon de fuzil, à la devise de MdS, à une laine de fil de soye et d'or, à grosses houppes, pour

ung petit levrier de poil blanc, lequel garny du dit colier MdS a donné et fait présenter, de par lui, à madame de Bedfort, sa suer, comme il appert par quitance du dit brodeur et certification du dit MSS de Croy. . . . . x liv.

4904. — A *Monhot Marchefoing*, varlet de chambre et garde des joyaulx d'icelluy seigneur, qu'il avoit paié pour une douzaine et demie de patins, pour MdS. . . . . xviij s.

4905. — A lui, pour ferrer iij paires des dits patins pour aler sur la glace. . . . . vj s.

4906. — A lui, pour carreler iij paires de gros soulliers, pour iceulz faire ferrer, chacune paire de iiij fers, à facon de fers à chevaulx, et en iceulx mis iiij gros cloux à grosses pointes, pour aler sur la glace, ensemble xxx boucles de fer et courroies de cuir, par marchié fait. . . . . xxxij s.

Menus dons, fol. 50 v°.

4907. — A *Plateaulx*, fol, pour don pour soy aidier à guérir de certaine maladie, qu'il a eu nouvellement, comme il appert par certiffication de MS de Croy . . . . iiij liv.

Gaiges par jour, fol. 51 r.

Achaps de draps, fol. 58.

4908. — A *Ernoul Gossel*, brodeur, pour brouder d'or et de soye, bien richement, trois paires de chausses à armes, pour MdS deux paires, et l'autre paire pour MS de Croy, auquel MdS la donnée, en

chacune d'icelle chausses a ung cabillau qui angoulle une jambe, comme appert par quittance. . xvj liv.

4909. — A *Saint Pol*, le herault, pour don, pour avoir ung esmail aux armes de MdS . . . . xij liv.

4910. — A *Jehan de Belloy*, escuier pannetier de MdS, et eschevin de la ville de Paris, que MdS luy a donné pour luy aidier à supporter la despence qu'il a faicte, en venant, de par ceulx de la dicte ville, pour le véoir. . . . . xx liv.

4911. — Au roy d'armes de Flandres, que MdS luy a donné à son retour d'oultre mer pour lui aidier à avoir ung riche poitrail sur la facon du siège devant Zevemberghe, comme appert par sa quittance . . . . c liv.

4912. — A *Jehan de Boulongne*, paintre de MdS, pour viij escus de bature, aux armes du dit feu seigneur (le duc de Brabant), pour le dit obsèque, à vj s. pièce, xxij autres de couleurs à ij s. vj den. pièces, pour mettre autour de la représentacion du corps de l'esglise et autour du luminaire.

4913. — A *Hue de Boulongne*, varlet de chambre et paintre de MdS, pour don, pour considéracion de ses services. . . . . xvj liv.

4914. — A *Michault Taillevent*, varlet de chambre de MdS, pour don, pour considéracion de ses services. . . . . viij liv.

4915. — A maistre *Jehan de Heda*, phisicien, qui

de Brouxelles estoit venu au dit Zevemberghe pour visiter MdS, qui estoit malade, pour don. . xxv liv.

4916. — A maistre *Jacques Despars*, phisicien, qui de Cambray estoit semblablement venu de vers MdS, pour le visiter en sa maladie. . . . . xxx liv.

4917. — A *Estienne Moret*, clerc de maistre *Remon de Monnesson*, phisicien de MdS, qui le xxj^e^ du dit mois avoit apporté lettres du roy d'Arragon, pour icelles porter devers MdS le duc. . . . . L s.

4918. — A *Jehan Wallois*, marchant, demourant à Arras, en prest sur certaines parties de tappisseries qu'il fait pour MS, oultre c livres que semblablement il a eu au mois de mars derrain passé. c liv.

4919. — A ung varlet qui, de par *Jehan van Hiselstain*, a présenté à MS ung million (espèce de faucon) pour don que MS lui a fait pour son vin. iiij liv.

4920. — A *Yoncke Guillaume*, fol du pays de Hollande, pour don, pour avoir ses nécessités. xl s.

4921. — A damoiselle *Jaquette*, la saubarde, mère de feu messire *Guy*, bastart de Bourgoingne, pour don pour elle aidier à vivre. . . . . . c liv.

4922. — A monseigneur de Bethléem, que par l'ordonnance de MdS il a paié en son pellerinaige de Nostre Dame de Hal, en Haynau, pour messes célébrées en la dicte église, le vendredi xxvij^e^ jour de juing et pour ung service fait, au dit lieu, pour l'ame de feu MS le duc Phelippe, que Dieu absoille, qui trespassa au dit lieu. . . . . xl s.

4923. — Item, pour affiches et enseignes du dit lieu de Nostre Dame de Hal, pour distribuer aux gens de l'ostel de MdS. . . . . xx s.

4924. — A *Marc Guidechon*, marchant, pour deux draps de Damas violès cramoisis, que semblablement MdS a donné à Bertrandon, son premier escuier trenchant, et à Guillaume de Sercey, son escuier d'escuierie, par marché fait avec le dit Marc. LXX liv.

4925. — A *Ernoul Gossel*, broudeur, demourant à Lille, pour avoir broudé et fait brouder, par plusieurs autres brodeurs, les manches de IJ^{c} IIIJ^{xx} XVJ robes. . . . . IJ^{c} LX liv. VJ s.

4926. — A *Lotart Quaille*, brodeur, pour avoir assis six marcs d'orfavrerie, ouvrée à façon d'estincelles sur XVJ paires de manches des robes de livrée de MdS. . . . . IX liv. XIJ s.

4927. — A *Jovard* (ou Jorard) *Staillebert*, drappier, demourant à Lille, pour XJ aulnes et demie de drap noir pour couvrir la selle de joustes de MdS, quant il jousta au dit lieu de Lille, avec MS le Régent, et pour faire une manche à ses plates. . IIIJ liv. VJ s.

4928. — A *Hue de Boulongne*, varlet de chambre et paintre de MdS, pour plusieurs matières et estoffes, par luy livrées, pour faire plusieurs houssures pour lesdits seigneurs, par compte fait avec luy. . VJ liv.

4929. — A *Latin de Coguinglant*, qu'il avoit paié pour ung montoir, qu'il avoit fait faire pour monter MdS à cheval. . . . . XIJ s.

4930. — A *Jehan Pentin*, orfévre, demourant à Bruges, pour ung grant tableau d'or, ouvré bien richement, garny de xx balais et IIIJ^{xx} x grosses perles, lequel MS a donné et fait présenter, de par luy, au cardinal d'Engleterre. . . . . XIJ^{c} L liv.

4931. — A *Gilles Lohier*, orfévre, demourant à Arras, pour demie dou-aine de tasses d'argent. . . . . XLVIJ liv.

ACHAT DE CHEVAULX ET AUTRES CHOSES.

4932. — A *Jehan Dieric Zone*, paintre, demourant à Zerixée, pour avoir fait ung tableau, paint aux armes de MdS, et icelluy attachié en l'ostel de MdS, au dit lieu de Zerixée, par marchié et accord fait avec luy. . . . . LX S.

DONS.

4933. — A *Anthoine la Boquet*, escuier de cuisine de madame de Bedford, seur de MdS, que icellui seigneur lui a donné pour considération des services qu'il fait journellement à ma dicte dame, ou fait de son office, et afin qu'il ait mieux de quoy vivre et persévérer. . . . . XVJ liv.

4934. — A *Michault Taillevent*, varlet de chambre de MdS, que il luy a donné pour achetter ung cheval, comme il appert par sa quittance, sur ce. XV liv.

4935. — A ung homme qui, de par MdS, est secrètement alé en Engleterre quérir des ars pour icel-

lui seigneur, qui de ce ne veult aucune déclaration estre faicte. . . . . xl liv.

4936. — A ung homme qui guida MdS de Malines à Alost, derrenièrement qu'il y fu, pour don. xl s.

4937. — A ung autre homme qui guida MdS, du dit lieu d'Alost en Enghien. . . . . x s.

GAIGES.

4938. — A maistres *Jehan l'Avantaige* et *Jehan Cottereau*, phisiciens, et *Henry de Troyes*, cirurgien d'icellui seigneur, pour leur pension.

4939. — Juillet 1427. — A *Amoury Miquiel*, secrétaire de MdS, que icellui seigneur lui a donné et ordonné estre baillié tant pour la parpaie de certain voyaige que, par icellui seigneur, il a fait devers nostre Saint Père le Pappe, à Rome, comme pour les frais par luy faiz à amener, de devers nostre Saint Père, ung paige et ung coursier qu'il a envoyé à MdS. . . . . vi xx j liv.

4940. — Pour enseignes, une d'argent dorée, et une autre d'argent sans dorure et plusieurs autres d'estain, pour MdS et iceulx de sa compaignie, en l'église Nostre Dame de Monstereul. . . . . . xx s.

4941. — Aux petits enfans de cuer de la dicte église de Saint Jehan, que MdS leur donna pour ses esperons qu'il avoit apporté en icelle église de Saint Jehan. . . . . xiiij s.

DONS ET RÉCOMPENSATIONS.

4942. — A *Johannes de Heecht*, paintre de MdS, que icellui seigneur a donné pour considéracion des bons et agréables services qu'il luy a faitz de son mestier et autrement comme appert par sa quittance. xx liv.

4943. — A *Jehan de Bourgongne*, varlet de chambre et cordouennier de MdS pour sa pension d'un an. . . . . IIIJ^{xx} l.

4944. — A *Henry du Houx*, menestrel de MdS, pour sa pension. . . . . xxv l.

Aoust 1427. — Menues messageries.

4945. — A *Pietrekin des Prez*, clerc, demourant en la dicte ville de Bruges, pour avoir escript aucunes lettres touchant le dict appointement. . XXV s.

4946. — A *Jehan de Stillebecque*, clerc du receveur général de Flandre, pour avoir escript et à plusieurs autres clercs de la dite ville de Bruges fait escripre et grossoier en parchemin VI.^{xx} lettres obligatoires et de seureté, pour faire obligier plusieurs officiers et autres conseilliers de MdS, chacun en V^{c} escus d'or pour cause de XXX^{m} escus, de XLIIIJ gros pièce, que icellui seigneur a fait prendre par emprunct. . VIIJ l.

4947. — A plusieurs clercs de la ville de Bruges pour avoir escript IJ^{c}XL lettres closes, envoiées de par MdS, aux chevaliers et escuiers du pays de Flan-

dres et aux bonnes villes d'Artois, pour le fait du voyaige et armée de MdS en Hollande. . . . vj l.

4948. — A *Gilles Deschamps*, pour avoir escript lxxiiij semblables lettres closes. . . . . xl s.

Achat de harnois de guerre.

4949. — A *Marc Ouctorne*, pour xij plumes d'ostruce, dont les xj sont dorées, pour mettre en ung autre plumas d'ostruce. . . . . lxxv s.

4950. — A *Miquiel le Boutellier*, orfévre, pour avoir fait ung tuyau d'argent doré, contenant vij plumes. . . . . xij l. x s.

Achats de draps d'or et autres choses.

4951. — A *Symon de Brilles*, varlet de chambre et brodeur de MdS, pour avoir brodé de fil d'or, bien richement, trois robes de drap gris, selon la cousture les manches. . . . . xxxvj l.

4952. — A *Amiot Noppe*, pour deux fouets longs, à battre les chiens de MdS, quant il va en gibier, iiij s., pour toille à mettre les ars que le conte de Suffold a envoié à MdS. . . . . iiij s.

4953. — A *Jehan le Maire*, brodeur, pour avoir reparé et remis à poinct la chambre des Ours qui avoit esté dommaigé à Bruges, en la chambre de madame de Clèves. . . . . xlviij s.

Dons et recompensasions.

4954. — A *Jehannes Eyk*, varlet de chambre et paintre de MdS, que icellui seigneur luy a donné, tant pour considéracion des bons et agréables services qu'il luy a faitz, tant au fait de son dit office, comme autrement, et pour le aidier et soustenir et à avoir ses nécessitez, afin plus honnorablement il le puist servir comme appert par sa quittance. . . c l.

4955. — A *Jehannes Stael*, que MdS lui a donné pour son vin de lui avoir nagaires admené ung très bel cheval que nostre saint père le pappe luy avoit envoié. . . . . xxij l. x s.

4956. — A maestre *Gautier Deschamps*, demourant à Amiens, que MdS luy a donné pour son vin, pour luy apporter, dudit lieu d'Amiens à Bruges, ung livre faisant mencion de plusieurs diverses choses. vj l.

Septembre 1427. — Escriptures.

4957. — A *Jehan Ruffault*, clerc publique, demourant à Lille, pour la facon de ij c xl lettres closes. lx s.

Offrandes.

4958. — A MS de Bethléem qu'il a paié aux paroissiens de la cure de l'église de Nostre Dame de Midelbourg pour la bénédiction d'une cloche que MdS y a fait lever en son nom. . . . . vj l.

Achats de harnois.

4959. — A *Jehan Ghelas*, brodeur, demourant à Lille pour avoir broudé x robes. . . . . . . xx l.

Octobre 1427. — *Dons.*

4960. — Aux religieux du couvent des Augustins de la ville de Midelbourg, que MdS leur a donné pour Dieux et en aumosne, derrenièrement qu'il y a esté, pour eulx aidier à reffaire leur église qui avoit esté arse. xx l.

COMPTE DE RICHART JUIF, MAISTRE DE LA CHAMBRE AUX DENIERS DE MS LE DUC DE BOURGOINGNE, — DE LA DESPENCE ORDINAIRE DE L'OSTEL DE MDS, ET AUSSI A FAIRE LE PAIEMENT DES PENSIONS DES CHAMBELLANS, ETC, ETC, — POUR UNG AN ENTIER, COMMENCENT LE PREMIER JOUR DE JANVIER L'AN MIL QUATRE CENS QUARANTE ET FINISSANT LE DERNIER JOUR DE DÉCEMBRE ENSUIVANT MIL CCCC QUARANTE ET UNG.

4961. — Fragment de compte qui ne contient que le relevé des ecroes des voyages du duc.

Registre in-folio de 56 feuillets.



ARCHIVES MUNICIPALES D'AUDENARDE.

LES REGISTRES AUX COMPTES.

XVe SIÈCLE.

REGISTRES AUX COMPTES.

ANNÉE 1406-7. — 4962. — *Gilles Tkint* (*L'enfant*), peintre, est chargé de peindre quinze parois (*paroysen*) aux armes du duc de Bourgogne et de la ville.

A cette époque le duc tenait sa résidence à Audenarde.

4963. — *Jean van de Muelebrocke*, orfévre.

ANN. 1408-9. — 4964. — *Coppin de Clivère* reçoit un salaire pour avoir sonné le carillon, à l'honneur de la sainte Église (*jubilé*) — (*voor ghebeyaerd te hebben*) et pour avoir sonné la cloche, à plusieurs reprises, contre le tonnerre (*ende te meer waerven ghelunt te hebben enz*).

Cet article fait une distinction entre *carillonner* et *sonner*. Ainsi le jeu accordant de quatre ou d'un plus grand nombre de cloches est en Flandre plus ancien qu'on ne dit communément, quoiqu'il fût alors encore fort imparfait. C'est donc une erreur de dire que le carillon fut inventé à Alost en 1485. Ce jeu y

aura reçu seulement quelques perfectionnements, rien de plus.

En ce temps, et longtemps après, les musiciens qui jouaient devant le Saint-Sacrement, dans la procession annuelle de la Fête-Dieu, étaient des joueurs de harpes ou harpistes (*harpenaren*) et des joueurs de flûtes (*pypers*), quelquefois aussi des joueurs de chalumeaux (*schalmeyers*). Les trompettes précédaient la procession qui, à Audenarde, se fit toujours fort pompeusement au grand profit des artistes.

Ann. 1412-13. — 4965. — *Gerard de Valkenare*, orfévre, fait une belle pièce d'argenterie pour être offerte à madame de Charolois, lors de son séjour à Audenarde, avec son époux.

Ann. 1428-9. — 4966. — Première mention faite d'un *Gilles de Tavernier*, peintre et doreur.

Ann. 1431-2. — 4967. — Grande fête à Audenarde à cause de la naissance d'un fils de Bourgogne (Josse). Outre les feux de joie, on jouait toute la journée des trompettes, des flûtes et des harpes, et *Jacques de Clivere* carilonnait.

4968. — *Jacques*, le peintre (*Jacob den Schildere*), est chargé de peindre une bannière aux armes de Bourgogne et de la ville.

Les registres aux comptes donnent un certain embarras. Le peu d'artistes qu'on y rencontre sont souvent signalés sous leur nom de baptême seulement avec addition de leur qualité.

Ann. 1436-7. — 4969. — *Gilles de Tavernier* est chargé de peindre la grande bannière de la ville aux armes de Bourgogne et d'Audenarde.

4970. — *Salin de Sloovere* peignit 18 pignons (*pignoenen*) plutôt pennons, ou petites enseignes destinées aux chariots de convoi; car il s'agissait d'une expédition militaire à Calais.

Dans le premier volume, p. 424, nº 1548, année 1453, il est fait mention d'un *Saladin*, peintre à Audenarde. — Ce doit être ce même *Salin de Sloovere*, cité ci-dessus.

1447-8. — 4971. — *Gerard de Tavernier*, fils du précédent (?) est chargé de peindre les armes de Bourgogne et de la ville sur la façade de la porte de Gand. — Nulle part je n'ai rencontré le nom de *Johannes le Tavernier*, qui aurait été *paintre et enlumineur à Audenarde*, en 1454. (J'avais donné à M. Vandermeersch communication de la quittance citée plus haut, nº 4021, et c'est à cela qu'il répond.)— Probablement on aura voulu indiquer le susdit *Gerard*, qui fut peintre et doreur et enlumineur à Audenarde, et y mourut vers 1474. — Ce fut aussi le plus adroit arbalétrier du pays. En 1444, il remporta, pour la société de Saint-George d'Audenarde, le grand prix du concours à Bruxelles. C'étaient six grands vases en vermeil. La ville le récompensa dignement.

1452-3, 1467-8. — 4972. — Encore mention de *Salin de Sloovere*, peintre.

4973. — Item, *Jacques Dreet* et *Jean Tsantelen*, orfévres.

1476-7. — 4974. — *Henri*, le peintre (*Hendric de Schildere*) peint la grande bannière de la ville, des écussons et des pignons (pennons) pour le contingent militaire d'Audenarde, à l'armée d'observation aux frontières de France. — 4423. — Un *Jeannot* (*Hannekin*) *de Tavernier* est un des soudoyers faisant partie de ce contingent. Je n'ai pas trouvé qu'il fût peintre.

1478-9. — *Henri*, le peintre, reçoit la commande de peindre un grand tableau représentant le jugement dernier, pour être placé à la chambre échevinale où se rend la justice.

Il peint encore un étendard de la ville, des blasons, pignons, etc., pour servir au contingent militaire.

4975. — *Pierre van Campen*, orfévre.

4976. — Cette année on jeta les fondements du grand clocher de l'église paroissiale de Sainte-Walburge, à Audenarde. — Un architecte de Bruxelles fut chargé de ce colossal ouvrage (bâtisse en pierre grise. Hauteur, sans la flèche: 70 mètres). Il se nommait *Jean van Herveghem* ou *Herneghem*. (Il est bien probable que le sccibe a mal entendu le nom de *Jean van der Eycken*; il est possible aussi que M. Vandermeersch ait mal lu.)

1485-6. — 4977. — Encore mention de *Henri*, *le peintre*. — 4978. — *Pierret*, orfévre.

4979. — *Claix* (Nicolas), *le peintre*, peint deux bannières pour la ville.

1481-2. — 4980. — *Josse Pollent* et maître *Ogier Impin*, maîtres-ouvriers ou architectes de Gand, sont mandés à Audenarde pour visiter le beffroi et la maison échevinale. On avait dès lors l'intention de les rebâtir entièrement. Ce projet fut accompli en 1530.

1488-9. — 4981. — Dernière mention de *Henri* le peintre.

1494-5. — 4982. — *Jean van der Eyken*, architecte de Bruxelles, dirige les travaux de construction du grand clocher de Sainte-Walburge.

1496-7. — 4983. — *Adrien*, le peintre (une fois nommé *Adrien van Peghem*), peint des bannières, des blasons, etc., pour une grande solennité.

4984. — *Jean*, le peintre, et *Gerard*, son compagnon, sont chargés de peindre 135 écussons aux armes de la ville avec la devise : *Fidelis usque ad mortem*, pour la même circonstance.

1497-8. — 4985. — *Jean van der Schelden*, menuisier et sculpteur.

4986. — *Cornil*, le sculpteur (*Cornelis den Beeldesnyder*).

4987. — *Jean Blaustreyn*, orfévre.

1499, 1500. — 4988. — Maître *Nicolas* (*meester Clays*), architecte du grand clocher susdit.

4989. — *Luuc*, le peintre.

1513-14. — 4990. — Henri van der Broucke, sculpteur; — 4991. — Denis Vernier, peintre. Rien de particulier concernant leurs productions.

4992. — Pendant toute l'époque bourguignonne et longtemps après, un moine de Saint-Augustin, prieur d'un couvent de femmes du même ordre, nommé *Syon*, à Audenarde, avait presque le monopole de la reliure des livres, registres, etc. C'était un excellent calligraphe, il se montrait fort habile à peindre de ces délicates bordures, de ces magnifiques lettres initiales que l'on remarque sur beaucoup de manuscrits. Les archives de la ville en offrent quelques rares exemples.

4993. — En 1479, un Arnoud de Keysere introduisit l'imprimerie à Audenarde, et y resta jusqu'en 1482, époque où il s'établit à Gand. — Nous avons tout lieu de croire que cet imprimeur avait son atelier au susdit couvent de *Syon*, où le moine et le frère lai lui devaient être d'un grand secours. — 4994. — Il nous paraît encore que pendant son séjour à Audenarde, Arnaud s'était associé avec un poëte et littérateur de cette ville nommé *André van der Meulen* (Du Moulin). L'*Histoire de Saladin*, en vers flamands, imprimée à Audenarde à cette époque, a été composée très-probablement par ce *van der Meulen*, qui plus tard publia encore un autre poëme flamand, mais cette fois sous son nom.

ARCHIVES DE LILLE.

INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES

D'ARNOUL DE HALLE,

DOCTEUR EN MÉDECINE, CHANOINE DE CAMBRAI,

MORT LE 27 NOVEMBRE 1427.

REPERTORIUM LIBRORUM MAGISTRI ERNOLDI DE HALLE.

ET PRIMO THEOLOGIE.

4995. Primo, liber Augustini ad Dardanum incipiens : *Fateor me, frater dilectissime*, etc., et finiens in ultimo folio : *De hiis qui satisficiant de sermamento, misi vos quamdam ecclesiam*, et est cum cathena, signatus per A. . . . . XLVIII S.

4996. — Item, alius liber coopertus asseribus, cum medio corio rubeo, in cujus sexto folio incipit : *De sancta Agnete*, et in septimo folio incipit : *liber de Sancta Maria Egipsiaca*, signatus per B.

4997. — Item, liber historie scolastice, coopertus asseribus et corio albo, incipiens : *Venerando patri et domino domino suo Guillelmo, senonensi archiepiscopo*, etc., signatus per C. . . . . XLVIII S.

4998. — Item, Compendium theologie, incipiens : *Veritas theologiæ*, et finiens ante tabulam : *Quisque*

beatorum sanctorum merita recipiet, sine fine, coopertus nigro corio, signatus per D. . . . . . XI s.

4999. — Item, alius liber coopertus asseribus et albo corio, incipiens : *Volumus vobis, fratres carissimi, primam admonitionem de dominica*, etc., et finiens in ultimo folio : *et per eum habebunt*, signatus per E. XLVIII s.

5000. — Item, alius liber coopertus asseribus et corio tanato, intitulatus : *Itinerarium vite eterne*, incipiens : Presens liber itinerarium vite eterne dicitur, cujus tertium folium incipit : *Extrinsecus extra se*, etc., signatus p. F. . . . . XLVIII s.

5001. — Item, liber duodecim prophetarum glosatus, coopertus asseribus sine pelle cujus incipit : *Precepta et religionem*, signatus per G. . . . XII s.

5002. — Item, Epistole Pauli glossate, cooperte asseribus et albo corio, incipientes in secondo folio : Leg. sibi venisse ewangelium signatus per H. VIII l.

5003. — Item, liber Confessionum Augustini, coopertus asseribus et albo corio, incipiens in secondo folio : *Legis sibi venisse ewangelium quibus quid utilitatis esset ignorabam*, signatus per J. . . LIIII s.

5004. — Item, liber intitulatus Liber Petri de Tharentasia, incipiens : *Haurietis aquas in gaudio*, et finiens ante tabulam : *Cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen*. Coopertus asseribus et signatus per K.

5005. — Item, Parabole Salomonis glossate, cooperte asseribus, incipientes in secundo folio : *Implebimus domus nostras spoliis*, etc., signatus p. L. XL s.

5006. — Item, alius liber metrificatus, coopertus corio albo cum asseribus cujus secundum folium incipit : *Terre notantur reges* et in penultimo folio, et signatus per M. . . . . . . IIII s.

5007. — Item, Legenda aurea, cooperta corio rubeo et asseribus, cujus secundum folium incipiet : *Salvari petumque cum dicimus : o rex gentium veni*, etc., signata p. N. . . . . IIII L.

5008. — Item, liber de Sumpno Nabugodonosor coopertus asseribus et corio albo, incipiens : *Quid illud Nabugodonosor sumpnum juxta litteram designet*, etc., signatus per O. . . . . XII s.

5009. — Item, liber intitulatus in rubeo : Summa Johannis de Abbatisvilla, incipiens : *Cum sacrosancta Ecclesia*, coopertus albo corio et asseribus, signatus per P. . . . . XII s.

5010. — Item, alius liber coopertus asseribus, incipiens in primo folio : *Quidquid nosti ordinem et pones rationem*, coopertus asseribus et signatus per Q. . . . . XII s.

5011. — Item, alius liber coopertus asseribus et corio nigro, incipiens in littera rubra : *Cupiens aliquid de penuria et tenuitate nostra*, signatus per R. . . . . LXXII s.

5012. — Item, alius liber papireus, coopertus pergameno intitulatus : *Itinerarium vite eterne* cujus primum folium, post tabulam, incipit : *Munerium intrinsecum secundum multiplicem accessum*, signatus per . . . . xxx s.

5013. — Item, alius liber coopertus corio tanato et asseribus, incipiens : *Tu refulges et places*, etc., signatus per S. . . . . vi s.

5014. — Item, alius liber Sermonum, coopertus asseribus et modico corio rubeo, incipiens : *Fui mortuus, et ecce sum vivens*, et signatus per T. . viii s.

5015. — Item, Psalterium glossatum sine asseribus, incipiens in secondo folio in glosa : *Dei de Egipto, item nota*, et signatus per V. . . . . . . c s.

5016. — Item, liber phisicorum sine asseribus cum corio albo, cujus secundum folium incipit : *Aut qualitatem unam*, signatus per X. . . . . iiii s.

5017. — Item, liber methaphise cum pluribus aliis, coopertus una parte asseribus cum modio corii rubei, incipiens in secundo folio : *Declarabuntur ea ex quibus*, etc., ignatus per Y.

5018. — Item, alius liber coopertus asseribus et corio tanato, intitulatus : *Summa de vitiis*, incipiens in secundo folio : *Ostendere quod vita vitiorum*, signatus per Z. . . . . xlviii s.

5019. — Item, alius liber coopertus asseribus et corio tanato, intitulatus : *Incipiunt epistole et evange-*

lia totius anni secundum ordinem romane curie, cujus secundum folium incipit : *Nisi tantum Dominus Deus Israel*, etc., signatus per Z. . . . . x s.

5020. — Item, alius parvus liber, intitulatus in fine : *Gilbertus super Cantica*, incipiens in secundo folio : *Vitiis illis que fere solent*, etc., signatus per ccc, coopertus corio albo cum asseribus . . . IIII s.

5021. — Item, quedam cronice, cooperte pergameno, incipiens : *Mundus dicitur quasi undique motus*, signate per AA. . . . . XII s.

5022. — Item, liber Sermonum, coopertus rubeo corio, intitulatus : *Incipiunt Theumata de festis in festo beati Andree*, incipiens : *Suspendium elegit anima mea*, signatus per BB. . . . . VIII s.

5023.—Item, alius liber papireus, coopertus pergameno, incipiens : *Liber judicum tractat quem Judas successit Josue*, etc., signatus per DD. . . IIII s.

5024.—Item, alius liber papireus, coopertus albo corio, incipiens : *In illo die exiens Jesus de domo.*

5025. — Item, Pastorale sancti Gregorii in pergameno coopertus, cujus secundum folium incipit : *Magnitudines illius ignorant*, etc., signatus per FF. . . . . XII s.

5026. — Item, liber papireus, coopertus pergameno, Sermones continens, incipiens : *Penitentiam agite itaque gratiamus compilator*, etc., signatus per GG. . . . . XII s.

5027. — Item, liber papireus, coopertus pergameno, incipiens : *Curam partium summarum primo querimus utrum per doctrinam sacre Scripture doctor tholicus*, signatus per CC. On lit en marge : *Decanus S^ti^ Gaugerici dicit tibi pertinea.*

5028. —Item, alius liber in pergameno, sine principio et fine, continens plures omelias, incipiens in una viridi littera : *Mediator Dei et hominum*, et sine coopertura, signatus per SS.

5029. — Item, alius parvus liber in pergameno scriptus, coopertus pergameno, incipiens : *Ibo mihi ad montem Israel*, signatus per KK. . . . . . . IIII s.

5030. — Item, alius liber in pergameno scriptus, intitulatus et incipiens : *De sumpno autem et vigilia*, etc., signatus per LL.

5031. — Item, alius liber in papiro, coopertus pergameno, incipiens : *Explicit liber de* sumpno et vigilia, incipit liber primus de spiritu et respiratione, etc., signatus per MM.

5032. — Item, liber metaphisice in pergameno, coopertus pergameno, incipiens in secundo folio : *Verum dictum est*, etc., signatus per NN. . . IIII s.

5033. — Item, alius liber papireus, coopertus pergameno, incipiens in primo folio : *Incipiunt capitula in libro de solitaria vita*, etc., signatus per OO.

5034. — Item, alius liber papireus, coopertus pergameno, incipiens : *Utrum in omni creatura creatio et conservatio differat realiter*, etc., signatus per PP.

5035. — Item, alius liber papireus, coopertus pergameno, incipiens : *Utrum habitus theologie de communi lege a viatore, acquisitus*, etc., signatus per QQ.

5036. — Item, liber pergamine, non coopertus, incipiens : *Cogistatis fratres carissimi*, quilibet et devotus inter vobis latino eloquio libellum nostrum de ornatu nuptiarum spiritualium, etc., signatus per RR. . . . . xxiii s.

5037. — Item, liber papireus, coopertus pergameno, incipiens post quintum folium : *Generationis Jesu Christi initium Ewangelii secundum Matheum*, signatus per SS.

5038. — Item, liber Sermonum, coopertus corio nigro, incipiens : *Aspiciebam ego in visione noctis*, et finiens : *Ut vel exaltet in tempore turbulationis Dominus Jesus Salvator noster*, etc., signatus per TT. . . . . xx s.

5039. — Item, lectura super quarto sententiarum in pergameno, incipiens : *Altissimus creavit de terra medicinam*, signata per VV. . . . . xii s.

5040. — Item, liber antiquorum Sermonum, papireus, pergameno coopertus, incipiens : *Duo enim, ut dicit quidam antiquus sapiens, optima esse jejunia*, etc., signatus per XX.

5041. — Item, liber papireus quatuor quaternorum, coopertus pergameno, tertie partis Thome de Aquinio, etc., signatus per YY.

5042. — Item, quecumque glosa psalterii in pergameno, cooperta pergameno vitulino, incipiens in primo salmo : *Psalmus iste non habet titulum quia titulus titulus est et capud aliorum psalmorum*, signatus per ZZ.

5043. — Item, alius liber modici valoris, pergameno coopertus, in pergameno scriptus, incipiens : *Quidam summe corpus sacro mentaliter*, etc., signatus per RR.

5044. — Item, alius parvus liber in pergameno coopertus, pergameno scriptus, incipiens : *Qui meriti florem maturis sensibus ortus*, etc., signatus per QQ.

5045. — Item, alius liber in pergameno scriptus, incipiens : *Ubi animum dictare aliquid quod te papa beatissime* et coopertus corio nigro. Signatus per CCC.

5046. — Item, alius liber intitulatus : Vita beati Petri martyris, coopertus corio albo, incipiens : *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo*, *Pater, Filius et Spiritus Sanctus*, etc., signatus per AAA.

5047. — Item, alius liber in pergameno scriptus, intitulatus : *Assertiones sermonum novorum*, incipiens : *In baculo meo transivi Jordanem istum*, etc., signatus BBB.

5048. — Item, alius liber in pergameno scriptus, coopertus corio albo, incipiens : *Post hec de singulis libris bibliotheche*, etc., signatus per CCC. . . II s.

5049. — Item, alius liber papireus, pergameno coopertus, incipiens : *Commendatio philosophie moralis et divisio ejusdem*, signatus per DDD.

5050. — Item, alius liber papireus, coopertus pergameno, incipiens : *Sicut dicit quidam glosula de consecratione*, *distinctione secunda*, signatus per FFF.

5051. — Item, alius liber Sermonum papireus, coopertus pergameno, incipiens : *Jehus appropinquans ibat cum illo*, etc., signatus per EEE.

5052. — Item, alius liber in pergameno scriptus, nullius vel modici valoris, incipiens : *Intentionis est in hoc opusculo artem ostendere*, signatus est per GGG.

5053. — Item, liber Ethicorum, incipiens in secundo folio : *Si fare et quidem de auditore*, etc., signatus per FFF. . . . . VIII s.

5054. — Item, parvus liber questionum super theologia, in pergameno scriptus et pergameno coopertus, incipiens : *Supposito quod theologia sit*, *sicut dicit Augustinus*, etc., signatus per HHH. . . . II s.

5055. — Item, quaternus papireus, intitulatus *compendium Job*, incipiens : *Henrico*, *Dei gratia*, *illustrissimo regi*, etc., signatus per III. . . . . II s.

5056. — Item, XVII quaterni papirei, parvi voluminis, non ligati, intitulati *Repertorium morale*, signati per KKK simul ligati.

5057. — Item, alius liber coopertus asseribus, in

pergameno scriptus, logical, incipiens : *secundum triplicem unionem que invenitur in rebus*, signatus per LLL.

5058. — Item, alius liber, liber grammatical, in pergameno scriptus, incipiens : *Quoniam distinctionem omnis doctrina dillucidius elucetur*, et signatus per MMM.

LIBRI JURIS CANONICIS ET CIVILIS.

5059. Primo, Clementine cooperte asseribus cum corio albo, incipientes in secundo folio in textu, *alacri sit vos manifeste*, et signatus per A. . . . . . VI l.

5060. — Item, Decretum coopertum asseribus et corio rubro, incipiens in textu secundi folii : *Falletur*, signatus per B. . . . . IX l. XII s.

5061. — Item, Decretales cooperte corio viridi, incipiens in secundo folio, in textu: *Omnibus sed hoc modo sunt unum*, signatus per C. . . . IIII l. XVI s.

5062. — Item, 1 liber codicis, coopertus corio, incipiens in secundo folio textus : *Recepte sunt civitatibus forte*, etc., signatus per O. . . . . . VI lib.

5063. — Item, liber intitulatus : Summa Monaldi super jure canonico, incipiens in secundo folio : *Exinde de obedientia abbatis*, etc.

5064. — Item, liber papireus, intitulatus : *Incipiunt flores decreti et glossarum ejus*, incipiens : *Quod in Ewangelio continetur*, coopertus pergameno, signatus per F. II s.

5065. — Item, liber intitulatus : *Casus Bernardi super decretalibus*, incipiens in secundo folio : *Res et leges nota canonicas debere ab omnibus observare*, etc., signatus per G. . . . . xxx s.

5066. — Item, tres primi quaterni libri sexti decretalium, non ligati, non glossati, modici valoris, signatus per H. . . . . III s.

5067. — Item, quatuor quaterni simul tenentes, loquentes de practica juris canonici quorum primus incipit : Dicitur quod ex justa servitute manumissus et cetera et ultimus finit ffs. servitus vindicetur l. signatus per J. . . . . IIII s.

ARMURES.

5068. — Premiers, 1 haubreçon, XL s.

5069. — Item, une pance de fier, XIIII s.

5070. — Item, uns brachelés, IIII s.

5071. — Item, uns wantelés, V s.

5072. — Item, une espée, III s.

5073. — Item, une hache, VI s.

5074. — Item, une huvette, II s.

5075. — Item, une huvette d'escaille et de plates, XII d.

5076. — Item, 1 capiel de fier, XII d.

5077. — Item, une huvette de fier à visiere, XII d.

5078. — Item, 1 coutiel long toulousain, XII d.

5079. — Item, un coutiel à tout le waine (gaîne) estoffés d'argent doré, xx s.

5080. — Item, III coutiaux trenchans estoffés d'argent doré, xx s.

5081. — Item, 1 long maillet de fier à manche de frasne, XII d.

5082. — Item, 1 petit coffret ferré de blanc fier, III s.

5083. — Item, II custodes à porter bréviaire, VI d.

VAISSIELLE D'ARGENT.

5084. — Premiers, un dragioir d'argent et le piet, pesant III mars nne onche VI estrelins parisis.

5085. — Item, 1 pot d'argent tenant plus de demi lot, pesant III mars IIII onces et demi parisis.

5086. — Item, II escuelles d'argent, pesant III mars, VII onces XVII estrelins parisis.

5087. — Item, une petite aighiere d'argent doré, poinchonné, pesant un marc et demi parisis.

5088. — Item, une aighiere d'argent *costicé* à 1 singe sur le couvercle, pesant un marc XV estrelins parisis.

5089. — Item, une aighiere sans couvercle à III pies, pesant un marc, 12 estrelins et demi parisis.

5090. — Item, 1 gobelet doré à couvercle à 1 es-

quiekiet ou fons, pesant 1 marc VI onces et demi parisis.

5091. — Item, III salières d'argent d'une fachon, en manière de rose, pesant un marc une once et demie parisis.

5092.—Item, VI grans hennaps, à tour de lampes, esmailliés de personnages ou fons, pesant VI mars parisis.

5093. — Item, VI piés d'argent servans asdis hennaps, pesant II mars VII onces X estrelins parisis.

5094. —Item, II hennaps d'argent, perselés d'une fachon, pesant un marc IIII onces V estrelins parisis.

5095. — Item, XI hennaps d'argent d'une fachon pesant XIII mars, IIII onces VIII estrelins parisis.

5096. — Item, VI aultres d'une fachon, pesant III mars V estrelins parisis.

5097. — Item, V aultres hennaps d'argent d'une fachon, pesant III mars VI onces VI estrelins parisis.

5098. — Item, une tasse dorée pesant V onces XII estrelins parisis.

5099. — Item, deux hennaps d'une fachon, pesant 1 marc 1 onche XVIII estrelins parisis.

5100. — Item, III petits hennaps d'une fachon, pesant 1 marc, VI onces et demie parisis.

5101. —Item, XIII louches d'argent d'une fachon, pesant 1 marc III onces XVII estrelins parisis.

5102. — Item, III aultres louches d'argent d'une fachon, pesant II onces XVI estrelins parisis.

5103. — Item, une louche d'argent à 1 escureul, pesant XV estrelins parisis.

5104. — 11 fourquettes d'argent, à prendre moures? pesant VII estrelins et demi parisis.

5105. — Item, une pais d'argent, à 1 crucefixement, pesant IIII onces XVII estrelins et servoit à la cappe de velours.

5106. — Item, une grande fourquette d'argent, à prendre les moures, pesant une once VI estrelins parisis.

5107. — Item, une croix de letton à un crucifix.

5108. — Item, un petit fusequoir de dens d'argent, prisé XII d.

PIÈCES COMPTABLES.

(Archives de Lille. — Lille, le 17 juillet 1400.)

5109. — Sacent tout que je Joosse le Pipre, menestrel, à nostre très redoubté seigneur, MS le duc de Bourgogne — confiesse avoir eu et receu de MdS par la main de Jacques de Brouckere, receveur, — la somme de quarante livres, monnoie de Frandres, pour les termes de Noel et de saint Jehan, darrainement passé, de laquelle somme et deniers dessus nommés, et de tous aultres, par avant passés, je me tieng pour content et bien payé — tresmoing de mon scel mis à ceste quitance qui fu faite et donné

à Lille le XVII jour de juignet, l'an de grace mil et quatre cens.

(Archives de Lille. — Bruges, le 26 juin 1423.)

5110.—LETTRE COMMENT MONSEIGNEUR SE TIENT CONTENT DE JEHAN DE QUELENT, DE PLUSIEURS JOYAUX ET VAISSELLE DÉLIVRÉS A MONSEIGNEUR DE BEDFORT, A CAUSE DE MA DAME S'ESPOUSE.

Phelippe, duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, savoir faisons à tous, que comme nous eussions baillié à notre amé et féal escuyer et eschançon, Jehan de Quilant, les parties de joyaux et vaisselle qui s'ensuivent, c'est assavoir : *douze grans plas d'argent, vingt et quatre escuelles, deux bacins à laver, douze tasses, quatre pos, ung gobelet d'or couvert*, *une éguiere dorée, une aiguière blanche, une croix dorée*, *un calice doré*, *avec la platine*, *deux chandeliers dorés*, *une clochette dorée*, *un benoistier doré et une esperge*, *une boiste dorée à mettre le pain pour chanter*, *deux petis pos dorez*, *une paix dorée*, *une chasuble de vert satin*, *figuré*, *brochée d'or*, *un docier et un frontel pour l'autel du pareil satin*, *une estolle et ung manuele, une aube et deux nappes d'autel et un corporallier;* pour les, entre autres choses, bailler à haulte et puissant princesse et nostre très chière et très amée suer, la duchesse de Bedfort, en acroissement de son mariage, quant hault et puissant prince, notre

très chier et très amé frère, le régent le royaume, duc de Bedfort la espouseroit. Et il soit ainsi que, après ledit mariage fait et consommé, ledit Jehan de Quilan nous a apporté une endenture faite à Paris le XIe jour de ce présent mois, entre ledit Jehan de Quilan d'une part, et Richard Wideville, chambellan de nostre dit frère, d'autre part, par laquelle est témoignié et déclarié que les joyaux et vaisselle dessus ditz ledit de Quilan a baillées et délivrées audit Wideville, appartenans à nostre dite suer, en la foi de laquelle cédule de la main de maistre Jehan Milet est soubz escript que nostre dit frère estoit content des choses dessus déclarées, baillées, comme dit est, par ledit de Quilan et que icelui de Quilant il en tenoit pour quitte et déchargé. Fait à Paris le XIIIIe jour de cedit présent mois, signé *Milet*, et y placqué le signet de nostre dit seigneur beau frère; laquelle endenture nous avons fait mettre en garde en nostre chambre des comptes à Lille. Pourquoy nous, à qui de la dite endenture ainsi scellée et signée a esté apparu souffisamment, voulons et nous plaist que des devant dites parties et vaisselle et joyaulx, ledit Jehan de Quelant soit demeure quitte et deschargé partout où il appartiendra, sans ce que aucune chose, ores ne pour le temps ancien, lui en soit ou puist estre demandée. Donné en nostre ville de Bruges, le XXVIe jour de juing, l'an de grace mil quatre cent vingt et trois. Soubz nostre scel de secret en l'absence du grant. Ainsi par MS le duc à la relation du conseil. J. SEQUINET.

(Archives de Lille. — Le 14 juillet 1427.)

5111. — Je, Guy Turpin, seigneur de Laval, chambellan de MS le duc de Bourgoingne, certiffie à tous, par ces présentes, que Hue de Bouloingne, varlet de chambre et paintre de MdS, a paint, de son mestier, de couleurs et batture à oille, bien richement, les armes et devises d'icellui seigneur, tout autour de sa plete, en laquelle il va sur mer, ensemble le voille d'icelle plete; que pour ce faire il a acheté les estoffes et matières à ce nécessaires, pour lesquelles choses faire il a eu, par marchié fait à lui, la somme de cinquante livres du priz de quarante gros, monnoye de Flandres, la livre, tesmoing le seing manuel de maistre George d'Oostende, secrétaire d'icellui seigneur, cy mis à ma requeste, le xiiij[e] jour de juillet l'an mil cccc vint et sept.

(Archives de Lille. — Le 30 novembre 1427.)

5112. — Je, Hue de Bouloingne, varlet de chambre et paintre de MS le duc de Bourgoingne, confesse avoir eu et receu de Jehan Marlette, commis par MdS à tenir le compte de ses armées, la somme de cinquante escuz de quarante gros, monnoye de Flandres, l'escu, à moy tauxée et ordonnée estre baillié et délivrée par MdS, tant pour avoir paint, de mon mestier, de couleurs et batture à oille, les armes et devises d'icellui seigneur tout autour de sa plete, en laquelle il va sur mer, — le darrain jour de novembre l'an mil cccc vint et sept.

(Archives de Lille. — Harlem, 16 décembre 1427.)

5113. — Phelippe, duc de Bourgoingne, — à nos amez et féaulx les gens de nos comptes à Lille, salut et dilection; nous voulons et vous mandons allouer ès comptes et rabattre de la recepte de notre bien amé Jehan Marlette, par nous commis à tenir le compte de nos armées, la somme de cinquante escus, — laquelle somme — il a payée, baillée et délivrée, comptant, à nostre bien amé varlet de chambre et paintre Hue de Bouloingne, — tant pour avoir paint de son mestier, de couleurs à oille, bien richement, tout autour, à nos armes et devises et couleurs, nostre plete en laquelle alons sur mer, ensamble la voille d'icelle plete, comme pour avoir livré les matières et estoffes que pour ce faire lui a convenu avoir et acheter. Par rapportant avec ces présentes, quittance dudit Hue de Bouloingne, — ensamble certiffication de nostre amé et féal chevalier et chambellan le sire de Laval. — Donné à Herlem, en Hollande, le xvie jour de décembre, l'an de grace mil cccc vingt et sept.

Ci joint la *certiffication* de Guy Turpin, seigneur de Laval, datée du 14 juillet 1427.

(Archives de Lille. — Le 17 octobre 1439.)

5114. — Blanche, par la grâce de Dieu royne de Navarre, etc., à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut; comme notre très cher et très amé cousin, le duc de Bourgogne et de Brabant, ayt

naguères envoyé devers nous notre très chère et très amée fille, Agnès de Clèves, sa niepse, princesse de Vyenne, pour acomplir la solempnité du mariage, ja pieça traictié et acordé, de notre très cher et très amé filz et héritier don Charles, prince de Vyenne, et de notre fille, devers laquelle ledit notre cousin a envoyé plusieurs joyaux, robes, vaisselles d'or et d'argent, tappisserie, linges, aornemens d'autel, et autres choses, en grant nombre, pour les aornemens, vestures et autres choses nécessaires à la personne de notre dite fille et à son estat et seigneurie, desquelles choses nous délivrer et bailler ledit beau cousin avait baillé la charge à nos chers et bien amez messire Guillaume de Lalaing, chevalier, seigneur de Bugnicourt, et à Loys, seigneur de Chantemerle, escuyer, ses conseillers, lesquels aux jours de hier et aujourd'hui, en notre présence, et par notre voulenté et ordonnance, ont baillié, rendu et délivré, ès mains de nos gens et officiers, les choses qui s'ensuivent; et premièrement : — 5115. — Un collier d'or, ouvré à l'euvre de Venise, garni de seize balais et de seize troches de parles, chacune troche de trois perles, qui font entout quarante huit perles, pesant 4 marcs. — 5116. — Ung autre colier d'or, garny de onze rubis et de onze troches de parles, chacune troche de trois parles pesant ung marc 5 onces huit escalins. — 5117. — Ung autre colier d'or, garny de 8 balais et 8 esmeraudes, avec 16 parles pesant ung marc 7

onces sept escellins. — 5118. — Ung autre petit colier d'or, garny de 18 parles et d'ung fermail, ouquel a 5 parles et un ruby. — 5119. — Un autre petit colier d'or, émaillé de blanc, de vert et de vermeil, pesant 2 onces. — 5120. — Un autre petit colier d'or garny de petits grains esmailliez. — 5121. — Une grant chaine d'or, faicte à feuilles pendant, pesant 4 marcs 4 onces. — 5122. — Unes patenostres de corail garnies de cinquante signaux d'or, émaillez de blanc, de rouge et de vert. — 5123. — Un fermail d'or garny d'ung grant balay en table quartes, et d'ung gros dyamant pointu à 4 faces et de 6 grosses parles. — 5124. — Ung autre fermail d'or, garny d'un cuer de rubis, d'un diamant table à plusieurs faces, et d'une grosse parle. — 5125. — Ung autre fermail d'or, garny d'ung petit ruby, d'ung dyamant pointu et une perle avec une chayenete pendant, faite de feuilles. — 5126. — Ung autre fermail d'or, ouquel a au milieu une fleur, à 5 pampes de dyamant, ung rubys audessus et audessous deux chayenettes pendant, garnies de quatre grosses perles et de feuilles d'or. — 5127. — Un anel esmaillé de blanc et de noir ouquel a ung ruby. — 5128. — Ung gros anel d'or, sans esmail, ouquel a ung gros dyamant en fasson de feu. — 5129. — Ung autre anel, esmaillé de blanches fleurs, ouquel a ung diamant en fasson de losange. — 5130. — Ung autre anel, esmaillé de bleu, ouquel a une fleur à 4 pampes de dyamant. — 5131. —

Ung autre anel, émaillé de blanc, de rouge et de bleu, ouquel a un dyamant à 3 fasses. — 5132. — Un autre anel, ouquel a ung petit dyamant pointu. — 5133. — Ung tableau d'or, esmaillé d'ung chevalier et d'une dame, garni de 5 balais et de 5 grosses perles, et au dos d'icelluy une lune de mirouer. — 5134. — Un *agnus Dei* enchassé en argent doré. — 5135. — Unes tables blanches, émaillées de bleu et de rouge, garnies de cent et quatre vingt grosses perles, les fils garnis de 24 grosses perles. — 5136. — Unes autres tanples couvertes de jaune, semées de petis arbres bleues et rouges, garnis de perles de grosses semences. — 5137. — Unes autres tamples, couvertes de jaune et semées de treffles, garnies de semences de parles. — 5138. — Unes autres tenples garnies de menues perles. — 5139. — Un tixu cramoisi long, ferré d'or. — 5140. — Ung autre tixu long, blanc, ferré d'or. — 5141. — Ung autre tixu vert, court, ouvré de blanc et de noir, ferré d'or. — 5142. — Ung autre tixu noir, court, ferré d'or. — 5143. — Ung demi sainct ferré d'or. — 5144. — Ung tixu bleu, ouvré à or, sans ferrure. — 5145. — Ung tixu long, violet, ouvré à or, sans ferrure. — 5146. — Une robe de veloux violet, tixu d'or, à grans manches fourrées d'ermines. — 5147. — Une de veloux bleu, tixu d'or, à grans manches fourrées d'ermines. — 5148. — Une de veloux vert, tixu d'or, à grans manches fourrées d'ermines. — 5149. — Une de veloux noir, tixu d'or, à grans

manches fourrées de menuvair. — 5150. — Une de veloux gris, tixu d'or, à grans manches fourrées de grys. — 5151. — Une de veloux bleu, broché d'or, à petites manches fourrées d'ermines. — 5152. — Une de veloux cramoisy, broché d'or, à petites manches fourrées de martres. — 5153. — Une de drap d'or grys, fourrée de martres. — 5154. — Une de drap d'or noir à petites manches fourrées de martres. — 5155. — Une de veloux sur veloux bleu, à grans manches fourrée de menuvair. — 5156. — Une de veloux sur veloux gris à grans manches fourrée de grys. — 5157. — Une de satin, figuré noir, à grans manches fourrées de menuvair. — 5158. — Une de veloux sur veloux violet à petites manches fourrée de martres. — 5159. — Une de veloux sur veloux cramoisy, à petites manches fourrée de martres. — 5160. — Une de veloux vert, à petites manches fourrée de martres. — 5161. — Une de satin cramoisy, à grans manches fourrée de martres. — 5162. — Une de drap de damas grys, à petites manches fourrée de martres. — 5163. — Une de satin bleu, à petites manches fourrée de menuvair. — 5164. — Une de drap leyne noire, à petites manches, chargées d'orfavrerye, fourrée de martres. — 5165. — Une d'escallate violette, à petites manches chargées d'orfavrerye, doublée de sandal noir. — 5166. — Une de drap de leyne vert, à petites manches chargées d'orfavrerye, doublée de sarge noire. — 5167. — Une robe de drap de leyne violet,

à petites manches, fourrée de menuvair. — 5168. — Une de drap noir de leyne, à petites manches fourrée de menuvair. — 5169. — Une d'escallate, à petites manches fourrée de grys. — 5170. — Une cotte simple, de drap d'or vert tixu. — 5171. — Une cotte simple de drap d'or cramoisy. — 5172. — Une simple cotte de satin bleu. — 5173. — Un chapperon de satin noir brodé et chargié d'orfavrerye. — 5174. — Ung autre de drap d'or noir, avec le bourrelet de veloux noir, garni de 31 rubis et 31[e] grosses perles. — 5175. — Ung d'escallate vermeille brodé et chargié d'orfavrerye. — 5176. — Ung chapperon d'escallate décoppé. — 5177. — Un de drap blanc décoppé. — 5178. — Ung de drap d'or vermeil avec le bourrelet de veloux ouvré de plume de paon et de pallettes d'or avec perles de grosses semences. — 5179. — Une nef d'argent doré, armorié sur le pié aux armes de notre dite fille, pesant 26 marcs 4 onces. — 5180. — 6 tranchoueres d'argent pesant 6 marcs 6 onces et demye. — 5181. — Une salière d'argent dorée et gauderonnée, armoryée aux armes de feu le duc Aubert de Bavyère, pesanttrois marcs. — 5182. — Une salière d'argent verée à la fasson d'Angleterre pesant ung marc 6 onces. — 5183. — Une salière d'or en laquelle a du cassidoyne au fons, garnie de 6 petites perles et au plus hault une grosse perle pesant trois onces 7 escellins et demi d'or. — 5184. — Une autre petite salière d'or pesant 7 escellins. — 5185. — 6 satains pour la

table de notre dite fille, dont l'ung est ouvré à fleur de lys. — 5186. — Une 7[e] de servieites de panetier. — 5187. — Un 5[ne] de serviettes bien fines. — 5188. — 4 7[nes] d'autres serviètes pour sa bouche et pour l'escuier tranchant. — 5189. — 12 nappes pour chevaliers. — 5190. — 12 toualles servant auxdites nappes. — 5191. — 5 grosses nappes et dix toualles pour le commun. — 5192. — 6 serviètes bien fines. — 5193. — Un gobelet d'or poinssonné pesant trois marcs. — 5194. — Deux bassins d'argent doré, armoyés aux armes dudit beau cousin, ouvrez à grands fuelles, pesans 8 marcs 3 onces. — 5195. — Deux pots dorez pesans 8 marcs 7 onces. — 5196. — Deux grans pots d'argent vairés pesant 10 marcs. — 5197. — Deux autres pots d'argent vairés pesant 10 marcs. — 5198. — Deux autres pots d'argent vairés couronnez sur le couvercle, pesant 8 mars 6 onces et demie. — 5199. — Ung gobelet d'argent blanc couvert, armoyé au fons aux armes de Brabant, pesant deux marcs 3 onces 15 escellins. — 5200. — 5 tasses d'argent vairées et martelées, armoyées au fons aux armes de Clèves, pesant 4 marcs 6 onces et demye. — 5201. — 6 tasses à pied dorées pesant 7 mars 7 onces. — 5202. — 4 tasses vérées et martelées au fons, pesant 7 marcs. — 2503. — 6 autres tasses vielles martellées au fons, les 6 aux armes de la mère dudit beau cousin, et l'autre aux armes de feu le duc de Brabant, pesant 8 marcs 2 onces. — 5204. — Deux aguières

d'argent, l'une blanche et l'autre vérée, pesant ensemble 4 marcs 1 once. — 5205. — 6 platelez d'argent martelez aux armes anciennes de Bourgogne, pesant 7 marcs 2 onces. — 5206. — Trois chandeliers d'argent armoyés auxdites armes, pesant 7 marcs 2 onces. — 5207. — 7 petits plas et deux grans d'argent, pesans tous ensemble 36 marcs 3 onces, armoyés aux armes de Clèves. — 5208. — 12 écuelles d'argent armoyées aux armes de Bourgogne, pesant 23 marcs 6 onces. — 5209. — Ung dragouer d'argent doré, ouvré à grans feuilles, armoyé auxdites armes de Bourgogne, pesant 13 marcs 6 onces. — 5210. — Une coquille d'argent, dorée par dehors, ensemble une platène, pesant 7 onces deux escellins. — 5211. — 6 paires de draps de lit de quatre lés. — 5212. — Trois paires de draps de lit qui sont en la chambre de ladite bellefille. — 5213. — Une paire de grans draps, bien fins, sans couture. — 5214. — Trois paires de draps de lit de quatre lés. — 5215. — Une serviette fine pour le dragouer. — 5216. — Une chambre de tappisserie de haulte lice, ouvrée d'or, garnie de ciel, dociel, couverte de lit sur champ vert, appelée la chambre de la plaidoyerie d'amours où il a plusieurs personnages et escripture. — 5217. — 6 tapis de la mesme hystoire et servans à ladite chambre. — 5218. — Ung autre grand tapis appelé la chasse du serf. — 5219. — Ung autre chambre de tapisserie, à champ vert et à plusieurs personnages, garnye de ciel,

docier, ung costé, trois tapis pour la muralle et deux courtines de taphetal vert. — 5220. — Trois banquiers de tapisserie, faiz à personnages, ung large et deux estrois. — 5221. — Trois tapis velus. — 5222. — Ung . . . . de lit d'escallate fourre de letisses. — 5223. — Ung autre. . . . . . . de drap vermeil fourré de menuvair. — 5224. — Une contrepointe blanche et une fustayne. — 5225. — Un calisse d'argent pesant deux marcs. — 5226. — Une petite crois d'argent dorée pesant ung marc. — 5227. — Deux burettes d'argent pesant ung marc 2 onces 14 escellins. — 5228. — Une paix d'argent pesant 6 onces et demie. — 5229. — Une boyste d'argent pesant 6 onces et demie. — 5230. — Une clochette d'argent pesant 4 onces 7 escellins. — 5231. — Ung benoytier d'argent et ung asperges pesant 7 onces et demie. — 5232. — Deux chandeliers d'argent pesans deux marcs moins 6 escellins. — 5233. — Ung messel. — 5234. — Une chesuble de veloux vermeil, frontier, doucier, aube et amyct parez, estolles et fanons de même. — 5235. — Ung oratoyre de sandal vermeil. — 5236. — Une couverte de lytière, de veloux cramoisy broché d'or, frangée d'or et de soye, doublé de drap de leyne vermeil. — 5237. — Quatre coussins de veloux cramoisi, broché d'or. — 5238. — Ung petit tapis velu pour mettre dans ladite lytière. Toutes lesquelles choses cidessus nommées et déclarées, nous connoissons et confessons avoir été receus par nos-

dits officiers, en notre présence, et par notre ordonnance et commandement, des mains des dessusdits seigneurs de Bugincourt et de Chantemerle, conseillers de notre dit cousin le duc de Bourgogne et de Brabant. Et iceulx en tenons quictes et deschargiés par ces présentes. Donné en notre ville de Olit, sous le scel de notre chancellier, le 17e jour d'octembre, l'an de grace mil quatre cent trente et neuf. (Copie.)

(Archives de Lille. — 18 septembre 1470.)

5239. — Je, Brirxe de Bacquere, tappisseur, confesse avoir receu de Guilbert de Ruple, conseiller et argentier de MS le duc de Bourgoingne, la somme de cent livres — en prest à moy fait sur certaines parties de tappisserie que j'ay encommenché faire pour MdS — tesmoing le saing manuel de maistre Charles Goillot, secrétaire de MdS, cy mis à ma requeste. Dix-huitiesme jour de septembre l'an mil quatre cens soixante-dix.

(Archives de Lille. — Le 25 janvier 1472.)

5240. — Je, Henry Vosyagher, marchant de Norembergh, confesse avoir receu de Nicolas de Gondeval, conseiller et argentier de monseigneur le duc de Bourgogne, la somme de deux cens livres, seize sols, du pris de quarante gros, monnoye de Flandres la livre, qui deue m'estoit pour les parties de hobergerie que MdS a fait prendre et acheter de moy en ce présent mois de janvier, pour son corps, par Jacques

Dumas, son premier escuier d'escuirie, ainsi que s'ensuit. Assavoir : pour ung fin hobergon d'acier du pris de VIJ ^xx^ XVI livres, item pour trois paires de gosselez aussi d'acier fins, au pris, assavoir : l'un de XXIIIJ livres, item ung autre de XVIJ liv., et autre de XIJ liv., et pour deux gorgerins l'un très fin du pris de VII liv. IIIJ sols et l'autre de LXXIJ. — Le vint-cinquième jour de janvier, l'an mil CCCC soixante et douze.

(Suit la *certification* de Jacques Dumas.)

(Archives de Lille. — Le 2 octobre 1480.)

5241. Inventaire de certaines pièces de harnois de guerre, garnies de pierres précieuses, servans pour le corps de monseigneur le duc d'Oistrice, de Bourgogne, etc., délivrez par Woultre de Ontheusdein, garde des joyaulx de mon dict seigneur, par l'exprès commandement et ordonnance d'icellui seigneur, en la présence de Pierre Lanchals, maistre d'ostel et commis; Guillaume Morel, superintendant; Loys Quarré, receveur général des finances, et maistre Gérard de la Roiche, maistre de la chambre aux deniers et tous conseillers de mon dict seigneur, et Jérôme Frisque Baldin, marchant flourentin, résident en la ville de Bruges, pour la seurté du dict Jérome de la somme de trois mil six cens livres, du pris de quarante gros monnoye de Flandres la livre, qu'il a présentement prestée à mon dict seigneur le duc à frait et finance, pour aydier à subvenir à ses présentes

affaires à en estre rembourssé en dedens neuf mois, selon certaine obligacion que le dict Jérome en a devers lui de Jehan Colmen, rent maistre général de Brabant en son propre et privé nom à payer en la fin des dicts neuf mois.

P° Deux grèves de fer, garnies chacune d'une longue tingle d'or, sur chacune desquelles tingles sont assises quarante-huit perles d'une grosseur, et à chacun des bouts des dites tingles deux balais dont les deux, qui sont au bout d'en hault, sont gros et les deux qui sont au bout d'en bas sont moindres.

Item, deux gardes de jambe, aussi de fer, dorées par de hors, et bordées chacune tout à l'entour d'une tingle d'or, les dictes gardes garnies, assavoir : l'une de six balais, que grans que petis, assis sur boutons d'or et de quatre grosses perles atachées entre les dicts balais, et de quatre vins dix perles moyennes, d'une façon et grosseur, assises sur la dicte tingle d'or et l'autre garde aussi garnie de quatre gros balais assis sur boutons d'or et de six grosses perles aussi atachiées entre les dicts balais, et de quatre vins sept semblables perles moyennes aussi assises sur la dicte tingle d'or.

Et deux brachelets, ou gardebras, servant aux coustés, aussi de fer, dorés par de hors et bordés chacun, tout à l'entour, d'une tingle d'or garnis chacun gardebras assavoir de cinq gros balais assis sur boutons d'or, et de six grosses perles atachiées entre

les dicts balais et aussi garnis assavoir l'un d'iceulx gardebras de cent trois moyennes perles et l'autre de cent deux semblables moyennes perles d'une façon et grosseur assises sur les dictes tingles d'or.

Je, Jérôme Frisque Baldin, marchant flourentin, résident en la ville de Bruges, confesse avoir receu de Woultre de Onthevsdein, conseillier et garde des joyaulx de monseigneur le duc d'Oistrice, de Bourgogne, et en la présence de messeigneurs Pierre Lanchals, Guillaume Morel et autres dessus nommés, les pièces de harnais de guerre garnies des pierres précieuses, perles et autres choses, cy-dessus au long déclarées et spéciffiées, lesquelles m'ont, ce jourdui, date de cestes, esté baillées et délivrées par le dict Woultre de Onteusdein par l'exprès commandement et ordonnance de mon dict seigneur le duc, pour ma plus grande seurté de la somme de trois mil six cens livres, du pris de quarante gros monnoie de Flandres la livre, que j'ay présentement prestées à icelluy seigneur à frait et finances pour le tems et terme de neuf mois, pour lui ayder à subvenir à ses affaires, de la quelle somme j'ay l'obligacion de Jehan Delmen aussi conseiller d'icellui seigneur et son rent maistre général de Brabant, en son propre et privé nom, de payer à la fin des dicts neuf mois, comme cy-dessus est déclarée, les quelles pièces de harnat garnies des dictes pierres précieuses et ainsi qu'elles m'ont esté baillées et délivrées, je promets de bonne foy rendre et restituer au dict Woultre de Ontheu-

dein, ou au porteur de cestes, incontinent que je saray payé et satisfait de la dicte somme de trois mil six cens livres, des pris et monnoies que dessus, en moy rendant cestes tant seulement tesmoing mon seing manuel cy mis, le second jour d'octobre l'an mil cccc quatre vins.

(Archives de Lille. — Sans date.)

5242. — Parties de vasselles, baghes et joyaulx que le roy des Romains, notre seigneur, a fait bailler et délivrer par Woultres de Houtenplein son conseillier et garde de ses joyaulx, ès mains et pour la seurté des quarante bourgois de sa ville de Bruges, cy-après dénommez, qui à sa prière et requeste se sont présentement obligiez envers aucuns marchans des nacions, résidens audit lieu de Bruges, chacun pour la somme de cent livres de gros, monnoye de Flandres, pour convertir ou paiement de l'armée que le roy envoye présentement en Bretaigne, et autrement, pour la garde et seurté de son pays de Flandres à l'ancontre des François.

5243. — Premièrement, ung petit gobelet de cristal, taillié à boullons rons, garny d'or et de pierrie sur le pié, ouquel a trois rubiz, trois dyamans, trois perles en potentes, et sur le couvercle garny de quatre rubiz, quatre dyamans et quatre perles et le fertelet est de cristal pesant I^{m} VII° V. Ceste partie est prisée à LX l. gros.

5244. — Item, une couppe d'or, faicte à grand

roes, émailliés de blanc et semé de petites fleurettes de rouge cler et est le couvercle semblablement esmaillé, et est le fertelet garny de douze perles, les six branlans, et les autres à potences, et au milieu dudit fertelet a ung visaige de camahyeu à façon de enfant, pesant IIII^{m} VI° V^{c}. Prisiet à CXXXVI l. de gros.

5245. — Item, ung gobelet de cristal garny d'or, le couvercle à façon d'une couronne, où il y a sept saphiers, dix-huit perles en crochetz, et une ou milieu, pesant IIII^{m} I^{o}. Prisiet à IIII^{xx} XVIII l. de gros.

5246. — Item, ung plat de cristal, garny d'or, semé de petits rubiz sur le bort et de petis dragons et lincornes, esmaillié de vert et de noir, et est garny sur le piet de huit rubiz et de huit tronches de perles, trois à trois, pesant V^{m} V^{o}. Prisié à IIII^{xx} IIII l. de gros.

5247. — Item, ung hault voire de cristal, garny d'or et de dix huit perles et de dix huit grains d'or, pendans autour dudit voire, plus bas et au dessus du fertelet les armes de monseigneur, pesant II^{m} III° VIII^{c}. Prisié à XXXVI l. gros.

5248. — Item, une couppe de voire, cassée, garnye d'or et de XXV perles pendans desoubz et de douze perles sur le fertelet du couvercle, et ledit fertelet ouvré à fusilz, pesant III^{m} VII° I^{o}. Prisié à LX l. gs.

5249. — Item, une couppe de voirre vert, garny

d'or et de XXVII perles pendans desoubz et de douze perles pendans au fertelet et desoubz et desus, pesant III m II o II c. Prisié à XLVIII l. gs.

5250. — Item, une couppe de voire blancq, garny d'or et a dix huit grains d'or esmaillié de noir, tant à l'antour du fertelet, comme à l'antour du piet et de dix huit perles entre deux des dix huit grains, esmaillié sur le fertelet aux armes de monseigneur le duc, et est ladite couppe cassée, pesant III m III o XII c. Prisié à XXXVI l. gs.

5251. — Item, ung pot de voire, de couleur vert, garny d'or, de vint deux perles branlans à l'entour du colet, pesant ensemble V m II o V c. Prisié à LX l. gs.

5252. — Item, ung hannap de jaspre, à façon de couppe, garny d'or, à euvre de Venise, et a sur le piet quatre rubiz, quatre tronches de perles, trois à trois, et à l'entour du couvercle six rubiz et six tronches de perles, trois à trois, et au fertelet ung balays et trois tronches de perles, trois à trois, et ledit hannap cassé au fons, pesant : IIII m VI o. Prisié à CXX l. gs.

5253. — Item, une salière de jaspre, garny de petis saphiers et balais, à ung couvercle à tourelles, il y a dessus ung saphier et quatre perles, et aux deux bots de ladite nef deux angeles et sur le piet l'annunciation de notre Dame, pesant : II m I o. Prisié à LX l. gs.

5254. — Item, une salière d'or où il y a ung dragon assiz sur une terasse, à l'antour de la terrasse garny de pluiseurs perles, et aux branches de petis arbres pluiseurs perles pendans et aussi au couvercle de la salière a cinq perles et une langue de serpent, pesant : IIII^{m} II°. Prisié à CVIII l. gs.

5255. — Item, une petite salière d'or ou il y a au fons. . . . . une petite amatiste garny le piet, et le bordure de petites pronnes d'esmeraudes et de garnas, et sur le couvercle a une amatiste et autres pronnes d'esmeraudes et de granas, pesant : IIII^{m} V^{c}. Prisié à XXIIII l. gs.

5256. — Item, une couppe de cristal, à deux hansses, le piet et le couvercle d'or, garny de pluiseurs perles, armoyé, au fons, des armes de madame la douagière et le fertelet dessus d'une estrange fleur esmailliée de bleu, pesant : VII^{m} III° X^{c}. Prisié à CLXXVIII l. gs.

5257. — Item, une couppe de cristal, garny d'or, où il y a au fons les armes de monseigneur et de madame la douaigière trespassez et au fertelet du couvercle ung petit bouton esmaillié d'asur, pesant : IIII^{m} VI° X^{c}. Prisié à XV l. X s. gs.

5258. — Item, ung gobelet d'albastre avec couvercle, garny d'or dessus et dessoubz, et est bendé à l'antour, garny en pluiseurs lieux de diverses pierries et sur le couvercle ung imaige de Notre Dame, d'or, pesant : III^{m} III°. Prisié à XXX l. gs.

5259. — Item, ung gobelet de voire, d'estrangue couleur, sans couvercle, le piet et la bordure d'or et escript au bort le moyen, pesant : xi°. Prisié à xxiiii l. gs.

5260. — Item, une salière d'or, à façon de pavillon, ou quel il y a ung homme armé, d'argent, ayant au dessus ung toupas garny de saffirs, rubis, perles grosses et menues et à une bannière et sur le fertelet sont les armes de monseigneur le duc et une perle au dessus, pesant : ii m xv c. Prisié à lxxiiii l. gs.

5261. — Item, ung gobelet de cristal, assiz sur ung piet d'argent doré, à façon de montaigne esmaillié de vert et deux couronnes autour, porté sur trois lyons, la poingnye d'un braconnier, habillié à guyse de turc, menant des chiens en lasse, une espée en la main et le couvercle estoffé d'une couronne, et sur le fertelet ung jeune enfant nu qui a en sa main ung petit molin à vent, pesant : vi m iiii°. Prisié à xxxix l. gs.

5262. — Item, ung gobelet de cassidonne, le piet, les bors et le couvercle garny d'argent doré, à façon de fueilles eslevées, et à l'antour du couvercle sont taillié pluiseurs ymaiges de hommes et de femmes en bataille, pesant : vii m ii°. Prisié à xxiii l. gs.

5263. — Item, deux potz de cristalin, garny, estoffé et bendé d'argent doré, de hault en bas, et au

couvercle de chacun ung coq, pesant les deux : XII m. Prisié à XLVI l. gs.

5264. — Item, ung gobelet dont la couppe et le piet sont de cristal, garny d'or et sur le piet de quatre saffiers, quatre balais et pluiseurs tronches de perles et au long dessus de ladite couppe de petites bendes garny de perles et sur le couvercle et garniture de quatre saffiers, quatre balais et pluiseurs perles et sur le fertelet ung saffier et pluiseurs perles, pesant : III m IIII o. Prisié à CVIII l. gs.

5265. — Item, deux potz de bleu, esmaillés d'une sorte, assiz sur piez d'argent doré, bendé de deux bendes au milieu et au couvercle une couronne, les hanches d'argent doré, pesans ensemble : V m. Prisié à VII l. gs.

5266. — Item, une sallière d'or, double, garny de petites branches à manière de vingnetures et de deux saffirs et trois balais, et de pluiseurs perles tant balans que en pointes, pesant : V o IIII e. Prisié à XXIIII l. gs.

5267. — Item, ung. . . . . de cristal, sans hansses, garny d'argent doré, escript à l'entour, le piet à six quarres, ouvré dessus de pluiseurs fuelles et au fons du couvercle ung esmail d'un blason et au fertelet sur le couvercle ung bouton bleu assiz entre trois feulles, pesant : III m II o V e. Prisié à XXV l. X s. gs.

5268. — Item, une sallière de cristal, taillié de

fleur de liz, garny d'argent doré, le piet assiz sur trois lyons, à l'entour du couvercle une couronne et sur le fertelet ung bouton esmaillié de bleu, semé de fleurs de liz et une petite perle pardessus, pesant : I^m III°. Prisié à VII l. gs.

5269. — Item, une aiguyère de perles, cassée, garnie d'argent doré, semé sur le piet de quatre esmaulx esmaillés de personnaiges et de pluiseurs perles et pierries de petite valeur et sur le fertelet a ung escureul, esmaillié de bleu, pesant : III^m III° V^c. Prisié à XVI l. X s. gs.

5270. — Item, une aiguyère de cristal, garny d'argent doré, ouvre sur le piet de pluiseurs feulles eslevées et sur le fertelet une bissche couchiée, pesant : III^m IIII° XII^c. Prisié à XIIII l. gs.

5271. — Item, ung gobelet de cristal, sans couvercle, garny d'or, le piet esmaillié de fleurs de liz et au fons les armes d'Artois et le timbre de Franche, pesant : I^m VI° XVII^c. Prisié à XXXVI l. gs.

5272. — Item, ung hanap d'agate, à ung couvercle à trois bendes garnies de pluiseurs perles, pesant : I^m II° X^c. Prisié aussi à XXXVI l. gros.

5273. — Item, une aiguyere de lincorne, garny d'or, de petites rosettes eslevées et de pluiseurs petites perles, de petite valeur, VII° XV^c. Prisié à XXIIII l. gs.

5274. — Item, une nef d'esquaille de perles,

garny d'or, au chasteau devant et derrière, là où sont taillés autour plusieurs fusilz et flambeaulx, à tout ung dragon au chasteau devant, pesant : II^{m} IIII° V. Prisié à LX l. XV s. gs.

5275. — Item, une petite salière de cassidoine, garnie d'or, de couleur tirant sur le vert cler, le piet et le couvercle de gris et semé de rosettes, de rouge cler, estoffé ledit couvercle de six perles à potences, pesant : V^{o}. Prisié à XXVII l. gs.

5276. — Item, une petite sallière de cassidone, garnye d'or, et si est sur le couvercle une sainture où il y a en lettres : *Esperance* et sur le piet trois marguerittes, et sur le couvercle une margueritte, pesant ; V^{o} XVIe. Prisié à XXIIII l. gs.

5277. — Item, une petite nef d'assay, toute d'or par dehors, la hanche de personnaiges, esmailliée, eslevée, garny en bas de quatre rubiz, et quatre tronches de perles, trois et trois, et en hault de unze rubiz, et de dix tronches de perles, trois et trois, pesant : V^{m}. Prisié à C. LVI l. gs.

5278. — Item, une salière d'or, dont la poignée est de personnaige et sur le couvercle a une damoiselle garny à l'entour de XXXIIII perles branlans, et au piet garny de six rubiz et de six tronches de perles trois à trois et sur le couvercle six rubiz, et au fertelet garny de six rubiz, six perles branlans et sur la tour de la damoiselle à ung rubiz, pesant ; IIII^{m} I^{o} XVe. Prisié à CLXI l. V s. gs.

5279. — Item, ung personnaige d'or tenant sur son dos ung platelet de cassidonne, à façon d'eslavon, tenant en sa main ung baton et une targe garny de quinze perles et trois petis rubis et a, sur les espaules, un coussin d'or garny de quatre perles et à son costé une gibessière d'or garnye de cinq perles et ung rubiz et le couvercle de la saliere garny de six tronches de petites perles et de six petis rubis et sur le fretelet a une estraigne beste, pesant : II^m IIII° XII^c. Prisié à LXXII l. gs.

5280. — Item, ung gobelet de licorne, garny d'or, et le couvercle d'or et sur le fretelet les armes de Clèves, pesant : I^m IIII° V^c. Prisiè à XXXVII l. gs.

5281. — Item, ung gobelet d'or, le couvercle à facon de pavillon, plain de personnaiges esmailliés, garny le piet en bas de cinq balais, cinq saffirs et de dix tronches de perles, deux et deux, et le poignye de trois personnaiges garny de trois saffirs et de quatorze perles branlans et par hault garny de vint trois perles et de grains d'or, de six saffirs, six balais et de douze tronches de perles, deux à deux, et, au desus du pavillon, garny de pluiseurs petis dyamans et perles et au desus une fleur esmaillée de rouge et au bout une petite perle, pesant : IIII^m V^o X^c. Prisée à C IIII^xx IIII l. X s. gs.

5282. — Item, ung grant pot de cristal, tout ample, dont le piet et le couvercle de sept tronches de perles, trois à trois, et au couplet quatorze menues

perles esmaillées de rouge cler, et le piet garny de dix tronches de perles trois à trois et de dix autres perles chacune.

Et au fons ung blason armoyé des armes de Bourgogne et de Portugal, pesant : XIIII^{m} » X^{c}. Prisié à II^{c} XL l. gs.

5283. — Item, ung pot de voire de Venise, jaune, garny d'or hault et bas et de vingt perles pendans autour du col, à devise de fusilz. Prisié à LX l. gs.

5284. — Item, ung pot de cristal, garny d'argent doré, hault et bas, au couplet duquel il y a ung saffyr plat, trois rubiz et trois perles, et trois aultres perles pendans, et aussi de neuf tronches de perles deux à deux, et quatre rubiz et quatre saffirs et autour du col huit tronches de perles deux et deux, quatre autres rubiz et quatre autre saffirs, et au piet d'icellui de quatorze tronches de perles trois et trois et sept rubiz et sept saffirs et toute icelle pierrie de petite valeur. Prisié à XXXVI l. gs.

5285. — Ung autre pot de cristal. . . . . dessus, au fretelet trois perles pendans et au couvercle garny de quatre rubiz, cinq saffirs, huit tronches de perles deux à deux, et au col de trois rubiz, quatre saffirs et huit tronches de perles, deux à deux, et au piet garny de sept rubiz et sept saffirs et quatorze tronches de perles trois à trois et tous de petite valeur. Prisié aussi à XXXVI l. gs.

5286. — Item, ung pot de cristal, garny d'argent doré, sans pierrie, sur le fretelet ung bouton bleu rompu à six rosettes bleues par en bas. Prisié à xxxi l. iiii s. gs.

5287. — Item, une salière de cristal, tailliée à quatre boullons, garny d'or, et sur le piet six rubiz, à l'entour du saleron perles et petis grains esmailliez de rouge cler branlant et ung peu plus haut garny de quatre rubiz, quatre dyamans et sur le couvercle en garniture de quatre rubiz et seize petis diamans et quatre plus petis rubis au fretelet six perles et six grains branlans esmailliez de rouge cler et au dessus ung saffir et une fleur esmaillié de blancq, pesant : i^{m} i^{o} vii^{c}. Prisié à xl l. vi s. gs.

5288. — Item, une sallière de cristal taillié de deux. . . . . . et de fleurs pardedens garny d'or, sur le piet à trois balais, trois dyamans, trois perles et au couvercle semblablement garny de trois balays, trois dyamans, trois perles et sur le fretelet de hault une grosse perle, pesant : i^{m} iii^{o} xv^{c}. Prisié à c l. gs.

5289. — Item, une sallière de cassidonne, à manière de trois boullons rons, garny d'or, sur le piet de laquelle a trois balais, trois perles, au dessus du fretelet trois perles et ung balais, pesant : vii^{o} x^{c}. Prisié à xxiiii l. gs.

5290. — Item, une petite salière, assize sur six tourelles rondes, garny d'or, fait de serpentine d'Alemaigne et de six autres tourelles d'or, le cou-

vercle d'icelluy garny de six perles, six saffirs et cinq balais et au fretelet de ung saffir perchié et de sept petites perles, pesant : I^{m} I^{o} XIXe. Prisié à XXXVI l. gs.

5291. — Item, une sallière d'or que une pucelle tient, esmaillée de rouge cler, estant sur une terasse, mist sur un petit piet d'or, à six tourelles et est icelle sallière dessus de serpentine, pesant : IIII° X^{e}. Prisié à XIIII l. gs.

5292. — Item, ung gobelet, tout de lincorne, garny d'or, esmaillié de CII couplez de pensées dessus, armoyé des armes de Bourgogne à lambiaulx, pesant : III^{m} X^{e}. Prisié à LXXIII l. X s. gs.

5293. — Item, une paix d'or, à façon de fleur de liz, armoyé au champ des armes de feu le duc Philippe, au flouron de hault ung crusificx, et aux deux costez Notre Dame et saint Jehan, et au piet d'embas saint Jehan Baptiste, saint Denis et saint Anthoine, pesant : III^{m} II° IIIe. Prisié à IIII^{xx} XVI l. gs.

5294. — Item, une couppe de cristal, garny d'or, à feulles perchiés à jour, esmaillié de vert au piet et de menus personnaiges nellés de noir et le couvercle de cristal, sur le fretelet ung saffir perchié, pesant : III^{m} V^{o}. Prisié à IIII^{xx} XVI l. XV s. gs.

5295. — Item, ung orloige d'or, garny de pluiseurs personnaiges et sur le piet garny de douze rubiz et de douze grans perles, et plus hault entre les six pilers, six beaux rubiz et douze grandes perles, et, dessus l'omme qui monstre les heures, six rubiz

et douze perles, et sur le couvercle garny de trois rubiz et trois belles perles, et sur le fretelet ung. . . . . . . pesant, parmi ung plonc qui est dedans et cinq lyons rompus ainsi qu'il est, VIII^{m}. Prisié à II^{c} IIII^{xx}XII l. gs.

5296. — Item, ung drageoir de cassidonne, garny d'or, dont le piet est d'argent doré, où sont dix personnaiges en bas et trois à la poignye, dont les aucuns tiennent rubiz et perles et au plat à cinquante-six perles pendans et desoubz la pugnye a pluiseurs menues perles et rubiz, et est le couvercle garny de deux bors d'or, garny de seize tronches de perles et de seize rubiz et au couplet dessus a une déesse, quatre rubiz et quatre belles perles, et la déesse tenant en l'une de ses mains ung dart et en l'autre main ung septre d'or, à tout ung rubiz, pesant : XIIII^{m} IIII° XV^{c}. Prisié à III^{c}XXX l. gs.

5297. — Item, ung boucler d'or, garny d'un lyon camahieu et au milieu douze perles, douze dyamans et douze rubiz.

Somme à quoy monte la prisié de toutes lesdites vaisselles, baghes et joyaulx déclarés en ce cayer à IIII^{m} IIII^{xx}XII l. XIIII s. gs., monnoye de Flandres, qui valent, à livres de quarante gros, dite monnoie de Flandres, cy. . . . . XXIIII^{m}V^{c}LVI l. IIII s.

(Copie.)

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

C

D

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

T

W

Y

FIN DES TABLES.

COMMENCÉ D'IMPRIMER LE IIIe JOUR D'AVRIL MDCCCXLIX,

ET ACHEVÉ LE XXe JOUR DE JANVIER MDCCCLI.

